BULLETIN

DE L'ACADÉMIE ROYALE D'ARCHÉOLOGIE

DE BELGIQUE

ACADÉMIE ROYALE D'ARCHÉOLOGIE DE BELGIQUE

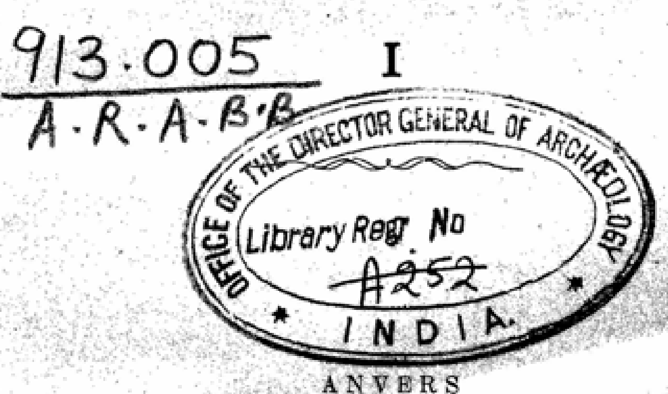
FONDÉE LE 4 OCTOBRE 1842.

BULLETIN

—

1924

I



ANVERS
IMPRIMERIE E. SECELLE, 35, RUE ZIRK
—
1924

PROCÈS-VERBAUX.

—

SÉANCE DES MEMBRES TITULAIRES DU 10 JUIN 1923.

—

La séance s'ouvre à 2 heures dans les locaux de l'Académie royale des Beaux-Arts, à Anvers, sous la présidence de M. Jos. Casier, conseiller. Prennent encore place au bureau : MM. Donnet, secrétaire et Dilis, trésorier.

Sont présents : MM. Pàris, Van Heurck, Kintsschots, Geefs, membres.

Le procès-verbal de la séance du 25 mars 1923, dont le secrétaire donne lecture, est approuvé sans observations.

Il est procédé à l'élection de deux membres titulaires. Sont élus : MM. le comte d'Arschot et Siebenaler.

Trois sièges de membre correspondant regnicole étant vacants, six candidatures ont été définitivement admises.

Après un premier vote, suivi d'un ballotage, sont nommés : MM. le baron P. Verhaegen, A. De Ridder et Van Puyvelde.

Sur la proposition du secrétaire, M. Paul Rolland, membre correspondant regnicole, est nommé secrétaire-adjoint.

Sir Charles Walston, Knight, de Cambridge, est proclamé membre honoraire étranger.

La séance est levée à 2 1/2 heures.

Le Secrétaire,
FERNAND DONNET.

Le Président,
COLONEL DE WITTE.

———

SÉANCE DU 9 DÉCEMBRE 1923.

La séance s'ouvre à 2 1/2 h. à Bruxelles, dans les locaux du Palais des Académies, sous la présidence de M. le colonel de Witte, président. Sont présents : MM. Donnet, secrétaire, Rolland, secrétaire adjoint, baron Holvoet, Pàris, baron de Loë, Destrée, comte d'Arschot, Visart de Bocarmé, Tahon, Saintenoy, Casier, de Behault de Dornon, membres titulaires.

Mgr. Lamy, MM. De Ridder, Macoir, Brunin, Van Puyvelde, Poupeye, Terlinden, Van der Borren, Capart, membres correspondants regnicoles.

S'excusent de ne pouvoir assister à la séance :

MM. Dr Van Doorslaer, vice-président, Dilis, trésorier.

MM. Kintsschots, chanoine Van den Gheyn, Bergmans, Soil de Moriamé, Comhaire, Van Heurck, Stroobant, membres titulaires.

MM. Leuridant, Bautier, membres correspondants regnicoles.

En ouvrant la séance, M. le président remercie cordialement M. Capart qui, dans la matinée, a bien voulu recevoir les membres au musée du Parc du Cinquantenaire et leur faire les honneurs, avec une compétence et une amabilité très grandes, de l'importante bibliothèque égyptologique et des collections d'antiquités égyptiennes du musée.

Depuis la dernière réunion, l'Académie a eu le regret de perdre deux membres correspondants étrangers : MM. Eugène Lefèvre-Pontalis, décédé à Vieux-Moulin (Oise) le 31 octobre, et M. Robert Blair, dont le décès est survenu au mois de juin à Newcastle-on Tyne.

M. Paul Saintenoy veut bien se charger de faire la biographie du premier de ceux-ci.

Le secrétaire donne lecture du procès-verbal de la séance du 7 octobre 1923 ; il est approuvé. Il dépose ensuite sur le bureau, pour insertion au Bulletin de la liste des livres parvenus à la bibliothèque pendant les mois d'octobre et novembre derniers et du compte-rendu analytique de quelques unes des publications reçues depuis le mois de juillet.

La Ligue nationale pour la défense de l'Université de Gand et la liberté des langues, sollicite l'envoi régulier pour sa bibliothèque des Bulletins et Annales de l'Académie. Cette demande est favorablement accueillie.

M. de Behault de Dornon donne connaissance de tous les renseignements qu'il a pu recueillir au sujet des mausolées des comtes de Louvain et des ducs de Brabant. Il en fait connaître les épitaphes et fournit des détails au sujet de la personnalité des princes défunts et de leur lieu de sépulture.

Quelques observations sont présentées sur certains points par Mgr Lamy, MM. Casier et Tahon.

M. Destrée soumet un volume illustré composé par les Allemands au moyen de documents recueillis dans nos provinces pendant l'occupation. Ce sont diverses études consacrées à nos monuments religieux et aux œuvres d'art qu'ils renferment. Les auteurs ont puisé largement leur documentation dans les publications parues en Belgique ; toutefois, les illustrations qui accompagnent leur publication, méritent d'attirer l'attention. A propos de leur notice relative de l'église St-Martin de Hal, M. Destrée souligne toute l'importance des œuvres sculptées qui ornent ce temple. Il étudie spécialement le tabernacle placé dans la muraille du déambulatoire, œuvre rapportée, et qui pourrait probablement provenir d'un achat fait au milieu du XVIe siècle à l'église de Léau.

M. Paul Rolland donne lecture d'un travail très documenté sur l'expansion au XIIe siècle de l'art et du commerce de la pierre à Tournai. Les marchands auxquels la prospérité de la ville naissante était due et qui y avaient provoqué une révolution municipale, furent indirectement aussi les auteurs du mouvement artistique, qui se traduisit par l'érection de tant de monuments remarquables. Des ateliers pour le débit et la mise en œuvre de la pierre, provenant des carrières locales se créèrent, et bientôt débitèrent leurs produits à l'étranger. Soit en suivant les routes romaines, soit davantage encore par les voies fluviales, les sculpteurs tournaisiens exportèrent leurs œuvres sculptées : fonts baptismaux, pierres tombales, etc., dans tous les pays compris entre l'Escaut, la Somme et l'Oise, et plus loin, même en Angleterre ou dans les pays scandinaves.

L'impression de cette étude dans les Annales est votée.

La séance est levée à 4 3/4 heures.

Le Secrétaire,
FERNAND DONNET.

Le Président,
COLONEL DE WITTE.

BIBLIOTHÉQUE

Liste des publications parvenues à la Bibliothèque pendant les mois de Décembre 1923 et de Janvier 1924.

1° HOMMAGES D'AUTEURS.

CH. TERLINDEN.	L'établissement des relations diplomatiques entre la Belgique et la Russie.
EMILE VAN HEURCK.	Le culte de Saint Bernard à Steenockerzeel.
TJ. DE BOER.	De «Medicina Mentis» van den arts Razi.
K. KUYPER.	Over de jongst ontdekte fragmenten van den Sophist Antiphon.
ID	Over de «smeekelingen» van Euripides.
SALVERDA DE GRAVE	Over de beklemtoonde klinker.
ID.	Strofen in Gormont et Isembart.
H. VAN GELDER.	Iets over de grieksche eigennamen.
J. HUIZINGA.	Een schakel in de ontwikkeling van den term middeleeuwen ?
A. J. WENSNICK.	The oriental doctrine of the martyrs.
ID.	Over een plan tot ontginning der arabische traditielitteratuur.
PH VAN RONKEL.	Maleische litteratuur van verren oorsprong.
N VAN WYK.	De plaats van Puskin in de letterkunde.
J. J. FRANTZEN.	Over middeleeuwsche school en volkspoëzie.
C. VAN VOLLENHOVEN.	Het adatrecht van Madagascar.

JOSEPHUS JITTA.	De Koopovereenkomst in het internationaal recht.
W. MOLENGRAAF.	Het permanente hof van internationale justitie.
J. DE JOSSELIN DE JONG	De Couvade.
J. SIX.	The reconstruction of the temple of Mentuhetep II.
PAUL ROLLAND.	Les sources de l'histoire de la Campine aux archives de l'Etat à Anvers.

2° ÉCHANGES.

BRUXELLES.	Société royale belge de géographie. Bulletin 47e année, fasc. 2. Renseignements commerciaux 1924. Nos 10 et 11.
ID.	Académie royale de Belgique. Classe des Beaux-Arts. Bulletin. Tome V. Nos 7-10. Classes des lettres et des sciences morales et politiques. Bulletin 5e série tome IX. Nos 7, 10 et 11. Mémoires. Collection in-8°, tome XVIII, fasc. 5
ID.	Académie royale de Medecine de Belgique. Bulletin Ve série, tome III N° 10.
LIÈGE.	Institut archéologique liégeois. Chronique archéologique. 14e année, n° 6.
ISEGHEM.	Franciscana. Revue trimestrielle, VI, n° 4.
GAND.	Koninklijke Vlaamsche Academie. Verslagen en mededeelingen, April, Mei, Juni 1923.
PARIS.	Académie des inscriptions et belles-lettres.

PARIS.	Comptes-rendus des séances de l'année 1923. Bulletin de juillet-août.
ID.	Société nationale des antiquaires de France. Bulletin, 2e trimestre 1923.
ID.	Polybiblion.
	Partie littéraire, tome CLVIII, 11e et 12 livr.
	Partie technique, tome CLIX, 11e et 12e livr.
ID.	La renaissance de l'art français et des industries de luxe.
	6e année, nos 11 et 12
ID.	L'amour de l'art.
	4e année, no 11.
ID.	Ministère de l'Instruction publique et des Beaux-Arts.
	Comité des travaux historiques et scientifiques.
	Bulletin archéologique.
	Année 1922, 1e livr.
	Tables générales du bulletin archéologique 1883-1915.
PERIGUEUX.	Société historique et archéologique du Périgord. Bulletin. Tome L. 5e livr.
LYON.	Bulletin historique du diocèse de Lyon. Nouvelle série. Janvier 1924, no 1.
TOURS	Société archéologique de Touraine. Bulletin trimestriel tome XXII 1921-1924.
SAINT-OMER.	Société des antiquaires de la Morinie.
	Bulletin historique, 262e livraison.
VALENCE.	Société d'archéologie et de statistique de la Drôme.
	Bulletin, 220e livraison.
AMIENS.	Société des antiquaires de Picardie.
	Bulletin trimestriel. Année 1923 no 1.
AMSTERDAM.	Koninklijke Akademie van Wetenschappen. Afdeeling Letterkunde Verhandelingen. Deel XXII, nos 1, 2, 3, 4.
	Prijsvers 1921 en 1922.
	Jaarboek 1920, 1920-1921.

AMSTERDAM.	Mededeelingen. Deel LIII, nos 1-12. Deel LIV, nos 1-6. 5e Reeks. IV, supplement.
LEYDEN.	Maatschappij der nederlandsche letterkunde. Handelingen en levensberichten, 1921-1922 et 1922-1923.
	Tijdschrift, Deel XLI, afl. 1, 2, 3, 4.
MIDDELBOURG.	Zeeuwsch Genootschap der Wetenschappen. Archief. 1923.
S' HERTOGENBOSCH.	Provinciaal Genootschap van Kunsten en Wetenschappen. Uitgaven. De Grafzerken te Breda.
LA HAYE.	Genealogisch heraldisch Genootschap «De Nederlandsche Leeuw», XLIe jaarg 11/12.
GRONINGUE.	Tijdschrift voor geschiedenis. 38e jaargang. Aflevering 4.
STOCKHOLM.	Kungl. biblioteket. Accessions Katalog 37.
LUND.	Lunds universitets artskrift. XVIII 1922.
LONDRES.	Royal historical Society.
	Transactions 4th series. Vol. VI.
ZAGREB.	Narodna Starina, n° 3.
PALMA.	Societat arqueologica Luliana.
	Bolleti, Novembre-Desembre de 1923.
DAMAS.	Académie arabe.
	La Revue. 3e année, nos 11-12
BATAVIA.	Koninklijk bataviaasch Genootschap van Kunsten en Wetenschappen
	Tijdschrift voor Indische taal, land- en volkenkunde. Deel LXIII, afl. 1.
	Oudheidkundige dienst in Nederlandsch-Indië. Oudheidkundig verslag 1923.
BERKELEY.	University of California.
	Publications in American archaeology and ethnology. XIII, 8, XVII, 3, XVIII, 1.
WASHINGTON.	Smithsonian Institution.
	Bureau of American ethnology.
	Bulletin 40 & 79.

BOSTON.	American Academy of arts and sciences. Proceedings. Vol. LVIII, 16-17 vol. LIX 1-2
PHILADELPHIE.	American philosophical Society. Proceedings. Vol. LXII. N° 2, 3, 4.
BONN.	Verein von Altertumsfreunden im Rheinlande. Bonner Jahrbücher Heft 128.

3° CATALOGUES ET JOURNAUX.

LONDRES.	Edward Goldstone. Catalogue n° 5. Books on the Orient.
LEIPZIG.	Karl W. Hiersemann. Katalog 531 Reisewerke. Stadtansichten.

Rapport
sur les travaux de l'Académie pendant l'exercice 1923.

MESSIEURS,

C'est tout à fait fortuitement, et avec un regrettable retard, qu'au moment de dresser le résumé de nos travaux pendant l'exercice écoulé, que nous est parvenue la connaissance du décès d'un de nos plus anciens membres correspondants regnicoles, M. l'abbé A. J. Van Speybrouck. Né à Bruges le 6 octobre 1843, il est mort dans la même ville le 6 août 1922. Il se destina à la carrière ecclésiastique et remplit les fonctions vicariales successivement à Coyghem, à Adinkerke, à Clinskerke et à Ghistelles. Démissionnaire en 1878, il fut nommé en 1882 aumônier militaire dans sa ville natale, fonctions qu'il occupa jusqu'en 1920. Entré comme membre correspondant regnicole dans notre compagnie en 1889, M. l'abbé Van Speybrouck y remplit immédiatement un rôle actif. On n'oubliera pas que cette même année, il fut nommé secrétaire général et trésorier du V[e] Congrès des sociétés d'histoire et d'archéologie de Belgique qui eut lieu à Anvers et en Zélande. Il s'acquitta d'une manière remarquable de cette difficile mission. A la même époque il publiait dans nos bulletins une notice sur « St Georges, (une statue du XV[e] siècle) ».

D'autre part, un vide cruel s'est produit dans les rangs de nos membres honoraires regnicoles. La mort en effet frappait inopinément le 18 août 1923, M. le baron Gaston van de Werve et de Schilde, gouverneur de la province d'Anvers, qui depuis 1914

faisait partie de notre compagnie. Il avait exercé ses hautes fonctions avec un tact et une autorité qui lui avaient valu toutes les sympathies. Les regrets que causèrent sa disparition prématurée furent unanimes ; tous les partis, toutes les classes de la société s'unirent pour lui rendre un dernier et complètement sincère hommage. Doué d'une culture intellectuelle très développée, il s'intéressait grandement à nos travaux, et nous avons toujours pu compter sur son appui et sa sympathie.

Nous avons aussi à enregistrer deux décès parmi nos membres correspondants étrangers.

Le 31 octobre 1923 décédait à Vieux-Moulin (Oise) M. Eugène Lefevre Pontalis, qui était né à Paris le 12 février 1862. Professeur à l'Ecole des Chartes et directeur de la Société française d'archéologie, il fit dans dans ces diverses charges preuve d'une activité débordante et d'une érudition profonde. Ses études le portèrent surtout vers l'archéologie religieuse et ses nombreuses publications témoignent sous ce rapport de connaissances supérieures. Sa perte sera vivement ressentie par tous les habitués des congrès d'archéologie en Belgique ; car il était un des fidèles de ces assises scientifiques et prenait toujours une part prépondérante à leurs travaux.

M. Robert Blair, secrétaire de la Society of Antiquaries of Newcastle-Upon-Tyne et membre correspondant étranger depuis 1920, est également décédé au mois de juin 1923.

Aux élections statutaires qui ont eu lieu il y a un an, M le Dr Van Doorslaer a été élevé à la vice-présidence. Le mandat comme trésorier de M. Dilis a été renouvelé. D'autre part, MM. le baron Holvoet et Fris ont été élus conseillers, le premier pour la série sortant en 1931, le second pour celle de 1925. En remplacement de MM. Geudens et Goovaerts décédés, ont été promus membres titulaires MM. le comte d'Arschot et Sibenaler. Enfin, pour les trois places de membre correspondant regnicole ouvertes par suite de l'élection des deux membres précédents nommés titulaires, et du décès de M. Van de Casteele, vos suffrages ont appelé à siéger parmi nous MM A. De Ridder, directeur général au ministère des affaires étrangères, Baron Paul Verhaegen, conseiller à la Cour de Cassation et J. Van Puyvelde, professeur à l'Université de Gand

Nos séances bi-mensuelles, qui se sont tenues alternativement à Anvers et à Bruxelles, témoignent de la grande assiduité de nos membres et du zèle dont ils font preuve en nous réservant la primeur de leurs travaux scientifiques. Ceux-ci ont été nombreux et d'une indéniable importance. Malheureusement tous n'ont pas encore pû trouver place dans nos publications. L'impression de celles-ci est laborieuse ; des obstacles matériels, que nous n'avons pû vaincre qu'en partie, ont occasionné des retards que toute notre bonne volonté n'a pu surmonter. Il en résulte que nous n'avons pû faire paraitre en 1923 que deux fascicules du Bulletin et un double fascicule des Annales. Un nombre équivalent de fascicules des deux séries sont depuis plusieurs mois prêts pour l'impression sans que nous ayions réussi jusqu'ici à en obtenir la composition. Nous nous trouvons ici en présence d'un problème fort ardu dont la solution s'impose. Nos publications, dont la valeur partout est reconnue, constituent l'instrument le plus important de notre vie intellectuelle. Il importe qu'à tout prix la régularité de leur distribution soit assurée, et je vous convie à examiner d'urgence les mesures qui pourraient provoquer ce résultat.

Dans le fascicule des Annales ont été imprimés la notice de M. Casier, décrivant le tableau commémoratif de la *Sinte Elisabethvloed près Dordrecht en 1427*, une étude sur les *façades des maisons avec pignons à gradins*, de M. Eugène Geefs, le travail de M. Donnet, relatant *un vol de tableaux de Rubens en l'an II de la République*, la note de M. Puig y Cadafalch, relative aux *tapisseries du palais de la Généralité à Barcelone*, et enfin le début de la communication que M. Van Ortroy a faite concernant *Chrétien Sgrooten, cartographe du XVI[e] siècle.*

D'autre part, ont été imprimées dans les Bulletins, outre les procès verbaux, quelques notices plus succintes. Parmi celles-ci nous citerons, celle de M. le chanoine Lefevre sur *Arnould de Leefdael, abbé d'Averbode*, de M. le chanoine Van den Gheyn, rappelant *le voyage de Napoléon en 1810*, de M. Paul Saintenoy, faisant rapport sur le *Congrès de Vienne Montélimar*, de M. Hasse qui, tour à tour, s'occupa d'un *ancien aqueduc à Deurne*, de *l'offrande d'épingles au passage des rivières* er des *fers à chevaux*, retrouvés en diverses localités.

Dans les mêmes bulletins ont été de plus insérés les comptes-rendus analytiques, dans lesquels régulièrement je vous ai fait connaître, en les analysant, les principales publications parvenues pendant les six premiers mois de l'année à la Bibliothèque.

Ces documents vous permettent de vous rendre compte de la multiplicité d'hommages qui nous sont faits par de nombreux savants et de la régularité de notre service d'échanges. De toutes les parties du monde, de la part de toutes les institutions scientifiques, les envois régulièrement nous parviennent et contribuent à former de notre bibliothèque une source presqu'unique par son importance et son développement, où pourraient puiser avec fruit tous ceux qui s'intéressent aux études archéologiques et historiques.

Du reste la consultation de nos collections a été encore facilitée grâce au travail dévoué de notre confrère, M. Paul Rolland, qui les a entièrement remaniées et soigneusement classées.

Je ne puis qu'engager les membres de l'Académie à faire visite à notre bibliothèque ; ils n'y peuvent trouver que profit et avantage.

3 Février 1924

FERNAND DONNET.

Troisième note bibliographique concernant les tapisseries.

—

Depuis l'impression de notre seconde note, bon nombre de renseignements, relatifs à l'histoire et à la fabrication des tapisseries, nous sont encore parvenus. Ils étaient trop nombreux pour prendre place dans nos comptes-rendus bibliographiques habituels. Nous croyons bien faire de les résumer ici en une nouvelle note spéciale.

* * *

L'événement le plus important pour l'histoire de la tapisserie que nous ayions à enregistrer depuis la publication de notre « Seconde note bibliographique sur les tapisseries » est, sans contredit, l'exposition qui eut lieu au mois de mai 1923, dans les locaux du musée du Parc du Cinquantenaire à Bruxelles, de la fameuse tenture des « Chasses de Maximilien ». Dans cette même « Note », nous avions résumé tout ce que l'on sait au sujet de la provenance de ces tapisseries, de l'époque de leur fabrication, des propriétaires auxquels elles avaient appartenu. Nous avions aussi fait connaître l'admiration qu'avait provoquée leur exposition en 1920, à Paris, au musée du Louvre.

C'est à l'initiative de l'ambassadeur de France à Bruxelles, S. E M. Herbette, qu'a été due l'exposition dans la capitale. Il avait eu l'heureuse idée, pour remercier les Belges d'avoir prêté des trésors artistiques inestimables à l'exposition rétrospective organisée à Paris, d'organiser à Bruxelles une exhibition d'œuvres de valeur non moins grande, appartenant au gouvernement français, mais d'origine belge.

Et c'est ainsi que, malgré de multiples difficultés, les tapisseries arrivèrent à Bruxelles et furent exhibées au musée du Cinquantenaire dans des conditions bien faites pour rehausser toute la valeur àrtistique de ces chefs d'œuvre.

Les douze pièces, pendues en bonne lumière, dans une ambiance sévèrement luxueuse, produisirent une impression profonde, et on retrouve l'écho de l'admiration qu'elles provoquèrent dans tous les organes de la presse et dans les publications artistiques les plus importantes.

Dans un état de conservation parfaite, et d'une fraicheur de couleur idéale, elles témoignent hautement du talent de l'artiste qui en conçut les cartons et de la maîtrise des hautelisseurs qui l'interprêtèrent.

On en connait les sujets. Comme en témoignent les signes du zodiaque, qui sont inscrits au centre de la partie supérieure de la bordure, elles sont consacrées aux douze mois de l'année Onze d'entre elles représentent des scènes de chasses, qui se déroulent dans des sites des environs de Bruxelles, représentés avec une fidélité scrupuleuse. La douzième est consacrée à une composition symbolique, dans laquelle on voit la somptueuse ordonnance d'une fête dans le palais du roi Modus et de la reine Ratio. Elles sont encadrées d'une bordure dont la partie inférieure est historiée de scènes multiples, dans lesquels se jouent et s'entremêlent des divinités marines. Les trois autres côtés sont surchargés de brillantes guirlandes de fleurs et de fruits.

Voici exactement les sujets de ces douze tentures : 1° Mars. La chasse au cerf. L'empereur Charles-Quint. 2° Avril. Le Rendez-vous à la maison de chasse de Boitsfort. 3° Mai. Les apprêts du repas sur les hauteurs de Boitsfort. 4° Juin. Le repos au vallon des Grandes Fosses. 5° Juillet. Le rapport, en vue du prieuré de Rouge Cloitre. 6° Août. Le lancé aux étangs de la Patte d'Oie. 7° Septembre. Le « bat l'eau », dans le « Vetvyver ». 8° Octobre. La curée dans le vallon de Boendael. 9° Novembre. La chasse au sanglier. Le repos et le rapport. 10° Décembre. Le sanglier coiffé par les chiens aux abords du château des Trois Fontaines. 11° Janvier. La flambée au château de Tervueren. 12° Février. L'hommage au roi Modus.

On aurait pu s'attendre, à l'occasion de cette exposition, à la

publication d'ouvrages spéciaux, de notices diverses. Il est vrai qu'un receuil important a été édité à cette occasion. Il a pour auteur M. G. Migeau et porte pour titre : « Les tapisseries des chasses de Maximilien au musée du Louvre, exposées en juin 1923, au musée du Cinquantenaire à Bruxelles. » Les tentures y sont reproduites en grande dimension (50 × 60) ; un texte explicatif accompagne les planches. Mais cet in-folio, par son format, par son prix, ne peut prétendre à une diffusion bien grande.

Il eût été souhaitable que des études plus à portée des érudits et du public résumassent à cette occasion tout ce que les dernières recherches ont fait découvrir au sujet de ces œuvres d'art. Il n'en a rien été. A notre connaissance une seule brochure a vu le jour en ces circonstances. C'est celle que MM. Sander Pierron et Albert Houtart ont consacrée aux *Belles chasses de Maximilien. Tapisseries de Bruxelles*. Elle est composée de deux parties distinctes ; dans le première M. Sander Pierron développe des *notes topographiques* ; dans la seconde M. Albert Houtard a réuni des *notes cynégétiques*.

Les scènes représentées sur les tentures se distinguent par le réalisme du paysage et des personnages. Ceux-ci sont rendus avec un caractère, presqu'avec une ressemblance, qui témoigne d'un talent d'observation peu ordinaire. Quant aux sites dans lesquels se déroulent les épisodes des chasses, sans parler de la réalité vivante des paysages, ils se distinguent surtout par l'exactitude, qu'on dirait photographique, des monuments. Que ce soient les vues lointaines de la ville de Bruxelles avec son palais et ses tours d'église, ou bien les habitations champêtres et les châteaux, tous sont reproduits avec un souci d'exactitude qui donne à ces tableaux tissés une valeur documentaire inestimable. Au point de vue topographique les tapisseries des belles chasses sont précieuses pour l'histoire des environs de la capitale.

Quant à la partie cynégétique elle est traitée *con amore* par M. Albert Houtart. Les « Chasses de Maximilien » lui ont fourni, sous ce rapport, une source *de notes* des plus intéressantes. Ses connaissances archéologiques, lui ont permis d'établir combien tous les détails, qui ont rapport à la chasse et qui illustrent en si grande abondance les panneaux de tapisserie, sont d'une exactitude scru-

puleuse. Ceux-ci constituent le plus éloquent et le plus pittoresque document qui puisse animer les renseignements arides puisés dans les comptes de la venerie branbançonne que possèdent les archives générales du royaume. Les différentes races de chiens qui à cette époque composaient les meutes ducales sont représentées avec une vérité indiscutable. Ce sont des types en quelque sorte vivants que l'artiste a reproduits sur ses cartons avec une vérité défiant toute critique. Comme le dit M. Hautart, ces détails retrospectifs ne manquent pas de charmes, si menus soient ils ; ils augmentent le regret d'avoir vu disparaître la venerie qui animait les sites de la forêt de Soignes.

« Les chasses de Maximilien » ajoutent donc à leur mérite artistique des qualités archéologiques qui les rendent d'autant plus précieuses, et on doit se montrer reconnaissant au gouvernement français d'avoir organisé à Bruxelles une exposition qui à permis à tous d'admirer dans les meilleurs conditions une des plus belles œuvres des anciens hautelisseurs bruxellois.

.˙.

Claude de la Pierre, tapissier de la manufacture de tapisseries du faubourg Saint Marcel, à Paris, avait exécuté au chateau de Cadillac pour compte du duc d'Epernon, une tenture de vingt sept pièces. consacrée à l'*Histoire de Henry Troisième.* Cette série appartint à la couronne jusqu'en 1790, puis disparut au cours de la Révolution. Une seule pièce a survécu; elle représente la bataille de Jarnac. Grâce à l'aide d'un généreux donateur, elle vient d'entrer au Louvre. Au point de vue iconographique et historique cette œuvre est précieuse. Sa valeur artistique est grande, car M. Marcel Aubert qui décrit cette *pièce de l'histoire de Henry Troisième* dans le Bulletin de la Société de l'histoire de l'art français (année 1922 — 1r fascicule — page 55) la juge d'une belle composition et d'une excellente exécution. C'est une des rares tapisseries subsistant de cette époque.

.˙.

Pressé d'achever l'ameublement et la décoration du château de Vaux-le-Vicomte, le surintendant Fouquet, pour remédier aux retards qu'il aurait rencontrés en faisant travailler les ateliers de tapisserie existants, ouvrit, en 1658, un atelier spécial qu'il installa au village de Maincy, à proximité de Vaux. Cet établissement ne subsista que pendant peu d'années, car Fouquet fut arrêté en 1661 et l'année suivante les ouvriers et le matériel de Maincy étaient transférés aux Gobelins. Pendant ce court espace de temps, 290 ouvriers dirigés par Le Brun, travaillèrent dans ces ateliers. Parmi ceux-ci on rencontre bon nombre de Flamands, recrutés directement dans nos provinces ou débauchés dans d'autres ateliers français où déjà ils travaillaient auparavant. En mai 1660, Louis XIV érigea en manufacture de tapisseries de haute lisse privilégiée l'atelier de Maincy. M. Jean Cordey reproduit le texte de ce document remarquable dans la notice qu'il consacra à *la manufacture de tapisseries de Maincy* dans le Bulletin de la Société de l'histoire de l'art français (année 1922 — 1r fascicule, page 38). Pendant les trois années de son existence, l'activité du nouvel atelier fut grande; les tentures à peine achevées prenaient place dans les appartements du château. Parmi ces tentures il faut signaler la portière des *Renommées*, celles de *Mars* et du *Char de Triomphe*, ensuite des « Verdures », des pièces destinées à servir de soubassements aux fenêtres et surtout les cinq pièces de l'*Histoire de Constantin*. exécutées d'après les cartons de Raphaël et Le Brun, et les huit pièces de basse-lisse de l'*Histoire de Méliagre*. La débacle financière de Fouquet empêcha l'exécution d'autres tentures, telles celles de l'*Histoire de Moïse*, des *Muses*, et la portière de la *Licorne*. Sur plusieurs de ces tentures, devenues propriété de la Couronne, le chiffre et l'emblême du superintendant furent remplacés par des soleils ou par les armoiries royales.

* * *

A diverses reprises nous avons fait mention des ateliers de tapisserie qui florissaient à Paris avant la création des Gobelins. Parmi les tentures qui furent exécutées à cette époque et qui jouirent alors d'un vogue fort grande il faut signaler *la tenture d'Artémise*.

Différentes repliques ont été exécutées de cette œuvre. Le Mobilier national à Paris possède une série de 28 pièces ; treize de celles-ci viennent d'être exposées au Palais du Rhin à Strasbourg. On sait qu'exécutée vers 1600, cette tenture, sous le voile historique que constituent les aventures heroïques de l'épouse de Mausole, est en réalité consacrée à commémorer les évènements principaux de la vie de la reine Marie de Médicis et en partie d'Anne d'Autriche. Les cartons ont été dessinés par Lerambert et probablement aussi par Guill. Dumée et Guyot. Quant au mérite artistique de ces tapisseries, M. Rocheblave dans la revue « Beaux-Arts » (1 juillet 1923) les résume en ces mots : grand style du dessin, beauté de l'ordonnance, richesse de la composition et de ses divers cadres, constituant une œuvre de premier rang.

* * *

On sait que la cathédrale d'Angers possède d'admirables tapisseries du XV[e] siècle. Ce sont des fragments d'une tenture représentant des scènes de l'Apocalypse, qui lui fut léguée en 1474 par le roi René. L'origine de cette œuvre d'art est connue ; elle fut commandée en 1377 par Louis d'Anjou, frère du roi Charles V, qui la fit exécuter, à Paris, dans les ateliers de Nicolas Bataille, d'après les cartons de Hennequin ou Jean de Bruges. Celui-ci, pour dessiner ses compositions, prit pour guide un manuscrit de la « librairie » royale, que Charles V prêta, dans ce but, à son frère. On prétendait que ce manuscrit n'était autre que la célèbre *Apocaylpse figurée*, qui fait partie des collections de la Bibliothèque de Cambrai. Ce manuscrit a récemment figuré à Paris à *l'Exposition du livre français au pavillon de Marsan*. M. A. Boinet, qui rend compte de cette exposition dans la « Gazette des Beaux-Arts », fait remarquer qu'il n'est nullement prouvé que ce fut ce manuscrit qui servit de modèle ou de guide à Jean de Bruges. On connait, en effet, un grand nombre de manuscrits de la même époque, conservés en divers pays et tous consacrés au même sujet. Or, aucun de ces manuscrits, pas même celui de Cambrai, ne peut passer pour avoir appartenu au roi Charles V. Quoi qu'il en soit, un fait est certain; c'est que des enluminures manuscrites ont servi, au XIV[e] siècle, de

modèles pour la confection de tapisseries. C'est une preuve nouvelle de l'influence, exercée dans tous les domaines artistiques par les miniatures qui, à diverses reprises au XIVe siècle, inspirèrent et même furent copiées par des artistes, tels les sculpteurs, les peintres verriers, d'autres encore.

* * *

L'exposition de ce manuscrit a attiré l'attention d'autres critiques d'art, et c'est ainsi qu'il en est fait encore mention dans la revue d'information artistique parisienne « Beaux-Arts » (1923, n° 6, page 84). Toutefois, l'auteur de ce compte-rendu semble admettre comme un fait pour ainsi dire établi, que ce furent les miniatures de ce volume qui servirent de modèle à l'auteur du carton de la tapisserie. En concluant il constate que le manuscrit, étant maintenant exposé, en même temps que les tapisseries, que l'étude de ces œuvres d'art de natures si différentes, a fourni l'occasion rare de pouvoir constater dans l'art du moyen-âge, une influence aussi directe d'une œuvre sur une autre.

* * *

La même revue d'information artistique « Beaux-Arts » a consacré entièrement son numéro 15 (1r septembre 1923) à une série d'études relatives à toutes les tapisseries d'Angers.

On connait surtout celles qui appartiennent à la cathédrale et qui ont surtout été étudiées dans de nombreuses publications par M. de Farcy.

Mais le musée de l'ancien evêché qui dépend du service des monuments historiques a receuilli un certain nombre de tentures qui ne sont plus utilisées dans la cathédrale, ou qui par leur valeur méritaient d'être mises plus précieusement à l'abri.

L'historique de ces collections est d'abord présentée par M. le chanoine Ch. Urseau.

Déjà en 1428 Charles VII avait fait don d'une tenture tissée d'or, d'argent et de soie, composée de quatre pièces, représentant des scène de la Bible. En 1439 l'église acquièrt la suite de six pièces de

la *Vie de St-Maurice*, tissée à Paris par Jean d'Espagne. La *Vie de saint Maurille*, tenture de trois pièces, fut commandée par le Chapitre en 1460 ; il n'en reste plus qu'un fragment. Enfin c'est en 1480 que la cathédrale devint propriétaire de la précieuse tenture de l'*Apocalypse*, commencée, comme nous l'avons dit plus haut, en 1377 et comptant quatre vingt dix pièces dont soixante neuf existent encore. En 1540 elle s'enrichit encore par suite du don d'une tapisserie représentant diverses scènes de la vie du Christ.

Toutefois au XVIIIe siècle ces richesses artistiques n'étaient plus appréciées comme elles le méritaient. Certaines tentures furent coupées, d'autres furent mises hors d'usage ou vendues. L'*Apocalypse* fut présentée aux enchères, mais ces tentures ne trouvèrent pas d'acquéreur parcequ'elles étaient gothiques. En 1806 elles servirent à boucher des crevasses, et à capitonner les boxes de l'écurie de l'évêché ! Enfin en 1843 l'administration des domaines en mit les restes mutilés en vente. L'évêque les racheta pour 300 fr. !

Depuis cette époque on apprécia heureusement mieux toute la valeur de ces œuvres précieuses. L'administration diocésaine s'appliqua à les récupérer et à les restaurer. Elle réussit même à acquérir de nouvelles pièces et sa collection s'augmenta d'une copieuse série de tentures des XVe et XVIe siècles, parmi lesquelles il s'en trouve d'absolument remarquables. Aujourd'hui leur sort est heureusement assuré

M. Marcel Aubert, étudie ensuite plus particulièrement dans une notice spéciale la fameuse tenture de l'*Apocalypse*. C'est, nous l'avons dit, à un hautelisseur parisien, Nicolas Bataille, que le duc Louis d'Anjou commanda cette tapisserie pour décorer la chapelle de son château d'Angers. Il rappelle aussi qu'à l'artiste on donna comme modèles les miniatures d'un manuscrit qui appartenait au roi Charles V, et qui aujourd'hui est encore conservé à la bibliothèque de Cambrai. Jean de Bruges, peintre du roi, fut chargé de peindre les cartons à grandeur d'exécution ; ceux-ci étaient terminés en 1380 Nicolas Bataille s'installa à Angers pour exécuter son travail. Après la mort de Louis d'Anjou, la tapisserie passa à son fils Louis II, puis à la veuve de ce dernier qui la légua à son fils, le roi René. Celui-ci la laissa par testament de 1474 à la cathédrale d'Angers qui en prit possession en 1480. Les compositions suivent

pas à pas le texte de l'Apocalypse avec une variété de composition et une fertilité d'imagination qui surprend, comme le dit M. Aubert. C'est un ensemble unique dans l'art du XIVe siècle, dont la perfection est surtout due à la simplicité des compositions, à la réduction des tons employés, au choix des modèles et aux cartons spécialement peints pour le tapissier d'après les esquisses d'un artiste de grand talent.

Les autres *tapisseries du XVe et du XVIe siècle* de l'évêché d'Angers, sont ensuite décrites par Léon Deshairs. La plus importante est celle de la *Passion de Notre Seigneur*, qui se distingue par le rendu pathétique de la douleur et des souffrances du divin Crucifié. Elle provient de l'église St-Saturnin, de Tours, qui la possédait depuis 1505 et se compose de quatre pièces Des inscriptions permettent d'établir qu'elle fut tissée par le hautelisseur bruxellois Pierre Van Aelst, d'après les cartons de Jean de Rome, peintre de Marguerite de Savoie, gouvernante des Pays-Bas. A côté de cette tenture s'en trouve une autre, de provenance française, représentant le même sujet et datant du premier quart du XVIe siècle. Les souffrances du Christ y sont représentées avec bien moins d'intensité.

Outre ces pièces capitales, il s'en trouve encore d'autres dignes de mention ; ce sont notamment deux tentures à fond de fleurettes, d'autres qui traduisent des scènes de la vie des saints, évidemment inspirées par les représentations des mystères, etc. Enfin, la collection est complétée par des tentures du XVIIe et du XVIIIe siècle, dont l'intérêt est moins grand, mais qui sont néanmoins dignes d'étude.

⁂

La Musée de tapisserie d'Aix en Provence est peu connu et cependant il mérite de l'être. Installé dans les salles de l'ancien palais archipiscopal, il possède une série de beaux spécimens de tentures de Beauvais. Ce sont notamment six pièces de *Grotesques*, avec sujets empruntés à la comédie italienne d'après Berain, quatre pièces des *Jeux russiens* d'après les modèles de J. B. Leprince, enfin la suite importante de l'*Histoirè de Don Quichotte*, exécutée sur les cartons de Notoire. M. Henri Algoud décrit ces diverses

tapisseries et fait connaître leurs pérégrinations avant qu'elles aient trouvé asile au palais d'Aix. Il fait remarquer, en terminant, que dans le voisinage, dans la vieille cathédrale du saint Sauveur, est encore conservée la célèbre et abondante suite de tapisseries de la *Vie du Christ et de la Vierge*. Celles-ci sont d'origine flamande et furent exécutées en 1551 On pourra consulter la notice de M. Algoud dans « La Renaissance de l'art français et des industries de luxe ». (5e année, no 12, page 682).

. . .

Guillaume Fillastre, évêque de Tournai, abbé de St-Bertin et chancelier de l'ordre de la Toison d'or, est une des figures les plus intéressantes de l'histoire ecclésiastique de la fin du XVe siècle. Il mourut à Gand le 21 août 1473. Vainement jusqu'ici on avait recherché son testament. M. l'abbé E. Vansteenberghe a eu la bonne fortune d'en découvrir une copie de l'époque dans un manuscrit provenant de l'abbaye de St-Bertin et conservé à la bibliothèque municipale de Saint-Omer. Il reproduit et analyse cet important document dans le Bulletin historique de la Société des Antiquaires de la Morinie. (260e livraison, Tome XIII, page 694). Nous avons déjà signalé cette publication dans notre compte-rendu analytique (Bulletin de l'Académie royale d'archéologie de Belgique, 1923, 1 page). Dans ce testament, à plusieurs reprises il est question de tapisseries. Ces mentions sont importantes ; nous croyons intéressant de les relever ici.

Le testateur confirme le don qu'il a fait antérieurement déjà à l'abbaye de St-Bertin des tapisseries représentant des scènes de l'Ancien et du Nouveau Testament. Ces tentures avaient été payées en partie par le monastère et en partie par Guillaume Fillastre Elles ornaient le chœur et les parties voisines de l'église. «*Similiter et tapeta quibus chorus ecclesiæ ornatur et paris magna extra chorum, quiti vetus et novum testamentum declarant, et qui partim ex bonis ipsius monasterii facta sunt et partim expensis nostris, etiam ipsi monasterio ad decorem ecclesiæ iam donavrimus.*

Cette tapisserie est connue, un manuscrit de la Bibliothèque de Saint-Omer en 44 enluminures en reproduit les panneaux.

Le musée de la même ville en conserve trois fragments. Une partie de ces tapisseries avait, à un certain moment, servi à orner le chœur de la cathédrale de Tournai. Malgré ses instructions les chanoines refusaient de s'en désaisir sans compensation. L'évêque, en présence de cette opposition, comme le dit Jean Cousin. « les fit olter et reploier à ses despens et sans autre chose les fit diriger sur un chariot et les envoya à l'abbaye de Saint-Bertin ».

L'évêque possédait encore diverses tapisseries. Les unes représentaient l'*Histoire de Lucrèce*, *David*, *Ami et Amile*; d'autres étaient conservées à Lille ou à Tournai, telles *la Volerie* et les *Dames sous les tentes*. Il ordonne que les premières de ces tentures et d'autres encore qui ne portent pas les armes de St-Bertin, soient vendues : *Item, tapeta alia que ibidem habemus de historia Lucretie, de David, de Amis/ et Amillim, et alia ubi arma S. Bertini non sunt, volumus ad utilitatem executionis testamenti nostri presentis vendi, si aliter non disponamus.*

Par contre, il lègue celle de *la Volerie* et les *Dames sous les tentes*, à son neveu Guillaume de Failly : *Item legamus et donamus nepoti nostro domino Guillelmo de Failly milite, domino de Bernissart, filio sororis nostri et militi de Failli omnia mobilia. Item adhuc sibi donamus lectos et tapeta de la Volerie et de dominabus que sub tentoriis, cum camera alba que est supra artum.*

L'histoire de Lucrèce a plus d'une fois servi de thème aux hautelisseurs. Felibien rapporte que Jules Romain aurait exécuté pour François Ir les cartons, en cinq pièces, mesurant 21 aunes, de cet épisode de l'histoire ancienne. (Wauters. Les tapisseries bruxelloises, p. 120).

Les divers épisodes de l'histoire de David tentèrent de tous temps les fabricants de tapisseries De très nombreuses tentures leur furent consacrées. C'est ainsi que parmi les pièces que le duc Philippe de Bourgogne acheta, en 1461-1462, à Tournai, de Pasquier Garnier, et qui sont conservées aujourd'hui à Sens, on voit représenté *David couronnant Betsabée.* (Wouters, loc. cit. 16). Le même sujet, développé en trois tentures, se voit sur une tapisserie de la fin du XVIe siècle, qui existe à Madrid et dont on attribue le carton à Van Eyck. L'inventaire, dressé à la mort du pape Pie II, renseigne une tenture de l'*histoire de David*. C'est également le cas, plus tard,

pour une série de six pièces, qui est mentionnée en 1614, dans l'inventaire des biens délaissés par Henri Howard, seigneur de Nortthampton. Au musée de Cluny, à Paris, est aussi conservée une tenture de dix pièces de l'*histoire de David et de Betsabée*. D'origine bruxelloise, elles ont appartenu à la Cour de France, puis successivement au duc d'York, aux marquis Spinola, aux Serra, de Gênes. Ce fut aussi un hautelisseur d'origine bruxelloise, établi à Florence, Jean Van der Roost, qui, d'après les cartons de Vasari, exécuta au XVIe siècle, des tapisseries sur le même sujet. Enfin, pour ne pas prolonger cette énumération, rappelons que dans l'inventaire des œuvres d'art, délaissées par Rubens, se remarquait *een caemer Brussels tapetseryen Historie van David, acht stukken*.

La légende d'Ami et Amile est plus rarement employée. M. Van Steenberghe signale une tenture, qui la reproduit, dans l'inventaire de Charles V, roi de France.

Quant aux autres sujets indiqués dans le testament, tels *la Volerie* et les *Dames sous les tentes*, ils sont plus difficiles à identifier. Bornons-nous à reproduire ce qu'en dit M. Van Steenberghe : En 1422 les Anglais vendirent, parmi d'autres objets, appartenant à Charles VII, une « Volerie d'oiseaux de rivière ». Quant aux « Dames sous les tentes », elles constituent un thème analogue à ces « Paysages avec bucherons et paysans », que Philippe-le-Bon acheta à Tournai, en 1462, chez Pasquier Garnier.

Quoiqu'il en soit, si des détails que nous venons de donner, on rapproche les renseignements que fournit le testament au sujet d'œuvres d'art d'autres genres encore, on se rendra compte des goûts artistiques qui inspiraient Guillaume Fillastre, et de la grande valeur des biens qu'il délaissa.

∴

Un savant suédois, M. Erik Salven, a eu la bonne fortune de découvrir, dans une petite église du Nord de la Suède, à Skog, une tapisserie qui présente le plus grand intérêt. S'appuyant sur les ressemblances qu'il y trouve avec l'illustration de certaines pierres runiques, il estime pouvoir en faire remonter l'exécution entre les années 1050 à 1150. Le sujet, à première vue, est assez énigma-

tique. Des fidèles sont réunis dans une église en bois ; d'autres sonnent les cloches suspendues dans une tour distante de l'église. Des deux côtés, des bêtes féroces des lions, se précipitent vers le temple. M. Salven croit retrouver dans ce motif la représentation iconographique de sagas nordiques : des missionnaires ont bâti une église ; les mauvais génies prétendent la détruire, mais le son des cloches va les mettre en fuite. Ce serait donc en cette primitive période de l'évangèlisation en Suède, la lutte entre les croyances païennes et la vérité chrétienne L'exécution de cette œuvre d'art. par son style tout géométrique, peut être comparée avec les pierres illustrées antérieures au XIIe siècle, qui subsistent encore en ce pays ; d'autres savants y distingent une influence orientale. Quoi-qu'il en soit, par le thème religieux qu'elle reproduit, par son exécution précieuse, *la tapisserie de l'église de Skog*, constitue un document de la plus haute importance pour l'art primitif des pays scandinaves. (Beaux-Arts 1923, n° 11, page 165).

* * *

Le garde-meuble avait remporté l'année dernière un incontestable succès en organisant une exposition au Pavillon de Marsan au musée du Louvre. à Paris. Voici qu'il renouvelle cette manifestation, en exposant une autre tenture célèbre du XVIIe siècle, connue sous le nom de *Les chambres du Vatican* et exécutée d'après les cartons de Raphaël.

Cette tapisserie fut tissée à la manufacture des Gobelins, sous la direction de Lebrun. Elle eut un grand succès Une replique en fut achevée peu après la livraison de la première série; plus tard, entre les années 1706 et 1790, elle fut encore plusieurs fois exécutée sur les mêmes métiers.

Quant aux modèles, ils avaient été copiés à Rome, sous la direction d'Errard, par Ch. Delafosse, Bon. Boullongne et d'autres pensionnaires du roi, dans cette ville. Au XVIIIe siècle on renouvela les modèles, en prenant à Rome une seconde copie des cartons de Raphaël.

« Les chambres du Vatican » sont composées de dix pièces, dont les sujets sont disparates, sans lien d'unité entre eux.

Quatre pièces sont consacrées à des épisodes de l'histoire de Constantin; les autres représentent *Le Parnasse, Attila, le Miracle de la messe, l'Ecole d'Athènes, Heliodore chassé du temple* et *l'Incendie du Bourg*.

On comprend difficilement comment des sujets aussi étrangers les uns aux autres, aient pu être assemblés pour constituer une seule série.

* * *

A l'occasion des fêtes, organisées à Strasbourg, pour célébrer le centenaire de Pasteur, fut ouverte une importante exposition de tapisseries. Diverses études, relatives à cette manifestation artistique, ont paru dans le n° 9 de la 6e année de l'importante revue parisienne « La renaissance de l'art français et des industries d'art ». La première de ces études et due à la plume de notre confrère M. S. Rocheblave. Comme nous l'avons signalé plus haut, il avait déjà ailleurs donné un rapport résumé sur cette exposition. Cette fois sous le titre d'*Une exposition de tapisseries françaises à Strasbourg*, il fournit d'intéressantes indications au sujet de la fabrication des tapisseries dans les ateliers de Paris et de Fontainebleau, avant la création de la manufacture des Gobelins. C'est à ces ateliers et particulièrement à leurs travaux de la première moitié du XVIIe siècle. que sont dues les tapisseries exposées. Parmi celles-ci la plus importante est, sans contredit, la tenture d'Artémise. Son origine est assez curieuse. Un apothicaire parisien, Nicolas Houel, lettré et savant, dans une requête adressée à la reine Catherine de Médicis, suggéra l'idée de faire tisser en tapisserie une histoire des rois de France ; il donna en même temps le programme de la tenture d'Artémise. « Je commancé cet histoire, écrit Houel, tant pour sa grâce et beauté que pour une conformité de vertus que vous avez avec cette grande royne Artemise, et pour estre les siècles où vous avez vescu toutes deux non beaucoup differens les uns des autres... »

Houel fit, d'après ses indications. peindre des cartons. De ces dessins, exécutés vers 1570, il en existe encore 39 aux Estampes et 3 au Louvre. Quels furent les artistes auxquels fut confié l'agran-

dissement de ces esquisses et quand les premières tentures furent-elles exécutées ? Ce sont des problèmes dont la solution échappe jusqu'ici. On croit que Curon exécuta quelques uns de ces cartons et que quatre ou cinq pièces furent achevées avant la mort de Catherine de Médicis. On sait que le roi Henri IV fit ouvrir, dans les dernières années du XVI[e] siècle, des ateliers de tapisseries, qu'il plaça à leur tête des artistes de valeur et qu'il fit appel aux haute-lisseurs flamands pour y travailler. Ce fut sans doute sous la direction de Lerambert, peintre ordinaire du roi, « particulièrement ordonné pour travailler aux patrons des tapisseries », que la majeure partie des pièces de la tenture d'Artémise furent exécutées. Après lui, le soin d'achever ce travail, échut à Guillaume Dumée et Laurent Guyot. Les pièces principales furent exécutées entre 1610 et 1620. Quoiqu'il en soit, ces tentures sont somptueuses; les compositions, très touffues, dénotent une science artistique sûre ; l'effet décoratif est incontestable. Les bordures surchargées de cartouches, de figurines, de motifs décoratifs allégoriques, ajoutent encore à la richesse de l'ensemble. L'exposition récente de cette riche série a mis pleinement en valeur la perfection du travail de l'atelier de Paris.

* * *

La seconde notice illustrée qu'imprime la revue est consacrée par M. Ernest Dumonthier à la *Fabrique de tapisserie d'Aubusson.*

Quoique d'origine fort ancienne, l'industrie de la tapisserie à Aubusson ne peut pas se prévaloir d'œuvres actuellement existantes antérieures au XV[e] siècle. C'est la célèbre série de *la Dame à la licorne*, dont six pièces sont conservées au musée de Cluny ; elles furent probablement exécutées pour le prince Zizim, fils de Mahomet II, qui s'était refugié au château d'Aubusson vers 1450. Pendant l'époque de la Renaissance, la prospérité de cette manufacture fut à son comble ; au début du XVII[e] siècle, elle travaillait pour la cathédrale de Reims ; la révocation de l'Edit de Nantes lui porta un coup sensible. Toutefois elle connut une nouvelle ère de prospérité au milieu du XVIII[e] siècle. C'est alors qu'elle exécuta les séries des «chinois», d'après Boucher, et un certain nombre de

« pastorales ». Outre ces travaux de grand art, dont de nombreuses reproductions parsèment l'étude de M. Dumonthier, Aubusson s'occupa aussi des tapisseries d'ameublement et on connait encore de nombreux fauteuils, chaises, canapés, écrans, etc., qui sont couverts de pièces historiées tissées dans cette manufacture. Celle-ci est encore en activité ; ses productions sont remarquables ; toutefois les acheteurs se font rares et la crise qui frappe cette industrie remarquable ne semble pas encore être proche de sa fin.

Enfin, dans une dernière étude, M. Paul Sentenac décrit *l'Art moderne des Beauvais.* Cette manufacture, qui avait jadis connu des périodes de prospérité fort grande, a délibérément adopté les principes d'art nouveau en honneur depuis quelques années. Les meilleurs artistes décorateurs lui ont fourni des cartons d'un modernisme accentué. Et c'est ainsi que, par exemple, elle a exécuté d'après les cartons de Maurice Taquoy, un mobilier de salon qui, récemment, a été exposé. Ses scènes de chasse, ses compositions hippiques se déroulent au milieu de décors champêtres d'une grande variété et d'une grande richesse de coloration. Peut-être, dit l'auteur, ce mobilier effarouchera-t-il quelques timides ou quelques amateurs obstinés et peu libéraux, qui ne considèrent les productions artistiques qu'à travers la docte fumée du temps, le nuage sacré des mystères. Ces productions, toutefois, témoignent de la révolution radicale qui se produit dans le travail de la tapisserie et l'adaptation de cet art délicat aux exigences modernes, pourrait provoquer l'abandon des modèles anciens er arrêter la reproduction des séries qui, depuis plusieurs siècles, jouissaient d'une vogue incontestée.

* * *

Les expositions de tapisseries se multiplient de plus en plus. On ne peut que s'en féliciter. Après celles dont nous venons de parler, voici qu'on annonce qu'au cours de l'hiver le Mobilier National compte prêter les plus belles séries de ses collections de tapisseries des Gobelins et de tapis de la Savonnerie, qui seraient exposés dans les salles du Palais des papes à Avignon. Nul cadre ne se prêtera mieux à pareille manifestation artistique.

⁂

Ces expositions, outre leur mérite artistique, contribuent aussi à répandre le goût et, par suite, l'emploi dans l'ameublement des tapisseries. C'était nécessaire, même urgent, s'il faut en croire les rapports de la presse qui souligne la crise aiguë qui règne actuellement dans l'industrie de la tapisserie, surtout de basse lisse.

C'est ainsi que dans dans le département de la Creuse, à Felletin, à Aubusson, et dans de nombreux ateliers où se fabriquent surtout les tapisseries commandées par les ébénistes pour couvrir des meubles conçus en styles anciens, le taux des salaires est tombé à un chiffre si bas, que les ouvriers abandonnent le métier et qu'il n'est plus possible d'embaucher de nouvelles recrues.

Les ouvriers hautelisseurs ne touchent, en effet, dans ces parages que douze, et les meilleurs, les artistes, quinze francs, quand dans les grandes villes le moindre manœuvre obtient facilement un salaire de vingt-cinq francs.

Une réunion des fabricants de la région a été provoquée pour tâcher de remédier à cette situation. Les décisions qui ont été prises sont peu faites pour mettre fin à la crise. Il a, en effet, été arrêté de ne pas modifier le salaire des ouvriers supérieurs, mais d'élever à vingt francs celui de ceux qui, moins habiles, ne travaillent qu'aux produits de second ordre.

Pareille mesure ne peut qu'à bref délai provoquer la disparition complète du travail d'art. Plus aucun ouvrier de mérite ne voudra dans ces conditions, continuer à exercer un métier qui exige des connaissances spéciales et qui récompense si mal ceux qui s'y dévouent.

C'est un peu pour parer à cette crise dont les conséquences se font sentir ailleurs encore que dans la Creuze, que la ville de Paris a organisé une exposition de cartons de tapisseries au musée Galliera. On a eu soin de réunir des modèles simples et d'une exécution facile et rapide tout en répondant à toutes les exigences artistiques.

Les sujets sont des plus variés; ils sont non seulement empruntés aux tendances traditionnelles, mais représentent aussi les compositions les plus modernes, les plus décoratives : des scènes de

genre rustique ou autres, des fleurs et fruits stylisés, des motifs s'appropriant parfaitement au goût moderne.

On espère obtenir ainsi une facilité de travail plus grande et plus fructueuse pour les ouvriers et en même temps pousser le public à donner une place plus importante à la tapisserie dans l'ameublement des demeures familiales.

* * *

A propos de la vente des tapisseries délaissées par le peintre Bonnat, vente dont nous avons signalé le résultat, nous relevons dans un journal parisien (« Excelsior », 18 février 1923) une anecdote pleine de saveur. La voici reproduite :

« CŒUR D'ARTISTE. — On vient de vendre nombre de tapisseries provenant de la collection Bonnat. Deux d'entre elles évoquaient pour lui un amusant souvenir de voyage En 1871, pendant la Commune, il parcourait l'Espagne, à la recherche de documents pour un Don Quichotte qu'il voulait peindre. Il fouillait partout. A Saragosse, quelques heures à peine avant son départ, le hasard l'amena chez un brocanteur qui occupait une échoppe sombre et exiguë. Dans un coin étaient roulés deux énormes paquets, deux tapisseries. Mais son espoir était fort petit en ce client de passage, qui semblait bibeloter sans conviction.

— Elles sont trop grandes pour que je les déballe ici, fit-il. Pourtant j'en veux 200 francs, dont j'ai besoin ; les affaires vont mal et ma femme est malade.

L'artiste, intéressé, comprit qu'il y avait là une charité à faire. A tout hasard, il dit :

— Je pars tout à l'heure ; vous ne voulez pas me les montrer, je ne veux pas les voir. Portez-les-moi ce soir à la gare, je vous paierai les 200 francs.

A l'heure dite, Bonnat vit sur le quai, assis sur un des ballots, le bonhomme qui l'attendait. Ils les fit enregistrer avec ses bagages et le train partit. Ce n'est qu'à Paris qu'il se rendit compte de sa trouvaille. C'étaient des pièces de grand style de l'école flamande, en excellent état, représentant deux épisodes des *Noces de Tobie.* Elles firent, jusqu'à la mort de l'artiste, l'ornement de son atelier de la rue Bassano.

Bonnat était généreux. Quelques jours après, le brocanteur espagnol était fort surpris de recevoir un pli chargé. »

Après que le marquis de Berghes eût perdu la vie d'une manière tragique en Espagne, en 1568, ses propriétés furent confisquées et le fisc fit vendre publiquement à Bruxelles et à Anvers, en 1570, les meubles garnissant son hôtel de Mons et son château de Bergen-op-Zoom.

Dans cette vente figuraient de nombreuses et précieuses tapisseries. Parmi celles-ci nous relevons une suite de huit pièces provenant d'un atelier bruxellois et représentant l'histoire de Tobie. Voici comment l'inventaire dressé à la suite de cette vente les décrit :

Huyct pieces de tapisserie de l'histoire de Tobias, ouvraige de Bruxelles, en haulteur de VI aulnes contenant ensamble la quantité de IIIe III^xx I aulnes trois quartz, estimées à XXX solz l'aulne, ont par ordonnance de Son Excellence le duc d'Alve, en date du IIIe de Decembre XV^c IXXI esté delivrées à Marcq de Ocoche, maistre d'hostel de dame Barbara Bombergh, vefve de feu messire Jeronimus de Kexel, en son vivant commissaire des monstres du roy. (1).

Faut-il supposer que les deux pièces de la collection Bonnat firent partie de la tenture que le duc d'Albe fit offrir, en 1571, à Barbe Blombergh, veuve de Jérôme de Kegel et mère de Marguerite de Parme; ou bien faut-il y reconnaître une réplique de l'époque ? Rien ne permet de l'affirmer. La bonne fortune de l'artiste français est, dans tous les cas, évidente.

*
* *

L'audace des cambrioleurs ne connait véritablement plus de bornes. S'il y a des objets encombrants et difficiles à subtiliser ce sont bien les tapisseries. Et cependant il s'est trouvé des larrons assez audacieux et assez adroits pour réussir à se les approprier.

Au mois de février de l'année 1922 se vendait à l'hôtel Drouot à

(1) Pinchart. Archives des arts. Vol. I, p. 22.
Wauters. Les tapisseries bruxelloises, p. 93.

Paris, un riche mobilier provenant de la mortuaire du vicomte de Reiset, ministre plénipotentiaire. Parmi les objets offerts aux enchères, figuraient un certain nombre de tapisseries qui trouvèrent facilement acquéreur à bon prix.

Quelque temps après la vente, le fils du défunt aperçut dans la vitrine d'un antiquaire, une tapisserie provenant de la maison paternelle et n'ayant pas figuré à la vente. C'était un dessus de canapé au petit point, représentant *La leçon de musique*, travail remarquable du XVIIIe siècle, dont on demandait maintenant 6000 francs.

Les commissaires-priseurs auxquels la direction de la vente avait été confiée, prévenus, firent une enquête et apprirent qu'avant la vente, un porteur de l'hôtel Drouot l'avait dérobée et l'avait enlevée après l'avoir dissimulée dans un panier. Un mois plus tard, il la faisait mettre en vente publique ; elle fut alors régulièrement adjugée au détenteur actuel. Prévenus de ces faits, les commissaires-priseurs la firent immédiatement racheter et la restituèrent au légitime propriétaire.

Quant aux coupables, ils furent déférés aux tribunaux ; le portier fut condamné à huit mois de prison et son complice, le crieur qui avait facilité la vente, se vit gratifier de deux mois. Ils furent de plus astreints à restituer les 6000 francs, que les commissaires-priseurs avaient dû débourser pour racheter la tapisserie.

* * *

Mais dans cet ordre d'idées, récemment un fait beaucoup plus grave encore s'est produit.

A la fin du mois d'octobre dernier, des cambrioleurs ont pénétré par effraction dans le salon de Mercure au château de Versailles. Les murs de cette salle étaient ornés de trois splendides tapisseries des Gobelins. Avec une habilité qui semble dénoter des gens du métier, ils détachèrent deux des tentures et, après les avoir soigneusement roulées, ils disparurent par le même chemin par lequel ils avaient pénétré On suit immédiatement tout en branle pour retrouver leurs traces et récuperer leur précieux butin.

Les deux tapisseries volées appartenaient à une série très connue, celle de *l'Histoire du roi*, qui fut tissée à la manufacture des

Gobelins de 1665 à 1679, sous la direction de Lebrun. Si l'on consulte le « Répertoire détaillé des tapisseries des Gobelins de 1662 à 1892 » par Gerspach, on apprend que cette suite était primitivement composée de quatorze pièces ; elle fut en 1716 complétée par l'adjonction de trois nouvelles pièces.

Les deux pièces volées étaient les nos 3 et 9 de cette suite. Le no 3 avait été tissé dans l'atelier de Jans fils, d'après les cartons peints par Antoine Mathieu et Pierre de Seve, reproduisant les compositions de Le Brun et Van der Meulen ; il représentait « L'entrée de Louis XIV à Dunkerque le 2 décembre 1662, après avoir retiré cette ville des mains des Anglais. » On y voit le roi à cheval à la tête d'un groupe brillant d'officiers et entouré de quelques fantassins qui l'acclament, s'apprêtant à dévaler d'une colline pour entrer dans la ville que l'on aperçoit au fond, au bord de la mer. La bordure surmontée des armes royales, est composée de divers médaillons, d'attributs de genres divers et d'ornements fleuris.

Le no 9 dont le carton avait été peint par Yvart le père, a été exécuté dans l'atelier de Lefebvre. Il représente « le siège de Douai en 1667 ou le roy Louis XIV, sortant de la tranchée, le canon tue le cheval d'un garde de corps proche de Sa Majesté. ». On y voit le roi à pied entouré d'officiers et de divers groupes de soldats qui s'empressent aux travaux de la tranchée, assistant calme et majestueux à la chûte d'un cheval qui se débat à quelques pas de là, frappé par un boulet ennemi. La bordure est conçue dans le même genre que la précédente.

D'après certains critiques d'art les cartons, peints à grandeur d'exécution par Yvart pour cette tenture, auraient été l'œuvre de de Van der Meulen. Le musée de Rennes posséderait une toile de ce maître qui ne serait autre que l'original de cette composation.

Ces deux pièces mesuraient respectivement 4 m. 90 sur 6 m. 85 et 5 m. 10 sur 6 m. 90. Par leurs dimensions il n'était guère aisé de les dissimuler et il est difficile de s'expliquer comment elles purent être enlevées avec une telle facilité et disparaître sans laisser la moindre trace.

La perte, certes, était grande mais toutefois la place laissée vide dans le Salon de Mercure. aurait pu vite être remplie, car le Garde Meuble possède encore deux répliques exactes des tapisseries volées.

Celles-ci avaient en effet été reproduites à diverses reprises ; il en avait également été tissé des séries d'une dimension réduite et d'autres avec des bordures d'un modèle différent.

Toutefois il ne sera pas nécessaire d'avoir recours à ces pièces de réserve Quinze jours après le vol, les tapisseries purent être recouvrées. Grâce à des empreintes digitales, les voleurs purent être identifiés et arrêtés. Les tapisseries dérobées furent retrouvées en leur possession. Malheureusement la tenture représentant l'entrée du roi à Dunkerque, avait été découpée en douze fragments. Quant à celle sur laquelle figurait la prise de Douai, elle était intacte. Il est à espérer que désormais des mesures seront prises pour que des faits de ce genre ne puissent plus se reproduire.

La restauration de la tapisserie fractionnée pourra, paraît-il, parfaitement se faire. Les voleurs, sans tenir compte des détails de la composition ou du dessin, l'avaient brutalement découpée en douze fragments carrés presque égaux. On suppose qu'ils accomplirent cet acte de vandalisme, soit dans le but de s'en débarrasser plus facilement, soit pour en extraire les fils d'or, ce qui leur aurait permis de réaliser, d'après l'estimation, environ soixante mille francs.

Il existe à la manufacture des Gobelins un atelier séparé où travaillent une soixantaine d'ouvrières spécialistes. Elles s'occupent des restaurations et réussissent à réparer dans la perfection les anciennes tapisseries. Cette besogne, en style du métier, s'appelle le « rentreillage ». Récemment elles durent soumettre à cette opération les admirables tapisseries de la cathédrale de Reims, qui avaient été criblées de trous par les éclats d'obus. Les dommages ont été réparés sans laisser de trace. Il sera donc relativement très facile d'ajuster d'une manière invisible les douze fragments de l'Entrée à Dunkerque. Celle-ci pourra alors reprendre sa place dans le Salon de Mercure à Versailles et il ne restera plus trace de cette inquiétante aventure.

* * *

A l'occasion de ce vol, la revue « La Renaissance de l'art francais et des industries de luxe », en sa livraison n° 12, de la 6e année, a publié sous la signature de M. Ernest Dumouthier, une étude illus-

trée, intitulée *La tenture de l'histoire du roi à propos du vol de Versailles*. Il rappelle que les compositions en furent commencées, en 1662, par Charles Le Brun, aidé du peintre flamand François Van der Meulen, et achevées en 1673 Ce fut la première tenture qu'exécuta la nouvelle manufacture établie dans l'enclos des Gobelins. Il décrit en détail les quatorze pièces primitivement commandées et les trois autres qui plus tard y furent ajoutées. Les différentes scènes représentées en haute lisse sont expliquées, tandis que sont reproduites les inscriptions qui en précisent les sujets. L'effet décoratif de ces œuvres est des plus réussis, malgré la difficulté que présentait l'exécution de personnages qui tous sont des portraits et des paysages qui fidèlement copient la nature. C'est après avoir admiré au Palais des Tuileries une suite de ces tentures, que Napoléon, encore consul, décida d'également faire représenter par le même procédé artistique, les principaux événements de sa propre carrière.

* * *

En terminant notre dernier compte-rendu, nous avons fait mention des efforts qui étaient tentés en vue d'introduire dans la fabrication des tapisseries, des tendances artistiques plus en rapport avec celles qui règnaient aujourd'hui Dans cet ordre d'idées il y a lieu de signaler l'exposition que le conservateur du musée Galliera, M. Clouzot, a organisée et dans laquelle on trouvait 160 cartons pour la tapisserie de basse lisse. Beaucoup de peintres ne sont pas encore habitués à tenir compte dans leurs compositions, des exigences spéciales du travail de la tapisserie. Il faut réunir aux qualités artistiques, de bonnes indications pour l'exécution. Parmi les projets exposés il en est qui répondent à ces conditions. L'exposition actuelle pourra leur servir de guide; ils y trouveront des modèles qui leur indiqueront la voie à suivre. L'entreprise est donc louable et il est à souhaiter que les efforts actuellement tentés dans le but de renover l'art de la tapisserie, produisent à bref délai des résultats appréciables. (Beaux-Arts, numéro 8, 1 mai 1923, page 125).

* * *

Il y a lieu de remarquer à cette occasion que la grande manufacture française des Gobelins est déjà hardiment entrée dans la voie de l'exécution. C'est ainsi qu'elle vient de terminer deux grandes tentures. L'une, « La forêt », a été exécutée d'après les cartons de M. Félix Bracquemond. L'autre représente « L'entrée en guerre de l'Amérique ». Cette tenture, qui mesure 5 m. 63 sur 7 m. 20, sera offerte à la ville de Philadelphie, en témoignage de la reconnaissance française. Cette composition est illustrée de nombreux personnages ; on y voit une théorie de chariots attelés et escortés par des cavaliers, défilant avant leur départ entre les rangs pressés de la foule qui l'acclame. De nombreuses bannières, des drapeaux multicolores s'allient à la verdure de grands arbres, pour accentuer encore le pittoresque de la scène. La bordure est somptueusement peuplée de trophées de guerre, de médaillons avec portraits de guirlandes, de fleurs et de fruits. Deux dates, 1776, 1917, font allusion aux deux périodes de guerre, pendant lesquelles français et américains combattirent côte à côté. De l'avis de ceux qui ont pû voir ces tapisseries, elles constituent sans contredit une œuvre de grande allure et de merveilleux coloris.

*
* *

Au point de vue de la fabrication moderne des tapisseries, les ateliers d'Aubusson occupent une situation spéciale. Tandis qu'aux manufactures nationales des Gobelins et de Beauvais les ouvriers ne tissent chacun qu'un mètre carré environ par an, et n'ont à exécuter que des travaux restreints pour compte de l'Etat, à Aubusson les ouvriers produisaient en moyenne chacun une dizaine de mètres carrés par an, destinées à une vingtaine de fabriques. Dans ce dernier cas on se trouve en présence d'une véritable industrie, qui plus qu'ailleurs doit tenir compte des goûts du public et des tendances du jour. C'est en vue de faciliter cette tâche qu'une exposition spéciale de cartons modernes de tapisserie de basse lisse a récemment été organisée à Paris, au musée Galliera. « La renaissance de l'art français », dans sa dernière livraison (6e année, n° 7, p. 419) donne la reproduction de bon nombre de ces modèles. Ceux-ci sont tous conçus dans une note très moderne, quelques uns ne reculent pas devant

d'audacieuses innovations. Certes, parmi ces compositions il en est qui dénotent un sens averti de la composition, et un caractère très décoratif. Mais il est difficile d'émettre un jugement quelque peu justifié en examinant seulement, des reproductions de clichés photographiques d'œuvres dans lesquelles la couleur doit jouer un rôle primordial Quoiqu'il en soit, cette tentative prouve qu'il existe aujourd'hui un mouvement qui tend en quelque sorte à industrialiser le vieil art de la tapisserie et de la mettre à même de répondre rapidement aux besoins des commandes et au goût momentané du public.

* * *

Lors de la vente des meubles de la vicomtesse Northcliffe, qui eut lieu à Londres le 7 mai 1923, chez MM. Robinson, Fisher et Harding, fut mise aux enchères une tenture de tapisserie de Bruxelles du XVIII[e] siècle, mesurant 17 pieds de largeur sur 10 de hauteur. Elle représentait, dans un paysage sylvestre une scène mythologique. La bordure datant de l'époque était ornée de guirlandes fleuries.

Quelques mois plus tard, d'autres marchands d'antiquités de Londres, MM. Gill et Reigate, offraient en vente une tenture flamande du XVIII[e] siècle, mesurant plus de 8 pieds de hauteur sur 6 1/2 de largeur C'était une verdure. On y voyait un couple en conversation aimable au milieu d'un paysage abondamment boisé. La bordure était formée de fleurs et de fruits assemblés en guirlandes fort touffues, parmi lesquelles étaient placées quelques vases de forme antique.

4 pièces de tapisserie du XVII[e] siècle, d'origine flamande, appartenant à la série des mois, exécutées d'après les dessins de Lucas, trouvèrent acquéreur lors de la vente, à Londres, de la collection Wimborne, au milieu du mois de mars 1923, à £ 4410, soit environ fr. 350.000.

Enfin, il faut surtout signaler, toujours à Londres en 1923, les importantes enchères auxquelles donnèrent lieu la vente des collections délaissées par Anthony de Rotschild.

Il est vrai que les tapisseries flamandes y étaient peu nombreuses. On signale seulement 4 pièces, provenant d'ateliers bruxellois et

représentant des sujets peints par Teniers, qui trouvèrent preneur à fr. 72.700.

Les lots de tapisseries d'autres provenances étaient plus importants. Signalons trois panneaux d'Aubusson, d'après Boucher, vendus à fr. 129.000, 5 autres pièces, de même provenance, adjugées à fr. 92.000, 1 pièce de Beauvais à fr. 72.700, 1 des Gobelins, à fr. 31.000.

Enfin, quatre panneaux, tissés à Aubusson, représentant des sujets champêtres, signés F. Boucher, furent payés fr. 1.200.000.

* * *

Une firme anglaise, Lewis et Lewis de Londres, offrait récemment en vente une tenture de fabrication bruxelloise, datant du XVIIe siècle. Dans un état de conservation parfaite, elle représentait *Le Jugement de Pâris*. Celle-ci se distinguait par une particularité rare ; tous les personnages étaient copieusement habillés en costume de l'époque ; pas le moindre nu n'avait été ménagé. La bordure, aussi richement surchargée que le panneau central, était ornée de fleurs se détachant au milieu d'enroulements de verdure plus ou moins stylisés. Des têtes de lions se détachaient des cadres meublant les quatre coins.

Une autre firme de la même ville, J. Nachemsohn, possédait en magasin une merveilleuse tenture, semblant de fabrication française et datant du début du XVIe siècle Elle représentait le retour de Christophe Colomb après la découverte de l'Amérique. Les trois caravelles ont touché terre et débarquent un grand nombre d'animaux rares capturés sur le nouveau continent.

* * *

La vogue dont les tapisseries jouissent aux Etats-Unis ne se ralentit pas. C'est ainsi que, lors de la vente des collections de La Rochefoucauld, une tenture composée de six pièces avait été achetée par un amateur américain, M. Anderson, qui les exposa dans sa galerie à New-York. M. John D. Rockfeller s'en rendit acquéreur pour la coquette somme de 1.100.000 dollars, soit 17.875.000

francs ! Les tapisseries furent envoyées en Angleterre pour être restaurées. Quand elles revinrent à New-York en mars 1923. la douane les saisit, réclamant pour la vente de ces œuvres d'art des droits de 370.000 dollars. Toutefois, celles-ci ayant été acquises dans une vente qui n'avait pas eu lieu aux EtatsUnis, ne pouvaient être soumises à pareille taxe. Aussi la douane dut-elle se désister de ses prétentions et l'acheteur put en prendre possession sans plus d'obstacles.

En mars 1923 eut encore lieu à New-York, la vente publique de M. de la P..., de Paris. On s'y disputa six pièces de tapisseries flamandes exécutées vers 1500, et représentant des sujets de chasse, qui furent adjugées à la parité de fr. 900.000 à la succursale américaine d'un antiquaire parisien.

Un mois plus tard, à la vente du marquis de Breadalbane, une tapisserie de Bruxelles du XVIIe siècle, représentant la mort d'Abraham, fut mise aux enchères, en même temps qu'une autre pièce, tissée de laine et de soie, de mêmes provenance et époque, sur laquelle on voyait Diane accompagnée de Cupidon et suivie d'une meute, chassant dans une forêt.

* * *

En France à Paris surtout, la vente des tapisseries continue à jouir d'une pleine vogue. Les pièces d'origine flamande y ont été spécialement recherchées. Bornons-nous à citer le résultat de quelques ventes qui ont succédé à celles dont nous avons mentionné les résultats dans notre dernier compte-rendu.

Au début de l'année 1922. lors de la dispersion des collections du comte de Reiset, deux tapisseries flamandes ont été offertes aux enchères ; la première exécutée au XVIe siècle, illustrée de représentations de musiciens, de scènes galantes, de scènes de chasse, a été adjugée à fr. 130.000 ; la seconde du XVIIe siècle, habitation avec personnages assis, jouant aux cartes, n'a obtenu que fr. 25.700.

Le 15 mars, vente de Mme Berthe Fontane, tapisserie flamande, époque de la Régence, représentant un chien, fr. 5.020.

17 novembre, vente Baugard, tapisserie flamande, Narcisse se mirant dans l'eau, fr. 15.100

25 novembre, vente princesse d'Altora Colonna, tapisserie flamande, commencement du XVIII[e] siècle, Triomphe de Bacchus, fr. 60.000.

27 novembre, vente Ch. Haveland, tapisserie flamande, bordure figurant cadre, fr. 60.000.

14 décembre, vente salle Lair Dubreuil, tapisserie flamande, de la fin du XV[e] siècle, en très bon état de conservation. (2.40 × 3 50), fond bleu chargé de fleurettes multicolores, petits animaux, jeune femme vêtue de peaux de bêtes, assise sur une licorne en face d'un lion, fr. 125.000.

16 décembre, galerie Petit, suite de tapisseries flamandes :

Epoque régence, Renaud et Armide, fr. 40.050.

Pièce même suite, fr. 36.000

Deux pièces, début XVIII[e] siècle, sujets rustiques, d'après Teniers, fr. 34.500 et 53.000.

Atelier bruxellois de la fin du XVI[e] siècle, un général vainqueur, signée *Franciscus Spiringus fecit*. fr. 5.700.

16 février 1923, galerie G. Petit, 3 pièces de tapisseries bruxelloises, sujets allégoriques : *laudatio*, *miseratio*, *fides*, XVII[e] siècle, fr. 55,400.

Une pièce, même provenance, fin du XVII[e] siècle, la forge de Vulcain, fr. 24,500

Février 1923, atelier Bonnat, tapisserie bruxelloise, XVI[e] siècle, cerf attaqué par un lion, fr. 20,200.

Même provenance, signé Raes. La fortune aveugle, fr. 20,200.

Idem. XVII[e] siècle. Icare, fr. 7700.

Trois petits panneaux, fr. 8.000, 3.000, 3.000.

18 juin, galerie Petit, succession Charles Lowengard, petite tapisserie flamande, XVII[e] siècle, verdure avec faucon, fr. 5750.

20 juin, hôtel Drouot, vente Hielbronner, deux tapisseries flamandes, XVII[e] siècle personnages encadrés de larges bordures, fr. 3000 et fr. 3500.

18 novembre, hôtel Drouot, tapisserie flamande, danse villageoise, d'après Teniers, début XVIII[e] s., fr. 43.000.

Deux autres pièces de la même série : le jeu de quilles et retour du marché, fr. 27.000 et 29.000.

16 décembre, Lair Dubreuil, vente Haveland, tapisserie flamande, XVIe siècle, Combat, fr. 23.500.

Vente entremise Lair Dubreuil, atelier Ferrier, artiste peintre :

Tapisserie flamande, Enlèvement d'Elie, fr. 1.300, autre tapisserie flamande, XVIe siècle, deux personnages dans un parc, fr. 32 000.

Février 1924, Lair Dubreuil, tapisserie flamande, XVIe siècle, La résurrection du Christ. fr. 50.000.

9 mars, Hôtel Drouot, tapisserie flamande, Le jugement dernier, fr. 14.600.

. . .

Les quelques notes que nous publions ici, prouvent à l'évidence que la vogue dont jouissent les anciennes tapisseries flamandes, n'a jamais été plus grande et, peut-on dire, plus persistante. A chaque instant on retrouve des indices ou des documents qui, pour le passé, confirment également cette vogue. Et c'est ainsi que récemment, une publication quotidienne rappelait que Voltaire, de passage à Bruxelles, écrivait à Frédéric II pour l'engager à faire une commande aux ateliers de cette ville. Il lui proposait, sur les mesures qu'il indiquerait, de faire exécuter une tenture rappelant la « Henriade ». Les diverses pièces qui auraient dû représenter la Saint-Barthélemy, la bataille d'Ivry, le Temple de l'Amour, le Temple du Destin, auraient pu être terminées en deux ans. Voltaire, en même temps, conseillait au souverain de faire venir des hautelisseurs de Bruxelles pour créer un atelier à Berlin. Aucun renseignement ne permet d'établir que ces projets eurent une suite quelconque.

. . .

En terminant, citons un dernier document consacré à la description d'une pièce de tapisserie. Un poète moderne, Madame Alphonse Daudet, a fait appel à la muse pour décrire une œuvre de ce genre, une verdure peuplée de danseurs et d'oiseaux divers, qui fait présumer qu'elle date du XVIIIe siècle. Nous lui laissons la parole :

TAPISSERIE.

Ce sont des arbres verts avec des branches bleues,
Et des feuillages, brin par brin entrelacés ;
Des paons, laissant traîner et s'arrondir leurs queues.
Sur des perrons aux blancs balustres espacés.

On dirait qu'une source a surgi dans la trame
Des laines, que le temps patient adoucit ;
Des roseaux sur les bords ont des reflets de lame,
Un perrroquet s'y mire en becquetant un fruit...

Paysage de rêve et du passé ; figure
D'un repos de poète en mirage savant ;
C'est ainsi qu'il aimait et comprit la nature ;
Pas un nuage au ciel, pas un souffle de vent.

Mais des toits entrevus en haut d'une colline,
A demi dégagés des molles frondaisons ;
Le parc en plusieurs plans s'élargit et s'incline,
Ménageant les bosquets, les prés, les horizons.

Et voici qu'aux deux bouts des ombreuses charmilles,
Apparaissent, vêtus pour des fêtes de cour,
Deux danseurs de pavane, aux roses cannetilles,
Les doigts tendus pour se rejoindre en un détour :

Ils complètent ainsi le tendre paysage,
Et j'entends la mesure, et je sais le refrain,
Que marque, en témoignant des grâces d'un autre âge,
Leur pas fantôme, à l'invisible tambourin !

Février 1924. FERNAND DONNET.

Deux visites Princières

I.

Charles-Quint à Hasselt.

Le deuxième volume de la précieuse *Collection des Voyages des Souverains des Pays-Bas*, par Gachard, est consacré à Charles-Quint. Le savant éditeur ne s'est pas contenté de publier *in extenso*, et avec tout le soin requis, le *Journal des Voyages* de l'auguste monarque, tel qu'il fut écrit par Jean de Vandenesse, « contrerolleur » de Sa Majesté : il a fait précéder ce document capital, mais incomplet (1), d'un *Itinéraire* aussi détaillé que possible dressé d'après les comptes du maître de la Chambre aux deniers, qui inscrivait journellement le lieu où son souverain s'était arrêté, et les dépenses faites pour le service de la table et pour les gages des officiers de la Cour (2). Grâce à cet *Itinéraire*, nous savons que Charles, en 1520, séjourna le 11-12 octobre à Liège (3), puis qu'il se rendit à Maestricht, où il passa une semaine entière, du 13 au 20 inclus. L'an-

(1) Dans son *Journal*, Jean de Vandenesse parle en connaissance de cause, « ayant suivy Sa Majesté en tous lesdicts voyaiges ». (Gachard, *op. cit.* p. 53). Il ne relate donc que les déplacements auxquels il a participé.

(2) Gachard, *op. cit.* Introduction, p. XXVIII.

(3) Voir encore, sur *Charles-Quint à Liège*, le travail de J. Mathieu, dans le *Bulletin de l'Institut Archéolog. Liègois* XI (1872) p. 201 ss., et la note complémentaire de Mgr E. Schoolmeesters, dans *Leodium* IX (1910) p. 142.

née suivante, en revenant de la diète de Worms (1), l'Empereur s'arrêta dans la même ville, le 11 juin ; il repart le lendemain et va loger à Curange en passant par Hasselt.

Le *Journal* de Jean de Vandenesse est muet sur ce voyage au comté de Looz, en 1521 ; comme l'a fait remarquer Gachard, ce n'est qu'à partir de 1522 que le « contrerolleur » donna avec quelque régularité l'indication des séjours de Charles Quint (2).

Dans ces conditions, il y aurait intérêt à recueillir les moindres renseignements sur l'auguste voyageur. C'est ce qui nous a décidé à publier l'extrait suivant des comptes communaux de Hasselt, relatant les dépenses faites à l'occasion de l'arrivée de l'Empereur en cette ville.

Il n'est pas nécessaire d'insister longuement sur la valeur des anciens comptes comme sources historiques ; du moins sera-t-il permis de rappeler que c'est précisément Gachard qui a signalé leur importance capitale (3).

Voici donc le compte des dépenses occasionnées par la visite impériale à Hasselt, tel qu'il fut consigné par le *bouwmeester* ou receveur communal :

Item, in Junio 1521 doen dien keyserlicke Majestaet door Hasselt quaem, die stat costen gehadt, te weten :

Inden eersten, aen Heynen Schelen 3 vaet biers voer ellick vaet 15 st. maken	2 Rg. 5 st.
Peter Cupers, vanden vuers. bier te vueren . .	3 ort st.
Item aen Pouwels Ingelmans ende Tielen Van den	

(1) H. Pirenne, *Histoire de Belgique,* III p. 90. Bruxelles, 1907. Cf. A. Henne, *Histoire du règne de Charles-Quint en Belgique,* II p. 364. Bruxelles, 1858.

(2) Gachard, *loco cit.*

(3) Les anciens comptes sont à juste titre regardés comme les monuments « les plus certains et quelquefois les plus curieux, non seulement de l'histoire politique et sociale, mais de l'histoire des arts, de l'industrie, du commerce. Souvent ils servent à fixer des dates incertaines, à vérifier des faits dont les preuves manquent partout ailleurs ». Rapport du 8 juillet 1835 au Ministre de l'Intérieur, imprimé en tête du premier volume de l'*Inventaire de la Chambre des Comptes.*

Wijer van den monster t' ontfangen vanden kuerlingen die tegen den Keyser tracken	2 st.
Aen Aert van Eelsraeck, kremer, gecocht 8 verkens schorren, wagende 40 pont, voer ellick pont 1 st. ende 1 negenmenneke, maken . .	45 st.
Aen Willem van Rummen, 4 verkens schorren, wagende 20 pont, dat pont enen braspenninck .	25 st.
Item voer een wisse spaeckhouts om te koeken. .	3 1/2 st.
Item aen bessemen melleyr (?), aen lattnagel om den merckt te verschieren met meyeren . .	2 blancken
Item aen Lysen Matthys voer een halff vierdel appels	2 1/2 st.
Aen Jan Sloet 1/2 vaet ertten ende 1/2 virlinck . .	4 st. 1 1/2 ort
Aen Christoffel van Huffelt aen broet . . .	2 Rg. 9 st.
Item den werckluden die den merct verschyerden .	10 st. 3 1/2 ort
Item te Godens Vanderhoeven gehadt aen dobbel bier om	1 1/2 Rg.
Aan Peter Cupers een vaet oertsbier	15 st.
Vander groeter clocken te luyden doen der Keyser inquaem	6 st.
Item aen Mertten Van der Houweyken aen zoecker, zaut ende cruyt	19 st. 2 1/2 ort
Aen Symoen Houwen van Diepenbeeck voer enen osse	18 1/2 Rg.
Noch verdroncken	2 st.
Vanden pensen vanden osse te zeyen	1 st.
Aen Mewis Blosen vanden osse te copen, te slaen .	12 st.
Item doen die schutters den keyser integen tracken aanden veneler ende trommesleger tsamen . .	14 st.
Item aen die vaen te doen hermaken ende aen twee vell totter bommen, doen die schutter metter andere geselschappen den Keyser tegen trocken, tsamen synde omtrent anderhalff hondert, doen onderwegen ende tot Bilsen verteert	10 Rg. 3 1/2 st
Item doen die vuers. geselschap wederom comen waes hon aen bier betaelt	2 Rg. 9 1/2 st
Item van meyeren te halen	8 st.
Item men hadde in tyts 6 mudde haveren gecoicht om den Keyser te schencken, ind want sy neit geschenckt en waert, daar aen verloren in den wedervercopen	18 st.

Somma tsamen : 46 Rg. 18 st. 1/2 ort (1).

Le relevé qui précède — dont le total atteint près de 47 florins — ne mentionne que les dépenses occasionnées par les préparatifs de

(1) *Bouwmeester* ou compte communal 1520-21, fol. 22.

la réception impériale ; à la fin du même registre, sous la rubrique *Schenckwijn*, nous avons trouvé les indications suivantes concernant la réception elle même :

Anno 1521, 23ª Julii met Jannes Cutsels gerekent van allen schenckwijn ende hogentijt wijn van St Jansmesse 1520 tot St Jansmesse 1521.....

Item den ziegeleir doen der Keyser inquaem te meester Peter Culen huys, ende te Joncker Stevens huys des pauwes legaet, tsamen geschenct : 9 quarten, sonder den royen.

Item, die stat geschenckt den Keyser doen hy inquaem : 46 q. wijns.

Somma, die quaert 3 st., tsamen : 8 Rg. 5 st. (1).

Item doen der Keyser inquaem geschenct in royen wijne, na inhalt des kerffs : 41 1/2 q. ; die quaert 2 st. 1 negenmenneke, maken

4 Rg. 8 st. 1 1/2 neg. (2)

Item doen der Keyser inquaem noch der Stat gedaen
twee pont gebacken cruts op caneel . . . . . 16 st,
Noch twee pont ertsoecker . . . . . . 10 st.
Noch twee pont broetsoecker . . . . . . 9 st (3)

Voilà ce que nous apprennent les comptes de Hasselt concernant le passage de Charles-Quint en cette ville. Nous savons par ailleurs qu'il ne s'y arrêta guère, mais se rendit le jour même à Curange, où il logea dans le château que les princes-évêques de Liége possédaient en ce village (4). Le lendemain, il partit pour Bruxelles.

* * *

Ouvrons une parenthèse pour consacrer quelques lignes au beau-frère de l'Empereur, Christian II, ex-roi de Danemark.

(1) Compte cité, fol. 25 v°.

(2) C'était du vin de première qualité, puisqu'il coûte plus de 2 patars par mesure. (Le *negenmenneke* vaut 1/8 patar). Le vin d'honneur offert en d'autres circonstances ne vaut que 2 *platen* (1 2/3 patar) ou 2 *helme* (1 3/4 patar). — Les deux *blancken*, cités ci-dessus, font ensemble 4 1/2 patars.

(3) Compte cité fol. 26.

(4) Voir les notices sur *Le Château de Curange*, par le baron C. de Borman, dans le *Bull. de l'Institut Archéol. Liégois VI* (1863) p. 31-44, et par l'abbé Pol. Daniëls, dans les *Verzamelde Opstellen Pol. Daniëls*, p. 19-43. Hasselt, 1923.

Détrôné en 1523, celui-ci s'était réfugié dans les Pays-Bas, où il comptait préparer sa revanche (1). Le 27 juillet de cette année, il vint à Hasselt ; nous ignorons pourquoi. La ville lui offrit le vin d'honneur, comme il conste par l'extrait suivant de ses comptes :

17 Julii a° 1523 geschenckt den koninck van Denemercken 32 quaerten wijns, die quaert te drij stuivers een ort, maict
5 Rg. 4 st. (2).

* * *

Dans son *Journal*, Jean de Vandenesse nous apprend que, le 17 janvier 1532, Sa Majesté, prenant congé de sa sœur, qu'Elle laissait à Bruxelles, vint coucher à Louvain. Le 18, Elle logea à Diest ; le lendemain, à Curinghen (Curange) ; le 21, à Maestricht, pour arriver le 25 à Cologne (3).

Pour se rendre de Curange à Maestricht, il fallait passer par Hasselt. La ville apprit-elle trop tardivement l'arrivée de l'illustre voyageur, ou bien Charles s'opposa-t-il à toute réception officielle ? Toujours est-il que, cette fois, les corporations ne furent pas convoquées et ne se rendirent pas en cortège, tambours battants et bannières déployées, au devant de sa Majesté. Nos édiles durent se contenter de faire nettoyer la Grand'Place et d'offrir deux mesures de vin au « fourier » chargé de préparer les logements. Quant à l'Empereur, il traversa la ville sans s'y arrêter, du moins n'en trouvons-nous par la moindre trace dans les comptes communaux, qui ne relatent que ceci :

Item doen die keyserlicke Majestaet hier doer track, der stat werckluyde den merckt gekeirt, desgelyken oick op Paessavont, tsamen betaelt metten bessemen . . . . . . 6 st.

Item den foriere van den Keyser doen hy hier quaem forieren, geschenct 2 quaert . . . . 9 st. (4)

(1) H. Pirenne, *Histoire de Belgique, III*, p. 94, et D. Schäfer, *Geschichte von Dänemark IV*, Gotha, 1893.

(2) *Bouwmeester* ou compte de 1523-24, fol. 21 v°.

(3) Gachard, *op. cit.* p. 101.

(4) *Bouwmeester* 1531-32 fol. 18 et 22 v°.

* * *

Après cette date, la ville de Hasselt ne revit plus l'Empereur dans ses murs, bien que, à diverses reprises, Sa Majesté ait encore traversé le pays lossain et se soit arrêtée en différents endroits, surtout à Tongres et à St-Trond (1). Le *Journal* de Vandenesse contient à ce sujet des renseignements précis, que nous avons reproduits sommairement en note, pour ceux de nos lecteurs que la chose intéresse et qui n'auraient pas sous la main l'excellente publication de Gachard.

II.

Marie de Médicis à Hasselt.

Depuis l'assassinat de l'odieux Concini, Louis XIII était ouvertement en guerre avec la reine-mère Marie de Médicis, aussi astucieuse que despotique (2). Reconciliée avec son fils en 1622, elle revint au pouvoir grâce à Richelieu, qui exerçait un grand empire sur elle (3). Ce fut l'époque de son triomphe, immortalisé par Rubens (4).

(1) Le 15 septembre 1543, l'Empereur se rendit à Peer, et le lendemain à Diest, où il s'arrêta plusieurs jours, souffrant de la goutte.

Le 3 janvier 1544, il est à Tirlemont ; le jour suivant, il dîne à St-Trond et va coucher à Tongres ; le 5, il est à Liège.

Le 3 mai et le 18 août 1545, il loge à Maestricht ; le lendemain, il dîne à Tongres.

Nous le retrouvons à Maestricht le 19 février 1546, et à St-Trond le 13 septembre 1548.

Le 2 juin 1550, il couche à St-Trond ; le lendemain, à Tongres ; de là, il se rend à Maestricht où il s'arrête pendant plusieurs jours. (GACHARD, *op cit.* p. 264, 274, 308, 311, 350, 375 et 396).

(2) FR. E. DE MÉZERAY, *Histoire de la mère et du fils.* [Marie de Médicis et Louis XIII de 1606 à 1620] Amsterdam, 1731. — Sur les relations de la princesse florentine et de son royal prétendant et époux, voir l'ouvrage très documenté de B. ZELLER, *Henri IV et Marie de Médicis.* 2e éd. Paris, 1877.

(3) E. LAVISSE, *Histoire de France*, VI 2e partie, pp. 186 et 190.

(4) La Galerie de Médicis fut peinte de 1622 à 1625. Elle décorait le palais du Luxembourg, « mais, en 1900, la France a élevé pour elle le salon le plus

En 1631, à la suite de nouvelles intrigues, elle fut exilée de la Cour par le ministre, devenu tout puissant. Reléguée à Compiègne, elle s'échappa bientôt de cette ville, quitta la France et se réfugia à Bruxelles, où elle demeura pendant plusieurs années.

Tous les détails de son séjour dans les Pays-Bas nous sont connus par le travail consciencieux d'un historien belge (1), auquel nous empruntons ce qui suit.

En 1637, Marie de Médicis partit pour Spa. En quittant Bruxelles le 10 août, elle prit avec sa suite la route de Liège par Louvain, Tirlemont et St-Trond, où elle arriva le surlendemain. Elle y rencontra les magistrats de Liège, qui venaient lui présenter leurs hommages et prendre ses ordres pour préparer dans la Cité une réception digne d'Elle. Mais, changeant subitement son itinéraire, la Reine alla coucher à Hasselt. Le lendemain, elle prit la route d'Eindhoven et arriva le 14 à Bois-le-Duc (2).

Les archives communales de Hasselt peuvent fournir quelques renseignements complémentaires sur le passage de l'auguste Exilée en cette ville. Sans être d'un intérêt palpitant, ils méritent cependant d'être reproduits — en histoire, il n'y a pas de détails (3) — d'autant plus que ces extraits nous aideront à solutionner un petit problème chronologique.

somptueux qui héberge une œuvre d'art au monde ». MAX ROOSES, *La Flandre*, p. 218. Paris, 1913. (Dans la collection *Ars Una, species mille*). — Rubens peignit et dessina la reine avec un rare bonheur. Son portrait du Prado à Madrid, est une pure merveille; ses dessins sont « exquis et d'exécution magistrale » au témoignage de M. ROOSES, *L'œuvre de P. P. Rubens*, V. p. 268-269. Anvers, 1892.

(1) PAUL HENRARD, *Marie de Médicis dans les Pays-Bas* (1631-38). Paris-Bruxelles, 1876. Cette étude volumineuse fut publiée par l'*Académie Royale d'Archéologie de Belgique*, dans ses *Annales*, en 1875. Elle avait inséré antérieurement une notice sur le *séjour de Marie de Médicis à Mons*, par L. DEVILLERS, dans les mêmes *Annales*, 1857, p. 497 ss.

(2) HENRARD, *op. cit.* p. 616. — Le 23 septembre 1632, la Reine s'était rendue en pèlerinage à Montaigu. *Ibidem*, p. 285.

(3) « On l'a dit avec raison : en histoire, il n'y a pas de détails. Tout cela est à la grande histoire ce que sont les instantanés en photographie à la grande peinture de paysages. » Cte THÉOD. DE RENESSE, *Silhouettes d'Ancêtres*. Avant propos. Bruxelles, 1924.

Voici donc ce que nous avons trouvé dans les comptes communaux de l'époque.

Anno 1638, den 12en Augusti, hebben die Borgemeesters acht oft negen capiteyns die hier voor die Trichter port die Coninginne van Vranckryk eenigen tijt waren verwachtende, vereert met een bancket ende wijn beloopende op . . . . . 13 gl.

Anno 1638, den 12en Augusti, hebben die Borgermeesters geschoncken aen den hofmeester vander Coninginne van Vranckryck om haeren adel te defreyeren, wijn om . . . 18 gl.

Plus loin, nous entendons un dernier écho du passage de la Reine avec sa suite, nombreuse ou turbulente :

Item aen de relicta Mr Henrick Lorendops ter hulpen haere scade geleden in haere vruchten ten tijde die Coninginne moeder van Vranckryck hier inde stadt was, luydt cedulle. 36 gl. (1)

Le biographe de Marie de Médicis durant son séjour dans les Pays-Bas fixe son départ en 1637 ; l'historien Hasseltois, contemporain des faits (2), le rapporte à l'année suivante et nous apprend que la Reine descendit à l'auberge renommée du *Scherpesteen*, qui hébergea également le poète néerlandais Vondel — à ce qu'il paraît — et, en 1650, le nonce du pape Fabius Chisius, qui monta sur le trône de St Pierre sous le nom d'Alexandre VII (3).

La même date se trouve reproduite dans une petite chronique du siècle suivant :

A° 1638 logeerde Marie de Médicis, moeder van Ludovicus XIII, tot Hasselt (4).

(1) *Bouwmeester*, ou compte communal 1637-38 p. 59 et 99.

(2) Jean Mantelius naquit à Hasselt le 23 septembre 1599. Son *Hasseletum* parut à Louvain en 1663.

(3) « Anno 1638, Maria Maria Medecæa, Ludovici XIII, Gallorum regis mater, Bruxella pergens in Hollandiam, honorifice primum Trudonopoli in praeclara S. Trudonis abbatia excipitur, deinde Hasseleti, ad intersigne Acuti-Lapidis » MANTELIUS, *op. cit.* p. 93.

(4) *Beschrijvinge der steden van het land van Luyck, uyt verscheyde schrijvers bijeen verzamelt door eenen liefhebber van 't zelve land.* Tot Hasselt, bij N. van Gulpen, 1793. P. 149. — D'après un renseignement fourni par M. l'abbé P. Daniëls, mon très savant collègue des Bibliophiles Liégeois, cet opuscule a pour auteur LAMBERT DE HEERS, comme il ressort de quelques exemplaires signés.

En 1897, les auteurs d'un article sur les gildes hasseltoises prétendirent que Mantelius s'était trompé et que la Reine vint à Hasselt en 1633 « et non en 1638, comme l'écrit erronément Mantelius » (1). Disons de suite qu'ils n'apportent pas l'ombre d'une preuve pour justifier leur assertion, et qu'ils ne l'auraient certes pas hasardée, s'ils avaient connu le travail de Henrard, qui relate tout au long les faits et gestes de la Reine durant l'année 1633.

En réalité, Mantelius a raison : ce n'est ni en 1633, ni en 1637, mais bien en 1638 que Marie de Médicis est venue à Hasselt : par deux fois, les comptes de cette ville l'affirment, de sorte que la doute n'est plus possible et qu'il faut corriger sur ce point la chronologie de Henrard.

Pour confirmer cette correction, nous pourrions ajouter que c'est le 14 août 1638 que la Reine, partie de Hasselt, arriva à Bois-le-Duc (2) ; de là, elle se rendit à Amsterdam, où elle fut reçue en triomphe et célébrée à l'envi par les poètes (3). Elle quitta cette ville

(1) C. Bamps et E. Geraets, *Les anciennes Gildes ou Corporations militaires de la ville de Hasselt*, paru en 1897 dans les *Annales de l'Académie Royale d'Archéologie de Belgique*. P. 32 du tirage séparé.

(2) Et non le 14 août 1637 comme l'affirme Henrard *op. cit.* p. 617.

(3) Un recueil latin fut composé en l'honneur de la Reine par Gaspard van Baerle ou Barlæus. Il parut en français cette année même et en flamand l'année suivante, chez Jean et Corn. Blaeu, sous le titre :

Marie de Médicis, entrant dans Amsterdam: ou Histoire de la réception faicte à la Reyne mère du Roy très Chrestien, par les Bourgmaistres et bourgeoisie de la ville d'Amsterdam. Traduicte du latin de Gaspar Barleus. Amsterdam, 1638.

Blijde Inkomst der allerdoorluchtighste Koninginne Maria de Medicis 't Amsterdam. Vertaelt uit het Latijn des hooghgeleerden heeren Kasper van Baerle. Amsterdam, 1639.

Cfr. R. W. P. de Vries, *De blijde inkomsten van vorstelijke personen in Amsterdam van de 16e tot de 19e eeuw.* Amsterdam, 1879.

Ce même van Baerle, qui célébrait en 1638 la Reine exilée, composa deux ans après le panégyrique de son persécuteur, ce qui lui valut une lettre élogieuse de Richelieu avec son portrait entouré de diamants. Cfr. *Oud-Holland*, 1888 p. 244.

le Dimanche, 5 septembre 1638, le jour même où sa bru, Anne d'Autriche, donna le jour au futur Roi-Soleil. Cette coïncidence fut chantée par Vondel dans un petit poème de circonstance, qui n'ajoute d'ailleurs rien à sa gloire littéraire (1).

Marie de Médicis mourut à Cologne, le 2 juillet 1642, dans le délaissement, si pas dans la misère. Ses restes furent ramenés en France, avec le consentement de Richelieu (2). Les Liégeois, qui n'avaient pas eu le bonheur d'acclamer la Reine en 1638, eurent du moins le triste honneur de rendre un dernier hommage à sa dépouille mortelle. Voici ce que Loyens — ou du moins le *Recueil* publié sous son nom (3) — nous apprend à ce sujet :

« Pendant cette régence (1642) mourut à Cologne Marie de Médicis, reine de France. Comme on remenoit son corps en France passant par Liège, on lui dressa dans la Cathédrale un superbe mausolée, et on lui fit des exèques très magnifiques, auxquelles assistèrent les Magistrats et tous les corps de cette Cité » (4).

(1) « *Op de geboorte des Dolfijns, gevallen juist ten zelven dage, en op die uure, toen Maria de Medicis uit Amsterdam vertrok* ». — Cfr. *Volledige werken van Vondel*, édit. H. C. Diferee I 360. Amsterdam, 1910.

(2) Le poète polyglotte C. Huygens, qui avait composé plusieurs épitaphes et thrénodies en l'honneur de l'infortunée Reine, adressa à cette occasion les vers suivants au Cardinal tout puissant :

AD CARDINALEM

Fracta malis, fracta exiliis et semper iniqua
Sorte, trium regum mortua mater adest.
Ne treme ad augustos cineres, innoxia Gallis,
Nec jam Richeliis Urna timenda venit.
Non Luparae hospitium, non aurea Lutzemburgi
Marmora, non Bellifontis anhelat aquas.
Hoc supplex, Armande, rogat : sine regia membra,
Quo non sivisti stare, jacere solo.

Cfr *De Gedichten van C. Huygens*, edid. F. A. Worp. III 186. Groningen, 1893.

(3) Cf. Th Gobert, *Encore le recueil héraldique des Bourgmestres de Liège et sa continuation*, dans la *Chronique Archéologique du Pays de Liège* VIII (1913) p 60 ss.

(4) *Recueil héraldique des bourguemestres de la noble cité de Liège*, p. 140. Liège, 1720.

L'année suivante parut son apologie, dans cette ville même où venait de s'éteindre celui qui avait glorifié la Reine par une œuvre merveilleuse, unique dans les annales de la peinture décorative (1).

Hasselt. JEAN GESSLER.

---

(1) *Recueil de pièces pour la défense de la reyne, mère du roy très chrestien Louys* XIII, *par Messire* M. DE MORGUES. Anvers, 1643.

PROCÈS-VERBAUX.

SÉANCE DES MEMBRES TITULAIRES DU 3 FÉVRIER 1924.

La séance s'ouvre à 2 heures, à Anvers, dans les locaux de l'Académie royale des Beaux-Arts, sous la présidence de M. le colonel de Witte, président.

Sont présents : MM. le Dr Van Doorslaer, vice-président ; Donnet, secretaire; Dilis, trésorier, Van Heurck, Stroobant, Geefs, Casier, De Ceuleneer, baron Holvoet, Hasse, membres.

Le procès-verbal de la séance du 10 juin 1923 est lu et approuvé.

Il est procédé à la nomination d'un vice-président annuel. Après deux tours de scrutin le choix des membres se porte sur M. le baron Holvoet, qui est nommé.

Le mandat de M. Donnet, en qualité de sécretaire et de bibliothécaire, est renouvelé.

M. Franz Cumont, absent du pays, donne sa démission de membre correspondant regnicole. A l'unanimité il est nommé membre honoraire regnicole.

Deux places de membre correspondant regnicole étant vacantes par suite du décès de M. l'abbé Van Speybroeck et de la démission de M. Cumont, dix candidatures sont présentées.

Celles-ci seront discutées au cours de la séance du mois d'avril prochain.

La séance est levée à 2 1/2 heures.

Le Secrétaire,
FERNAND DONNET.

Le Président,
Dr VAN DOORSLAER.

SÉANCE DU 3 FÉVRIER 1924.

La séance s'ouvre à 2 1/2 heures, à Anvers, dans le local habituel sous la présidence de M. le colonel de Witte, président.

Sont présents : MM. D[r] Van Doorslaer, vice-président ; Donnet, secrétaire ; Dilis, trésorier ; Rolland, secrétaire adjoint.

MM Van Heurck, Stroobant, Geefs, Casier, De Ceuleneer, baron Holvoet, Hasse, membres titulaires.

S'excusent de ne pouvoir assister à la réunion : MM. Tahon, Soil de Moriamé, comte d'Arschot, de Behault de Dornon, Destrée, membres titulaires.

Mgr Lamy, MM. Gessler, De Ridder, Bautier, Van der Borren, membres correspondants regnicoles.

M Lagasse de Locht, membre honoraire regnicole.

Le secrétaire donne lecture du procès-verbal de la séance du 9 décembre 1923 ; celui-ci est adopté sans observations.

Il est donné connaissance d'une lettre de l'Université de Voronèse (Russie), proposant l'échange de ses publications avec celles de l'Académie.

Une proposition identique est faite, par la direction de la revue Narodna Starina (antiquités nationales) de Zagreb (Agram).

Ces deux propositions sont adoptées.

La Société archéologique de Tarn-et-Garonne, envoie ses vœux pour 1924, rédigés en vers latins.

La classe des Beaux-Arts de l'Académie royale de Belgique communique le programme des concours annuels pour 1927.

Une proposition de M. Destrée, relative à l'impression des publications, sera mise à l'étude et discutée ultérieurement.

Le bibliothécaire dépose sur le bureau, pour être insérée dans les Bulletins, la liste des publications parvenues à la bibliothèque pendant les mois de Décembre 1923 et Janvier 1924.

Le secrétaire donne ensuite lecture du rapport sur l'activité de la Compagnie pendant l'année qui vient de s'écouler. Ce document sera inséré au Bulletin.

M. Dilis, trésorier, rend compte de sa gestion pendant l'exercice 1923. Les chiffres en sont adoptés.

M. le colonel de Witte prend ensuite la parole pour procéder à

l'installation de son successeur, M. le docteur Van Doorslaer, président annuel pour 1924. Il se félicite d'avoir pu présider aux travaux de l'Académie pendant l'année écoulée et remercie les membres de l'appui qu'ils lui ont accordé. Il constate la grande vitalité et l'activité qui ont présidé aux travaux académiques. Il souhaite la bienvenue à M. le Dr Van Doorslaer, dont de nombreux travaux établissent la science et la compétence. Il lui cède ensuite le fauteuil présidentiel.

Après avoir remercié le colonel de Witte de ses paroles bienveillantes, M. le Dr Van Doorslaer, au nom de l'Académie, témoigne la reconnaissance qui lui est due pour la manière brillante dont il a présidé à ses travaux et l'importance des études dont il a donné à diverses reprises communication.

Il donne ensuite lecture d'une notice qu'il a consacrée à Georges de la Hele, célèbre musicien, qui naquit à Anvers en 1547. Celui-ci remplit successivement les fonctions de choral à Madrid, de maître de chapelle à Malines et à Tournai et finit sa carrière à Madrid où il dirigeait la chapelle royale. Peu de ses œuvres ont été conservées. Parmi celles qui subsistent il faut noter une série de huit messes luxueusement imprimées chez Plantin.

M. G. Hasse fait part des constatations qu'il a faites lors des fouilles exécutées en certains endroits de la ville, notamment rue des Peignes, place de Meir, rue du Canon, ailleurs encore et qui lui ont permis de retrouver des vestiges d'anciens couloirs et caves. Il est d'avis que ces substructions servaient de cachettes et de refuges pour les habitants des couvents voisins.

M. Donnet ne partage pas cette opinion. Il ne voit dans ces souterrains que les restes d'anciennes caves qui, partout dans la vieille ville, s'étendaient sous les bâtiments et les rues. Ce seraient des vestiges ayant appartenu à d'anciennes constructions dont il n'existe plus d'autres traces et dont la topographie actuelle ne permet que difficilement de se rendre compte.

M. Gessler, indisposé, a envoyé des notes relatives à deux entrées princières à Hasselt, notamment celle de Charles-Quint, en 1521, lors de son retour de la diète de Worms et celle de Marie de Medicis en 1637, lorsqu'elle se rendit à Spa.

M. le Dr Van Doorslaer soumet la photographie d'une tapisserie

qui a fait partie d'une suite représentant des épisodes de la vie de St-Rombaut et dont on a perdu la trace. Il a pu établir que ces œuvres d'art ont été exécutées en 1602, par un hautelisseur bruxellois, Jean Raes, pour compte de l'église de Steenockerzeel.

Il est décidé que la prochaine réunion aura lieu à Bruxelles et se tiendra l'après-midi

La séance est levée à 5 1/2 heures.

Le Secrétaire,
FERNAND DONNET.

Le Président,
Dr VAN DOORSLAER.

BIBLIOTHÉQUE

Liste des publications reçues pendant les mois de Février et de Mars 1924.

1° HOMMAGES D'AUTEURS.

TIMOTHÉ WELTER.	Tumuli de la période Halstattienne en Moselle. Le lignite.
B. B. BIDYABINOD.	Catalogue of the coins in the Indian Museum Calcutta.
R FORRER.	Les madones moyenâgeuses de la cathédrale de Strasbourg.
C. K. WEBSTER.	The study of international politics.
KAREL DE FLOU.	Woordenboek der toponymie van Westelijk Vlaanderen, III.
VICTOR TAHON.	Charles Buls.
KARL HANQUET.	Documents relatifs au grand schisme, I.
FERNAND DONNET	Compte-rendu analytique des publications Juillet-Septembre 1923.
ID.	La complainte de la mort d'Isabelle de Bourbon.
JOS. DESTRÉE.	L'armarium sacramenti de l'église de Saint-Martin, à Hal.
PAUL SAINTENOY.	Wenceslas Cobergher, peintre.
ID.	Eugène Lefebvre Pontalis.
P. LEFEVRE O. P.	Les statuts de la Collegiale de St Jean-Baptiste à Diest.

2° ÉCHANGES.

BRUXELLES. Académie royale de langue et de littérature françaises.
Bulletin, tome II, nos 4 et 5.

ID. Académie royale des sciences, des lettres et des Beaux-Arts de Belgique.
Annuaire 1924.

ID. Académie royale de médecine de Belgique.
Bulletin, Ve série, tome III, n° 11, tome IV, n° 1.

ID. Société royale de numismatique.
Revue belge de numismatique, 75e année, 3e et 4e livr.

SAINT-NICOLAS. Cercle archéologique du pays de Waes.
Annales, tome XXXVI.

MALINES. Mechlinia.
Chronique mensuelle d'archéologie, 3e année, nos 8 et 9.

TURNHOUT. Cercle historique et archéologique de la Campine Taxandria.
Annales 1923, n° 3-4.

ISEGHEM. Franciscana, Revue trimestrielle.
Vol. VII, n° 1.

GAND. Koninklijke Vlaamsche Academie.
Verslagen en mededeelingen Plechtige vergadering Augustus-September 1923.

LIÈGE. Institut archéologique liégeois.
Chronique archéologique, 15e année, n° 1.

PARIS. Société française d'archéologie.
Bulletin monumental, 82e volume.
Congrès archéologique de France. Limoges.

ID. L'amour de l'art.
4e année, n° 12 et 5e année n° 1.

ID. La renaissance de l'art français et des industries de luxe.
7e année nos 1, 2 et 3.

PARIS. Polybiblion.
Partie technique, tome CLXII, 1e et 2e livr.
Partie littéraire, tome CLX, 1e et 2e livr

ID. Société de Saint-Jean.
Notes d'art d'archéologie.
28e année, nº 1.

ID. Académie des inscriptions et belles-lettres.
Journal des savants.
21e année nos 1 à 12.

POITIERS. Société des antiquaires de l'Ouest.
Bulletin, 3e trimestre de 1923.

PERIGUEUX. Société historique et archéologique du Périgord.
Bulletin, tome L, 6e livr.

STRASBOURG. Société pour la conservation des monuments historiques d'Alsace.
Cahiers d'archéologie et d'histoire d'Alsace.
XIVe année nº 54-56.

BAR-LE-DUC. Société des lettres, sciences et arts.
Bulletin 1923, nos 1-3.

DUBLIN Royal Society of antiquaries of Ireland.
Journal, vol. LIII, part 2.

ROME Institut historique belge.
Analecta Vaticano-Belgica, vol. VIII.

LA HAYE. Genealogisch-heraldisch Genootschap « De Nederlandsche leeuw ».
Maandblad, XLIIe jaargang, nº 1 et 2.

MAASTRICHT. Société historique et archéologique dans le Limbourg.
Publications, tome LIX.

GRONINGUE. Tijdschrift voor geschiedenis.
39e jaargang, aflevering 1-2.

TARRAGONE. Reial Societat arqueologica Tarraconense.
Buttleti arqueologic, 1923, nos 11-16.

MADRID. Revista de archivos, bibliotecas y museos.
Tercera epoca, Anó XXVII, Julio a Septiembre et Octubre a Diciembre.

PALMA.	Societat arqueologica Luliana Bolleti. Gener de 1922.
STOCKHOLM.	K. Vitterhets historie och antikuitets Akademien Fornvännen 1922.
NEW-HAVEN.	The Connecticut Academy of arts and sciences Transactions, volume XXVI, page 213-243.
DAMAS.	Académie arabe. Revue, 4e année, nos 1 et 2.
PERNAMBOUCQ.	Instituto archeologico historico e geographico Pernambucano. Revista, vol. XXV.

3° CATALOGUES ET JOURNAUX.

CAMBRIDGE.	Bowes et Bowes. Books dealing with Cambridge.
LEIPZIG.	Karl W. Hiersemann Katalog 532. Ostasiatische Kunst. Katalog 534. Kunstgeschichte.
ID.	K. F. Koehlers. Bibliographischen werke. Neuerverbungen antiquarischer H. 234.

COMPTE-RENDU ANALYTIQUE

de quelques publications parvenues à la Bibliothèque pendant les mois de Février et Mars 1924.

—

N° 116

MESSIEURS,

Il ne semble guère, et c'est heureux, que la crise économique que nous traversons et dont la répercussion peut principalement se constater dans la hausse ininterrompue des prix d'impression, ait trop gravement ralenti la publication des organes des diverses sociétés scientifiques avec lesquelles nous entretenons des relations d'échange. Beaucoup d'entre elles ont encore pu nous faire parvenir, sans trop de retard, leurs envois périodiques. Nous jetterons, si vous le voulez bien, un coup d'œil sur celles que j'estime devoir particulièrement vous intéresser.

Elle est pleine d'intérêt la notice que, récemment, notre confrère M. Ch. Terlinden, a publiée dans la Revue d'histoire diplomatique (37e année n° 4) sous le titre de *L'établissement des relations diplomatiques entre la Belgique et la Russie* (1852-1853). La révolution belge de 1830 avait été froidement accueillie par les empires de l'Est. L'Autriche et la Prusse avaient fini par reconnaître le nouveau royaume, mais la Russie s'y réfusait absolument. Le Czar, intimement lié à la famille de Nassau, ne pouvait consentir à souscrire à la division du royaume sur lequel elle règnait, division survenue à la suite d'un mouvement révolutionnaire qu'il réprouvait. Il était surtout mécontent de la présence d'officiers polonais dans l'armée belge. Malgré les démarches faites par le gouvernement, le Czar refusa

absolument d'établir des relations diplomatiques avec la Belgique aussi longtemps que celle-ci n'aurait pas noué des rapports définitifs avec la Hollande et expulsé les Polonais de son armée. Cette situation perdura jusqu'en 1848, quand la Belgique prouva, en résistant au courant révolutionnaire qui gagnait toute l'Europe, que son gouvernement était solidement établi et à l'abri des mouvements insurrectionnels. De plus, depuis 1841 toutes les questions litigieuses avaient été résolues avec la Hollande. Le czar dès lors montra plus de bienveillance, et l'espoir d'un arrangement se fit jour. Des consuls furent nommés de part et d'autre. La Belgique fut notamment représentée à St-Petersbourg par le vicomte de Jonghe d'Ardoye qui fit preuve dans sa mission d'un habileté remarquable. Aidé par la diplomatie anglaise et par l'influence de la reine Victoria, il obtint bientôt des résultats concluants. et après que le gouvernement belge eut pensionné les derniers officiers polonais qui avaient été à son service, le czar Nicolas consentit enfin en 1853 à établir des relations officielles avec Bruxelles. La satisfaction fut grande dans les sphères gouvernementales belges, et le ministre de Belgique à Paris Firmin Rogier, reconnaissant toute l'importance de cet acte politique, écrivait : Personne aujourd'hui ne peut plus méconnaitre que notre nationalité vient de recevoir un nouveau gage de durée.

* * *

L'Académie royale de Belgique vient de distribuer son *Annuaire* pour l'année 1924 Dans ce recueil ont été rassemblées un certain nombre de biographies de membres décédés, parmi lesquelles il s'en trouve qui doivent spécialement nous intéresser. puisque les défunts dont la vie et les écrits sont retracés, figurent aussi sur les listes des membres de notre Compagnie. Ces biographies, chacune précédée d'un beau portrait, sont consacrées à Paul Errera, par M. Maurice Vauthier ; au R. P. De Smet, bollandiste, par le R. P. Delehaye; à Godefroid Kurth par M. H. Pirenne; à Stanislas Bormans par M. Jos. Cuvelier et à Paul Fredericq par H. Pirenne. Ces biographies sont pleines d'intérêt et consacrent la mémoire de savants dont toute l'existence fut consacrée à l'étude et au travail. Il était utile, il

était nécessaire de consigner les services qu'ils on rendus à la science. Il est à souhaiter que cet exemple soit suivi et particulièrement qu'il incite ceux de nos confrères qui ont bien voulu se charger de rédiger la biographie de plusieurs de nos membres défunts, d'achever leur travail, afin qu'il puisse prendre sans délai place dans nos publications.

* * *

Le culte de la Vierge fut en tout temps en grand honneur dans l'antique cathédrale de Strasbourg. De nombreuses statues témoignaient de la dévotion des fidèles. Malheureusement une série d'incendies ravagèrent le temple et furent cause de la disparition des plus anciennes de ces statues. Toutefois dans sa notice sur *les Vierges glorieuses de la Cathédrale de Strasbourg*, M. Forrer s'applique a reconstituer le souvenir de ces anciennes icones détruites par le feu. C'est d'abord sur un sceau de la fin du XIIe siècle que l'on retrouve une représentation de l'église avec la reproduction de l'image de la Vierge qui y était vénérée. Concue en style roman, dans certains détails elle se rapproche déjà des types qui furent en honneur au XIIIe siècle. C'est peut-être à cette statue qu'appartinrent les précieux vestiges, tête et fragment de corps de la Vierge et tête de l'enfant Jésus, de style roman, que M. Forrer a eu la bonne fortune de retrouver et d'acquérir. Des documents d'archives fournissent des indications sur les autres statues de la Vierge qui furent placées dans l'église au XIIIe siècle.

La cathédrale possédait encore un autre type de statues de la Vierge, qu'on appelait «Tristes Marie». C'était une *pieta*, un groupe représentant la Mère de Dieu tenant sur ses genoux le cadavre de son divin Fils. Ce type est très archaïque et possède des caractéristiques bien déterminés Ces représentations sculptées furent en vogue dès le début du XVe siècle. Plus tard on prit l'habitude de les revêtir de vêtements et de couvrir la Vierge d'un long voile de deuil. Ce n'est pas seulement la cathédrale de Strasbourg qui possède une statue de ce genre, mais on en retrouve encore plusieurs du même type dans d'autres églises des mêmes parages. Quelques unes d'entre elles offrent dans la pose des personnages des variantes inté-

ressantes Et, constatation pleine d'intérêt, il est possible d'établir que presque toutes ces statues proviennent de Prague ou tout au moins sont l'œuvre du ciseau d'artistes originaires de Bohême

* * *

Une particularité intéressante de l'histoire religieuse d'Anvers est exposée par M. Marcel Hoc, dans une étude sur les *matrices de sceaux de communautés religieuses anversoises*, que publie la Revue belge de numismatique (75e année, 1923, page 215). Les ordres mendiants qui avaient des couvents à Anvers, c'est-à-dire les Dominicains, les Frères Mineurs, les Carmes et les Augustins, à l'exemple de ce qui avait lieu dans d'autres villes, avaient conclu une alliance « afin que par la concorde de ces ordres et grâce à leurs efforts communs, on pût procéder plus rapidement et plus efficacement contre les hérétiques qui attaquaient l'immunité ecclésiastique et les privilèges des ordres mendiants ». Ils conjugaient également leurs efforts pour la défense de leurs droits et privilèges, ainsi que pour l'organisation de certaines manifestations religieuses. Les représentants des quatre ordres tenaient des réunions régulières et consignaient leurs décisions dans des registres spéciaux dont certains dépôts d'archives conservent encore des exemplaires.

Cette fédération avait également son sceau particulier servant à renforcer l'autorité de tous les actes qui en émanaient. Le Cabinet des médailles de la bibliothèque royale possède deux matrices de sceaux de ce genre ; tous deux datent de la fin du XVIIe siècle et appartiennent à la fédération anversoise. Ils portent les blasons des ordres mendiants. Toutefois, si sur le premier sont gravés ceux des Dominicains, Frères Mineurs, Carmes et Augustins, sur le second on n'en retrouve que trois, celui des Frères Mineurs ayant disparu. Il ne peut y avoir de doute sur leur origine ; ils portent en effet la légende : *Sigillum quatuor* (ou *trium) ordinum mendicantum Antverpiae*. Le même dépôt possède aussi la matrice du sceau des Dominicains d'Anvers, qui étaient placés sous la juridiction du provincial de leur ordre. Ce sceau ne portait pas de blason, mais une composition qui, au moyen de diverses figures ou détails,

entourant l'effigie de Ste-Cathérine de Sienne, formait en quelque sorte une synthétisation de son histoire.

***

L'histoire de l'Ordre du Temple dans nos provinces est peu connue, aussi prendra-t-on connaissance avec intérêt de l'étude que M. H. Van der Linden consacre dans le Bulletin de la classe des lettres de l'Académie royale de Belgique (5e série, tome IX, no 11, page 248) aux *Templiers à Louvain*.

Vers le milieu du XIIe siècle ils sont déjà établis en Brabant. En 1142 ou 1143, Godefroid II leur accorda des privilèges. Certains historiens ont prétendu qu'ils se fixèrent à cette époque dans les environs de Louvain, dans un manoir appelé Kesselsteen qu'ils échangèrent plus tard contre le Mont César Cette assertion est inexacte La fondation du « temple » louvaniste est certainement antérieure à 1200. Les chevaliers y possédaient une chapelle dédiée à St Nicolas qui plus tard fut érigée en église et qui passa au XVe siècle aux Hospitaliers ou Johannites. Le chef de la commanderie de St Nicolas était un personnage influent et appartenait à un rang social élevé. Après la suppression de l'Ordre, un certain nombre de chevaliers furent admis parmi les Hospitaliers. Ceux-ci occupèrent aussi les anciens locaux de St Nicolas. Il est à remarquer que la dénomination de Mont César donnée à la colline où s'élevait le temple est toute moderne et que la légende du temple de Diane où César aurait assisté au mariage de sa nièce est une pure légende La colline du bourg ou du château était simplement connue sous le nom de Borchberg ou Bolleberg. Les rares données que l'on possède sur l'histoire des chevaliers du Temple en Brabant, permettent d'entrevoir le rôle considérable qu'ils jouèrent comme auxiliaires des ducs Godefroid III et Henri I, les secondant puissamment dans leurs entreprises guerrières et leurs expéditions d'outremer, et au point de vue financier, leur rendant même des services qui contribuèrent largement à l'essor économique du duché au début de l'époque urbaine.

***

La vie du grand imprimeur Plantin, l'histoire de sa séculaire officine et la description des principaux ouvrages qui sortirent de ses presses, avaient été longuement traitées par M. Max Rooses. Cependant les archives du musée devaient encore renfermer des richesses inexplorées. C'est à M. Maurice Sabbe qu'est échue la bonne fortune de pourvoir les faire valoir. Ne publiant pas comme son prédécesseur de considérables travaux d'ensemble, il s'est plutôt appliqué à faire connaitre des particularités plus restreintes de la vie et des œuvres de Plantin et de ses successeurs. Déjà il a publié nombre de notices dans lesquelles il décrit des épisodes, des incidents, des remarques, tous pleins d'intérêt et qu'il commente avec une science évidente. Lors de la séance générale de 1923 de la *Koninklijke Vlaamsche Academie*, M. Sabbe a donné connaissance d'une nouvelle étude : *de Moretussen op reis in 1668*. C'est l'analyse d'un journal de voyage que Balthazar Moretus III fit dans la Campine, dans la mairie de Bois-le-Duc, en Zélande et en Flandre. Cette excursion n'est pas signalée par des faits transcendants. Mais elle eût lieu à une époque bénie où les chemins de fer et des automobiles n'existaient pas encore, où les voyageurs avaient la bonne fortune en parcourant à petites journées leur itinéraire de faire faire à leur coche les détours ou les arrêts suffisants pour permettre de jeter un coup d'œil sur toutes les particularités intéressantes des provinces qu'ils traversaient. Moretus et ses compagnons de voyage étaient de ces touristes qui savaient s'arrêter pour visiter quelque château situé à l'écart, quelque village dont l'église offrait de l'intérêt, et qui tenaient même à se détourner de la route pour admirer un bois de bouleau ou une sapinière sauvage. Le récit de l'excursion du petit fils de Plantin offre dans cet ordre d'idées nombre de détails intéressants relatés simplement, sans luxe de paroles inutiles. Il nous donne une idée exacte des lieux parcourus et des us et coutûmes des habitants des diverses localités visitées. *(Verslagen en mededeelingen 1923, fol. 491.)*

* * *

Né à Gand, le 8 mai 1710, *Pierre Antoine Verschaffelt* était petit-fils d'un médiocre sculpteur en bois. Il reçut ses premières leçons

de son oncle, le sculpteur Pierre De Sutter ; il passa ensuite dans l'atelier d'un certain Manilius. Peu après, il partit pour Paris où, après avoir travaillé un certain temps chez l' « illustre Verbreck », il entra comme praticien dans l'atelier de Bouchardon tout en fréquentant en même temps les leçons de l'Académie royale. Il partit, en 1737 pour Rome où, grâce à la protection du peintre Subleyras, il obtint la faveur de la Cour pontificale. Il fut chargé, en 1748, de sculpter le grand ange de bronze qui se dresse au sommet du château de St-Ange. Il exécuta d'autres œuvres encore qui lui valurent l'entrée, en 1755, de l'Académie de St-Luc, à Rome. Le prince de Galles l'appela, en 1752, à Londres, où il exécuta quelques commandes. Mais sollicité par l'électeur palatin, Charles-Théodore, il se rendit à Mannheim, où il obtint bientôt la commande de travaux considérables tels la décoration de l'église des Jésuites, le fronton de la bibliothèque du château, les statues qui ornent les jardins de Schwetzingen et divers bustes. En 1764 il fut nommé directeur de l'Académie de Mannheim. C'est pendant qu'il résidait dans cette cité qu'il exécuta pour l'église St Bavon de sa vie natale le tombeau de l'évêque van der Noot. Il travailla aussi pour la ville de Spire et peu après fut chargé de sculpter la statue du prince Charles de Lorraine, qui fut érigée en 1775 à la Place Royale de Bruxelles. Il s'adonna aussi à l'architecture et en cet art son œuvre principale est sans contredit le palais Bretzemheim à Mannheim. On lui doit aussi les plans de l'arsenal de cette ville et de l'église d'Oggersheim. Verschaffelt mourut en 1793 laissant un fils, Maximilien Verschaffelt, qui fut également architecte. Tels sont les renseignements que nous fournit M. Pierre du Colombier dans une étude illustrée sur *Un élève peu connu de Bouchardon P. A. de Verschaffet* dans la livraison nº 3 de la 7e année de la revue « La Renaissance de l'Art français et des Industries de Luxe ».

* * *

A l'occasion de la 84e session des *Congrès archéologiques de France* qui se tint en 1921 à Limoges, la Société française d'Archéologie a édité un guide volumineux On y trouve la description illustrée des principaux monuments qui furent visités et étudiés au

cours de ces assises scientifiques, description qui avait été confiée à une série d'archéologues de grand mérite. Nous voulons seulement attirer l'attention sur deux points développés dans ce volume. C'est d'abord une série d'articles consacrés à la mémoire de M. Lefevre Pontalis : une notice biographique, la description de ses obsèques, la reproduction des nombreux discours qui y furent prononcés. De 1900 à 1923 il avait rempli les fonctions de directeur de la Société française d'archéologie, fonctions dans l'exercice desquelles il fit preuve d'un dévouement et d'une science qui contribuèrent grandement à la prospérité dont cette importante société continue à jouir!

Le second point est le récit des diverses cérémonies qui eurent lieu à l'occasion du Congrès de Limoges et au cours desquelles notre confrère M. Paul Saintenoy, qui représentait notre Académie, fut appelé plusieurs fois à prendre la parole. Nous devons lui savoir gré de la manière brillante dont il s'est acquitté de sa tâche.

* * *

Tous nous connaissons dans certains monuments antiques des exemples de charpentes anciennes, dont les poutres massives, souvent prodiguées, parfois sculptées, ont défié les attaques du temps et témoignent du souci que les constructeurs d'antan apportaient dans le choix des matériaux dont ils devaient faire usage. Le plus beau spécimen peut être d'ancienne charpente est celui du palais de Westminster, à Londres. Viollet-le-Duc, dans son dictionnaire d'architecture, l'avait décrite en détail. C'est encore une fois dans une publication française, dans le « Bulletin Monumental » (LXXXIIe vol., page 49) que nous trouvons l'étude illustrée que lui consacre M. Marcel Aubert. Le hall du palais de Westminster date des dernières années du XIe siècle, mais la charpente en fut modifiée et renouvelée en 1394. C'est un véritable chef d'œuvre de construction et d'aménagement; une riche ornementation architectonique et de nombreux motifs sculptés en rehaussent l'ordonnance. Toutefois d'importantes dégradations dues à l'inlassable travail d insectes, s'étaient produites dans ces derniers temps; des poutres tombaient en poudre; une restauration urgente s'imposait. Elle vient d'avoir lieu. Par suite de dispositions heureuses, des fermes articulées en

acier, invisibles du sol, ont doublé et soutenu les fermes en bois. Le bois lui-même a été, par un produit chimique, mis à l'abri des insectes. Tout danger est désormais disparu et le roi Georges vient de présider solennellement à la réouverture du hall du palais de Westminster dont l'admirable charpente ne portait plus la moindre trace des dégâts antérieurs.

* * *

On savait qu'au moyen-âge pour multiplier la reproduction des manuscrits, un certain nombre de moines écrivaient sous la dictée d'un lecteur qui utilisait à cet effet un texte choisi et corrigé. On obtenait ainsi assez rapidement un grand nombre d'exemplaires du même texte.

Toutefois cette méthode offrait des inconvénients, et pour y remédier on inventa au milieu du XIIIe siècle à l'Université de Paris un nouveau système dont le P. Destrez, O. P., explique les particularités dans une communication faite à Paris à l'Académie des Inscriptions et Belles-lettres. (Compte-rendu des séances de l'année 1923, page 331). Le texte du manuscrit qui doit être reproduit est d'abord soigneusement examiné et corrigé par une commission spéciale. Puis une copie en est faite sur des cahiers de quatre feuilles. Chacun de ceux-ci est composé d'une peau de mouton pliée en quatre, appelée *pecia*, pièce. Ces pièces sont livrées ensuite aux copistes qui les utilisent simultanément à tour de rôle l'un après l'autre et parviennent ainsi à exécuter un grand nombre de copies en un laps de temps égal à celui qui aurait été nécessaire à la dictée de l'ouvrage comme elle se faisait antérieurement. La connaissance de cette méthode ouvre un champ nouveau pour les recherches relatives à l'étude des anciens manuscrits.

* * *

Une question d'hagiographie intéressante pour l'évangélisation de nos anciennes provinces et la fondation des premiers évêchés, trouve sa solution dans de récentes publications étrangères qu'analyse M. de Pas dans le Bulletin historique de la Société des Antiquaires de la Morinie (71e année, 262e livraison, page 61). D'après les

Bollandistes, et ils l'avaient consigné dans leurs doctes écrits en 1750, le *lieu d'origine de Saint Omer et de ses compagnons Bertin et Momelin*, n'était autre que la localité de Constance, aux bords du lac de ce nom, sur les confins de la Germanie. Cette assertion était universellement adoptée. Or une révision attentive des sources manuscrites prouve aujourd'hui qu'il ne faut pas traduire Constancia par Constance, mais bien par Coustances, dans le Cotentin, d'autant plus qu'en cette localité on retrouve une Aurea Vallis, qui correspond, à Orval, le lieu précis d'origine de Saint Omer. L'identification des noms de lieux des biens patrimoniaux qu'on savait avoir appartenu à ces saints prouve que ceux-ci sont du reste tous situés dans les *pagi* de Coutances, Noyon, Cambrai. Désormais l'origine exacte de ces grands apôtres peut être précisée avec certitude.

* * *

La question des logements n'est pas, comme on pourrait le croire, une plaie nouvelle ; sous l'ancienne Rome déjà elle sévissait. Sur ce point, M. R. Cagnat fournit d'amples renseignements, en analysant dans le Journal des Savants que publie l'Institut de France (21e année, nos 1-2, page 19), l'ouvrage de M. L. Homs, sur « les Problèmes sociaux de jadis et d'à présent ». Les maisons romaines étaient de deux types différents : la maison habitée par son propriétaire et la maison de rapport. La première la *domus*, plus ou moins vaste suivant la fortune de celui à qui elle appartenait, était du modèle bien connu dont on retrouve encore un grand nombre d'exemples à Pompeï : une cour intérieure entourée de bâtiments dans lesquels de plein pied étaient installés tous les appartements. Les autres, les maisons dites *insulae*, comptant plusieurs étages, percés de nombreuses fenêtres précédées de balcons, étaient surmontées d'une terrasse. Le rez-de-chaussée était le plus souvent occupé par des boutiques avec entresols ; des escaliers intérieurs ou extérieurs donnaient accès aux étages. Déjà à cette époque on se plaignait de la cherté des loyers et de la pénurie des logements. Les nouveaux habitants affluaient dans la ville et il fallait leur trouver un abri. Les bâtisses s'élevèrent bientôt hors de l'enceinte de la cité et enva-

hirent les terrains les plus rapprochés. Les autorités durent morceler tous les terrains qui faisaient partie du domaine public, pour en distribuer les parcelles aux particuliers, afin qu'ils pussent y bâtir des habitations. Cette mesure ne suffisant pas encore, l'Etat fut obligé, à diverses reprises, d'expulser de la ville tous les éléments en surnombre et avant tout les étrangers. Le remède était radical, mais cependant pas définitif. Le problème du logement restait intact.

* * *

Grâce aux fouilles faites, en Crimée surtout, on possède aujourd'hui des données exactes sur le *monde scythe*. Divers ouvrages sont consacrés à les exposer. M. G. Radet les analyse et les commente dans le Journal des Savants (21e année, nos 11-12, page 247). Au VIe siècle avant notre ère, dit-il, la région des steppes par où l'Europe confine à l'Asie, subissait une double attraction : celle de l'énorme puissance continentale qui, ayant l'Iran pour centre, submergea tous les peuples orientaux, vers l'Est jusqu'à l'Inde, vers l'Ouest jusqu'à la Lybie et celle des cités maritimes grecques. Toutefois, l'effort que firent les Grecs pour civiliser ces contrées, ne furent pas décisifs ; l'influence orientale qui, d'autre part, se manifestait, fut beaucoup plus forte. Et c'est ainsi qu'on peut dire que le monde scythe, y compris les Sarmates, les Goths et les Huns, a une physionomie essentiellement orientale. Les découvertes archéologiques, l'évidence linguistique, fournissent sous ce rapport, des indications absolument précises. Les Scythes, nation essentiellement nomade, englobèrent un grand nombre d'autres peuples qu'ils dominèrent longtemps, leur communiquant leur organisation et leur art. Leurs rites, grâce aux produits des fouilles, peuvent se reconstituer. Partout on reconnait des caractéristiques originaux qui se sont constitués grâce à l'afflux d'éléments indigènes, grecs ou orientaux ; ils sont à la fois naïfs et raffinés. Mais c'est toujours vers l'Iran, vers l'Orient, qu'on doit se tourner pour trouver l'inspiration victorieuse qui unifia, en les dominant, les tendances diverses.

* * *

Les *antiquités celtiques*, malgré leur âge vénérable, se retrouvent encore en assez grand nombre dans les collections irlandaises. Leurs caractéristiques sont invariables et semblent s'être maintenues pendant bien longtemps. Ce sont des ornements linéaires en de nombreuses combinaisons, des êtres animés stylisés Tous les objets sont couverts de ces motifs, d'une conception si spéciale et si persistante. Ce sont des couvertures de livres liturgiques, des reliures, des écrins pour les sonnettes d'un profil si archaïque, dont les missionnaires du XI[e] siècle se servaient dans leurs périgrinations apostoliques, des crosses, des taux, d'autres objets encore. Tous ont été découverts en diverses localités irlandaises et sont actuellement conservés dans des musées officiels ou des collections particulières. Le « Journal » de la Royal Society of antiquaries of Ireland, dans son 33[e] volume, 2[e] partie, page 151, consacre aux principaux d'entre eux des reproductions très réussies, tandis que M. H. S. Crawford les décrit tous avec précision.

***

Sous le titre de *Narodna Starina*, une revue a récemment été fondée à Agram Nous venons de recevoir, avec demande d'échange, un des premiers fascicules. Cette publication offre de l'intérêt, elle est eclectique, elle traite de tous les sujets. A côté d'études philosophiques ou littéraires, se retrouvent des pages historiques ou artistiques; des articles sont consacrés à une étude musicale, à une biographie du peintre Marianovitch, à une description illustrée des calices, ostensoirs et encensoirs autrefois exécutés par les orfèvres croates, à l'exposition de menus faits d'intérêt local. Un court résumé français termine chaque article et permet au lecteur peu initié à la langue de la Yougoslavie de déchiffrer plus facilement les textes imprimés. Cette diversité d'études permet de se rendre compte du mouvement artistique et scientifique qui depuis le XVIII[e] siècle surtout, grâce à l'influence française, se developpa rapidement et qui aujourd'hui sous le nouveau régime qui récemment fut instauré en ces régions, pourra sans entraves accomplir de nouveaux et sensibles progrès.

***

Au moment de clôturer ce compte-rendu je trouve dans un journal local un entrefilet réellement étonnant. Je ne crois pouvoir mieux faire que de le reproduire textuellement :

Importantes découvertes archéologiques près de Bagdad.

Londres, 1. — M. Langdon, professeur d'assyriologie à l'Université d'Oxford, qui dirige l'expédition Weld-Blundell, vient, mande-t-on de Bagdad à l'agence Reuter, de faire cette curieuse déclaration au sujet de sa récente découverte d'une importante bibliothèque de tablettes cunéiformes dans les ruines de Kish :

« J'étais convaincu qu'une grande bibliothèque devait exister du côté occidental d'un certain monticule, et pendant des semaines je fis en vain des excavations pour les trouver. De guerre lasse, j'abandonnai les travaux ; mais ma conviction que la bibliothèque était là ne me quittait pas ; elle me troublait l'esprit et elle hantait mon sommeil.

» N'y tenant plus, je me rendis un jour, seul, au haut du monticule. Je ramassai une brique de l'époque de Nabuchodonosor qui se trouvait à mes pieds et je gravai une flèche sur sa surface. Puis, je me bandai les yeux, et, après avoir tourné sur moi-même plusieurs fois pour perdre entièrement mon sens de l'orientation, je lançai la brique en-arrière par-dessus ma tête.

Le lendemain matin, je fis reprendre les fouilles au point indiqué par la flèche et deux heures plus tard la bibliothèque était trouvée. »

Le professeur ajoute que vingt chambres déjà de cette bibliothèque, qui dépendait il y a quatre mille ans du collège de Kish ont été mises au jour. Il s'attend à de nouvelles et grandes découvertes au cours de cette année.

La recette est précieuse et d'application facile Je ne puis qu'engager nos membres à l'utiliser dans leurs recherches. Cela leur évitera la peine de se livrer à des fouilles longues et pénibles. Nul doute qu'à l'exemple du professeur d'Oxford ils pourront faire sans trop de fatigue des trouvailles merveilleuses.

***

Je m'arrête, Messieurs en émettant le vœu que la crise à laquelle je faisais allusion au début de ce compte-rendu, puisse s'atténuer et ne pas mettre davantage obstacle à l'impression des publications des sociétés savantes. Il serait déplorable de voir tant de travaux intéressants devoir rester en portefeuille quand il y aurait un intérêt si grand à pouvoir les connaître et répandre.

6 avril 1924. FERNAND DONNET.

PROCÈS-VERBAUX.

SÉANCE DES MEMBRES TITULAIRES DU 6 AVRIL 1924.

La séance s'ouvre à 2 heures, à Bruxelles, dans les locaux du Palais des Académies, sous la présidence de M. le Dr Van Doorslaer, président.

Sont présents MM. le baron de Loë, Comhaire, Soil de Moriamé, vicomte de Jonghe, Bergmans, Stroobant, colonel de Witte, Destrée, Paris, membres titulaires.

Le procès-verbal de la séance du 3 février 1924 est lu et approuvé sans observations.

Il est procédé à la discussion des candidatures proposées pour les deux places vacantes de membre correspondant regnicole. Après examen des titres et de la valeur des divers candidats, sept noms sont définitivement maintenus sur la liste qui servira pour l'élection du mois de juin.

Sont ensuite proclamés :

Membre honoraire étranger : Mgr Leynaud, archevêque d'Alger; membre correspondant étranger : M. le Dr Carton, à La Goulette (Tunis).

Sur la proposition de M. Saintenoy, une lettre de félicitations sera adressée à Mgr Bulic, à Agram, qui récemment a été fêté à l'occasion du 75e anniversaire de sa naissance.

La séance est levée à 2 1/2 heures.

Le secrétaire,
FERNAND DONNET.

Le président,
Dr VAN DOORSLAER.

SÉANCE DU 6 AVRIL 1924.

La séance s'ouvre à 2 1/2 heures à Bruxelles dans les locaux du Palais des Académies sous la présidence de M. le Dr Van Doorslaer, président.

Prennent encore place au bureau · MM. le baron Holvoet, vice-président ; Donnet, secrétaire ; Dilis, trésorier, Rolland, secrétaire adjoint.

Sont présents : MM. Fris, Saintenoy, baron de Loë, Comhaire, Soil de Moriamé, vicomte de Jonghe, Bergmans, Stroobant, colonel de Witte, Destrée, Paris, membres titulaires.

MM. Macoir, De Ridder, Sander Pierron, Bautier, Poupeye, abbé Philippen, Van Ortroy, Van Bastelaer, membres correspondants regnicoles.

M. Lagasse de Locht, membre honoraire regnicole.

M. le commandant Esperandieu, membre correspondant étranger.

S'excusent de ne pouvoir assister à la réunion :

MM. Sibenaler, Tahon, Matthieu, de Behault de Dornon, Hasse, chanoine Van den Gheyn, Coninckx, Casier, Van Heurck, comte d'Arschot, membres titulaires.

Mgr Lamy, MM. Van den Borren, Leuridant, membres correspondants regnicoles.

Le secrétaire donne lecture du procès-verbal de la séance du 3 février 1924 ; l'approbation en est faite sans observations.

Il est donné connaissance d'une lettre de M. Frantz Cumant qui remercie pour sa nomination de membre honoraire regnicole et d'une lettre du Comité qui s'est formé au sein de l'Université de Manchester en vue de commémorer le 70e anniversaire de la naissance de M. Tout, qui pendant plus de 30 ans a occupé la chaire d'histoire à cette Université. Une lettre de félicitations sera adressée au jubilaire.

M. Donnet dépose sur le bureau la liste des publications parvenues à la bibliothèque, ainsi que le compte-rendu analytique de quelques unes d'entre elles. Ces documents seront imprimés au bulletin.

A la suite du prix excessif de l'impression des publications et de

la réduction de certains subsides accordés à l'Académie, on se trouve en présence d'un déficit sérieux. Le trésorier donne à ce sujet d'amples détails. Sur la proposition de M. Van Ortroy, il est décidé à l'unanimité que la cotisation annuelle des membres sera portée à fr. 50.—

M. le président souhaite la bienvenue à M. le commandant Esperandieu, membre de l'Institut de France, qui assiste à la séance et se déclare heureux de pouvoir lui exprimer, au nom de l'Académie les sentiments de sympathie que tous les membres professent pour les savants français. Après avoir remercié en quelques mots, M. le commandant Esperandieu, communique la photographie d'une stèle romaine trouvée en 1922 à Neuss et intéressant la Belgique à cause de l'origine du personnage auquel elle est consacrée. Celui-ci né à Tongres, se nommait Oclatius, fils de Carvus, et servait en qualité de *signifer* dans un corps de cavalerie. Le mort est représenté en tenue militaire, les épaules couvertes d'un ample manteau et tenant à la main l'enseigne de son corps de troupe. Plus bas est sculptée la représentation du cheval caparaconné du défunt, conduit à la bride par un soldat revêtu d'une cuirasse. Ce monument parait dater du premier ou du commencement du deuxième siècle.

M. Bautier s'attache à reconstituer la biographie du peintre Th. Boyermans, né à Anvers en 1620. Il semble avoir été à Londres l'élève d'Antoine van Dyck Dans tous les cas, son art a une grande parenté avec celui de ce maître Ses œuvres sont nombreuses. Le musée d'Anvers en possède quatre; elles sont importantes. On en trouve encore dans les musées de Gand, de Toulouse, de Nantes, à l'église S[t] Jacques et au couvent des Sœurs Noires à Anvers, à l'hôtel de ville de Louvain, à Malines, et dans maintes autres collections officielles ou priveés. M. Bautier en terminant exprime le regret que le musée de Bruxelles ne possède pas encore de toile de ce peintre.

M. V. Fris communique le résultat de ses recherches relatives aux ammans de Gand. Ils remplissaient un office judiciaire se rattachant à l'office des *judicii* dans les domaines domaniaux. Jusqu'en 1338 cette charge constituait un fief. Mais très tôt déjà, ils furent remplacés par des écoutêtes ou maires et leurs fonctions se reduisirent à exercer l'office d'huissier. Ils bénéficaient d'émoluments

dont les détails sont énumérés dans un document de 1252. Ces fonctionnaires continuèrent à remplir leur tâche jusqu'à leur suppression en 1756.

Ces deux communications seront imprimées aux Annales.

Il est décidé que la prochaine séance aura lieu à Anvers. La séance du mois d'août se tiendra à Bruxelles. Pendant la matinée les membres visiteront la section préhistorique du musée du Parc du Cinquantenaire. M. le baron de Loë voudra bien leur servir de guide.

La séance est levée à 4 1/2 heures.

Le Secrétaire,
FERNAND DONNET.

Le Président,
Dr VAN DOORSLAER.

BIBLIOTHÈQUE

Liste des publications reçues pendant
les mois d'Avril et Mai 1924.

1° HOMMAGES D'AUTEURS.

ERNEST MATTHIEU.	Comité provincial de la Commission royale des monuments. Rapport annuel.
CH. MATTHIS.	But et signification des monuments préhistoriques de la région de Niederbronn.
COMTE BEGOUËN.	Les modelages en argile de la caverne de Montespan.
ALIPIO DE MIRANDA.	Fauna brasiliense. Peixes.
ERIK O. LOFGREN.	Sverige Norge och Danska fragan. 1848-49.
GUNNAR BOHLIN.	Militär statsmakt och individ. särskildt i Sverige under Gustaf III tid.
OTTO FRODIN.	Alvastrabygden under medeltiden.
JEAN HAGGMAN.	Frihetstidens försverspolitik.
MARTIN NYLUND.	G. A. Reuterholm under förmyndaretiden.
KLAËS REINHOLD.	Reformsalls kaperna och de allmänna reformmutena i Urebro.

HANNA RYDH.	Dosformiga spännen fran Vikinga-tiden.
GUNNAR EKHOLM.	Studier i Uppland bebyggelse historia i stenaldern.
BIRGER NERMAN.	Studier over Svärges Hedna litteratur.
O. WALDE.	Storhetstidens litteràra krigsbyten en kulturhistorisk bibliografisk studie
ARTUR EVERS.	Den Svenska brannians lagstiftninglens historia under frihetstiden till Hatt-valdets falls.
HUGO VALENTIN.	Frihetstidens Riddarhus.
EINAR FORSSBERG.	Sverige och Preussen 1810-1815.
SVEN AGREN.	Karl XI : s indelningsverk för armen. Bidrag till dess historia aren 1679-1697.
GUSTAV RUDBECK.	Skrifter till Sveriges historia tryckta före ar 1600.
OLOV ROBERT JANSE.	Le travail de l'or en Suède à l'époque mérovingienne.
ARTHUR MONTGOMERY.	Svensk tullpolitik 1816-1911.
NILS LITHBERG.	Gotlands stenalder.
T. J. ARNE.	La Suède et l'Orient. Etudes archéologiques sur les relations de la Suède et de l'Orient pendant l'âge des Vikings.
ARVID ENQUIST.	Stenalders bebyggelsen pa orust och Tjörn.
A. DE RIDDER.	De la transmission des titres de noblesse aux Pays-Bas sous l'ancien régime
F. VAN ORTROY.	Chrétien Sgrooten, cartographe.
FERNAND DONNET.	Un manuscrit de la Chambre de rhétorique anversoise « De Goudbloeme ».
JOS. CASIER.	Une tête de Christ de la cathédrale d'Arras.

2° ÉCHANGES.

BRUXELLES.	Académie royale de médecine de Belgique.
	Bulletin, V^e série, tome IV, n°s 2 et 3.
ID.	Académie royale de Belgique.
	Classe des lettres et des sciences morales et politiques.
	Mémoires. Coll. in 8°. Tome XVIII, fasc. 6, 7, 8.
	Bulletin, 5e série, tome IX, n° 12 et tome X, n°s 13.
	Classe des Beaux-Arts.
	Bulletin, tome V, n°s 11-12
ID.	Société royale belge de géographie.
	Bulletin, 47e année, fasc. 3.
	Renseignements commerciaux 1923 n°s 12.
LIÈGE.	Institut archéologique liégeois.
	Chronique archéologique, 15e année, n° 2.
GAND.	Koninklijke Vlaamsche Academie.
	Verslagen en mededeelingen, October 1923.
ISEGHEM.	Franciscana.
	Revue trimestrielle, VII, n° 2.
PARIS.	Académie des inscriptions et belles-lettres, Comptes-rendus des séances.
	Bulletin sept.-déc. 1923.
ID.	Polybiblion.
	Partie technique, CLX, 11e vol.. 3e en 4e livr
	Partie littéraire, vol. CLX, livr. 3 et 4.
ID.	La renaissance de l'art français et des industries de luxe, 7e année, n°s 4 et 5.
LYON.	Bulletin historique du diocèse.
	Nouvelle série 1924, n° 2.
PÉRIGUEUX.	Société historique et archéologique du Périgord.
	Bulletin. Tome 21, 1e et 2e livraisons.
POITIERS.	Société des Antiquaires de l'Ouest.
	Bulletin 1923, 4e trim.
AVESNES.	Pro Nervia. Revue historique et archéologique du pays des Nerviens, tome I, 3-4.

BEZIERS.	Société archéologique, scientifique et littéraire. Bulletin, vol. XLIV, 1e livr.
GRENOBLE.	Académie Delphinale. Bulletin, 5e série, tome XIII, 2e vol.
SAINTES.	Société des archives historiques. Revue de Saintonge et d'Aunis, XLIe vol., 1e livr.
AMIENS.	Société des Antiquaires de Picardie. Bulletin trimestriel, année 1923, n° 2.
DUNKERQUE.	Société dunkerquoise pour l'encouragement des sciences, des lettres et des arts, 60e vol.
DIJON.	Académie des sciences, arts et belles-lettres. Mémoires, Février à Septembre 1923.
BESANÇON.	Société d'émulation du Doubs. Mémoires, 9e série, 3e volume, 1922.
LIMOGES.	Société archéologique et historique du Limousin. Bulletin, tome LXX.
MONTPELLIER.	Académie des sciences et des lettres. Bulletin Juillet 1923, Janvier 1924.
METZ.	Sociétés littéraires, scientifiques et artistiques de Metz et de la Moselle. Les cahiers lorrains, 3e année, n° 5.
SAINT-OMER.	Société des antiquaires de la Morinie. Bulletin historique, tome XVI, 263e livraison.
ROME.	Institut historique belge de Rome. Bulletin 1924. 3e fascicule.
ID.	R. Accademia nazionale dei Lincei. Notizie degli scavi di antichita. Vol. XX fasc. 10, 11. 12.
CATANE.	Societa di storia patria per la Sicilia Orientale. Archivo storico. Anno XIX fasc. 1-2.
MILAN.	Reale Instituto Lombardo di scienze e lettere. Rendiconti, serie II. vol. LV fasc 1-20.
TURIN.	Societa piemontese d'archeologia e belle arti. Bolletino. Anno VII. N. 3-4.
CAMBRIDGE.	The Cambridge antiquarian Society Proceedings. Vol. XXV.

PALMA	Societat arqueologica Luliana.
	Bolleti. Febrer de 1924.
GRONINGEN.	Tijdschrift voor geschiedenis.
	39e jaargang. Afl 1-2.
LA HAYE.	Geneologisch heraldisch Genootschap « De Nederlandsche leeuw.
	XIIIe jaargang. No 3-4.
LEYDEN.	Rijksmuseum van Oudheden.
	Oudheidkundige mededeelingen. Nieuwe reeks V¹.
UPSALA.	Université d'Upsala.
	Akademisk avhandling.
DAMAS.	Académie Arabe.
	La Revue. 4e année, no 3.
RIO-DE-JANEIRO.	Museu nacional.
	Boletim. Anno I, no 1.
PHILADELPHIE.	American philosophical Society.
	Proceedings. Vol. LXII. No 5 & 6.
BOSTON.	American Academy of Arts and Sciences.
	Proceedings. Vol. LIX Nos 3, 4, 5, 6, 7, 8.
WASHINGTON.	Smithsonian Institution.
	Bureau of American ethnology. Bulletin 80 & 81.
	Report on the progress and condition of the United States. National Museum 1922-1923.
CAMBRIDGE.	Harvard University.
	Peabody Museum of American archaeology and ethnology. 57th Report.

3° CATALOGUES ET JOURNAUX.

ROME.	Maglione e Strini.
	Catalogo no 93. Archeologia.
LEIPZIG.	Gustav Foek.
	Samlung von professor G. Gundenmann.
ID.	K. F. Kochler.
	Neuerwerbungen antiquarischer Bücher. Helf 251.

COMPTE-RENDU ANALYTIQUE

de quelques publications reçues pendant les mois d'Avril et Mai 1924.

N° 117.

MESSIEURS,

Lors de notre dernière séance, au palais des Académies à Bruxelles, notre président, suivant l'usage, s'était fait l'interprête de l'Académie pour feliciter ceux d'entre nos confrères qui depuis la dernière réunion avaient été favorisés d'une distinction honorifique ou scientifique.

Notre confrère M. Ch. J. Combaire, très amicalement du reste, après la séance, protesta parcequ'il n'avait pas été fait mention du Vieux Liège, qui venait de fêter le XXXe anniversaire de sa fondation. Pour étayer cette réclamation, le lendemain il me fit parvenir le numéro du journal *Le Vieux-Liège*, qui rendait compte de cette manifestation. J'en pris connaissance, et je puis constater qu'effectivement l'évènement avait droit à une mention spéciale. Je le sais bien, mon compte-rendu est consacré aux publications diverses dont s'enrichissent nos collections bibliographiques. Mais la « relation » que donne « Le Vieux-Liège » des cérémonies jubilaires à toute la valeur, malgré sa forme resumée, de mainte publication plus importante. C'est à ce titre que je me permettrai, au début de ce nouveau compte-rendu analytique, de vous en dire un mot. Le 21 février 1894 quelques archéologues ou amateurs d'art liégeois se réunirent et créèrent une société dans le but de veiller au patrimoine artistique

et historique local, de sauvegarder les monuments, les œuvres d'art, les sites du pays liegeois. Les débuts furent rudes et souvent arides. Il fallait faire des démarches personnelles, entamer des polémiques de presse, organiser des visites et des excursions. Bientôt le public s'intéressa à ces efforts et prit une part de plus en plus active aux voyages. Un organe, « Le Vieux Liège », vit le jour et contribua grandement au succès des efforts des membres de la société. Peu après furent organisées des conférences publiques, un musée même ; le conservatoire des arts et métiers Wallons fut ouvert et donna asile à des collections folkloriques pleines d'intérêt. Bref, les résultats acquis furent sérieux et après 30 ans d'activité, ceux-ci démontrent les services importants et en même temps pratiques que « Le Vieux Liège » a rendus. On lui doit la conservation de maint monument ancien, de nombreuses œuvres d'art intéressantes, en même temps que la diffusion dans le public du goût des études archéologiques et une connaissance généralisée de l'histoire locale. Réparons donc un oubli involontaire et présentons à la vaillante société liégeoise et à son infatiguable fondateur, notre confrère M. Ch. J. Comhaire, nos plus sincères félicitations. *Ad multos annos* !

⁂

Une tête de Christ de la Cathédrale d'Arras fut exposée en 1913 à Gand à l'exposition rétrospective d'art ancien. C'était un morceau de sculpture d'une expression poignante et d'une exécution supérieure. Elle attira fortement l'attention. Cette belle œuvre avait été fortuitement découverte en 1843 ; on prétendait qu'elle provenait de l'ancien calvaire miraculeux, objet d'une dévotion intense, qui avait été érigé en 1738 et détruit en 1799. Les écrivains d'art l'avaient déjà signalée, mais ils différaient dans leurs opinions, lui attribuant une origine et une époque d'exécution très peu concordantes. Notre confrère, M. Jos. Casier, à son tour, l'étudie : il la compare aux autres figures de Christ existant dans diverses collections ; il en scrute le travail et l'expression. Se basant sur ces divers éléments, il conclut que cette tête semble avoir appartenu à un Christ provenant d'une croix triomphale d'église et qu'elle doit avoir été exé-

cutée approximativement entre les années 1450 et 1500. Elle porte tous les caractéristiques de l'art flamand de cette époque notamment la franchise d'exécution, la vigueur d'expression et un sentiment spontané de réalisme.

* * *

L'ordre bénédictin traversa aux XIIIe et XIVe siècles une crise qui se manifesta à la fois dans sa discipline et dans sa situation financière. C'est dom Berlière O. S. B. qui constate cet état de choses dans une notice qu'il consacre au *Recrutement dans les monastères bénédictins aux XIIIe et XIVe siècles*. Car c'est principalement à la manière dont s'opérait à cette époque le recrutement monastique qu'il attribue cette situation malheureuse. Ce recrutement avait lieu de diverses manières. C'étaient d'abord les enfants qui étaient offerts par leurs parents, enfants souvent difformes ou incapables, et qui plus tard, malgré la liberté de vocation dont ils jouissaient, devenaient bien souvent pour les monastères des recrues malheureuses et peu édifiantes. D'autre part, les familles nobles s'étaient constituées un douaire ecclésiastique de beaucoup de monastères opulents; elles disposaient des charges et des faveurs qui en dépendaient et elles usaient de ces bénéfices en les attribuant à des enfants que souvent, sans la moindre vocation, elles introduisaient dans ces établissements religieux. Un autre abus consistait en l'autorisation d'entrer en religion au moyen de dispenses d'illégitimité, accordées aux batards des familles puissantes qui s'en débarrassaient en leur obtenant des dignités dans les cloîtres ou Chapitres. Dans beaucoup de couvents existaient des prébendes déterminées dotées de revenus fixes. L'autorité ponticale avait le droit d'en disposer. Elle concédait dans ce but des lettres d'expectative. Celles-ci étaient convoitées par certains personnages influents, mais dénués de ressources et qui, grâce à des demarches de tous genres, en obtenaient l'attribution en faveur de leurs enfants. Les religieux nommés en pareilles conditions, en général, doués de très peu de qualités monastiques, forçaient ainsi la porte des couvents pour lesquels ils constituaient bien souvent des recrues peu édifiantes.

Telles étaient les principales causes de la décadence religieuse qui se manifesta dès le XIII[e] siècle. A l'appui de chacune d'entre elles dom Berlière enumère de nombreusx exemples. Ils prouvent à l'évidence combien le mal alors était répandu. Ces vocations imposées dans un âge encore tendre par l'ambition, l'avarice et l'intérêt, ne pouvaient donner des garanties de durée ou de solidité. Ce recrutement irrégulier était la source de maux de tous genres. Malgré des tentatives diverses une reforme sérieuse était difficile, les interessés faisant la loi et la loi pliant au gré de leurs préoccupations mondaines. Ce déplorable état de choses provoqua à l'évidence la décadence de l'ordre benedictin. Toutefois si cette situation était générale, elle n'était pourtant pas universelle, et certains monastères, notamment en Belgique, dirigés par des supérieurs de valeur, purent échapper à la contagion ; plus tard ils contribuèrent grandement au renouveau qui ramena l'ordre et la sainteté dans les diverses maisons de l'antique famille religieuse des fils de S[t] Benoit (Académie royale de Belgique. Classe des lettres et des sciences morales et politiques. Bulletin, tome XVIII, fascicule 6.)

* * *

Le D[r] Orillard, de Poitiers, visitant dernièrement à Anvers le musée Plantin, fut frappé par une inscription que le petit fils de l'imprimeur, François Raphelengius avait inscrite en dessous du portrait gravé de son grand père, affirmant que celui-ci était né à Chitré près de Chatellerault, en Poitou. Cette indication le dérouta complètement et désirant savoir d'une façon positive si *l'imprimeur Plantin était Tourrangeau ou Poitevin*, il écrivit à Anvers pour obtenir des renseignements précis.

Dans une lettre que publie le Bulletin de la Société des antiquaires de l'Ouest (4[e] trimestre de 1923, p. 477) le D[r] Orillard, communique la réponse qu'il reçut de M. A. Delen, conservateur-adjoint du musée. Celui-ci résume toute la question. L'indication consignée au bas de la gravure est déduite d'un ancien document que l'on ne retrouve pas et qui aurait fait mention de la naissance de Plantin à Chitré. C'est une affirmation qui ne repose sur aucune

base sérieuse et semble complètement fantaisiste. Les auteurs les plus sérieux qui ont fait des recherches sur ce point sont généralement d'avis que c'est à Saint-Avertin près de Tours que l'imprimeur vit le jour. Au XVIe siècle de nombreux membres de la famille Plantin habitaient encore dans cette localité. Toutefois il n'existe pas de certitude à cet égard. M. le Dr Orillard adresse un appel à ses collègues, les antiquaires de l'Ouest, pour l'aider à éclaircir ce point d'histoire locale.

* * *

La date de la mort de Claus Sluter n'est pas exactement connue. Certains historiens d'art, plusieurs dictionnaires artistiques, la fixent soit en 1404, soit à la fin de 1404, ou au commencement de 1405 ; d'autres adoptent la date précise de janvier 1406 Dans une note insérée dans les mémoires de la Commission des antiquités de la Côte d'Or, (Année 1923: Mars, page 61) publiées par l'Académie des Sciences, Arts et Belles-lettres de Dijon, M. Henri Druot étudie ce problème. Se basant sur les comptes ducaux, sur certains contrats contemporains, il établit que le décès de l'illustre sculpteur a dû se produire entre le 24 septembre 1405 et le 31 janvier 1406. De cette constatation découle une autre conséquence. On reconnaissait à Sluter une part trop minime dans l'exécution des sculptures du tombeau de Philippe le Hardi On lui attribuait seulement deux des quarante et une statuettes placées dans les niches ornant la base du mausolée. Ayant travaillé pendant plus d'un an au tombeau, il est évident que la part qu'il a eue dans l'exécution de cette œuvre d'art a été plus considérable, Ce fut son neveu Claus de Werve qui acheva le travail commencé par son oncle.

* * *

Dans une *note sur quelques peintures du maître inconnu dit de Sainte Gudule*, que la classe des Beaux-Arts de l'Académie royale de Belgique, a insérée dans son Bulletin (tome VI, n°s 1-3, page 6) M. René Van Bastelaer décrit quelques tableaux qui datent de la seconde moitié du XVe siècle et qui offrent un grand intérêt au

point de vue de l'histoire locale bruxelloise. Ces œuvres sont au nombre de cinq, l'une est au Louvre et représente une instruction pastorale dans une chapelle. C'est ensuite un triptyque consacré à la parenté de Sainte Anne, deux portraits conservés l'un à la National Galery à Londres, l'autre au Palais de Dessau, et enfin dans une collection anglaise, le mariage de la Vierge. Dans tous ces tableaux on découvre des sites bruxellois, soit l'église St-Gudule, soit celle de Notre Dame au Sablon, soit encore une partie des remparts de la ville ou du local du grand Serment des arbalétriers. Des déductions ingénieuses permettent à M. Van Bastelaer d'établir que les portraits représentent deux personnages bruxellois, l'un secrétaire ou trésorier du grand Serment et maître de la Fabrique d'église du Sablon, l'autre membre du Petit Serment de St-Georges. Quant à l'artiste, auteur de ces œuvres, comme le prouvent ses connaissances des sites locaux. il doit évidemment être bruxellois. M. Van Bastelaer estime qu'il parait être à la suite de Vander Weyden tout en étant sous l'influence de l'école louvaniste de Bouts. Il est à espérer qu'un complément d'étude permettra bientôt d'identifier exactement le peintre.

* * *

M. T. J. Arne publie une importante étude sur les *Relations de la Suède et de l'Orient pendant l'âge des Vikings*. De nombreuses colonies suédoises s'étaient établies en Russie; elles servirent d'intermédiaires pour les échanges commerciaux qui se créèrent entre les deux pays, et par l'entremise des Russes, avec les contrées orientales les plus éloignées. Au XIe siècle des objets de tous genres étaient importés en Suède; on les retrouve en grand nombre dans les tombes qui sont découvertes un peu partout en Scandinavie Les monnaies arabes, byzantines ou anglo-saxonnes, en argent, plus tard en billon, ont été exhumées en maints endroits Puis, ce sont des ustensiles et des vases en argent qui proviennent de l'Asie mineure, de la Syrie, et sont parvenus en Suède par la voie de Kiew. Des bijoux en argent filigrané sont semblables à ceux qu'on retrouve en Pologne et en Volhynie. Des armes richement ornées, des plaques ornementales aux formes artistiques, proviennent des contrées

qu'arrosent le Volga. Au point de vue artistique, et comme témoins d'une civilisation qui était déjà avancée, ces objets sont précieux. Les musées en renferment de nombreux spécimens. D'importantes publications les ont décrits. Ce sont ces sources et d'autres encore qu'explique M. Arne dans son intéressante étude dont la documentation et l'illustration sont remarquables.

* * *

Un peu avant, et au début de l'ère chrétienne, à la suite d'un refroidissement important de la température, un fort mouvement d'émigration se produisit en Scandinavie. Ce furent d'abord les Goths, qui se fixèrent à l'embouchure de la Vistule et aux bords de la Mer Noire, où, sous l'influence des peuples voisins, ils atteignirent rapidement un degré de civilisation avancée, étroitement apparentée à la civilisation byzantine. Puis ce furent les Burgondes qui s'établirent en Poméranie, les Herules qu'on retrouve sur les rives de la Mer d'Azov, les Lombards qui paraissent aux bords de l'Elbe inférieure, d'autres peuplades encore. Toutes empruntèrent à la civilisation occidentale et à leurs relations avec les Romains les usages et les idées qui florissaient dans leur nouvelle patrie. Ils gardèrent toutefois des relations suivies avec les contrées dont ils étaient originaires et contribuèrent à leur tour à y introduire les mœurs nouvelles qu'elles avaient adoptées. Chez elles l'usage de l'or était généralisé ; elles l'employaient pour les monnaies, pour les bijoux pour d'autres ustensiles encore, et dès le début de l'ère chrétienne en importèrent largement dans le Nord. C'est surtout à partir de la fin du IIIe siècle jusqu'au milieu du IVe, que ce mouvement est important.

De nombreuses traces en sont restées. Des fouilles heureuses, opérées surtout dans les îles si nombreuses qui avoisinent les côtes suédoises, ont fourni d'importantes séries d'objets en or. C'est en se basant sur les résultats de ces trouvailles, que M. Olov. Robert Janse a écrit son ouvrage sur *le travail de l'or en Suède à l'époque mérovingienne*. Les monnaies découvertes en si grand nombre sont surtout romaines et byzantines, des *aurei* et des *solidi*. Une autre

catégorie d'objets en or de divers types, dont on a exhumé également de nombreux exemplaires, sont les bractéates, pendentifs en forme de monnaies, mais unifaces. Puis viennent les bijoux proprement dits, les colliers, bracelets, bagues, les pommeaux et autres ornements d'épées, enfin les anneaux barres ou lingots ayant servi aux opérations commerciales et aux échanges. Les objets antérieurs au Ve siècle dénotent à l'évidence l'influence de l'art romain. Après cette époque, l'orfèvrerie scandinave se distingue par son caractère beaucoup plus original. L'ornementation est stylisée et les formes symétriques jouent un rôle prépondérant. Les nombreuses illustrations qui parsèment l'ouvrage de M. Janse, permettent de se rendre compte de la richesse artistique de tous ces objets auxquels leur composition métallique donnait déjà une si grande valeur.

* * *

Dans les *Oudheidkundige mededeelingen*, du *Rijksmuseum*, de Leyden, *nieuwe reeks* V¹, M. le Dr J. H. Holwerda développe des théories nouvelles au sujet de l'occupation franque dans nos provinces du Nord et dans celles du Midi de la Hollande Se basant sur les résultats déduits des nombreuses fouilles auxquelles il a présidé, et analysant les indications fournies par les auteurs contemporains et surtout par Grégoire de Tours, il assure que les chroniqueurs ont fortement exagéré l'importance des évènements qui se sont déroulés à cette époque et la puissance des chefs qui y ont été mêlés.

C'est ainsi qu'il dément catégoriquement les assertions de ces historiens, et c'est le plus grand nombre, qui affirment que la monarchie franque fut fondée à la suite des terribles invasions de hordes puissantes issues de Germanie, qui auraient mis violemment fin à la domination romaine et asservi les populations indigènes. Tout ceci, d'après lui, ne constituerait qu'un roman de pure imagination. Bien au contraire, ce seraient des petites bandes de Francs qui auraient passé à tour de rôle le Rhin, pour entrer dans le territoire romain et çà et là s'y établir dans une ville qu'ils occupèrent

ou des campagnes où ils s'arrêtèrent. Ils étaient commandés par des chefs dont l'autorité était toute locale et qui faisaient même bon ménage avec les Romains. C'est ainsi que l'un d'eux, Childeric, ayant mécontenté ses sujets, fut exilé par eux et remplacé par le *magister militum* romain Aegidius qui habitait à Cambrai. Les communications avec Rome étaient devenues fort réduites, et les divers groupes vivaient parfaitement tranquilles, l'un était commandé par un *rex francorum*, et l'autre par un *rex romanorum*. Childeric eut un fils Clovis, qui, désireux de récupérer l'héritage dont son père avait été frustré, attaqua Syagirus, le fils d'Aegidius. La lutte loin d'être, comme la dépeignent les historiens modernes, une épopée gigantesque entre les Romains et les Francs, n'aurait consisté qu'en une attaque armée dirigée en territoire romain par une bande franque. Bien plus, en 508, l'empereur Anastasius décora Clovis de la dignité consulaire. Et celui-ci, au lieu de conquérir les provinces romaines, devint un des soutiens de la puissance de Rome et réduisit à l'obéissance certains chefs de sa race qui prétendaient à l'indépendance. Quant aux Francs Saliens, dont parle l'histoire, on ne les trouve renseignés que dans un ou deux auteurs latins. La qualification de Saliens est inconnue chez les chroniqueurs contemporains ; ceux-ci ignorent encore plus complètement le nom de Repuaires. Et c'est ainsi qu'on vit au IVe siècle les peuplades franques ancrées sur le territoire romain, prendre part à la lutte pour repousser leurs frères de race restés barbares et tentant de traverser le Rhin. Et plus tard, la loi salique fit une demarcation bien marquée entre les Francs d'au dela et d'en deça du fleuve. M. Holwerda conclut son étude en affirmant, que les Francs n'occupèrent jamais le territoire actuel de la Flandre. Les peuples qui l'habitaient étaient de race bien différente, c'étaient les Thuringi, les Ménapiens, ceux-ci peuplant aussi le Brabant, ainsi que des groupes saxons. La frontière de la monarchie franque ne devrait pas être recherchée sur le territoire belge, mais à la Loire. Les bandes franques qui se logèrent dans nos provinces n'y formèrent que des groupes détachés ; ils passèrent plus tard sous la domination des Carolingiens et ce furent ceux-ci qui s'emparèrent du pays. Le travail de M. Holwerda est évidemment fort intéressant à consulter

* * *

Un élève de M. le comte Begouën, le savant auquel sont dues de si remarquables contributions à l'art préhistorique, M. Norbert Castenet, interpride nageur, eut le courage de plonger sous une voûte entièrement cachée par les eaux d'un ruisseau et de parvenir ainsi à tâtons dans une caverne dont il avait pressenti l'existence au sein de collines rocheuses. Sa témérité fut recompensée, car il y fit les plus étonnantes découvertes. Les parois des galeries étaient couvertes de dessins d'animaux assez grossièrement gravés : des bisons, une hémione, peut-être un mammouth, surtout des chevaux et d'autres animaux non déterminés. Mais plus importantes que ces exquisses sont des figure en argile; un ourson en ronde bosse, deux felins appliqués sur la paroi, des chevaux sculptés sur le sol, un grand felin et d'autres figures malheureusement détériorées par les eaux. Toutes ces sculptures sont criblées de trous ou d'estafilades évidemment produites dans un but d'envoûtement pour obtenir des chasses fructueuses.

Mais cette caverne présente une autre particularité d'un grand intérêt. On y retrouve en effet tous les éléments qui ont servi au modelage au moyen de l'argile de ces figures d'animaux. Ce sont des espèces de cuvettes creusées dans le sol ou les parois pour l'extraction de l'argile, des boules pétries, des boudins de terre prêts à être employés, des surfaces planes destinées à recevoir les dessins ; partout les traces des doigts des artistes préhistoriques sont encore apparentes.

Autre particularité jusqu'ici non encore expliquée, il existe des fentes de rochers colmatées avec de l'argile, dans laquelle on a pratiqué au moyen des doigts des trous plus ou moins profonds. Une lame en silex et d'autres objets y sont fixés par des boules de terre.

M. le comte Begouën qui a son tour a pu pénétrer dans la caverne a consigné toutes les particularités de ces œuvres d'art préhistoriques ; il en expose les détails dans une brochure qu'il consacre aux *modelages en argile de la caverne de Montespan. (Haute-Garonne)*. Ces sculptures ou dessins qui ont été conservés grace à la disposition particulière de la caverne dans laquelle ils

étaient cachés, datent, d'après M. le comte Begouën, de l'époque du vieux Magdelenien, et rappellent les dessins découverts dans bien d'autres grottes pyrénéennes.

Juin 1924. FERNAND DONNET.

Les Fonts baptismaux de l'église Notre-Dame à Dinant.

Ces fonts, en pierre calcaire bleue, ont déjà été signalés par divers auteurs. M. Le Grand de Reulant, le premier, s'en occupa en 1865, à l'Académie d'archéologie (1); puis vint Jules Helbig (2). Ces deux auteurs lui assignèrent comme date le XIII[e] siècle et Van Ysendyck les classa dans la même époque; de son côté, M. le chanoine Reusens les plaça à la fin du XIII[e] siècle.

Les notes caractéristiques de ce monument, posant sur un pédicule, et surtout le style des têtes qui en décorent la partie supérieure, appartiennent cependant au quinzième siècle avancé. Quant à la petite cuve, qui se trouve à côté des fonts proprement dits, elle est d'une époque beaucoup plus tardive. Le profil de cette dernière cuve permettrait de la dater du XVI[e] siècle, sinon du XVII[e] siècle. Ce déversoir constitue une disposition, peut-être unique, du moins fort rare. Nous ne connaissons pas de specimen analogue en Belgique. En France, il existe un exemplaire intéressant à l'église de Chérisé, qui a été reproduit par M. Paul Saintenoy (4) dans son étude sur les fonts baptismaux.

Les reproductions de Le Grand de Reulant et du chanoine Reusens ne donnent qu'une idée incomplète de ces fonts, dont

(1) *Ann. de l'Académie d'Archéologie*, t. I, 2[e] série, 1865.

(2) JULES HELBIG. Cfr. *Bulletin des Gildes de Saint Thomas et de Saint-Luc*, t. VI, p. 160.

(3) REUSENS. *Les Eléments d'Archéologie chrétienne*, t. II, p. 294, fig. 345.

(4) P. SAINTENOY. *Prolégomènes à l'étude de la filiation des formes des fonts baptismaux depuis les Baptistères jusqu'au XVI[e] siècle*, p. 135.

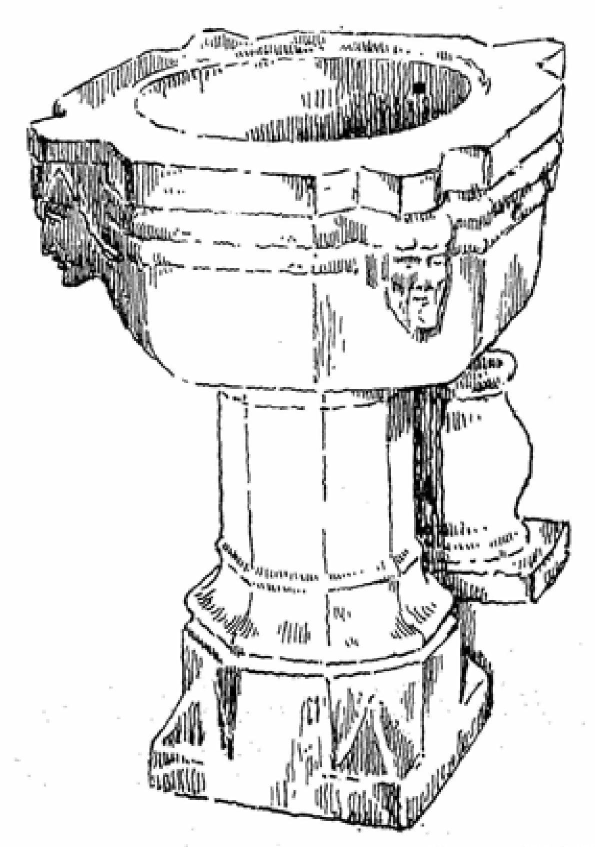


Fig. 1. — Fonts baptismaux de l'église de Dinant, 1472-1473.

le pied fut longtemps engagé dans le sol [1]. Au surplus on possède aujourd'hui tous les renseignements désirables sur ce monument, que nous présentons d'après Van Ysendyck, qui en a donné une bonne reproduction, dans le milieu où ils se trouvent [2].

(1) Lorsque ces auteurs firent paraître leur reproduction, le pied de la cuve baptismale n'avait pas encore été dégagé. Il le fut seulement du jour où le sol fut abaissé au niveau de l'ancien pavement.

(2) Van Ysendyck. *Les Monuments classés*. T. V.

Les fonts furent exécutés vers la fin du XVe siècle pour remplacer, comme on le verra bientôt, ceux qui avaient été détruits lors du sac de Dinant, en 1466, par Charles le Téméraire. Cette circonstance nous inclinerait même à croire que ces derniers n'étaient pas en pierre. Pourquoi des soudards au service du prince bourguignon se seraient-ils amusés à détruire des fonts anciens en pierre vraisemblablement, d'aspect rude et sévère, alors qu'ils respectèrent des sculptures beaucoup plus délicates de l'église, entre autres celles du baptistère. qui nous sont parvenues dans un état de conservation irréprochable ? Les riches bourgeois de Dinant, aux belles années de prospérité, ne se seront pas contentés de fonts en pierre, mais ils auront eu à cœur de doter leur collégiale d'une cuve baptismale en laiton. Sans doute maints d'entre eux connaissaient au moins de réputation la fameuse mer d'airain portée par des bœufs de Notre Dame des fonts près de la cathédrale Saint Lambert à Liège. Ce chef d'œuvre attribué à Lambert Patras [1] sur le témoignage de Jean d'Outremeuse, procède, comme on le sait, de Renier de Huy [2]. Il est fort vraisemblable que si l'on tient compte de l'importance de l'industrie locale, qui livrait des productions de valeur non seulement aux sanctuaires belges, mais aussi à ceux de l'étranger, que les pièces en laiton ont dû faire partie, sans aucun doute, du mobilier des églises de Dinant et en particulier de celui de la collégiale.

Si vraisemblable que nous paraisse notre conjecture relative aux premiers fonts de cette église, nous ne voudrions pas, par principe, lui accorder plus d'importance que n'en doit comporter une conjecture en matière d'histoire.

Il convient d'ailleurs de passer aux données que nous tirons des comptes de la reconstruction de la collégiale dinantaise.

L'un des premiers soins des chanoines fut de pourvoir l'église de nouveaux fonts baptismaux ; dans leur pauvreté ils ne pouvaient songer à faire grand luxe; ils s'adressèrent donc à Lambert Ad le

(1) GODEFROID KURTH. *L'auteur véritable des fonts baptismaux de Saint Barthélemy* de Liège et le prétendu Lambert Patras. Classe des lettres. Bull. de l'Acad. 1903.

(2) JOS. DESTRÉE. Renier de *Huy auteur des fonts baptismaux de Saint Barthélemy à Liège et de l'encensoir du Musée de Lille.* Bruxelles 1904.

Namur, tailleur de pierre et à ses « parchemiers » pour les pierres des fonts de l'église. De ce chef, il y eut une dépense « de cinq florins

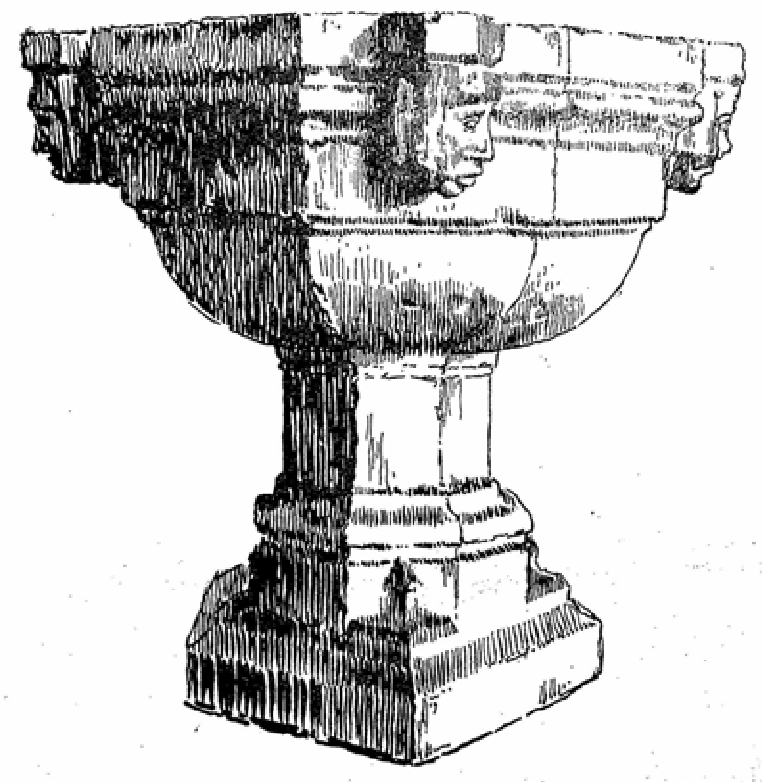


Fig. 2. — Fonts de l'église de Flémalle-Grande. XVe siècle.

du Rhin et de cinq aidans» Au dit Lambert et à ses coadjuteurs la nuit de la nativité de Notre-Dame « pour avoir assis et drechiet le font de dans l'église ..... 5 aidans ». (1)

(1) *Cartulaire de la Commune de Dinant*, t. 8, p. 116. — Comptes de 1472-1473.

On cite aussi, parmi les fournisseurs de pierres, lors de la reconstruction de la collégiale, un Franchois de Namur. Il devait avoir

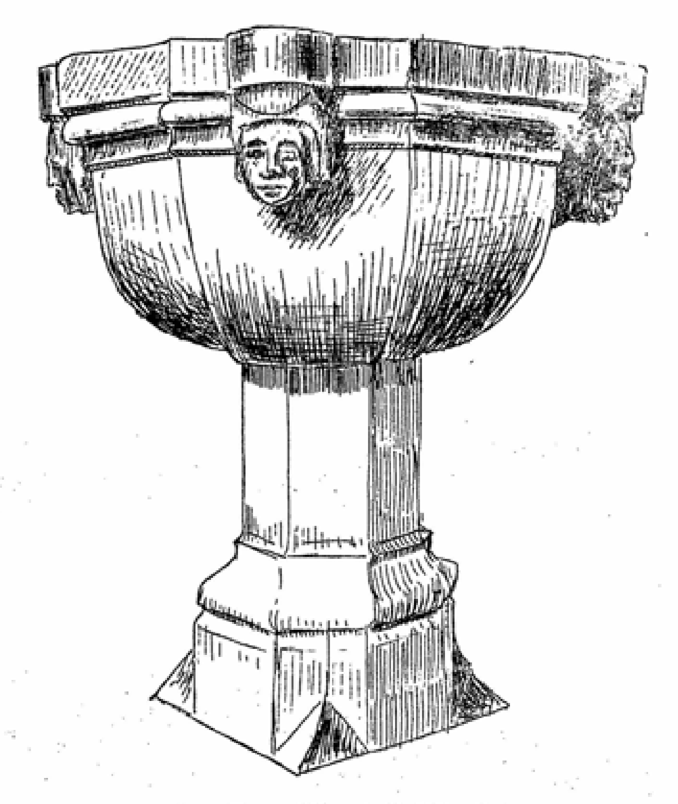


Fig. 3. — Fonts d'Ulvesbüll, XVe siècle.

un atelier important dans la ville, sinon les chanoines de Dinant ne se fussent pas adressés à lui pour faire venir d'autres matériaux destinés à la réédification de l'église en ruines.

Fait intéressant à noter, nous n'avons jamais vu citer d'atelier de sculpture à Namur pour la livraison de fonts baptismaux à l'instar de ceux qui se trouvaient jadis à Tournai. On connaît, il est vrai,

le sculpteur Jacques Jacoris mort en 1395 (1). Son tombeau se trouvait dans la chapelle des Grands Malades (lépreux) à Namur ; lors de la démolition de celle-ci, il fut transporté dans la chapelle de l'hospice Saint Gilles. Sur la face antérieure du monument, on voit trois deuillants, deux femmes et un pleureur, tenant un livre ou un chapelet. L'imagier est représenté gisant la tête reposant sur un coussin et les pieds sur un lion couché.

La tombe est sculptée « probablement par lui-même ». Cette hypothèse de M. Helbig semble confirmée par ce fait que la date du décès décèle une toute autre facture que le reste de l'inscription. Celle-ci aurait donc été complétée, après décès par une main étrangère.

Jacoris était frère dans la maison des Grands malades, où il avait pris l'habit religieux pour soigner les lépreux et les pestiférés.

Ce tombeau constitue plutôt un travail de rude facture, tel qu'on en remarque sur les fonts baptismaux de la région mosane. On oserait en quelque sorte conclure qu'avant de se consacrer au soulagement des lépreux, Jacoris s'était probablement occupé de la taille de fonts baptismaux. En tous cas, cette industrie a dû exister à Namur ou dans la région namuroise, à une époque très reculée ainsi qu'on peut le démontrer par voie de comparaisons. Elle faisait le pendant de celle de Tournai.

Avant de faire des rapprochements, décrivons sommairement la cuve baptismale de la collégiale de Dinant. Le pied est établi sur un plan octogonal. Le support de la cuve, rehaussé de quatre petites culées semi pyramidales, est relié par une doucine à une cuve hémisphérique à huit pans, dont le cadre s'agrémente en saillie de quatre têtes humaines Le couvercle, en manière de coupole en laiton, est surmonté d'une croix avec un Christ ; il est d'un travail assez récent et sur lequel il n'y a pas lieu d'insister ; d'ailleurs il ne figure pas dans la reproduction qui accompagne ce travail.

Le spécimen, qui se rapproche le plus des fonts que nous étu-

(1) Jules Helbig. *La sculpture et les arts plastiques au pays de Liége et sur les bords de la Meuse*, pp. 88 et suivants.

dions, se trouve à Ulvesbüll, cercle d'Eiderstedt, (Schleswig-Holstein). Identiques à ceux de Dinant pour la base, le pied et la cuve, ils n'en diffèrent que par les têtes en relief qui sont plus caractérisées. Il convient encore de signaler les fonts de Flémalle-Grande. On remarque dans ceux-ci l'emploi de la cuve hexagonale, la présence de quatre têtes humaines dont l'une coiffée d'un chaperon ne laisse pas d'être expressive. A noter également les quatre culées du pied.

Les fonts de Witzwort (Schleswig-Holstein) (1) ont aussi des analogies pour l'ordonnance générale avec le type dinantais ; les culées sont identiques à celles des fonts de Flémalle-Grande et la cuve a reçu huit têtes au lieu du chiffre traditionnel de quatre (2).

On a donc exporté de Namur des fonts en pierre calcaire dans le Nord de l'Europe. Ce transport s'effectuait par la Meuse à travers la Hollande. D'ailleurs c'est par ce pays qu'arrivaient les matériaux de beaucoup d'églises du Schleswig-Holstein Ces fonts s'apparentent du reste à ceux d'Hönnepel et de Bosheim, reproduit par Clemen et Born dans des descriptions d'églises du Bas-Rhin. Ces fonts datent sans doute du XIIe siècle ; mais une date précise ne pourra leur être assignée, que lorsqu'on aura fait une étude complète des fonts baptismaux de la province de Kempen. Les fonts mosans du XIIe siècle sont caractérisés par un support cylindrique ou par un pilier cantonné de quatre colonnettes, la partie supérieure étant ornée de têtes humaines. Sous ce double rapport, il y a lieu de signaler, d'après l'ouvrage de M. Paul Saintenoy déjà cité, les fonts d'Achênes fig. 29, ceux de Flostroy, fig. 36, ceux de Gosnes, appartenant tous à la province de Namur, ceux de Huy fig. 31 et ceux d'Odilienberg (Limbourg Holl.). Mentionnons aussi, d'après M. Sauermann, les fonts de Hoyer, cercle de Tondern.

Les fonts baptismaux de Süderkapel, Oekholm et Witzwort appartiennent à un autre type. Ils sont mono-pédiculés et ils ont la cuve ornée de quatre têtes humaines Ceux de Witzwort, comme il a été dit plus haut, en ont 8 et elles permettent, grâce à des détails de costume, de dater ces fonts du XVe siècle.

(1) Dr Ernst Sauermann. *Die mittelalterlichen Taufstein*, der Provinz *Schleswig*.

(2) Dr E. Sauermann. *Ibidem*.

Il ne sera pas hors de propos d'ajouter quelques mots au sujet de la piscine pédiculée de Dinant, qui a été rapprochée de celle de Chérisé, dans le diocèse de Mans, fig. 57 (1). «Comme on s'en rend compte, dit M. Jos. Mallet, dès le premier abord ce qui caractérise ces fonts de Chérisé, c'est la *piscine pédiculée*. qui y est accolée, piscine au-dessus de laquelle on plaçait la tête de l'enfant (ainsi du reste qu'on le fait encore maintenant), lorsqu'on versait sur elle l'eau baptismale. Un petit conduit, dont on voit l'orifice dans la figure ci-annexée permet au surplus à l'eau de descendre se perdre dans la terre.

Aussi la cuve principale n'est-t-elle point partagée, comme celle des fonts ordinaires, en deux compartiments, dont l'un a précisément la destination de la piscine de Chérité, et l'autre contient l'eau du baptême, bénite le Samedi Saint et la Vigile de la Pentecôte. Ces fonts appartiennent évidemment au XVII[e] ou au XVIII[e] siècle (2).

JOS. DESTRÉE.

---

(1) PAUL SAINTENOY. *Ouvrage cité* p. 135.

(2) Lettre de 2 décembre 1870 adressée à la *Revue de l'Art chrétien.*

George de la Hele

maître de chapelle-compositeur

1547-1587.

—

Arrivé à Anvers, de Gouhay (Gouy), près de Béthune, dans les Flandres françaises, Pierre de la Hele, père de George, s'y enrola dans la Corporation des porteurs de tourbe («torfdraegers»), à la date du 6 mars 1534 (1).

(1) *Archives communales d'Anvers*, *Vierschaerboek*, nº 1. « Poorters, 6 Meert 1534. Peter de la Hele van Gouhay by betuynen, torfdrager ».

Le pays de Béthune semble bien être le berceau de la famille de la Hele. Un prêtre, François de la Hele, était bénéficiaire d'une prébende canonicale en l'église collégiale de Saint-Barthélemy à Béthune, mais habitait Gand en 1600, ainsi qu'il appert de deux documents conservés aux *Archives générales du Royaume; Papiers d'État et de l'Audience*, Liasse nº 1253[3] : a) «Remonstre tres humblement Mre Anthoine Morel, pbre, eaige de cinquante et quattre ans comme Mre François de le hele pbre eiage de trente et trois ans lui auroit resigne purement et simplement sa prebende et chanoisnie quil at en leglise collegialle de S. Bartholomy a Bethune et attendu que Rolle est finij supplie tres humblement que Vos Altezzes Sermes soient servies aggreer la susde resignation et faire despescher lres en tel cas pertinentes....»

b) « Je soubzsigné cede et resigne par ceste au proufflct d'Ant. Morel la chanoinie de St. Bartholomy a Bethune luy consentant en tant qu'en moy est quil leve lres et depesche a ce requise. Faict a Gand le 22 Apvril 1600.

françois de le hele ».

Il y vint accompagné d'un frère nommé Ysebrant, reçu bourgeois en 1532-1533 (voir annexe IV). La profession d'artiste-peintre, que ce dernier exerça avec quelque talent à Anvers, permet de présumer que l'éducation reçue par lui et par son frère Pierre, le père de George, fut de nature plus soignée que celle qui mène au métier vulgaire de manœuvre ou porte-faix. Vraisemblablement, donc, était-ce en négociant que Pierre de la Hele s'occupa de la tourbe, le charbon de son temps

Esprit cultivé, plein d'aspirations intellectuelles, assisté dans celles-ci par une épouse active, qui partagea ses vues, il trouva dans cette situation sociale les moyens de donner à ses enfants une instruction solide, grâce à laquelle, certains d'entre eux purent s'élever dans le rang social; les unes, Anne et Cornélie, comme institutrices, l'autre, George, comme maître de chapelle à la Cour de Philippe II.

En raison des prescriptions alors en usage quant à l'admission dans la bourgeoisie, pour laquelle on exigeait un séjour préalable et l'exercice pendant un an au moins, d'une profession dans la commune, on est en droit de faire la conjecture que l'arrivée de Pierre de la Hele, à Anvers, fut antérieure à l'année 1534, d'un an pour le moins, et vraisemblablement de plus encore.

Il y épousa vers cette même époque, *Cornélie Bruers*. Celle-ci, morte prématurément vers 1535, lui laissa deux fils, nommés *Pierre* et *Jean*. Veuf, Pierre de la Hele contracta une seconde union en 1536, au plus tard, avec *Anne Van Schutteputte*, dont naquirent quatre enfants, *Anne*, en 1537. *Gilles*, peu après, *Cornélie*, en 1546, et *George*, en 1547.

Ce dernier fut le compositeur bien connu. Son âge peut être établi exactement grâce à un document d'archives du 23 juin 1571, dans lequel George de la Hele est qualifié d'étudiant à l'Université de Louvain et est déclaré être âgé de 24 ans (voir annexe IV). Son testament contient, d'autre part, les noms de ses parents, ce qui écarte, ainsi, toute confusion ou doute au sujet des auteurs de ses jours.

Son père était décédé en 1567. Sa mère lui survécut et vivait encore en 1591, âgée alors de 84 ans [1].

* * *

A défaut de renseignements sur l'enfance de George de la Hele, il faut bien se risquer à quelque conjecture sur son apprentissage musical et la moins téméraire est celle de présumer qu'il le fit dans sa ville natale, le lieu de résidence de ses parents.

Lorsqu'il eut sept ans, l'âge d'aptitude pour être enrôlé comme choral, le bâton de maître de chapelle de la Cathédrale de N.-D. à Anvers, était tenu par Antoine Barbé, dont les compositions musi-

(1) Tous ces détails biographiques sont tirés de documents d'archives, relevés par le chevalier Léon de Burbure dans les Archives communales d'Anvers. D'après ceux-ci, communiqués en annexes, on peut dresser le crayon généalogique suivant :

Pierre de la Hele, décédé avant mai 1567, épouse :

I. vers 1533, *Cornélie Bruers*, décédée vers 1535.

II. vers 1536, *Anne van Schutteputte*, née en 1507, vit encore en 1591.

De la première union naquirent :

1° *Pierre*, décédé en 1580
qui épouse a) le 2 Nov. 1554, *Spinosa Voswinckel*, décédée en 1567
b) , *Maria Fransens*.

2° *Jean*.

De la seconde union naquirent ;

1° *Anne*, en 1537, qui vit en 1585.

2° *Gilles*, qui épouse *Jeanne*.....
dont naquirent : a) *Anne*, en 1569
b) *George* et *Maria*, en 1574.

3° *Cornélie*, née en 1546.

4° *George*, né en 1547.

Pierre de la Hele issu du premier mariage de Pierre avec Cornélie Bruers, exerça la profession de tailleur.

Le maître de chapelle, *George* de la Hele, fut parrain, en 1574, d'un des enfants jumeaux issus de *Gilles*, son frère. Ce dernier est peut-être le peintre qui en 1552 fut l'élève de Pierre Coeck et qui obtint la maîtrise de la Gilde de Saint-Luc.

Anne et *Cornélie*, sœurs de maître George, s'occupèrent d'enseignement. Anne, agée de 26 ans en 1563, fut autorisée, à ce moment, par l'Association des instituteurs, à faire l'enseignement du flamand, du français, d'arithmétique, de lecture et d'écriture.

Cfr. les annexes I, II, III, IV et V et l'Etat civil de la Ville d'Anvers.

cales attestent le mérite et les talents, qui ont dû avoir quelque influence sur la formation de notre aspirant musicien.

L'œil vigilant de Barbé a dû déceler dans le jeune élève, en lui inculquant les premières notions de l'art musical, une nature d'élite que le maître s'appliqua, sans doute, à faire épanouir au plus vite pour lui ouvrir la voie vers une situation brillante; effort très méritoire, car l'élève en justifia, plus tard, toute l'efficacité.

George de la Hele nous informe, lui-même, sur le début de la seconde étape de sa carrière artistique.

Dans une requête adressée par lui à Philippe II, en 1579, il « remonstre que passé dix-neuf ou vint ans il at esté enffant de la » chappelle de Vostre Majesté en Espaigne par l'espace de dix ans ou » environ » (voir p. 115).

Ce renseignement, qui est le plus reculé sur sa carrière, nous apprend, du même coup, son entrée, en 1560, comme choral dans la chapelle royale de Philippe II.

Ce fut le moment où Pierre de Manchicourt, installé maître de cette chapelle, en mai 1559, procéda à une réorganisation de son personnel chantant.

Vers le mois de mai de l'année 1560 il conduisit, des Pays-Bas à Madrid, un groupe de chanteurs, dont, sans doute, George de la Hele fit partie (cfr. index bibliographique, nº 4, t. VIII).

Celui-ci partit donc, pour l'Espagne, à peine âgé de 13 ans. Déplacement effectué sur conseil de son maître, faut-il croire, car l'abandon de tout ce qui lui était cher et surtout la séparation de ses parents et de sa famille devaient constituer une détermination bien dure pour un jeune cœur largement ouvert aux plus tendres affections.

Dans les listes, publiées à ce jour, du personnel de la chapelle royale le nom de George de la Hele apparaît comme enfant de chœur, successivement en 1562, 1565 et 1566. Au 4 janvier 1570, il figure encore au nombre des dix-neuf enfants de chœur, qui alors étaient attachés à la chapelle de Philippe II. A ce moment, il s'en détacha six, dont quatre furent renvoyés aux Pays-Bas, pour y faire leurs études supérieures.

George de la Hele, indubitablement, était au nombre de ces quatre

derniers, car, l'année après, en 1571, on le dit étudiant à l'Université de Louvain.

Fait étrange, mais qu'établit, pourtant, ce document. c'est qu'en 1570, alors qu'il eut atteint déjà sa vingt-troisième année, George de la Hele soit inscrit encore en qualité d'enfant de chœur.

Raisonnablement il ne pouvait plus être considéré comme tel. Peut-être chantait-il en fausset, ou bien, et ceci nous parait bien plus probable, Philippe II continuait-il à le faire inscrire comme choral, afin de ne pas lui faire perdre au cours d'études qu'il effectuait, comme d'autres de ses collègues, à l'Université d'Alcala, des bénéfices dont il jouissait, tels que ceux que lui procurait la prébende qu'il détenait, dès 1564, sur une chapelle d'Artois, et ceux, inhérents aux « personatz coustries et hospitaulx de Brabant et d'Oultremeuze », qui lui avaient été octroyés, dès son début (1)

Simple conjecture, mais de la part d'un roi protecteur, souci pareil pourrait bien avoir été une réalité, puisque l'année suivante, en 1571, George de la Hele, on le sait, était immatriculé à l'Université de Louvain. Le registre matricule de l'année 1570-1571 de cette institution est perdu, et, de ce fait nous échappe le contrôle de cette information contenue dans un acte de 1571 (voir annexe IV), ainsi que d'autres renseignements et sur le genre d'études qu'il y fit et sur le lieu de son origine, qui, généralement, sont annotés dans ces registres.

Il ne fit pas long feu à l'*Alma Mater* de Louvain.

Séverin Cornet, compositeur de renom, maître des choraux au service du Chapitre de la métropole de Saint-Rombaut à Malines, depuis 1562, quitta ce poste au début de l'année 1572 (ind. bibl. n°9).

L'occasion, peut-on croire, sembla propice à George de la Hele pour débuter comme maître de chant et la saisit-il pour solliciter cette place ? Ou bien, l'attention du Chapitre métropolitain fut-elle attirée sur les aptitudes remarquables du jeune maître ? Rien

(1) *Archives du Royaume. Papiers d'Etat et de l'Audience*, nos 1250 et 1251. Roles des bénéfices, l'un de janvier 1564 (n. s.) et l'autre sans date, dans lequel il se trouve comme « enfant nouvellement receu ».

ne permet de déterminer le mobile qui le dirigea vers Malines pour y remplir les fonctions que Séverin Cornet venait de quitter.

A partir du 28 mars 1572, George de la Hele reçut du clergé métropolitain, groupé en association dénommée les : Soixante Frères « de LX Gebroeders » la rémunération de ses services musicaux aux offices de cette association. A la même date il succéda à Cornet comme maître des choraux et fut aussi le remplaçant du chanoine Morillon dans certaines charges inhérentes aux fonctions de celui-ci.

Il semble donc, par ces particularités, que George de la Hele prit service dans la maîtrise de Saint-Rombaut à la date du 28 mars 1572 (voir annexe VIII). Cette date se trouve confirmée encore par l'entrée en fonctions, au même moment, de Séverin Cornet comme maître de chapelle à la cathédrale de N.-D. à Anvers, en place de Gérard van Turnhout.

Dans le compte de la Ville de Malines de l'année 1571-1572, au f° 222 v°, le nom George de la Hele figure une nouvelle fois. Il est rangé parmi ceux qui ont participé à la procession sortie en juillet, en célébration de la fête patronale de Saint-Rombaut (1).

Du chef de services rendus à l'occasion des processions annuelles, à Pâques et en juillet, les maitres de chant de la métropole de Saint-Rombaut recevaient de l'Administration communale un présent, consistant en pots de vin. Les registres des comptes communaux en font état régulièrement, mais le plus souvent l'annotation se borne à la seule mention du qualificatif de maître du chant, sans qu'on y accole le nom de celui-ci. A part la mention du nom de George de la Hele à l'occasion de la procession de juillet 1572, les comptes communaux de Malines s'abstiennent de le citer.

De par ces omissions de la part des fonctionnaires communaux, on perd toute trace de notre musicien à Malines et nous sommes privé aussi de toute particularité sur son séjour et sur ses services, car les registres des *Acta capitularia* de la métropole de Saint-Rombaut, dans lesquels on rencontre assez fréquemment des détails sur les musiciens, sont totalement muets à son sujet.

(1) « Acht stadtstoopen Rinswyns gepnt Mr Jooris de la helle sangmeestere van Sincte Rommons voor zynen kermiswyn ten ommegange in Julio lxxij tot xiij scell. en z de gelte p. ordonn. VIII £ VIII sc.

George de la Hele fut appelé, en 1574 dit-on, au poste de maître des choraux à l'église cathédrale de Tournai. En l'absence de toute particularité sur sa vie entre 1572 et 1574, on peut présumer qu'il resta, jusqu'alors, attaché à la maîtrise malinoise.

Bien qu'en 1572 eut lieu le mémorable sac de la ville de Malines, dont les conséquences obérèrent fortement la situation économique des habitants, ce qui aurait pu entraîner quelque modification sur le maintien de la résidence de George de la Hele en cette ville, il apparait cependant, par les documents d'archives, que les cérémonies et les services du culte en l'église n'en furent point affectés, de sorte qu'on est autorisé à croire qu'il ne quitta son poste de maître de chant, ou plutôt de maître des choraux à Malines qu'au moment où il se rendit à Tournai pour y remplir le même office. Au reste, le texte de l'attestation délivrée à son sujet, en 1581, par l'organiste Michel De Bocq, confirme cette manière de voir (voir page 119).

A Tournai il se fit apprécier comme musicien et estimer comme particulier (1).

Au témoignage d'André Catulle (ind. bibliogr. nº 15), George de la Hele fut un des plus éminents musiciens qui illustrèrent la ville de Tournai.

Il s'y fit estimer aussi comme particulier, à preuve la confiance lui témoignée par deux de ses compatriotes anversois, en le chargeant de règler pour eux la liquidation d'un compte avec des habitants de Tournai, leurs débiteurs (voir annexe VI).

Au cours de son séjour en cette ville, son talent musical mûri s'affermit de façon éclatante.

Lors d'un concours de composition musicale organisé, en 1576, à Evreux, « en honneur de Madame S. Cécile », auquel George de la Hele participa, il obtint un double succès, décrochant le prix pour le plus beau motet, consistant en un anneau d'or orné de l'emblème d'une harpe en argent, ainsi que le prix pour la plus belle chanson consistant en anneau d'or orné de l'emblème d'une flûte en argent (ind. bibl. nº 16).

(1) Nos investigations à Tournai, auprès de M. le chanoine Warichez, archiviste de l'Archevêché, pour être renseigné sur les dates de son arrivée à Tournai et de son départ de cette ville, sont restées infructueuses.

Le talent de George de la Hele, complètement épanoui, reçut peu après une consécration nouvelle.

Christophe Plantin lui fit l'insigne honneur de mettre à l'impression huit messes de sa composition qu'il édita en 1578 en un recueil auquel il consacra un soin tout particulier et qu'il orna de gravures d'un luxe remarquable.

La dédicace de cet ouvrage, adressée à Philippe II, est datée de Tournai en octobre 1577. Le compositeur y rappelle les dix années passées au service de ce roi et il se confond en protestations de reconnaissance et de dévouement.

Au cours de l'année 1578, le 2 octobre, il fut nommé chanoine semi-prébendé à la cathédrale de Tournai, par l'évêque Pierre de Pintaflour, prébende qu'il résigna, en 1581, au moment de son départ pour Madrid.

A propos de ce canonicat il importe de relever qu'on a fait état de son ordination de prêtre en 1571, après des études théologiques faites à l'Université de Louvain (ind. bibl. n° 1). Malgré nos investigations, il ne nous est pas possible de confirmer cette particularité par un document quelconque.

Sa situation de maître de chapelle et les bénéfices inhérents à sa semi-prébende canonicale d'une part et à sa chapellenie d'Artois, d'autre part, ne suffisaient vraisemblablement pas pour lui garantir ses besoins, accrus encore par l'assistance généreuse qu'il prêta à sa mère veuve, résidant à Anvers.

En raison de cette insuffisance, sans doute, sollicita-t-il, en octobre 1579, du roi, son protecteur, l'octroi de la prébende de la chapelle castrale de Lens, vacante à ce moment et sur le rôle de laquelle il était inscrit, du reste, en ordre utile. Voici en quels termes il débute sa requête :

« Au roy, remonstre en toute humilité, George de la Hele, maistre
» du chant de l'église cathédrale de Tournay, que passé dix-neuf ou
» vint ans il at esté enffant de la chappelle de Vostre Majesté en
» Espaigne par l'espace de dix ans ou environ, en contemplation
» de quoy il auroit pleu à Vostre Majesté le colloquer sur le rolle
» sur les chappelles d'Artoys estantz à la disposition de Vostre
» Majesté, et comme ainsy soit que la chappelle castrale de Lens, en
» Artois, est présentement vacante par le trespas de feu maistre Jean

» de Rosa, archidiacre d'Ostrevent et chanoine d'Arras..... » (ind. bibliogr. n° 6, tome III).

Il obtint satisfaction, mais, l'octroi de cette prébende suscita de longues polémiques soulevées par un chanoine d'Arras, nommé maître Noël de Lichteville, qui prétendait être en possession de cette chapellenie par une décision antérieure. Elles amenèrent George de la Hele, alors qu'il avait été nommé déjà en 1580 maître de la chapelle à la Cour de Philippe II, à adresser au Roi une nouvelle requête, en ces termes :

« Remonstre, en toutte humilité, George de la Hele, maistre de la » chappelle de Vostre Majesté, en court d'Espaigne, comme il est tiré » en justice par devant ceulx du conseil en Arthois, par maistre Noël » Listeville, prétendant droict en la chappelle castrale de Lens, en » vertu de certaine prétendue permutation qu'il prétend avoir faict » par l'adveu et l'aggréation de l'archiducq Matthias, avec feu » l'archidiacre Rosa, à une aultre chappelle, et nonobstant que aultre » conseil n'est juge compétent en matière de bénéfices du droict » patronage de Vostre Majesté (comme est la dicte chappelle castrale), » que Vostre Conseil privé, à l'exclusion de tous aultres, etc. ».

Le Conseil privé, par lettre du 31 octobre 1581, opina que le droit de revendiquer « des benefices jà auparavant acquis et affectez à ceux dénommés au rôle » ne pouvait être ôté à maitre Noël de Lichteville, par personne. Nonobstant cette décision, George de la Hele revint à la charge, pour démontrer que, comme « depuis la confection dudict rolle, y estant icelluy de la Helle inscript, il y auroit droict acquis audict benefice litigieux dépendant dudict patronaige de Sa Majesté de manière que, à son préjudice, le dict archiducq n'en auroit peu disposer... » et il demanda lettre de provision *in formâ*.

Edm. Van der Straeten (t. I.) qui communique le texte de cette requête ajoute : « Les pièces subsidiaires du débat manquent, mais il y a lieu de croire que gain de cause fut donné à notre musicien ». En recherchant nous-même la pièce publiée ci-dessus d'après Van der Straeten, mais que nous n'avons pas réussi à retrouver, nous avons mis la main sur celles qui étaient restées inconnues à ce savant musicographe. Elles forment le dossier des débats, contenant l'exposé de la cause, les conclusions du demandeur et celles du

défendeur, ainsi que le jugement intervenu au 28 septembre 1581. Ce dernier débute comme suit : « Monseigneur, sest puis certain temps meu proces par devant nous contre M^tre^ Noel de lichteville pbre chanoine d'Arras demandeur sur maintenue pour raison de la chappelle castrale de Lens en Arthois estant en partronat de Sa Ma^té^ et comprinse au Role de sa chappelle d'une part et Mre George de le heelle jadis enfant et adpresent m^re^ de lad. chappelle, deffendeur d'autre part. Estant led^t^ demandeur estre deuement et canonicquement pourveu de lad. chappelle sievvant la resignation en faicte a son prouffit par feu Mre Jehan de Rosa en son vivant archidiacre d'Arras, *causa permutationis* au lieu de la chappelle St Nicollas fonde en leglise collegiale dudit lieu qu'il auroit baille audit feu en rescompense. Et que ladite permutacion auroit este approuvee et admise le xvj^e^ jour de septembre XV^c^LXXVIIJ par l'archiduc Matthias. Estant dadvantaige que par le iij^e^ article du traicte de Reconciliacion faict à Arras, toutes les provisions faictes par led^t^ Archiduc jusques au xixe jour de may XV^c^LXXIX ont este par Sa Ma^té^ rattiffiees et approuvees voires celles expressement par elle reservees pour lad fois seullement. En quoy seroit comprinse ladite permutation, soustenant partant debvoir estre maintenu et garde en ladite chappelle fruictz et prouffict dicelle. Au contraire de quoy led. de le Helle deffendeur a propose et allegue avoir este pourveu de la dite chappelle par V^re^ Alteze au nom de Sa M^té^ en vertu du rolle de Sa d^te^ M^te^ comme vacante par la mort dud. de Rosa advenue le xxij^e^ jour de juillet XV^c^LXXIX estant lors premier a pourveoir comme apparessoit par extraict autenticque dud. rolle arguant la dite permutation de vice et nullité pour avoir este happee durant les troubles et faicte contre le droit et privilege dudit Rolle sans l'avoir exprime et donne a entendre audit Archiduc ny meismes que ladite chappelle estoit affectee a ceulx inscripts audit rolle comme apparoissoit par les lres patentes de ladite admission et aggreation, ce que touttefvoies debvoit avoir este faict, soutenant partant.......... ......

Au xxviij^e^ de septembre 1581 ». (1).

Le jugement intervenu fut, cette fois, à l'avantage de George de

(1) *Archives du Royaume.* Conseil Privé, régime espagnol, carton n° 205.

la Hele. Il est à remarquer que ce litige, débuté en octobre 1579, ne se termina qu'après deux années de procédure.

Entretemps George de la Hele avait passé du rang de maître de chapelle de la Cathédrale de Tournai à celui de maître de chapelle à la Cour royale de Philippe II.

A peine Gérard de Turnhout, maître de chapelle à la Cour de Philippe II avait-il rendu le dernier soupir, au 15 septembre 1580, qu'aussitôt le Roi désigna George de la Hele pour son successeur.

Cette nomination marque non seulement la haute valeur artistique du compositeur, mais aussi le profond estime dans lequel le tenait le Roi, son ancien patron.

Et pourtant George de la Hele semble ne pas avoir été pressé d'accepter cet honneur. Etait-ce en raison de préoccupations d'ordre financier, sinon d'ordre familial ? Impossible de l'établir.

Au 3 avril 1581 le nouveau titulaire n'avait pas encore quitté les Pays-Bas. Le Roi s'en préoccupa et écrivit alors à son Gouverneur, Alexandre Farnèse, duc de Parme, pour l'exhorter à prendre les mesures nécessaires en vue de hâter le voyage de son nouveau maître de chapelle. Voici en quels termes il le fit : « Mon bon nepveu. Il y a quelques mois que advenu le trespas de mon Mre de chapelle, je ordonnay descryre par dela a Georges van hele ladvertissant que le retenoy en lad charge et qui se deubt incontinent mectre en chemin pour se rendre par deca, Et daultant que depuis nen ay eu aucunes nouvelles la pnte sera pour vous requerir que vous faictes au plustost entendre aud. hele de ce que dessus lenchargeant bien a certes de emprendre led. voiaige sans aucun dilay, et que pour la confection dicelluy vous le pourvoiez de deniers necessaires hors de ceulx que seront plus prompts, affin que par tel dilay Il ne retarde son partement. Atant, mon bon nepveu, Nre Sr vous ait en sa saincte garde. De Tomar le iije jour dapvril 1581.

(signé) Phle.

(et en bas) A. de Laloo. » (1)

Le 5 août suivant Alexandre Farnèse adresse, de Mons, à

(1) *Archives générales du Royaume. Chambre des comptes.* Reg. n° 114, f° 3 v°.

Philippe II, une lettre en espagnol, qu'il se propose de faire remettre au destinataire par George de la Hele lui-même, et dans laquelle il présente celui-ci comme un des plus grands musiciens des Pays-Bas, et il le décrit en même temps comme un homme vertueux, modeste et discret. (index bibliogr. nº 4, t. VIII).

Pour confirmer son assertion relative à son talent musical et à ses vertus, Alexandre Farnèse joint à sa lettre une déclaration, signée également à Mons, le 6 août, par Michel de Bocq, l'organiste de la chapelle royale, dépêché sans doute dans les Pays-Bas pour en ramener le maître de chapelle qui se laissait désirer. Voici le texte de ce précieux document : «Advertissement à Monsr de Moriansart, des vertuz et conditions que M. Michiel de Bocq, organiste et pensionaire du Roy, et aultres plusieurs ont remarqué en George De la Hele, à présent maistre de la chapelle de Sa Ma^te.

En premier lieu, danz sa jeunesse, l'avons cogneu tousiours modeste, honeste et studieulx de tous vertuz et spécialement de l'art de la musicq, de sorte que, de long temps, ilz l'ont tenu pour l'ung des rares hommes en son art qu'ilz ne cognoissent en ces pays de par deça.

En second lieu, ilz scavent qu'avec grand honneur il s'est tousiours acquité des charges et gouvernemens qu'il at eu, tant de la chapelle de l'église métropolitaine de Malines, que, depuis sept ans en çà, de celle de l'église cathédrale de Tournay, ayant tousiours eu pour disciples des enfants les mieulx chantans qui se retrouvoient par deça, joinct qu'il a tousiours conduict la musicque desdictz lieux avecq telle dextérité et modestie, qu'il s'est acquis l'amictié, non seulement de tous ceulx qui luy ont veu exercer son estat, mais spécialement de ses supérieurs et maistres, si bien que ceulx du chapitre dudict Tournay, en recognoissance de ses services, l'ont pourveu d'une chanonie de leur dicte église, et l'ont adscript au nombre de leurs confrères. Partant finalement, il mérite d'estre advancé à l'estat auquel il a pleu à Sa Ma^té l'appeller, comme ledict organiste at aussy advisé au grand aulmosnier de Sa dicte Magesté ».

En dessous : « Je subsigné, secrétaire d'Estat du Roy, certifie que Me Michel de Bocq, organiste de Sa Ma^té m'a délivré de

mémoire. Faict en la ville de Mons, le vj^e jour d'aoust 1581. (signé) LE VASSEUR » (index bibl. n° 4, t. VIII).

Toute particularité relative à son voyage et à son installation à la Cour de Madrid fait défaut.

La correspondance échangée entre le Roi et le Gouverneur des Pays-Bas établit à suffisance l'ajournement indéfini de son départ. Nommé aussitôt après le décès de son prédécesseur, survenu au 15 septembre 1580, il n'était pas encore à destination le 12 mars 1582. Cela ressort de la lettre qu'à cette date le compositeur adressa d'Arras à son imprimeur (voir page 127) et dans laquelle on lit : « Et quant à moy, comme je prétens de brief m'acheminer vers Espaigne pour aller servir Nostre Sire le Roy de Maistre de Sa Chappelle ». Il n'avait donc pas encore assumé sa nouvelle charge en Espagne, il compte bien le faire « de brief », mais nous ignorons quand exactement il réalisa ce projet.

Les raisons pour lesquelles il séjourna à Arras nous échappent. Les archives n'ont pas encore révélé la date de son arrivée en cette ville, ni celle à laquelle il la quitta, pas plus que celle de son départ de Tournai. Considérant la pénurie de ses ressources financières, on est porté à croire qu'il fut l'hôte de quelqu'ami résidant en cette ville. Un jour, sans doute, une exhumation d'archives viendra nous édifier à ce sujet.

De tout quoi, cependant, il appert que dans le cours de l'année 1582 seulement, George de la Hele prit en mains le bâton de directeur de la chapelle royale à Madrid, que Philippe II lui avait confié déjà plus d'un an auparavant.

Dans la direction de la chapelle royale le nouveau maître apporta le même zèle, l'habileté et le dévouement que Michel de Bocq, dans sa déclaration, lui attribua dans l'accomplissement de ses fonctions antérieures.

Dès son arrivée, il s'occupa de la mise en état du répertoire de la chapelle. Il fit faire des copies de musique destinées au service de la maîtrise royale. Les listes qui en furent dressées mentionnent plusieurs morceaux de sa composition et établissent ainsi son activité productive au cours de cette période de sa vie.

Une *jornada*, tenue à Monzon en 1585, fut pour le jeune maître une circonstance favorable pour se mettre en vedette tant comme

compositeur que comme maître de chapelle. Il composa, pour cette solennité, un motet et il dirigea sa phalange musicale avec un succès remarqué par le grand nombre de seigneurs et d'artistes qui assistèrent à ce tournoi où se trouvèrent en présence des groupes de chantres éminents, notamment ceux qui constituaient les chapelles de Castille, des Pays-Bas, du Portugal et de la couronne d'Aragon.

Entretemps George de la Hele avait été pourvu d'un canonicat à la collégiale de N.-D. à Courtrai, dont Jean Bertram, un autre chanoine, chantre et compositeur, prit possession le 30 avril 1584, à la suite de sa vacature par résignation de notre maître de chapelle (ind. bibl. n° 7). L'année suivante il se trouvait en ordre utile sur la liste d'inscription d'une prébende de la collégiale de N.-D. à Courtrai, vacante par la mort de maître Jean Codt, mais il transmit ses droits à son neveu, Pierre Bruynseels, qui fut nommé le 3 juillet 1586 (ind. bibl. n° 6, t. III). Ce nom de parent n'a pas été rencontré ailleurs.

George de la Hele renonça à ses droits sur cette chapellenie et à son canonicat en cette même église, contraint qu'il y fut, sans doute, par le nouvel état de vie qu'il s'était choisi, car vers cette époque il contracta une union matrimoniale. De par cette circonstance il perdit, incontestablement, la jouissance d'une prébende sur l'abbaye de Saint-Winnox dont l'attribution était interdite aux personnes mariées.

L'Abbé Jean Mofflin, placé à la tête de cette abbaye vers 1584-1585, avait été chargé par Philippe II, de payer une pension annuelle de 300 florins à George de la Hele. Mais le 20 août 1586, le Roi adresse au Gouvernement des Pays-Bas, une lettre « touchant la pension de 300 florins qu'a tenu le m^e de chappelle George de la Heele sur l'abbaye de St-Wynocq et que a este donnee, à cause de son mariage, à Sire *Jacques Alardi, chappellain du Roy* [1]

Dans sa lettre le Roi déclare qu'il s'est avisé de faire cette substitution parceque « le dit de la Hele s'est depuis rendu inhabile de

(1) *Archives générales du Royaume. Papiers d'Etat et de l'Audience*, n° 193, f° 136, v°. Cette lettre a été publiée par Edm. Van der Straeten, (ind. bibl. n° 4, t. III).

jouyr d'aulcune pension ecclesiasticque ». Le mot « depuis » se rapporte évidemment à l'époque de son mariage.

L'époque de celui-ci nous reste inconnue, mais le nom de son épouse figure dans le testament du maître. Elle y est nommée Madelaine Guabaelaraoen (?); une personne espagnole, vraisemblablement, au sujet de laquelle tout autre renseignement fait défaut.

Cette union ne semble pas lui avoir porté bonheur, car, si, de ce fait, il perdit plusieurs de ses bénéfices, il y perdit rapidement aussi, sa santé. Dès le 16 juin 1586 il fut malade au point qu'il songea à sa fin prochaine, car, à cette date, il stipula ses dispositions dernières, avec la plus grande minutie.

Le début de son infirmité ne devait pas remonter bien haut, puisque au mois de décembre 1585 où décéda Juan de Nalines, chantre de Philippe II, notre maître de chapelle fut choisi, par le moribond, comme l'un de ses exécuteurs testamentaires. Frisant à peine la quarantaine, on ne saurait invoquer son âge comme cause d'une fin de vie dont la nature nous est, au surplus, totalement inconnue.

Le testament de George de la Hele dont Edm. Van der Straeten (ind. bibl. nº 4, t. VIII) donne un extrait, est rédigé en langue espagnole. De cet acte, conservé aux archives générales de Simancas, on peut retenir ces quelques points intéressant le maître :

1º Le compositeur se dit fils légitime de Pierre de la Hele et de Anne Van Scutteputte, tous deux domiciliés, jadis, à Anvers,

2º A l'époque où le testament fut rédigé, il était tenu au lit par suite d'infirmités graves.

3º L'invocation à « la Sainte-Trinité, sa Mère la Sainte Eglise, la Sainte Vierge, son patron tutélaire saint George et sa patronne artistique sainte Cécile » affirme sa foi catholique.

4º Il nomme pour ses exécuteurs testamentaires, Madelaine Guabaelaraoen (?), sa femme, le licencié Pateino, Nicolas Bablincourt, maître de latin des enfants de la chapelle de Philippe II, et de Henri de Malcot, attaché à la dite chapelle.

5º Il possédait des biens, puisqu'il autorise ses exécuteurs testamentaires, en cas de passif, à faire vendre ses biens jusqu'à concurrence de ses dettes.

6º Il avait appelé comme témoins à l'acte de son testament :

Adrien Van der Heiden, Juan Verhagen, Juan Notere, Michel Spierinck, Juan de Bargas et Diego Martinez, tous attachés à la Cour royale.

7° Il signe de sa main. La signature en fac-simile, reproduite ici est prise par Edm. Van der Straeten sur une quittance de 1585.

Le maitre ne survécut pas longtemps à l'enregistrement de cet acte officiel.

Au dire de Edm. Van der Straeten (ind. bibl. n° 4, t. VIII) le préambule d'une transcription partielle du testament établit qu'à la date du 19 février 1587, George de la Hele avait cessé de vivre « maestro que fue de la capella de Sa Mag^{d} ya difunta ».

Une confirmation de cette date se trouve dans une requête de Etienne Bernart, clerc du diocèse de Toledo, « enf^{t} de la chappelle de S.M. actuellement servant » sur laquelle une apostille du 14 avril 1587 lui concède la collation de la chapelle castrale du château de Lens « vacante par le trépas de feu George de la Hele » [1].

La lettre suivante adressée le 5 février 1588 par le duc de Parme au Gouverneur d'Anvers permet, d'autre part, de croire à l'existence de George de la Hele, à cette date : « Monsieur de Champaigney. Je n'ai peu laisser a l'instance et recommandation qui m'en a esté faite de la part de maistre George de la Hele, maistre de la chappelle du roy en Espaigne, de vous requerir vouloir, en faveur de l'actuel service qu'il rend par-delà à Sa Majesté, faire affranchir et exempter de logemens de soldatz la maison où demeurent ses mère et sœur tenant escolle de jeusnes filles en la ville d'Anvers, en la rue dite de *oude Lombarde strate*; si avant que le temps et la nécessité le permet, et l'auray pour aggréable.. etc. De Bruxelles le ve février 1588. » (ind. bibl. n° 6, t. III).

(1) Notes de A. Pinchart, à la Section des manuscrits de la Bibliothèque royale à Bruxelles.

Malgré de nombreuses et consciencieuses recherches aux Archives du Royaume, où des modifications de classement se sont opérées depuis que A. Pinchart fit ses annotations, nous n'avons pu retrouver ces pièces, ce qui nous prive de la faculté de pouvoir établir si la confusion sur la date du décès de maître George de la Hele résulte d'une mauvaise lecture ou d'une ignorance des correspondants belges sur la mort du maître anversois.

Malgré le décès de son maître de chapelle, le roi Philippe II ne cessa de s'intéresser à celle qui fut la mère de son talentueux serviteur.

Cette personne, d'un grand âge, très gênée dans ses moyens d'existence, fit appel au protecteur de son fils, dans l'espoir d'en obtenir quelque secours. Ce ne fut pas en vain. Le 4 mars 1589 le roi Philippe II envoie au duc de Parme cette missive : « Mon bon nepveu avecq cestes va la Req[te] de Anne de la Hele, mère du feu M[re] de ma chappelle George de la Hele, afin que prinse consideration a ce que y est allegue vous pourvoyez a la pauvreté et nécessité de lad. suppliante, selon que mieulx trouverez convenir… . » (1).

La nouvelle instance que le roi adresse au même duc, le 13 septembre suivant, prouve combien il s'apitoye sur le sort de cette malheureuse femme, et combien il portait d'estime à son ancien maître de chapelle : « Mon bon nepveu, je vous ay escript le 4[e] de mars passe de pourvoir à la pouvreté et nécessité de Anne Van Schutteput mere de feu George de la Hele en son vivant m[re] des chantres de ma chappelle et comme je suis informe qu'elle est reduicte a bien pouvre estat par deffault du secours, qu'elle avoit de sond. filz, je tiendray pour œuvre pieux et de charite que vous la faictee assister et soulaiger de quelque aulmosne, selon que mieulx trouverez convenir et me sera aggreable ce que pour elle sera faict aud. regard » (1).

Il y eut une négligence vraiment condamnable dans l'octroi de ces secours, ce qui émeut un ancien admirateur de George de la Hele, maître Michel De Bocq, l'organiste royal. A son tour,

(1) *Arch. génér. du Royaume. Papiers d'Etat et de l'Audience.* n° 194, f[os] 22 v° et 71. Ces documents ont été publiés déjà par A. Pinchart et Edm. Van der Straeten, t. III.

celui-ci s'adresse au Roi en faveur de cette vieille mère abandonnée :

« Remonstre en toute humilité Michiel de Bock, pensionnaire de Sa Majesté, comme entandant Sa Majesté que Anne Scutteput, mère de feu George de la Hele, en son vivant maistre de la chapelle de Sa Majesté, agée de quatre vingtz et quatre ans, estoit reduicte en cette pauvreté et extrême désolation en ses vielz jours qu'elle n'avoit aulcun moyen de soy povoir entretenir ains vivoit en tout misère, icelle estant a ceste occasion esmeue de grande compassion joinct les bons services dudict feu maistre son filz, auroit par trois diverses fois escript à feu le duc de Parme affin qu'il auroit à secourir ladicte Anne Scutteput de quelque honneste mercede pour son entretènement » (1).

Le duc de Parme avait accordé 400 florins à prendre sur la vente d'une maison confisquée sur les héritiers d'Adrien Van den Spiegele, chirurgien, située à Bruxelles ; l'acte ordonnant de payer et signé par Alexandre de Parme est du 20 septembre 1591. Plusieurs instances furent faites auprès du receveur Voorspoel des confiscations de Bruxelles, mais inutilement. C'est là le motif de la nouvelle requête de Michel de Bocq. Elle est apostillée le 9 août 1593, signée Mansfelt, avec ordre au receveur général des Finances de payer.

SON ŒUVRE.

Musicien de talent, George de la Hele conquit, bien jeune encore, des situations enviées ; par ses compositions musicales il ne tarda pas à conquérir une notoriété de bon aloi.

Ses premières compositions connues sont celles avec lesquelles il prit part à la joute musicale ouverte à Evreux, en 1576. Elles consistent en un motet : *Nonne Deo subjecta erit anima mea*, et une chanson : *Mais voyez mon cher esmoy*, qui emportèrent la palme, l'un et l'autre, dans leur catégorie respective (voir p. 114).

(1) Notes de A. Pinchart à la Section des manuscrits de la Bibliothèque royale à Bruxelles.

L'honneur de l'impression lui échut deux ans plus tard. Christophe Plantin ne dédaigna pas d'éditer huit messes de sa composition, en un recueil bien connu par sa beauté typographique et par la valeur musicale de son contenu.

En dehors de la chanson française à 5 voix, citée plus haut et parue dans le recueil : *Le Rossignol musical des chansons*, aucune autre œuvre profane n'est connue. Il y en eut d'autres, cependant, André Catulle l'atteste en ces termes que nous reproduisons en traduction d'après Edm. van der Straeten :

« Que dirai-je des hommes célèbres et habiles dans la musique ? Nulle part peut-être on n'en rencontre de plus éminents ni de plus nombreux qu'à Tournai. Parmi eux se distingua Georges de la Hele, d'abord maître de musique de la cathédrale de cette ville et qui composa les messes graves et sonores éditées à l'imprimerie plantinienne et plusieurs autres œuvres musicales adaptées à l'office divin, ainsi quelques chansons d'un art et d'une symphonie admirables, également imprimées » (1).

Voici les conditions acceptées par George De la Hele, pour la publication de ses œuvres, telles qu'il les énonce lui-même dans une lettre adressée à Plantin :

« Je soubsigné cognois et confesse avoir faict accordt et convention avec Christophle Plantin, Imprimeur du Roij telle comme s'ensuit.

C'est ascavoir que je prometz estant achevé d'imprimer mon livre de Messes lequel j'ay baillé a imprimer audit Plantin. d'en achepter quarante exemplaires au prix que ledit Plantin les tauxera aux libraires en me rabatant encores oultre ledit prix quelque gracieuseté qu'il luy plaira de me ottroijer.

Et ledit Plantin me livrera desdits exemplaires par demi douzaine a la fois, et incontinent que je auray faict distribution de laditte demi douzaine receue je payeraij ce qu'elle montera devant que

(1) *Tornacum civitas metropolis et cathédra-episcopalis Nerviorum.* Bruxellae, 1652, in 4° ; « Quid dicam de viris illustribus et peritis in musicâ ? Nusquam fere prœstantiores et majores numero quam Tornaci reperiuntur. Inter eos excelluit Georgius De la Hele, primùm ibi ecclesiae cathedralis phonascus qui composuit missas illas graves et sonoras typis plantinianis editas, et nonnulla

recepvoir aultres exemplaires et les payer devant le terme de ung an en comptant de la date de cestes. Le tout sans fraude et mal engin, faict en Anvers ce 21e de Augst 1578.

George de la Hele» [1].

Les conventions ne furent pas observées scrupuleusement par le maître de chapelle, l'imprimeur s'en ouvrit plus tard à un chanoine de Tournai, ainsi nous apprend une lettre justificative, pleine d'excuses, que George de la Hele adresse à Plantin à ce sujet :

« Monsieur Plantin. J'ai receu une lectre de Monsieur d'Oyenbrugghe, chantre et chanoine de l'Eglise Cathedralle de Tournay parlaquelle il me mande que lui avez envoyé un gran plaintif de moy disant que je vous serois redevable la somme de C livres de gros, dont ay esté bien emerveillé d'autant plus que je ne vous pense debvoir jusques a present que cinc ou pour le plus six volumes des Messes que vous m'avez imprimé (si j'estois a ma maison je vous suscriveroy le nom prefix) qui ne peuvent monter à la somme susdicte. Vray est et je le confesse avoir faict un contract avec vous parlequel me suis obligé de prendre certain nombre desdicts volumes bien tost après qu'elles s'achevoient d'imprimer, mais je vous voul-dray bien demander sy depuis qu'ilz sont imprimez j'ai eu moyen de seurement les mander? Et quant encoire seroit que je les euisse tous eu en la ville de Tournay je n'eusse eu le moyen de les pouvoir distribuer pour en retirer l'argent pour vous satisfaire, car des lors les dissentions dudict Tournay ont encommenchez, de sorte qu'allors vous eussiés eu plus de moyen de vous mal contenter de moy que maintenant. Partant vous prie qu'eu égard a la difficulté du tems ne vous contenter tant mal de moy veu la bonne envie que j'ay de satisfaire a tout, ce que je ne veux differer sinonc a la premiere commodité qui se presentera. que si ce ne fut pour l'injure du tems et pour les dangiers des chemins vous fussiez deja tout quict

alia opera musicalia ad usum officii divini accomodata, cum aliquot cantilenis etiam impressis, admiribilis symphoniae et artis. Ob cujus scientiæ excellentiam a Philippo rege secundo in Hispanias evocatus, ut capellæ regiae in musicis prœesset, secum è symphoniacis ecclesiae cathedralis Tornacensis abduxit Petrum Maillartum ,.. »

(1) J. Denucé. *Correspondance de Christophe Plantin*. T. VI, 1916, p. 16.

desdicts volumes car ils sont tant requis que si j'en avois C volumes ou plus en Italie je les scauroy tous venduz, ce que je scay d'une lectre que j'ay veu escrite de Rome d'un des premiers Musiciens que l'Italie nourrit pour le present lequel seul en vouldroit bien avoir par dela C et L volumes. Et quant à moy comme je pretens de brief m'acheminer vers Espaigne pour aller servir Nostre Sire le Roy de Maistre de Sa Chappelle, je ne fauldray d'en mander un bon nombre de volumes pour porter par dela quante moy, tant pour satisfaire a nostre contract que pour y gaigner dessus quelque chose. Au reste comme le livre que j'ay envoyé présenter a Sa M[té] a esté si mal lyé qu'il y a deux Messes qui ne se peuvent chanter, je vous vouldroy bien prier d'en faire tenir prest un autre volume du gran papier affin de le faire relier correctement, car je le veux porter quantemoy et le veux moimesme presenter a Sadicte M[té], a mon arrivee, partant vous vouldroy bien prier de prendre égard qu'il n'y entrent nulz feuillez souillez, maculees ou déchirees, ains plustost en leur lieu en faire r'imprimer des autres à mes despens car je vouldroy bien presenter le livre entier et sans taiche sachant bien nostre Roy estre curieux de netteté. En outre vouldroy-je bien avoir un beau breviare en grand volume des plus beaux que vous avez imprimé, car j'en vouldroy bien faire un present a quelcun. Je vous escriveray plus amplement lors que j'auray receu tous mes despeches de Sa Ma[té]. Cependant prieray le Createur vous donner, Monsieur Plantin, très heureuse longue vie, me recommandant a vos bonnes graces.

De cité d'Arras ce 12 de Mars 1582.

Vostre bien bon Amis en service et plaisir

G. De la Hele. » (1)

Le compte de Plantin n'était pas encore réglé en juin 1586, cette dernière lettre que Plantin lui écrivit, nous en informe :

« Monsigneur, l'occasion s'estant presentee par mon bon Sig[r] et ancien amy Monsigneur Brughel le Conseiller de Sa Majesté à Brusselles qui m'a prié de vous envoyer les incluses, je n'ay voulu obmectre de vous presenter mes affectueuses recommandations et

(1) J. Denucé, op. cit. T. VI, p. 250.

et vous prier tres affectueusement qu'il vous plaise avoir esgard à mes necessités urgentes et a ce que me debvés suivant la copie de vostre obligation que je vous envoye avec le compte de ce que vous devés tant, pour ce qu'avés receu que pour ce que devés recevoir et payer dedans ung an après l'impression de vos messes qui m'a esté et est si griefve que sans vostre aide je voudrois bien livrer tout ce que j'en ay pour autant de papier blanc. Et pourtant je vous supplie au nom de Dieu de me faire droict de vous mesmes en ce temps d'affliction qui sera l'endroict etc..... 15 juin 1586. » (2)

La teneur de ces lettres nous informe que les livres de messes, édités par Plantin, s'écoulaient difficilement malgré le souci qu'en prit l'imprimeur et George de la Hele lui-même. La raison de ce mécompte apparait bien nettement dans cette correspondance. On vivait des temps troublés par les guerres religieuses, les communications étaient peu sûres et les transports des marchandises très risqués, sinon le compositeur, d'après ses dires, aurait pu placer, en Italieseulement, 150 exemplaires de cette publication. Cette perspective ne fit pourtant pas le compte de l'éditeur qui aurait bien voulu se débarrasser de tout ce qu'il en possédait encore pour l'équivalence de leur valeur en papier blanc.

C'était un ouvrage de luxe, cependant, car Plantin avait utilisé pour l'impression de celui-ci un papier de grand format, et de belle qualité qu'il s'était procuré en vue de la confection d'un Antiphonaire, commandé par le roi Philippe II, en 1575, mais dont la réalisation était restée sans suite. L'achat de ce papier dont il avait acquis 1800 rames avait absorbé les ressources financières de Plantin et comme la publication de l'Antiphonaire était resté à l'état de projet, il s'en trouvait embarrassé et cherchait à l'utiliser pour d'autres usages.

Pour illustrer le recueil des messes de George de la Hele, Plantin s'était servi de belles lettres ornées de sujets, gravées par Ant. van Leest d'après Pierre van der Borcht, les majuscules romaines sont ornées d'anges faisant de la musique, il utilisa aussi de très

(2) J. Denucé. Op. cit. T. VII, p. 350.

grands entrelacs gothiques, probablement faits pour l'Antiphonaire espagnol.

Les 40 exemplaires que le compositeur avait dû s'engager à prendre, lui avaient été comptés au prix de 16 florins par exemplaire, tandis que le prix de vente était fixé à 18 florins (1).

Ce monument de la typographie musicale, le plus beau qui soit sorti des presses de Christophe Plantin, a pour frontispice une composition artistique, formée de scènes allégoriques à la musique, encadrées et disposées autour des textes imprimés. Cette composition, gravée, formant planche, était destinée à illustrer les feuilles de titre des publications musicales de Plantin, et fut encore utilisée comme telle en 1582, pour le recueil des messes et du *Te Deum* de Jacques de Kerle.

Le texte imprimé sur cette feuille est comme suit :

OCTO
MISSAE
QUINQUE, SEX,
ET SEPTEM
VOCVM,
AUCTORE
GEORGIO DE LA HELE
APUD INSIGNEM CATHED. TORNACENSEM
ECCLESIAM PHONASCO;

JAM PRIMUM IN LUCEM EDITÆ.

ANTVERPIÆ
EX OFFICINA CHRISTOPHORI
PLANTINI TYPOGRAPHI REGII M.D. LXXVIII.

Le texte de la dédicace qui suit est reproduit en annexe (VII).

La feuille suivante contient la table présentée comme suit :

(1) MAX ROOSES, *Christophe Plantin*, 2me édition, Anvers. Jos. Maes, 1890.

Elenchus missarum
Hoc libro contentarum.

MISSÆ		Auctores modularum	
	Quinque Vocum		
	Oculi omnium in te sperant Domine		*Orlando di Lassus*
	In convertende Dominus		*Cyprianus de Rore*
	Nigra sum sed formosa		*Thomas Crequillon*
	Gustate & videte		*Orlando di Lassus*
	Sex Vocum		
	Quare tristis es		*Orlando di Lassus*
	Fremuit Spiritus Jesu		
	Septem Vocum		
	Præter rerum Seriem		*Josquin des Prets*
	Benedicto es cœlorum regina		

Une composition musicale : *In aspersionė aquæ benedictæ*, précède les messes. Celles-ci sont paginées doublement II—CCLXX, et imprimées en partition ancienne, c'est-à-dire, que les différentes parties pouvaient se chanter toutes d'une même page.

Les huit messes sont composées sur des motifs musicaux dont les auteurs sont indiqués dans la table.

Des exemplaires de cet ouvrage se trouvent à : Bruxelles, à la Bibliothèque royale, et à la Bibliothèque du Conservatoire de musique ; Anvers, au Musée Plantin ; Tournai, à la Bibliothèque communale ; Paris, à la Bibliothèque du Conservatoire de musique (en manuscrit par R. J. Van Maldeghem, op. 187, parties séparées et partition moderne) ; Vienne, à la « Staatsbibliothek » ; Milan, à la Bibliothèque du Dôme ; Cambrai, à la Bibliothèque ; Rome, à la chapelle Sixtine et à la chapelle de St Jean de Latran ; Stockholm, Bibliothèque (sans titre) ; Dantzig, à la bibliothèque communale on conserve en manuscrit une de ces messes : *Fremuit Spiritus Jesu.*

Le recueil intitulé : FRANCISCI SALE, *Musici Cœsarei, Sacrarum cantionum, omnis generis instrumentis musicis, et vivæ voci accomodatarum, hactenusque non editarum, liber primus. Cum gratia*

et privilegio imperiali. Pragæ, typis Georgii Nigrini, anno M. D. XC III. In 4° obl., contient au n° 12 le motet : *Nonne Deo subjecta erit anima mea?*, le même qui fut couronné au concours d'Evreux en 1576.

Des exemplaires de cet ouvrage sont conservés à : Londres, à la bibliothèque du «British Museum» ; Berlin, à la «Staatsbibliothek»; Munich, à la «Staatsbibliothek» ; Ratisbonne, à la bibliothèque Proske ; Cologne, à la «Stadtbibliothek» (A.); Vienne, à la «Staatsbibliotheek» (C.A.T.5a) ; Zwickau, à la «Ratsschulbibliothek» (5a).

Un recueil imprimé : *Le Rossignol musical des chansons de diverses et excellens autheurs de nostre temps a quatre, cinc et six parties.* Nouellement receuillé et mises en lumière, *En Anvers. De l'Imprimerie de Pierre Phalèse, Libraire Juré. M.D.XCVIII*, contient une chanson française à 5 voix, en 2 parties, qui, en 1576, lui valut son succès à Evreux.

La première, page 13, commence par ces mots : *Mais voyez mon cher esmoy* ; la seconde, page 14 : *Au contraire, vos beaux yeux.*

On en conserve des exemplaires à Bruxelles, à la Bibliothèque royale (S.C.-T.T.B), à La Haye, dans la Bibliothèque Scheurleer (S.T.C -T.B.5) et à Dantzig à la «Stadt Bibliothek».

Les listes de musique de la chapelle royale de Madrid, publiées par Edm. Van der Straeten (T. VIII), indiquent plusieurs des compositions du maître anversois. Les listes de l'année 1585 contiennent les suivantes :

En janvier, 1° un *Credo* à 8 voix.
2° un motet à 8 voix. *In illo tempore accesserunt ad Jesum.*
En mars, 3° un *Kyrie* pascal à 5 voix.
4° un *Kyrie* » à 6 »
En avril, 5° une *Passion* à 4 voix.
6° » » » 4 »
7° une *Lamentatio Jeremie* à 5 voix.
8° » » » » 8 »
9° un motet, *Domine tu mihi lavas pedes* à 8 voix.
10° » » *Egredientem* à 4 voix.

Edm. Van der Straeten attribue aussi à George de la Hele une série de compositions qui figurent sur les listes de musique trans-

crites au cours de la direction de la chapelle par George de la Hele depuis 1582.

Cette attribution quoique plausible est cependant sujette à caution, car à cette période on copia aussi pour le service de la chapelle des musiques composées par des musiciens étrangers à la chapelle royale; les musiques anonymes ne sauraient donc être attribuées, *ipso facto*, à George de la Hele

Il apparaît néanmoins par tout ce qui précède que George de la Hele a écrit un plus grand nombre de morceaux de musique que ceux qui nous sont connus actuellement.

Eitner (ind. bibl. n° 2) écrit que plusieurs de ses compositions doivent avoir été détruites dans l'incendie de Madrid. en 1734. C'est là une explication fort admissible de la pénurie des musiques de George de la Hele. Cette perte est d'autant plus à déplorer que de ce fait nous sommes privé d'éléments pour apprécier d'une façon pertinente sa valeur de compositeur.

∴

En conclusion, se basant sur les documents connus, on peut affirmer, sans hésitation, que George de la Hele fut un grand musicien.

Il suffit de rappeler que le roi Philippe II le tint en haute estime et l'admit à son service dès son enfance; il l'honora en lui octroyant des faveurs variées, qui lui assuraient une existence sans soucis matériels. En effet, outre les ressources inhérentes à sa situation de musicien, il jouissait de bénéfices nombreux déjà cités, auxquels il faut ajouter encore ceux provenant d'une prébende «aux dignitez en Artois» et ceux d'une prébende à La Haye.

Sa vie fut trop courte pour que son talent ait pu s'épanouir complètement, mais il a fait école, sa carrière de maître de chapelle à Malines, Tournai et Madrid, lui a fourni l'occasion de former des élèves qui se sont distingués par leurs talents artistiques.

Ce qui est connu des œuvres de George de la Hele, suffit pour lui assurer le titre de compositeur de grand talent et une place honorable parmi les gloires musicales des Pays-Bas.

Dr G. VAN DOORSLAER.

ANNEXES.

I.

Archives communales d'Anvers. Registre scabinal: Ryt et Halle. 1539, 7 oct. f° 281.

Claes de Deckere, Ysebrant der helen ende Mathys Bruers als momboeren metten rechte gelevert van Peetere ende Janne der helen wettige kinderen Peeters der helen torfdragers daer moeder af was Cornelie Bruers quos susceperunt by consente van den Weesmeesteren deser Stadt, Bekenden ende verlyden hen van der voirs. kinderen wegen volcomelick ende al vernuecht gepaeyt gecontenteert ende wel voldaen te zyne van den voirs. Peetere der helen den vadere van allen den goeden ende versterffenissen haeflicke ende erflicke ruerende ende onruerenden welckerhande die wesen mogen die hen zelven kinderen ennichsins toecomen bleven ende verstorven zijn van der voirscreven Cornelien bruers huerer moeder wylen . . . .
mede compareerde voer ons de voirs. Peeter der helen de vader ende geloofde beyde de voirs. zyne kinderen te houden van etene, van drinckene, van lynen, van wullen, sick ende gesont redelick ende tamelick ter scholen houden gaende ende elcken een ambacht doen leeren tottertyt toe dat zij oudt zelen wesen twintich jaeren oft gecomen zelen zyn tot eenigen state geestelick oft weerlick...

Ibidem, 1540, f° 297. *Idem.*

II.

Arch. comm. d'Anvers. De ghemeyne guldebroeders van de schoolmeesters

Vrouwpersoonen geadmitteert om dagelyckx schole te houden.

1563. Anna de la hele oudt XXVI jaren gheboren poorteresse, woonende in de clarenstrate, leerende duytsch, wals, rekenen, lesen ende schryven. Admissa a° LXIII (desiit a° 1585).

III.

Archives communales d'Anvers. Registre scabinal: Moy et Neesen, 1567.

f° 332, 17 May. — Peeter de la hele peeterssone wylen vercocht omme eene somme gelts aen peeteren van hemert ierst die vyfthiene schell. thiene penn. brabants...

f° 335, 19 July. — Peeter de la hele peeterssone wylen cleermaker als getrouwt hebbende gehadt wylen Spinosa Voswinckels weduwe was Jans Verulj, des schrynwerkers pro se..

Ibidem, Registre scabinal : Kiessel en Boge, I, f° 431 v°, 1580, 18 Juni.

.. .. de welcke geheele rente de vs. peeter de la hele cum suis op den 19 Juli 1567 terve gegeven heeft Jan de reyere verwere

IV.

Archives comm. d'Anvers. Registre scabinal: Moy et Neesen, unicum, f° 526, 1571, 23 juny.

George del hele, Peeterssone wylen, studeȧt tot Loven out omtrent XXIIII jaren, ten byzyne van Peeter ende Gillise del hele zyne broeders, bekende ende verlyde hem volcomelicken ende al vernuecht, gepaeyt gecontenteert ende wel voldaen te zyn, van den erfgenamen wylen Ysebrant de la hele, die zynen momboir geweest is, van alle der administratien, handelinge ende bewinde, die de selve wylen Ysebrant over alle zynen goeden hem eenichsins bleven ende verstorven van zynen ouders wylen van allen verledenen tyden totten daghe van den affiyvicheyt toe, eenichssins gehadt mach hebben, overmits dyen de voors. erfgenamen des voers. Ysebrants hem comperant daer af van al tot al mits sekere sommen van penningen, die zy hem gereet opgeleet ende betaelt hebben, te vreden gestelt ende gecontenteert hebben, daer mede hy hem hielt voer wel content ende te vreden. .

V.

Archives comm. d'Anvers. Registre scabinal: I. Kiessel en Boghe, f°. 431 v°.

1580.. Marie Franssens, weduwe wylen Peeters de la hele ende nutertyt huysvrouwe Rickaerts Ryckens, cum tutore ex una .. Gillis de la hele, Peeterssone wylen ende Cornelia de la Hele zyne zuster oud 34 jaren, beyde pro se..., ende voorts in den name van Jorge ende Anna de la hele heuren broeder en zuster, aengaende al de goeden etc. achtergelaten by den voors wylen Peeter de la hele etc... gepaert, gescheyden...

VI.

Archives communales d'Anvers. Certificatie boek, 1575-76, f° 287. Assel et Martiny.

De selve (Jan Doncker ende Philips Hockaert, cooplieden alhier residerende) ont recogneu et confessé et confessent que par my certaine somme de deniers que Maistre George de la Hele, demourant en la ville et cité de Tournay, leur at donné et payé à leur contentement, ils ont vendu, cédé et transporté, vendent, cedent et transportent par ceste, absolument et irrévocablement, audict maistre George de la hele, pre-

mierement la somme de une livre dix sols et six deniers de gros, mon noye de Flandres, que Jehan Van den Abbeele, marchant de draps de soye audict Tournay, doit et est redevable ausdits comparans, par reste d'une cédulle, en date le xviij^{e} jour du mois de may XV^{c}LXXIIII, portant la somme de XCII lb. IIII s. I denier de gros, et encoires la somme de L XXXIIII lb XL s. III den. de gros de la monnaye de Flandres, que Marie le Vray, femme dudict Jehan van den Abbeele, le xxiiij^{e} jour du mois de septembre l'an XV^{c}LXXIIII at confessé debvoir ausdicts comparans et promis de payer endeans six mois lors prochainement venans, en suyvant la cédulle laquelle ilz luy ont délivré (etc. etc. etc.) constituerent ledict Mre George de la Hele leur procureur en propre cause pour touchant lesdictes sommes en droict et dehoirs, tout faire et besogner que lesdicts constituans feront et faire pourront, estans presens en personne. Promittans sub obligatione etc... xxiij Martii 1576.

VII.

Dédicace du livre de messes composées par G. de la Hele (v. p. 130).

Philippo Austrio secundo, catholico, Hispaniarum, utriusque Sicilie, & Noviorbis Regi amplissimo, etc. ac totius inferioris Germanie Principi Clementissimo.

Georgius De la Hele Sacræ eius Maiestatis alvmnus, salvtem perpetuamque felicitatem.

Editurus in lucem, Rex potentissime, has ingenij mei primitias idque sub auspicio amplissimi nominis Maiestatisque tuae ; diu mecum frequenterque dubitavi, plusne in eo facto laudis an culpae futurum esset. Neque enim defuturos cogitabam, qui officio huic meo temeritatis potius quam gratitudinis nomen imponant : quibus nimirum videtur indignum tanto Regi Musicum munus offerri Verùm illi, si considerabunt & quantum ego Maiestati tuae debeam, & quale gratitudinis genus praestare tantummodo possim, aequius paulló de me, spero, sentient. Nam illud quidem, vt dignum aliquid offeratur tanta Maiestate tua, non mihi tantum, sed illis etiam ipsis fortasse, qui ista contemnent, arduum in primis ac difficile factu esse censeo. Est enim ea magnitudo nominis Maiestatisque tuae, vt gloriam laudemque aliis rebus omnibus impartiri soleat, aliunde accipere ipsa nequeat. Itaque reprehensionem temeritatis nullam prorsus indè parari mihi video, si modó quam habeo causam huius audaciae meae, (iusta satis alioquin erit :) quae apud me certè tantum valuit, vt sine grauissimi sceleris obligatione non crediderim iudicium mutare mihi licere. Decem enim annos, quos in sacro Maiestatis tuae choro versatus sum maximis beneficiis affectus ; neque hac solum arte diligenter à pueris & liberaliter imbutus exercitatùsque, sed proecipuum etiam quendam fauorem expertus benignitatis tuae ; cui potius primos fosce fructus offeram atque consecrabo, quam cui hoc

artis omne (cuius me profectó, quantulum est, non poenitet) debeo ? Nec hoc solum, sed quicquid vnquam in vita commodi indė, vel adhuc obtigit, vel in posterum obtingere poterit. Possunt ii quibus contigit, vt ad maiorum rerum laudem educarentur instituerenturque, praestantiora longė polliceri, & splendidiorem in modum ea adornare : mihi, si id non licet, tamen eorum exemplum imitari non debet esse pudendum, à quibus, cùm tauros quos Diis immortalibus immolarent non haberent ; agnum, aut si nec illum possent, quidlibet vt cuique facultas erat, vel far & salem, super aras offerri solere narrat antiquitas. Atque haec quidem, REGUM MAXIME, potissima caussa fuit, cur laborem hunc meum Maiestati tuae id officii genus fore confido. Nam, alumnorum tuorum recordatione quàm suaviter oblecteris, scio. rerum autem sacrarum quanto sis studio, nihil est opus à me referri. Pietatis constantiae que hac in parte tuae, non nos tantummodo testimonium dare possumus : sed ad separatas ab orbe nostro gentes fama iamdudum atque experientia paruènit ; ipsumque etiam Christiani nominis inimicissimum hostem, quem vtinam aliquando subigas armis, memoria timore percellit. Quo magis operam dedi. ne catholicam Maiestatem tuam, alio quàm catholico, hoc est, templis Deique sacrificio idoneo, munere donarem. Hasce igitur missas, octo, quas sub nomine Maiestatis tuae in publicum apparere vti sinas supplico, testimonium grati animi mei, tuorumque, Rex invictissime, immortalium in me beneficiorum, eadem benignitate, quaeso, prosequere, qua & me ipsum semper antehac es prosecutus, & in posterum prosequi ne cesses, modis omnibus humiliter oro. Deumque Opt Max precor vt Maiestatem tuam, Ecclesiae suae bono, subditorum felicitati quàm diutissime seruet incolumen.

Tornaci, kalend. octob. Anno Christi M. D. LXXVII.

VIII.

Archives du Chapitre de St-Rombaut.

a) Reg. des comptes des « LX Gebroeders », 1546-1579

Rekeninghe van het oude ambacht . . 1571-1572.

f° 6 v°	Silesius	Kers. 71-XXIJ st. Joh. 72-XXIJ st.
	A Ghele van den 15 april 1572.	
f° 7.	Cornet . . . . de la hele van den 28 marti 71 (anc. style)	Kers. 71-XXIJ st. Joh. 72-X st.
	de fleruz	Kers. 71-XXIJ st. Joh. 72-XXIJ st.
	cooelpudt	Kers. 71 nihil recipit q. abunt an tempus.
	hoefnaghel	Joh. 72-XXIJ st.

b) Chynsen betaelt door de LX Gebroeders.

Crescentia 14 canonicorum et pastoris vel ipsorum vicariorum a Sto Joanne 1570. ad St. Joan. 1571.

Mijnheer den Cardinael Grandvel wiens vicaris was Schrieck	2- 4 0-0
D. Joës de Lange *et A° 1572 D. Baeck vicaris Slessus* . . .	2- 4 0 0
D. Haneton	2- 4-0-0
D. Malpas *et A° 1572 D. A Ghele a 15 aprilis.*	2- 4 0-0
D. Meermans	2- 4-0-0
D. Vergeest	2- 4-0-0
D Morillon wiens vicaris was Cornet *et 1572 De la Hele a 28 martii*	2- 4 0-0
D. Conthout 24 daegen D. Rogier van den 17 Julii vicaris *et 1572 de Slessus*	2- 4-0-0
D. Lutenius	2- 4-0-0
D. B Lange	2- 4-0-0
D. Reymarius	2- 4 0-0
D. Laderiere	2- 4-0-0
D. Looens wiens vicaris was Sclessus *en 1572 geen vicaris* .	2- 4-0-0
D. Torrentius wiens vicaris was Coolput *et kersmis 1571 Hoefnagel*	2- 4-0-0
	30-16-0-0
D. Plebanus	2- 4-0-0
	33- 0 0-0

INDEX BIBLIOGRAPHIQUE.

1. *Biographie Nationale*, Notice par AUG. VAN DER MEERSCH, au mot *De la Hèle* (1876).

2. R. EITNER *Biographisch-Bibliographisches Quellen-Lexikon*. Leipzig. 1902, au mot *La Hele*.

3. ED. FÉTIS. *Biographie universelle des Musiciens*. 2me édition.

4. EDM. VAN DER STRAETEN. *La musique aux Pays-Bas, avant le XIXe siècle*. T. I, II, III, V, VII, VIII.

5. H. M. SCHLETTERER. *Geschichte der Hofkapelle der fransöcichen Könige*. Berlin. 1884. p. 157.

6. A. PINCHART. *Archives des Arts, Sciences et Lettres*. T. III.

7. G. GAULLET. *Musiciens de la Collégiale N.-D. à Courtrai*. « Flandria », Courtrai, 1911.

8. J. DENUCÉ. *Correspondance de Christophe Plantin*. T. VI, VII, VIII et IX. Editions de la Société « Les Bibliophiles anversois ».

9. G. VAN DOORSLAER. *Notes sur les jubés et maîtrises de Malines*. Malines. L. et A. Godenne. 1906.

10. A. PINCHART. *Notes manuscrites* à la Bibliothèque Royale

11. L. DE BURBURE *Notes manuscrites* aux Archives d'Anvers.

12. ALPH. GOOVAERTS. *Histoire et Bibliographie de la Typographie musicale dans les Pays-Bas*, Anvers. Impr. P. Kockx. 1880.

13. MAX ROOSES. *Christophe Plantin*, 2me édition. Anvers. Jos. Maes, 1890.

14. LE MAISTRE D'ANSTAING. *Recherches sur l'histoire de la cathédrale de Tournai*. Tournai, Massart et Janssens, 1843. T. II. p. 307.

15 ANDRÉ CATULLE. *Tornacum civitas metropolis et cathedra episcopalis Nerviorum* Bruxellae 1652, in-4°.

PROCÈS-VERBAUX.

—

SÉANCE DU 1er JUIN 1924.

—

La séance s'ouvre à 2 1/2 heures, sous la présidence de M. le Dr Van Doorslaer, président,

Sont presents : MM. le baron Holvoet, vice président ; Donnet, secrétaire ; Dilis, trésorier ; Rolland, secrétaire adjoint,

MM. De Ceuleneer, Soil de Moriamé, Van Heurck, chanoine Maere, Saintenoy, Stroobant, Destrée, membres titulaires

M. Buschmann, membre correspondant regnicole

S'excusent de ne pouvoir assister à la réunion :

MM. Kintsschots, Visart de Bocarmé, Bergmans, Comhaire, Tahon, Casier, comte d'Arschot, Hasse, membres titulaires.

MM. De Bruyn, Van Ortroy, Brunin, Vander Borren, Gessler, membres correspondants regnicoles.

M. Lagasse de Locht, membre honoraire regnicole.

Le secretaire donne lecture du procès-verbal de la séance du 6 août 1924, qui est adopté sans observations.

Depuis la dernière séance sont parvenues à l'Académie, des lettres de Mgr. Leynaud et du Dr Carton, qui remercient respectivement pour leur nomination de membre honoraire étranger et de membre correspondant étranger.

A également été reçue une circulaire de la Société française d'archéologie, qui annonce que la prochaine session des Congrès archéologiques de France s'ouvrira le 16 Juin à Clermont Ferrand. M. Paul Saintenoy est désigné pour y représenter l'Académie.

M. Destrée fait diverses propositions en vue d'apporter des modifications à la composition des publications de l'Académie, à leur format, à la manière de reproduction des illustrations. Tout en

admettant les avantages de certaines des modifications proposées, les membres, après discussion, regrettent que la situation financière de l'Académie ne permette pas de les prendre en considération.

M. Soil de Moriamé décrit un précieux manuscrit qui appartient aux archives des hospices à Tournai. C'est un recueil de règlements tant pour les religieuses qui desservent l'hôpital de cette ville que pour les malades et les voyageurs qui y trouvent asile. De précieuses miniatures illustrent le texte ; elles sont datées de l'année 1238.

M. Destrée est d'avis que l'étude de ces miniatures ne permet pas de les faire remonter plus haut que le milieu du XIVe siècle. Le manuscrit daterait de la même époque et serait dans ce cas une copie d'un exemplaire rédigé en 1238.

M. De Ceuleneer se propose de publier bientôt une histoire de l'empereur Septime Sevère. Il fait connaître la préface de cet ouvrage, consacrée à l'étude des sources de l'histoire de ce prince. Il énumère les œuvres des historiens contemporains dans lesquelles on trouve des détails sur ce sujet et discute la valeur de leur témoignage. Il est d'avis que ces renseignements peuvent être amplement complétés par la numismatique et par la papyrologie.

M. Destrée soumet les photographies d'un ancien lavabo liturgique qui provient de l'abbaye de St-Adrien, à Grammont, et qui appartient aujourd'hui aux collections du Musée du Parc du Cinquantenaire. Il décrit les intéressantes sculptures qui l'ornent et qui ont été exécutées en 1527. C'est en cette année que l'abbé Jérôme Ruffault avait fait don au monastère de cette œuvre d'art.

La séance est levée à 5 heures.

Le secrétaire,
FERNAND DONNET.

Le président,
Dr VAN DOORSLAER.

AVIS

Pour répondre à de nombreuses demandes, nous tenons à faire savoir que :

1° les Bulletins de 1914 ne comptent que 2 fascicules ; ceux de 1919, 1921, 1922 et 1923, 3 fascicules ;

2° les Bulletins ne portent pas de table annuelle ;

3° le tome LXVII (1919) des Annales ne comporte que deux fascicules (1 et 2) ;

4° les tables des T. LXVI, LXVII, LXIX, LXX des Annales se trouvent ci-jointes.

BIBLIOTHÈQUE

Liste des publications reçues pendant
les mois d'Avril et Mai 1924.

1° HOMMAGES D'AUTEURS.

PAUL ROLLAND.	Les « Hommes de Sainte Marie » à Tournai.
ERNEST MATTHIEU.	Rapport annuel du comité provincial de la Commission royale des monuments du Hainaut.
FERNAND DONNET.	Un Sceau du couvent de Sion à Eeckeren.
Id.	Compte-rendu analytique des publications Février-Mars 1924.
Id.	Id. Avril-Mai 1924.
Id.	Rapport sur les travaux de l'Académie pendant l'exercice 1923.
L. STROOBANT.	Le Brabant protohistorique et légendaire, II.
J. GESSLER.	Deux visites princières à Hasselt.
HANS VAN WERVEKE.	Het bisdom Terwaan.

ÉCHANGES.

BRUXELLES.	Académie royale de médecine de Belgique.
	Bulletin V^{e} série, tome IV, n°s 4, 5.

BRUXELLES.	Académie royale de Belgique
ID.	Classe des lettres. Mémoires, collection, in-4°, tome IV, fascicule 3.
ID.	Bollandistes.
	Analecta bolandiana, tomes XXXIV-XXXV-XXXVIII, XXXIX, XL, XLI, XLII 1r et 2 fasc.
ID.	Société royale de numismatique.
	Revue belge de numismatique 76e année, 1e et 2e livr.
ID.	Société royale belge de géographie
	Bulletin, 48e année, fasc. I.
MONS.	Société des sciences, des arts et les lettres du Hainaut. Mémoires et publications. 67e volume.
MALINES.	Mechlinia. Chronique mensuelle d'archéologie etc. 3e année nos 10 & 11.
LIÈGE.	Institut archéologique liégeois. Chronique archéologique. 15e année no 3.
GAND.	Koninklijke Vlaamsche Academie. Verslagen en mededeelingen. Januari 1924.
PARIS.	Académie des inscriptions et belles-lettres.
	Comptes-rendus des séances de l'année 1924. Bulletin de janvier-février.
ID.	Société de Saint-Jean.
	Notes d'art et d'archéologie. Avril 1924.
ID.	Polybiblion.
	Partie technique. Tome CLXII, 5e et 6e livr.
	Partie littéraire. Tome CLX, 5e et 6e livr.
ID.	La renaissance de l'art français et des industries de luxe.
	7e année, no 6.
ID.	L'Amour de l'art.
	5e année, nos 2, 3, 4 et 5.
TOURS.	Société archéologique de Touraine.
	Bulletin trimestriel, tome XXII.
BAR-LE-DUC.	Société des lettres, sciences et arts.
	Bulletin 1923 Nos 4-6.

LYON.	Bulletin historique du diocèse. Nouvelle série. 1924. N° 3.
POITIERS.	Société des antiquaires de l'Ouest. Bulletin, 3e serie, tome VI.
PÉRIGUEUX.	Société historique et archéologique du Périgord. Bulletin, tome LI, 3e livr.
PALMA.	Societat arqueologica Luliana. Marc, abril, maig, juny di 1924.
DUBLIN.	Royal Irish Academy. Proceedings, vol. XXXVI part. 16-29.
ATHÈNES.	Archaiologikès etaireias.
	Archaiologikè ephèmeris. 1922.
ROME.	« Note d'archivio » per la storia musicale. Anno I. num. I.
ID.	R. Accadémia nazionale dei Lincei.
	Notizie degli scavi di antichita. vol. XXI fasc. 1, 2, 3.
LA HAYE.	Geneologisch-heraldisch genootschap « De Nederlandsche Leeuw ».
	Maandblad XLIIe jaarg. n° 5, 6 en 7.
ROTTERDAM.	Museum van Oudheden.
	Verslag 1923.
GROENINGEN.	Tijdschrift voor geschiedenis. 39e jaargang. aflevering 3.
CINCINNATI.	Museum association. 43e annual report.
GORÉE (SÉNÉGAL)	Bulletin du comité d'études historiques et scientifiques de l'Afrique occidentale française, tome VII n° 1.
DAMAS.	Académie Arabe.
	La Revue, 4e année, nos 4, 5, 6, 7.
BATAVIA.	Koninklijk bataviaasch Genootschap van Kunsten en Wetenschappen.
	Tijdschrift voor Indische taal-, land- en volkenkunde. Deel LXIII.
RIO DE JANEIRO.	Museu Nacional.
	Boletim. Vol. I, n° 2.
MADRAS.	Annual report on Epigraphy. 1921-1922.

9° CATALOGUES ET JOURNAUX.

LONDRES.	His majesty's stationery office. Gouvernment publications Lists.
PARIS.	Librairie Plée. Catalogue de livres anciens et modernes,
LEIPZIG.	K. F. Koehlers. Neue und alte bücher. Heft 268. Afrika

PROCÈS-VERBAUX.

SÉANCE DES MEMBRES TITULAIRES DU 3 AOUT 1924.

La séance s'ouvre à 10 1/2 heures à Bruxelles, au palais des Académies, sous la présidence de M. le Dr Van Doorslaer, président.

Sont présents MM. le baron Holvoet, vice-président ; Donnet, secrétaire ; Dilis, trésorier ; Rolland, secrétaire adjoint.

MM. Paris, Van Heurck, Hasse, membres titulaires.

MM Macoir, Poupeye, Sander Pierron, membres correspondants regnicoles, M. le chevalier Lagasse de Locht. membre honoraire regnicole.

S'excusent de ne pouvoir assister à la réunion :

MM. le comte d'Arschot, Casier, Soil de Moriamé, chanoine Van den Gheyn, Tahon. Bergmans, Visart de Bocarmé, membres titulaires.

Mgr. Lamy, MM. Van den Borren, baron Kervyn de Lettenhove, Brunin, Capart, membres correspondants regnicoles:

Lecture est faite par le trésorier du procès-verbal de la séance du 1 juin 1924. Celui-ci est adopté sans observations.

Il est donné connaissance de lettres de MM. le baron Kervyn de Lettenhove et Nélis, qui remercient pour leur nomination de membres correspondants regnicoles.

M. Capart, directeur de la fondation égyptologique « Reine Elisabeth », propose à l'Académie de s'inscrire comme membre de cette nouvelle institution. L'Académie n'ayant jamais pris d'engagement de ce genre, regrette de ne pouvoir répondre affirmativement à la demande de M. Capart. Elle ne peut qu'engager ses membres à répondre personnellement à l'appel de la fondation égyptologique.

Des lettres ont également été reçues de la direction de la Prévoyance Sociale, invitant les membres de l'Académie à visiter l'exposition universelle de Coopération et des Œuvres Sociales, ouverte à Gand ;

de la Société internationale d'histoire de la Science à Paris, sollicitant une cotisation annuelle ;

de la Confédération des travailleurs intellectuels de Belgique, transmettant une demande de même nature ;

de la Ligue « Carona Mundi » à New-York, communiquant le programme de ses concours pour 1924.

Notification a été prise de ces diverses demandes.

Le président annonce le décès de M Paul Buschmann, conservateur du Musée des Beaux-Arts d'Anvers, membre correspondant regnicole, décédé à Anvers le 30 juillet 1924 et de M. le baron van de Werve et de Schilde, membre honoraire regnicole, dont la mort est survenue au château de Schilde, le 27 juin 1924. Il paye un tribut d'hommage à la mémoire des défunts et rappelle les services qu'ils ont rendus à notre Compagnie. Il s'associe au deuil de leurs familles.

Le président adresse les félicitations de la compagnie à M. Lagasse de Locht, qui a été admis dans la noblesse du royaume, avec le titre de chevalier et a été promu grand officier de l'ordre de Léopold. Il adresse également des félicitations à MM. le comte Oscar Legrelle et Van Puyvelde, nommés officiers de la Couronne.

M. le chevalier Lagasse de Locht remercie le président des sentiments dont il s'est fait l'interprête et s'en déclare très touché.

M. Donnet dépose sur le bureau la liste des ouvrages parvenus à la Bibliotèque pendant les mois de juin et de juillet 1924.

Il est donné lecture du rapport dans lequel M. Paul Saintenoy rend compte du congrès de la Société française d'archéologie à Clermont-Ferrand, auquel il a participé en qualité de délégué de l'Académie. Il décrit les principales localités qui ont été visitées et les monuments qui ont été étudiés. Il résume aussi les travaux qui ont été présentés au cours de ces assises scientifiques. Le travail de M. Saintenoy sera inséré dans le Bulletin.

M. Hasse rappelle les plus récentes découvertes d'objets romains faites en Flandre. Il s'arrête plus spécialement à trois objets d'un

genre spécial : un osselet en bronze, un disque en terre cuite et une tête sculptée, de forme très particulière. Ces trois objets ont servi d'instruments de jeux, ce qui incite M. Hasse, à fournir d'intéressants détails au sujet de ces jeux forts anciens et généralement en usage pendant la période romaine.

M. Donnet s'élève contre l'opinion trop absolue qui affirme qu'au XVIII[e] siècle l'art était en profonde décadence dans nos provinces. Il prouve au contraire par des documents inédits, que l'Académie d'Anvers était restée en pleine prospérité et qu'elle attirait à ses cours de nombreux artistes, originaires de toutes les provinces belges et même de nombreux pays étrangers. Les souverains, les personnalités princières qui passaient par Anvers, tenaient à visiter son Académie, rendant hommage ainsi à son activité artistique et à son indiscutable influence. Une discussion à laquelle prennent part MM. Sander Pierron, le chevalier Lagasse de Locht et Donnet s'engage à la suite de cette communication.

M. le D[r] Van Doorslaer mentionne l'existence dans l'église de Steenockerzeel, d'un tableau représentant la Vierge, abreuvant St-Bernard de son lait et attribué par la tradition à De Craeyer. Ses recherches dans les archives de l'église, permettent d'établir que ce tableau fut peint en 1589 par un peintre bruxellois appelé Jacques Hanebalt, que les personnages représentés sont des portraits de membres de la famille Van Hamme qui avaient servi de modèles, et que l'artiste est décédé en 1604.

Il est décidé que la séance du premier dimanche d'octobre aura lieu l'après-midi, dans la salle de conférences du musée du Parc du Cinquantenaire et que les collections préhistoriques de ce même musée seront visitées le matin, sous la direction de M. le baron de Loë.

La séance est levée à 12 1/2 heures.

Le Secrétaire.
FERNAND DONNET

Le Vice-Président,
BARON HOLVOET

M. le comte Baudi di Vesme.

Le 28 octobre 1923 décédait à Turin le comte Alessandro Baudi di Vesme, directeur de la Pinacothèque royale, qui depuis 1920 était membre correspondant étranger de l'Académie.

Il était né en 1854. Son père, le sénateur Carlo Baudi di Vesme, littérateur, juriste, historien, fut en 1875, l'un des fondateurs et le premier président de la Societa piemontese di Archeologia e belle arti. C'est au Bolletina (Anno VIII. — n. 1-2, page 42) de cette société savante que nous empruntons les détails biographiques relatifs à notre défunt confrère.

Il fit ses premières armes dans le domaine scientifique en 1879, aux archives de l'Etat, en qualité d'attaché, puis d'archiviste. Ses goûts le portèrent aux études d'histoire artistique et bientôt il publia des travaux qui attirèrent sur lui l'attention. Nommé en 1888 vice directeur de la Pinacothèque royale, il en devint en 1895, directeur. Il publia le catalogue du Musée et continua ses recherches dans les archives historiques. Il occupa ensuite la haute situation de superintendant des Beaux-Arts pour le Piémont et la Ligurie. En 1910, il fut élu membre de l'Académie royale des Sciences et devint, en 1918, secrétaire de la Commission d'histoire nationale. Il était également membre de la Commission provinciale pour la conservation des monuments.

Ses publications sont nombreuses et témoignent du haut degré de ses connaissances.

La première étude qu'il fît paraitre doit spécialement nous intéresser ; elle fut éditée en 1885 et se rapporte à « Van Dyck, peintre de portraits des princes de Savoie ». En 1900, il adressa à une revue italienne une réponse à un article que A. J. Wauters avait consacré

au « retable de Ste-Walburge », commandé à Bernard van Orley, pour la confrérie de la Ste-Croix, à Furnes. Il fit aussi la biographie du peintre Balthazar Mathieu, originaire d'Anvers.

La liste de ses publications relatives aux arts et à l'histoire de l'Italie sont très nombreuses. Bornons-nous à rappeler qu'il publia deux éditions du catalogue du Musée de Turin, qu'il est l'auteur du « Peintre-graveur Italien », formant suite au « Peintre-graveur de Bartsch » et qu'il laisse en cours de publication plusieurs travaux, notamment une étude sur les œuvres d'art exécutées en France, au cours du XVIIe siècle, pour les princes de Bourbon-Soissons et de Savoie-Soissons.

F. D.

BIBLIOTHÈQUE

Liste des publications reçues pendant les mois d'Août et de Septembre 1924.

1° HOMMAGES D'AUTEURS.

EMILE H. VAN HEURCK.	Un drapelet ancien de Notre-Dame d'Anvers (1728).
ADELBERT FREDERICKSOON.	Adlige Abenteureer in Hamburg.
F. A. SCHAEFFER.	Un four à potier Hallstattien.
PAUL ROLLAND.	L'expansion tournaisienne aux XIe et XIIe siècles. Art et commerce de la pierre.
JOS. DESTRÉE.	Les fonts baptismaux de l'église Notre-Dame à Dinant.
Dr G. VAN DOORSLAER.	Georges Dela Hele, maître de chapelle-compositeur.
Dr C. R. UNGER.	Heelagra manna sugur.
A. W. BROGGER.	Borrefundet og vestfoldkongernes graver.
COMTE TH. DE RENESSE.	Silhouettes d'ancêtres.
T WELTER.	Les mares. Un jacquard préhistorique en Lorraine.
G. HASSE	Ouvrages en fascinages protohistoriques près de Bruges.
ID.	Un problème géologique et historique dans le polder d'Ettenhoven.

G HASSE. — Le problème géologique et historique de Hoevenen.

HASSE ET SIEBENALER. — Le culte de Priape en Belgique.

FERNAND DONNET. — Notice historique sur la chapelle du T. S. Sacrement en l'église cathédrale d'Anvers (2e édition).

2e ÉCHANGES.

BRUXELLES. — Archives générales du royaume.
Inventaire des chartes et cartulaires des duchés de Brabant et de Limbourg, 1e partie, Tome VIII.

ID. — Académie royale de médecine.
Bulletin, Tome IV, nos 6 et 7.

ID. — Académie royale de Belgique
Classe des lettres et des sciences morales et politiques.
Mémoires. Collection in-8°, Tome XVIII, fasc. 9.
Bulletin, 5e série, Tome X, nos 4, 5/9.
Classe des Beaux-Arts.
Bulletin, Tome VI, nos 4/9.

GAND. — Koninklijke Vlaamsche Académie.
Jaarboek 1924.
Verslagen en mededeelingen. November 1923, Februari en Maart 9124.

MALINES. — Mechlinia, Chronique mensuelle d'archéologie, histoire, art, etc., 3e année, no 12.

ISEGHEM. — Franciscana.
Revue trimestrielle, VII, no 3

PARIS. — Société française d'archéologie.
Bullerin monumental, 83e vol.

ID. — La renaissance de l'art français et des industries de luxe.
7e année nos 7, 8, 9.

PARIS.	L'Amour de l'Art. 5e année nos 6, 7, 8.
ID.	Académie des inscriptions et belles-lettres. Comptes-rendus des séances Bulletin avril-mai 1924.
ID.	Société de Saint-Jean. Notes d'art et d'archéologie, 28e année, no 3.
ID.	Ministère de l'instruction publique et des Beaux-Arts. Comité des travaux historiques et scientifiques. Bulletin archéologique, année 1922, 2e livr.
ID.	Bibliothèque d'art et d'archéologie de l'Université de Paris. Répertoire d'art et d'archéologie, fascicule 26.
ID.	Polybiblion. Partie technique, tome CLXII, 7e livr. Partie littéraire, tome CLXI, 1e livr.
ID.	Société nationale des antiquaires de France. Bulletin, 3e en 4e trim. de 1924.
SAINTES.	Société des archives historiques. Revue de Saintonge et d'Aunis. XLIe vol. 2e en 3e livr.
DOUAI.	Société nationale d'agriculture, sciences et arts, du département du Nord. Mémoires, 4e série, Tome I.
COMPIÈGNE.	Société historique. Bulletin, tome XVII. Procès verbaux, rapports et communications diverses XXIV et XXV.
AIX-EN-PROVENCE.	Académie des sciences, agriculture, arts et belles-lettres. Séance publique, 1923. Rapport sur le fonctionnement du musée Arbaud, 1922-1923.
ID.	Université d'Aix. Faculté de droit, Annales, nouvelle série, nos 11 et 12.

VALENCE.	Société d'archéologie et de statistique de la Drôme.
	Bulletin, 221e et 221e livraisons.
SAINT OMER.	Société des antiquaires de la Morinie.
	Bulletin historique, tome XIV, 264e livraison.
AMIENS.	Société des antiquaires de Picardie.
	Bulletin trimestriel, année 1923, n° 3
POITIERS.	Société des antiquaires de l'Ouest.
	Bulletin, 2e trimestre de 1924.
STRASBOURG.	Krematorium.
	Bulletin 1924, n° 2.
ID.	La vie en Alsace.
	1924, n° 8.
MONTPELLIER.	Académie des sciences et lettres.
	Bulletin, février-juin 1924.
PÉRIGUEUX.	Société historique et archéologique du Périgord.
	Bulletin, tome LI, 4e livraison.
VENISE.	R. Instituto superiore di scienze economiche e commerciali.
	Corsi di alta cultura per stranieri.
TURIN.	Societa piemontese di archeologia et belle arti.
	Bolletino, anno VIII, n° 2.
PALMA.	Societat arqueologica Luliana.
	Bolleti, Juliol et Agost de 1924.
DUBLIN.	Royal Society of antiquaries of Ireland.
	Journal, vol. LIV, part 1.
LEYDEN.	Maatschappij der nederlandsche letterkunde.
	Tijdschrift voor nederlandsche taal en letterkunde.
	Deel XLII, afl. 1, 2, 3, 4.
UTRECHT.	Historisch genootschap.
	Bijdragen en mededeelingen, XLIVe en XLVe deelen.
	Verslag van de algemeene vergadering 1923.
LA HAYE.	Genealogisch heraldisch genootschap « de Nederlandsche Leeuw ».
	Maandblad XLIIe jaarg. nos 8 en 9.

AARAU.	Schweiz Gesellschaft für Urgeschichte.
	Jahresbericht 1923.
ATHÈNES.	Société archéologique.
	Praktika toy etoys 1921.
CRACOVIE.	Académie des sciences.
	Classe de philologie. Classe d'histoire et de philosophie.
	Bulletin international 1913 1/10 — 1914 1/10 — 1915 1/10 — 1916 1/10 — 1917 1/10.
ID.	Académie polonaise des sciences et des lettres.
	Bulletin international 1918 1/10 — 1919 et 1920.
ID.	Prace. Komisji historje sztuki.
	Tom III, zeszyt 1.
ID.	Komisji antropologicznez akdemye uniejetnoice Materjaly antropologiczno-archeologiczne i ethnograpficzne, tom XIV
	Prace i materjoly, tom. I Cz. 1 & 2, tom. II, Cz 1 & 2.
CHRISTANIA.	Bibliothèque de l'Université.
	Norsk historisk videnskap i femti ar., 1869-1919.
	Videnskapsselskapets skrifter II. Hist. filos. klasse 1916, n° 1.
COPENHAGEN.	Kongelige nordiske oldskrift selskab.
	Aarboger for nordisk oldkyndighed og historie, III Raekke, 12 Bind.
GORÉE.	Comité d'études historiques et scientifiques de l'Afrique occidentale française.
	Bulletin, tome VIII, n° 2.
NEW-YORK.	Metropolitan Museum of arts.
	Bulletin, volume XIXth number 7 and 8.
NEW-HAVEN.	The Connecticut Academy of arts and sciences.
	List of Publications.
BOSTON.	American Academy of arts and sciences.
	Proceedings, vol. LIX, n^{r} 9.
BERKELEY.	University of California publications.

BERKELEY.	American archaeologie and ethnology.
	Vol. XIII, nr 9.
	Memorial volume, vol. XX.
PHILADELPHIE.	American philosophical Society.
	Proceedings, vol. LXII, nr 6 supplement.
BATAVIA.	Koninklijk Bataviaasch Genootschap van Kunsten en Wetenschappen.
	Oudheidkundig Verslag 1923, 3e en 4e kwartaal.
MADRAS.	Government of Madras.
	South Indian epigraphy.
	Annual report 1922-1923.
RIO DE JANEIRO.	Museu Nacional.
	Boletim. Vol. I. nº 3.
LEIPZIG.	Sächsischen Akademie der Wissenschaften.
	Berichte über die verhandlungen.
	Philologisch historische Klasse 75 B., Heft 1-2.

3° CATALOGUES ET JOURNAUX.

LONDRES.	Maggs brothers.
	Livres rares et précieux, Catalogue.
LEIPZIG.	C. F. Schulz & C°, Kunstliteratur.
	Sonder angebot.
ID.	K. F. Koehler.
	Neuerverbungen Antiquarischer Bucher.
	Heft 286-293.

L'architecture Romane d'Auvergne.

A Messieurs les Président et Membres
de l'Académie Royale d'Archéologie,
de Belgique.

MESSIEURS,

Vous avez bien voulu, en me désignant pour vous représenter au Congrès français d'Archéologie qui s'est tenu à Clermont-Ferrand, en Auvergne, en juin 1924, me demander de vous faire rapport sur ses travaux.

Ces congrès furent fondés en 1834 par Arcisse de Caumont ; son intelligente initiative fut continuée jusqu'à nos jours d'année en année par la valeur scientifique d'hommes éminents comme Léon Palustre, le Comte de Marsy, Eugène Lefèvre-Pontalis et, cette année même, par M. Marcel Aubert, Conservateur au Musée du Louvre, des collections du Moyen-Age et de la Renaissance, devenu Directeur de la Société Française d'Archéologie.

A la séance d'ouverture, où le Gouvernement de la nation amie et alliée était représenté par M. Michon, Conservateur des Antiques au même musée, les différents délégués officiels prirent la parole.

Prié à son tour de parler, le délégué du Gouvernement Belge s'est exprimé en des termes que légitimaient le voisinage de Gergo-

vie et les souvenirs de Vercingétorix dans cette ancienne ville romaine, *Augustonemetum*, bâtie autour du temple d'Auguste, restée pour les Arvernes, la *civitas Arvernorum* jusqu'au sixième siècle.

Puis eut lieu la visite des monuments de la ville de Clermont parmi lesquels nous avons remarqué la louable initiative prise en 1923, de restaurer un des vieux hôtels de la Bourgeoisie échevinale pour en faire un Musée d'Art et de folklore. L'hôtel de Frontfreyde choisi dans ce but est appelé par le peuple « *La maison des Architectes* ». Bâti au XVI[e] siècle par les Fontfreyde, il date des environs de 1578. Supérieurement restauré par l'architecte Ruprich-Robert, il présente des collections dont l'intérêt se marque par une constatation que nous y avons faite. Il y a souvent, en Belgique, dans les collections privées, des sculptures en bois entaillant des planches servant à enrouler des toiles, des dentelles, des rubans sur lesquels les connaisseurs font des remarques diverses et toujours hasardées, les attribuant même aux contrées barbaresques du Nord de l'Afrique. Tout au contraire, elles sont auvergnates. Sur l'une d'elles, m'appartenant, une main flamande a mis une inscription que j'ai soumise à l'avis éclairé de notre collègue J. Teirlinck.

Il pense qu'elle est une maxime, une règle de vie, très certainement flamande et il la reconstitue comme suit :

Den tiet kort die b(leeke)
Doet com(t) sn(el)
Wac(h)tet u van sou-
Den so due(t) (alt) i(et)
Wel-Wilhelmus ....rscric.

En flamand moderne, cela donne

De tijd kort, die bleeke
Dood komt snel,
Wacht u van zon-
den, zoo doet altijd
Wel

et exprime l'idée que le temps est court, la pâle mort vient vite, gardez-vous de pécher et faites toujours le bien.

De pareils échanges entre l'Auvergne et les Flandres ne sont pas faits pour nous surprendre.

M. Jos. Bédier, a fort bien mis en lumière comment les chansons de geste suivent la route des pélérinages depuis les reliques carolingiennes d'Aix-la-Chapelle en passant par Lutèce, par Gergovie, par les sanctuaires d'Issoire, d'Orcival, du Puy eu Velay, par l'Auvergne, donc vers Saint-Gilles, vers Saint Guilhem du désert par Arles et Narbonne. Il a montré les pélerins s'acheminant ainsi par ces sanctuaires jusque Saint Jacques de Compostelle, d'après le *guide du pèlerin* de 1140 :

Encor le voient li pelerin assés
Qui à Saint Jacques ont les chemins voés

dit *la Chevalerie Vivien :*

Cette migration des pèlerins, s'accompagnait de celle des jongleurs, des baladins, des ménestrels et les idées, les méthodes de constructions, les thêmes décoratifs suivaient cette même route des vallées de la France. Pourquoi alors le parti carolingien des arcatures d'Aix et d'Ottmarsheim, les décharges en triangle de Lorsch découpant un tympan triangulaire ne se retrouveraient-ils pas dans les églises auvergnates dont souvent le narthex présente une disposition semblable. Si les échanges entre le Nord et le Sud ont été fréquents, les Arts de ces deux contrées ont emprunté à la même source de l'antiquité romaine. Les arcades, les Romains les avaient employées dans les termes, soit de la Gaule Belgique, soit de la Gaule lyonnaise, soit enfin de la *Provincia Romana.*

Mais le commerce aussi a aidé à ces échanges.

En effet, il y a lieu de remarquer que les archivistes affirment que les achats pour l'Auvergne de toiles de fin lin des Flandres, de camelot de Bruxelles et des draps d'Ypres dans les Pays-Bas, étaient choses courantes et que par réciprocité la présence de bois sculptés auvergnats chez nous est donc naturelle. Voilà ce qu'une visite à l'hôtel de Fontfreyde nous a appris.

Mais le monument par excellence de la ville chef d'Arvernie, c'est Notre-Dame du Port, cette basilique qui, à elle seule, exprime tout ce que nous avons trouvé dans ses sœurs d'Orcival, de Saint Nectaire, d'Issoire, de Billom, de Chamalières, d'Ennezat, de

Mozac, de Saint Saturnin, de Notre-Dame de Moutier à Thiers et qu'à notre retour nous avons retrouvé quelque peu, mais avec une plus grande hardiesse, dans la belle église bourguignone de Nevers, la curieuse église de St-Etienne dont la nef en berceau a des fenêtres hautes et des arcs-doubleaux.

Mais parlons d'abord des matériaux.

Les montagnes d'Auvergne ont été soulevées par des éruptions volcaniques datant des époques miocènes, pliocènes et quaternaires issues du sein de roches primitives baignées par les affleurements de la mer tertiaire qui lui a donné des arkoses dans les gisements miocènes de Glénat. C'est la pierre la plus anciennement employée. Elle est gréseuse, dure, d'un blanc grisâtre et tubuleuse. Les bancs permettent des assises de 0.40 à 1 mètre et sa charge d'écrasement au centimètre carré va de 460 à 500 kilogrammes. C'est donc un matériau de tout premier choix, permettant des tailles très refouillées, des reliefs accusés, et qui est très résistante à l'érosion par les agents atmosphériques. Jusqu'au XII[e] siècle, ce fut la pierre auvergnate la plus employée. Postérieurement fut exploité le gisement de lave andésite dure, plus ou moins grise ou noire, celluleuse, mais facile à travailler, de Volvic dans l'arrondissement actuel de Riom.

Cette pierre est facile à travailler, venons-nous d'exprimer, disons plutôt qu'elle se prête à toutes les fantaisies de l'Art, se taillant, se fouillant et se laissant aller à tous les reliefs et à toutes les entailles, si délicates fussent-elles. Sa charge d'écrasement est moins grande que celle de l'arkose, 300 à 400 kilogr. pour la lave et 420 à 460 kilogr. pour l'arkose granitoïde de Ravel, proche de Clermont-Ferrand.

Mentionnons encore le trachyte dont les blocages servirent aux remplissages des voûtes en berceau faites sur couches de bois. La légèreté relative de ce matériau rendit ces voûtes plus aptes à respecter la verticalité des murs gouttereaux ou goutterots des nefs.

L'ouvrier auvergnat gratifié d'aussi belles pierres n'a pas eu plus de peine que son collègue limousin dont nous admirions naguère le travail à faire d'excellentes maçonneries bien dressées, très bien appareillées, avec des joints bien lissés et une entente parfaite de la construction rationnelle. La taille a dû se faire sur chantier de carrière et non à pied d'œuvre, ce qui explique la multiplicité des

marques des tacherons. Les pierres devaient avoir leurs signes distinctifs et plusieurs fois, nos collègues nous ont fait remarquer que ces signes différaient d'un pilier à l'autre. Cela se comprend. Le « *trait* » du maître de l'œuvre tracé sur aiselles de sapin s'en allait dans les différents chantiers de taille, et une fois les « cailloux » amenés sur place, il s'agissait de les distinguer les uns des autres. De nos jours, le chef de taille les marque à la couleur à l'huile ; au moyen-âge, qui n'employait pas couramment ce mode de délayer les ocres, on marquait les pierres par des sigles taillés au burin. C'est pourquoi l'étude de ces sigles n'a jamais produit de résultat. Ils se retrouvent dans des édifices très différents, parce qu'il y a toujours eu des Jean, des Martin, des Pierre, des Paul, etc. en quantité et partout.

Mais les ressemblances de tous ces édifices auvergnats sont telles qu'il semble qu'un seule main, une pensée unique, une conception maîtresse en a dressé les plans.

Quel est le génial auteur du plus ancien de tous ces édifices dont les différences résident dans de simples détails? Fut-il moine et fit-il le *trait* de cette création dans le *scriptorium* de quelque abbaye ? Fut-il homme de maîtrise ? Nous ne le saurons jamais. Un fait doit nous frapper. Plusieurs de ces nefs ont presque les mêmes dimensions ; à Riom, la nef de St-Amable a 6.77 de largeur, à Issoire, St. Paul a 6,75 de largeur, à Clermont-Ferrand, N. D. du Port a 6.80 de largeur. Il me semble voir le *trait* indiquer 24 pieds romains de 0,2967 de largeur soit 6,824, les maçons (nous savons comment ils maçonnent, les maçons) par leurs méthodes empiriques amenant ces quelques légères différences, 24 pieds 1/2 à Riom, 24 pieds à Issoire, à Clermont-Ferrand moins 2 centimètres.

Je sais aussi que dans ces mêmes églises les largeurs des arcatures des bas côtés peuvent être ramenées à 12 1/2 pieds romains, mais je n'ignore pas que les cotes relevées à Ennezat varient 3,75, 3,68, 3,62. 3,55 ; tout cela a été produit par le maçon ; c'est lui qui en est la cause. Le trait du tailleur des pierres devait êtres basé sur un chiffre fixe pour toutes les travées Sur place, on aura modifié.

Il est remarquable que dans ces édifices les longueurs diffèrent. La nef a 29 mètres è Ennezat, 84 mètres à Souvigny, 60 m. à Mozat, 60 m. à Issoire et n'a que 49 m à Notre-Dame du

Port (1). C'est que le terrain, les ressources n'ont pas permis de donner le même nombre de travées à toutes ces nefs.

Ces quelques chiffres doivent engager les archéologues d'Auvergne et à leur tête M. du Ranquet de Guèrin, à poursuivre une enquête sur tous ces édifices en se basant sur la mesure de base en usage, dans le pays au XIIe siècle, Ces édifices se ressemblent trop pourqu'une pensée unique n'en ait pas dicté les dimensions et le tracé. C'est tout au moins l'impression du passant que nous fûmes en Auvergne et c'est une suggestion que nous soumettons au cordon mètre de nos talentueux confrères des monuments historiques MM. Brunet, Collin, Mayeux, Tillet, Ruprich Robert, Trouvelot que nous avons été heureux de rencontrer au Congrès, en même temps que M. le chanoine Clément, professeur d'Archéologie à l'Institut de Dreux-Brézé.

M. du Ranquet de Guérin qui a fait de ces monuments une étude approfondie, nous a présenté le narthex de l'église de Chamalières, les restes de l'abside de N. D. du Moutier à Thiers comme antérieurs à l'an mil. Cet avis nous semble devoir être suivi et accepté. Le parti tout carolingien de la tribune de Chamalières, ses chapiteaux barbares sur des colonnes arrachées à une construction romaine, semblent remonter au temps du grand empereur d'Occident. Peut-être ont-ils vu Louis d'Aquitaine dans sa courte existence. Sans préciser autant, c'était l'avis de Robert de Lasteyrie qui les rapprochait des chapiteaux de Germigny, les-prés-d'Auxerre (crypte de St-Germain) et de St-Germain le Puy.

Leur équarissage rappelle un prototype ligneux et non pas la corbeille du Corinthien. C'est évidemment un descendant des sculptures arverniques bien plutôt qu'un petit-fils du chapiteau romain. Ce narthex de Chamalières contient d'ailleurs en principe les dispositions que nous avons vues dans les églises auvergnates postérieures. Les archives de celles-ci ont presque partout disparu. M. du Ranquet de Guérin en a énuméré la nomenclature pleine d'inconnues pour chacune d'elles et a paru donner l'antériorité à

(1) Nous empruntons ces mesures à la monographie de M. Jean Vessouze, de l'église de St-Victor et Ste-Couronne d'Ennezat, Paris, Champion, 1924.

Notre-Dame du Port à Clermont-Ferrand. Cette ville possédait, bien avant sa cathédrale actuelle, une basilique du VIe siècle citée par St-Grégoire de Tours, dont nous n'avons pu voir que les restes de sa crypte sous la cathédrale. Date-t-elle de l'évêque Numatius ? On croit que cette basilique était cruciforme et avait aussi une abside en avant de la nef. En tout cas ce devait être un édifice original puisqu'au début du XIe siècle le roi Robert, voulant reconstruire St-Aignan d'Orléans, prit modèle sur la cathédrale de Clermont. L'Auvergne possédait d'ailleurs un art autochtone dès ce temps, que ses abbayes, notamment celle de la Chaise-Dieu, contribuèrent à répandre.

Ce qui nous a paru le plus caractéristique, c'est la façon de contrebuter la lanterne du *Chalcidicum* ou si l'on veut de la croisée, par le surhaussement des deux bas côtés. tout en laissant à même hauteur que la nef, les deux bras des transepts. C'est là une disposition absolument spéciale que, ni dans le Limousin, ni en Provence, nous n'avons vue.

Par contre les voûtes en berceau des nefs avec contrebutées par des voûtes en quart de cercle au-dessus des tribunes du bas côté se retrouvent dans ces deux contrées tout en étant interprétées avec plus de franchise en Auvergne. Nous savons qu'il en existe en Limousin, à Beaulieu à St. Robert, et qu'il y en eut à St-Martial de Limoges. Mais ne peut-on prendre cela pour des infiltrations auvergnates ? Ce sont là problèmes à résoudre par nos savants confrères d'Auvergne et du Limousin et certes MM. du Ranquet et de Martial ont, de longtemps, eu leur attention attirée là-dessus.

Ce qui est la fête des yeux dans Notre-Dame du Port, ce sont les mosaïques d'arkose, d'andésite, de trachyte, mariant leurs couleurs en des combinaisons tout à fait prestigieuses. Le thème décoratif de ces remplages est tout à fait charmant, qu'il soient faits sur les *extrados* des arcs de décharge, sur les flancs des absides et absidioles. dans le tympan des portes et des baies d'éclairage. Au Puy, l'alternance des tons se marque dans toutes les arcades clavelées, ce qui donne un charme si prenant au délicieux cloître dominé par les murs goutterots du bas côté et de la nef de la cathédrale. Le Congrès n'a pas pu voir Chauriat et c'est vraiment dommage car là, le décor pu pignon du transept est vraiment un

morceau capital de mosaïque d'arkose et de lave andésite de Volvic.

La combinaison d'appareil où s'est ingénié un tailleur de pierre particulièrement habile est spécialement intéressante.

Mais la fête des yeux fut pour nous complète à Issoire dont l'ancienne abbatiale nous montra ses chapiteaux historiés que l'érudit M. Louis Bréhier, professeur à la faculté de Clermont commenta avec tant de science.

Certaines églises d'Auvergne n'ont pas de chapelle de N. D. à l'arrière de l'abside et ont par conséquent un nombre pair d'absidioles.

On a observé que ce fait se produit dans celles qui sont consacrées à la Vierge, Chamalières, Orcival, Notre-Dame du Port, tandis qu à St-Nectaire,St-Amable de Riom, à Issoire dédiées à St-Austremoine,. il y a une chapelle de N. D. à l'arrière de l'abside.

C'est M. du Ranquet qui a proposé cette explication que semble approuver le comte Robert de Lasteyrie et que partage M. Marcel Aubert.

Nous ne sommes pas loin de penser comme eux, mais ne voyons pas aussi loin lorsqu'à propos des arcades polylobées, ou des corbeaux à copaux ou multivolutés, ces archéologues parlent de l'influence orientale arabe ou plutôt copte, car les arabes n'ont pas eu d'art avons-nous entendu. C'est vite dit et cela nous a laissé sceptique après ce que nous en avons vu dans le nord de l'Afrique et en Asie mineure.

La haute science de nos collègues français nous permettra cette réserve qu'aurait certes soutenue notre savant et regretté ami Henri Saladin dont la Science archéologique regrette la mort récente. Ces corbeaux ne sont que des imitations en pierre de prototypes ligneux et les arcades polylobées que des fantaisies d'habiles traceurs auvergnats.

Le même intérêt artistique et archéologique nous attendait à Vic le Comte dont l'abside XVe siècle est restée dans nos souvenirs avec ses deux oratoires seigneuriaux avec cheminées comme à Amboise et à Brou, avec sa galerie de 1550 en surplomb dans le chœur, à l'église de Manglieu, dont nous avons noté le narthex (XII[e] s.) avec sa tribune s'ouvrant vers la nef par trois arcatures encadrées par un

cintre, l'arc triomphal soutenu par deux colonnes corinthiennes en acanthes aigues avec bases attiques et enfin a Billom dont l'église de Saint Cerneuf montre un remarquable enfeu, la tombe d'Aycelin de Montégut-Listenois, Archevêque de Bayonne (1318) et trois nefs d'égale hauteur du XIIIe siècle. Notons les explications si intéressantes de M. François Deshoulière vice-directeur de la Société Française d'Archéologie.

Ce fut encore Ennezat et son église du XIIe siècle, accolée d'une abside XIIIe qui l'écrase. Aigueperse, dont l'église accuse un art plus septentrional avec de beaux chapiteaux à crochets et des tailloirs très accusés, Mozac et sa chasse de Saint Austremoine et enfin Montferrand qui mérite qu'on s'y arrête longuement. Cette bastide du XIIe siècle aux rues se coupant à angles droits, ville morte de nos jours, ville très prospère aux XVe et XVIe siècles, a conservé une couronne de maisons historiques qui permet l'étude de l'architecture privée au XVe siècle dans tous ses détails. Citons les hôtels d'Adam et Eve, des Centaures, de Lucrèce, de l'annonciation, du bailli, du Sire de Beaujeu, dont chacun mériterait d'être l'objet d'une restauration, mais qui se ruinent doucement sans qu'on y prenne bien garde. .

Une journée fut consacrée au château de Murols, à l'église de Besse et à la belle basilique de Saint Nectaire.

Le château de Murols, présenté au Congrès par l'érudition du capitaine A. du Halgoet, date de la fin du moyen-âge et se conserva presque jusqu'à notre époque. Quel dommage que les rigueurs budgétaires de ces temps d'après guerre ne permettent pas aux Monuments historiques de les couronner d'une toiture qui les sauvegarderait pour longtemps encore. Quant à Besse, sans oublier les vestiges de son château et ses curieuses maisons du XVe siècle, son église nous a montré des boiseries d'abside, des stalles du XVe et clôtures de la seconde moitié du XVIe, d'un bien vif intérêt.

Ce sont là des exemples de hucherie bien dignes d'être étudiés par l'iconographe qui notera les figurations du vice et des vertus, des occupations bourgeoises et ouvrières sur les miséricordes des stalles.

Mais le régal de ce jour fut Saint-Nectaire, sa collégiale du XIIe siècle, ce type si complet, ce thème architectural d'Auvergne si particulièrement explicite de ce que fut cet art de montagnards dotés de

belles pierres faciles à tailler et restés dans un isolement farouche sous Rome et au Moyen-âge vis-à-vis des provinces voisines. Notre-Dame de Saint-Nectaire nous montra son effigie du XIIe siècle assise dans une pose hiératique sur une *cathédra*, son autre figure également du XIIe siècle de Saint Baudime, précieux restes d'orfèvrerie, si bien commentés par M. le marquis G. de Fayolle. Mais surtout les deux admirables plats de reliure du XIIIe siècle avec leurs émaux champlevés de Limoges et ses fonts baptismaux à cuves circulaires du XIe siècle ornés de stries à doubles courbes chantournées. Notons à ce propos le bénitier de Ravel qui date du XIIe siècle et est posé sur un chapiteau de remploi de même époque.

Précédemment à la visite de l'église de Moissat-bas, le Congrès avait visité Thiers, qui est bien la plus pittoresque des villes de France et dont l'église Saint-Genès est d'un puissant intérêt. Son chapître voulut au XIIe siècle se différencier des églises du type auvergnat de Notre-Dame du Port et on ne peut qu'admirer la hardiesse des voûtes de la belle église qu'il fit élever en 1120 sur les substructions d'une église beaucoup plus ancienne dont des fragments de pavement en mosaïque sont venus jusqu'à nous.

Orcival et Saint Saturnin formèrent avec Royat le bouquet de ces journées archéologiques.

Royat, son église fortifiée, son prieuré, ses souvenirs du chanteur et musicien Faure, Orcival, avec son admirable église de Notre-Dame d'Orcival, célèbre par toute l'Europe par son fameux pélèrinage, son village resté intact, sa superbe figure de Notre-Dame, chef-d'œuvre de l'orfévrerie du XIIe siècle ; Saint-Saturnin enfin, son église, son château, sa fontaine, ses vieilles maisons qui virent la dislocation de ce Congrès si intéressant et si bien organisé par MM. Marcel Aubert, F. Deshoulières, Raymond Chevallier, Henri Heuzé, Jules Banchereau et, at least but not the last, par M. Henri du Ranquet de Guérin, qui fut l'âme de ces assises scientifiques.

Ce périple auvergnat se termina pour nous par une visite à Nevers, dont le palais ducal dans lequel nous avons distingué les blasons de Brabant et de Ravenstein, nous rappelant la maison de Nevers-Clèves, la seigneurie de Clèves, vassale de Brabant, surtout lorsque nous vîmes sur la façade de ce somptueux palais

seigneurial la légende de *li loherin Garin*, Lohengrin sculptée sur un cycle de bas reliefs. Ceux-ci nous montrèrent son débarquement à Anvers dans sa nacelle traînée par un cygne, son mariage. avec Elsa de Brabant, la question posée par celle-ci, le départ de Loherin pour Montsalvage, car il avait été contraint de dire qu'il était le fils de Parcival.

Ces faits avèrent à nouveau la vassalité des Nevers qui avaient leur hôtel à Bruxelles vis-à-vis des souverains de nos provinces.

Ainsi se finirent les journées du Congrès. Au cours de celles-ci, dans l'église d'Aigueperse,une œuvre scupturale nous apparut,qui nous rappela assitôt les œuvres picturales dues au génie des Roger van der Weyden et des Hugo van der Goes. De celui-ci s'évoqua à notre mémoire *Jésus pleuré par les femmes et par les disciples*, du Musée de Vienne d'une composition presque semblable. Le groupe en chêne d'Aigueperse a conservé intactes sa polychromie et ses dorures du XV[e] siècle.

Cette *lamentation sur Jésus* (¹) a dû faire partie d'un vaste rétable d'autel aujourd'hui détruit et provenant des Pays-Bas.

Elle représente le Christ descendu de la Croix au pied de la Vierge entourée des saintes femmes, tandis que dans le fond St-Jean, Joseph d'Arimathie, Nicodème et des disciples complètent cet ensemble qu'à tout premier coup d'œil nous avons accepté comme brabançon.

Il est classé par la Commission des Monuments historiques depuis le 1[er] décembre 1904. C'est vraisemblablement une production de la sculpture bruxelloise. En tous cas, l'œuvre est somptueusement belle et nos confrères français la disent étrangère à leur art. Elle ne peut manquer de provoquer les études de nos confrères belges.

Chose curieuse, cette même église Notre-Dame d'Aigueperse

(1) Voir répertoire des peintures du moyen âge par Salomon Reinach IV, p. 253.

(1) M. le Chanoine Clément nous a signalé dans le couvent des Carmes à Clermont, un primitif flamand qu'il assimile au maître d'Oultremont et on nous a dit qu'à Riom, les stalles de l'église seraient d'un sculpteur anversois, mais l'horaire surchargé du Congrès ne nous a pas permis de les voir.

posséda jusqu'au 30 août 1910, le célèbre Saint Sébastien d'Andréa Mantegna !

A cette date le conseil municipal décida de le vendre au Louvre et depuis ce temps les 300.000 frs. du prix de cession donnent des rentes à la fabrique d'église et à la ville d'Aigueperse.... en Auvergne ! Terminons ce rapport par cette constatation mélancolique et ajoutons un mot encore. On ne nous a pas fait entendre la bourrée auvergnate que personne n'a dansée devant le Congrès ; le cabretaïre s'est tu

« Tout mon déplaisir, a écrit la spirituelle marquise, le 8 juin » 1676, c'est que vous ne voyiez point danser les bourrées ; c'est la » plus surprenante chose du monde ; des paysans, des paysannes, » une oreille aussi juste que vous, une légèreté, une disposition ; » enfin j'en suis folle ! »

Hélas ! personne ne s'est *dégogné !* comme écrivait aussi M[me] de Sévigné, mais au sommet du Puy de Dôme — la poésie reprend toujours ses droits — le hasard de la rencontre d'une chorale verviétoise, nous a fait entendre les chants de la Wallonie liégeoise soulignés par les éclats de la foudre.

Il nous ont rappelé notre patrie, sur la montagne, par excellence, de ce pays où l'on oublie la terre natale, comme écrivait Sidoine Apollinaire, sur ce roi des monts d'Auvergne, puissant et lourd et gardant, a dit Maupassant, sur sa tête comme une couronne, posée par le plus grand des peuples, les restes d'un temple romain, le temple de Mercure !

PAUL SAINTENOY.

BIBLIOTHÈQUE

COMPTE-RENDU ANALYTIQUE

de quelques publications reçues pendant les mois de Juin-Novembre 1924.

N° 118.

MESSIEURS,

Ce sont des excuses avant tout que j'ai à vous présenter. Voilà cinq mois que je ne vous ai plus soumis un compte-rendu analytique. Faut-il faire valoir une surcharge de besogne toujours renaissante, des absences répétées, d'autres motifs peut-être moins bons encore ? J'y renonce et préfère plutôt plaider coupable et m'efforçer à l'avenir de ne plus renouveler ma faute. Cet aveu vous expliquera l'ampleur du présent compte-rendu qui porte sur un espace de temps fort long et comporte l'examen d'un nombre inusité de publications.

* * *

Notre président, M. le Dr Van Doorslaer, vient de terminer l'important travail qu'il a consacré à l'*Ancienne industrie du Cuivre à Malines*. Dans un dernier fascicule qu'insère le Bulletin du Cercle archéologique de Malines (vol. XXIX), il s'occupe en détail des batteurs de cuivre qui se spécialisaient dans la fabrication d'ustensiles de ménage et aussi de pièces qui trouvaient une appropriation

utile ou décorative dans la confection du mobilier religieux ou civil. Et c'est ainsi qu'il se trouve amené à décrire les grands chandeliers en cuivre dont les églises malinoises possèdent encore tant d'exemplaires intéressants. Viennent ensuite les couvercles des fonts baptismaux, les torchères, etc. Ainsi se trouve complété cet ouvrage considérable dans lequel il a fait valoir toute l'importance économique de cette industrie si prospère à Malines et toute sa perfection au point de vue artistique. L'illustration abondante de l'ouvrage a permis de mieux encore faire connaître les œuvres qui, dans les diverses catégories, méritaient le plus d'attirer l'attention et répondaient le plus parfaitement aux exigences techniques du travail du cuivre.

***

La coïncidence des fêtes mariales qui ont été célébrées avec tant d'éclat au mois d'août dernier, à Anvers, ajoute encore à l'intérêt que présente la brochure publiée à cette occasion par M. Emile Van Heurck et dans laquelle il décrit *un drapelet ancien de Notre-Dame d'Anvers* qui fait partie de ses collections. C'est une pièce rare; on n'en connait actuellement pas d'autre exemplaire; il ne date toutefois pas de bien longtemps, ayant été exécuté en 1728, lors du 250e anniversaire de l'institution de la Confrérie de la Vierge de la Cathédrale. Ce n'est pas une œuvre d'art bien remarquable, mais il n'en constitue pas moins un document d'un indéniable intérêt. Il représente d'une part la procession qui sort de l'église. On y voit la statue de la Vierge portée par des religieux. Il est regrettable que la représentation des environs de la cathédrale soit de pure fantaisie. A l'avers se déroule l'Ommeganck. On y voit le géant le bateau, l'éléphant, et d'autres motifs fort connus qui figuraient régulièrement dans tous les cortèges anversois. A la description de ces gravures, M. Van Heurck ajoute des renseignements au sujet de la statue de la Vierge et de l'association qui, dans l'église Notre-Dame, fut fondée en 1478 sous son vocable. La reproduction du programme du cortège organisé en 1728 complète ces données intéressantes.

***

A Duffel, au bord de la Nèthe, près du pont de la route de Malines, s'élève une antique chapelle dans laquelle est vénérée depuis plusieurs siècles, une statue de la Vierge, invoquée sous le titre de Notre-Dame de Bon Vouloir. Des œuvres d'art de grand mérite, pour la plupart des ex-votos, témoignant de la reconnaissance de pèlerins exaucés, sont accumulées dans ce petit sanctuaire. Ce sont des sculptures remarquables en marbre et en bois : autels, confessionnaux ; des tableaux de mérite de Breughel et d'autres artistes de valeur et surtout des argenteries remarquables: lampes, chandeliers, burettes, vases, etc. Les fidèles qui en grand nombre s'y rendaient en pèlerinage, tenaient à emporter des souvenirs de leur séjour. C'étaient surtout des médailles qu'ils se procuraient. Celles-ci étaient nombreuses et intéressantes. Elles valaient une description. C'est à cette tâche que s'est consacré M. Victor Tourneur, aidé de M. l'abbé Dom, dans une notice consacrée aux *Médailles de Notre-Dame de Bonne Volonté à Duffel* Les plus anciennes de ces médailles furent fabriquées à Anvers, en 1638, par l'orfèvre Joachim Genoels ; elles représentaient, d'une part, la statuette de Duffel, et d'autre part, St-Martin, patron de l'église paroissiale du même village. Sur d'autres médailles St-Martin est remplacé par St-Norbert, patron des Prémontrés, ordre auquel appartenait le curé de Duffel, qui était choisi parmi les religieux de l'abbaye de Tongerloo. Toutefois Florent de Mérode, marquis de Deynze, et baron de Perwys, propriétaire de la seigneurie locale, s'offusqua de l'exécution de cette médaille et exigea qu'au revers fût gravé le nom de Jésus et l'appellation Perwys. D'où conflit et intervention judiciaire. Le Conseil de Brabant stipula que les médailles devaient être exécutées de commun accord entre le curé et le seigneur. L'exécution de ce jugement provoqua encore d'interminables difficultés. Dans l'entretemps la fabrication des médailles ne chôma guère. Les variantes furent nombreuses et se succédèrent jusqu'à nos jours. Il en est de tous les types, de toutes les formes. MM. Dom et Tourneur s'appliquent à les décrire en faisant connaître en même temps les détails de leur fabrication, le nom des artistes qui les exécutèrent. Des quantités énormes en ont été débitées. Il est à espérer que leur identification permettra d'en

recueillir des exemplaires inaperçus jusqu'ici et qui complèteront les séries des collections de l'Etat à Bruxelles.

***

La sculpture de l'église des SS. Pierre et Paul à Malines est connue. Ce sont, comme le dit notre confrère M. Coninckx, des œuvres belles comme exécution, riches d'invention et de technique remarquable. Elles ont pour auteur L. Fayd'herbe, Henri, Verbrugghe, Nicolas Vander Veken, d'autres encore ; elles datent de l'époque de la construction de l'église par les Jésuites, c'est à dire de la fin du XVIIe ou du commencement du XVIIIe siècle. Pour leur exécution on suivit un programme bien déterminé ; leur symbolique est impeccable et pleine d'intérêt. C'est à ce point de vue que M. Coninckx les étudie dans son travail. Il passe en revue les riches lambris, les quatorze confessionnaux, l'opulente chaire de vérité, les autels, explique le sens des figures qui, à profusion, les ornent ; il démontre par ses explications que l'idée principale qui a présidé à toute l'ornementation de l'église, dédiée alors à St-François Xavier, est en parfait accord avec la carrière de ce saint patron, et développe aux yeux des fidèles les idées générales qui lui ont servi de guide au cours de sa carrière apostolique. Les œuvres modernes qui, récemment, ont complété cet ensemble artistique, ont été conçues de manière à s'harmoniser parfaitement avec celles qui déjà meublaient si artistiquement le temple.

***

A la fin du mois d'octobre dernier, le vénérable évêque de Namur, Mgr Heylen, a célébré en grande pompe, le 25e anniversaire de sa nomination épiscopale. A cette occasion notre confrère, M. le chanoine Jansen, a publié une biographie du prélat, Celui-ci vit le jour dans une modeste localité campinoise, à Casterlé. Entré dans l'ordre des chanoines Prémontrés, il fut dans la suite élu abbé de Tongerloo. Pendant la guerre le rôle qu'il joua en face de l'autorité occupante fut particulièrement ferme et patriotique. Au cours de sa carrière épiscopale il s'intéressa surtout aux questions sociales et s'occupa activement de

l'organisation des Congrès eucharistiques. Son œuvre fut féconde et il appartenait au chanoine Jansen, en sa qualité de fils de Saint Norbert, de la faire valoir comme elle le méritait, en la décrivant soigneusement dans la brochure qu'il vient de faire paraître,

* * *

M. le comte Th. de Renesse, mettant à profit les riches archives dont il est détenteur et les recherches qu'il a fait dans les sources anciennes, s'est appliqué à reconstituer la vie d'un certain nombre d'ascendants de sa famille. Les *Silhouettes d'Ancêtres* font revivre d'intéressantes physionomies qui se succèdent depuis le XIVe siècle jusqu'au milieu du XVIIIe. Ce sont surtout des figures religieuses d'abbés, de chanoines, de moniales. Car à ces époques lointaines, il était de règle que dans chaque famille noble, à chaque génération, un certain nombre de membres sollicitaient des prébendes, des charges abbatiales, et détenteurs de pareils bénéfices, devenus gens d'église, à défaut de vocation bien définie, exerçaient toutefois un rôle brillant et respectable. D'autres membres de la famille de Renesse, restés dans le monde, se distinguaient par leurs brillantes alliances et par les hautes dignités dont ils furent honorés. Ce sont des monographies pleines d'intérêt que M. le Comte de Renesse parvient ainsi à présenter. Mais il se dégage toutefois de ces reconstitutions familiales une manie de discorde, de difficultés judiciaires. Ce n'est pas ici une caractéristique spéciale, la chicane alors regnait en maître et les procès d'une longueur désespérante se déroulaient dans toutes les familles. Ces procédures toutefois ont un bon côté; elles ont provoqué une production surabondante d'actes officiels de tous genres, de mémoires, de consultations, de répliques. Ces documents renfermaient souvent des détails typiques qu'on rechercherait vainement ailleurs. M. le comte de Renesse les a heureusement utilisés et a ainsi réussi à réconstituer sur les mœurs, les habitudes, la vie intime des plaideurs et de leur entourage des détails pleins d'intérêt, qu'il condense et dont il constitue une suite de tableaux et d'études qui permettent de

s'initier fidèlement à la vie intime d'une ancienne et illustre famille.

***

Notre confrère, M. Hasse, patiemment, continue ses recherches au Kruisschans, parmi les travaux de creusement des nouveaux bassins. Les constatations qu'il a pû faire sont intéressantes et il nous les communique dans une série de courtes brochures. Il expose d'abord ce qu'il appelle *Un problème géologique et historique dans le polder d'Ettenhoven, près d'Anvers.* Le long du cours de rivières primitives, sous l'argile des polders, il a découvert des relèvements de diverses formes en tourbe pure. Si l'on considère que ces traces de travaux se retrouvent sous l'argile déposée depuis 1583, que ceux-ci sont établis dans des couches postérieures au néolithique, qu'ils s'etendent sur une étendue de plusieurs kilomètres et qu'ils sont évidemment le produit de la main de l'homme, on doit conclure qu'on se trouve ici en présence d'une entreprise considérable dont on ne relève pas trace dans l'histoire et dont jusqu'ici on ne parvient pas à expliquer l'origine et le but. Des fouilles ultérieures ont fait découvrir des formations du même genre à des profondeurs atteignant même 2m50. Les buttes de tourbe étaient parfois formées de blocs superposés, ailleurs, elles étaient séparées par des monticules de sable. Ces vestiges obliques, triangulaires ou carrés, dénotent un travail régulier et considérable. Celui-ci avait-il un but agricole ou militaire? Aucun vestige archéologique ne permet jusqu'ici de résoudre ce problème.

***

L'histoire sociale ancienne de nos provinces fait mention de certaines catégories de personnes généralement peu connues ; ce sont les « hommes de Saint ». Il y avait à Louvain les hommes de St-Pierre, à Arras les hommes de St-Vaast. Aujourd'hui M. Rolland nous fait connaître *Les hommes de Ste-Marie de Tournai.* On en trouve des traces au XIIe siècle. Deux siècles plus tard on n'en fait plus mention. C'étaient des hommes libres d'origine ou des

serfs émancipés ; ils s'étaient ou avaient été voués à la Vierge et à St-Eleuthère. Il semble que leur qualité se transmettait d'abord par les femmes. Les hommes payaient un cens capital appelé « chevage » et bénificiaient en retour de la protection de l'Eglise. Cette protection leur valait de nombreux privilèges : exemption de certaines taxes, l'accès à l'échevinage de Ste-Marie qui avait une compétence originairement domaniale et foncière. Plus tard la commune méconnut ce privilège et lorsque Philippe le Bel et ses successeurs lui eurent retrocédé ses offices, le Chapitre fut définitivement dépossédé de son autorité séculaire. Ce rattachement à la Couronne fit considérer tous les bourgeois de Tournai comme nobles et par suite ils constituèrent « la chambre du roy », leur donnant le privilège exclusif de veiller sur la personne du souverain et les exemptant en même temps de ce chef de la taxe de nouvel acquêt, ce qui constituait un privilège exorbitant.

Puisque je rends compte ici d'un travail de M. Rolland, je tiens à faire observer que l'étude qu'il a publiée récemment dans nos Annales sur « l'Expansion tournaisienne aux XIe et XIIe siècles », « Art et commerce de la pierre », a attiré l'attention des érudits et que de divers côtés notre confrère a été sollicité de communiquer son travail à d'autres publications scientifiques. C'est ainsi qu'il vient de faire paraître à Paris dans la « Revue de la Renaissance de l'art français et des industries d'art », un résumé de son travail qu'il intitule : *Un produit artistique d'exportation aux XIe et XIIe siècles. Les fonts baptismaux tournaisiens.* Il s'applique surtout dans cette nouvelle étude à démontrer les liens commerciaux qui existaient entre Tournai et les diverses provinces de l'ancienne France. Il montre l'aire de dispersion dans laquelle se repandirent les produits artistiques exécutés à Tournai, les fonts baptismaux surtout, dont il énumère et décrit un grand nombre d'exemplaires qui ont existé ou qui existent encore dans de nombreuses églises française.

***

On sait qu'en 1653, dans les environs de l'église St.-Brice, à Tournai, le hasard fit découvrir la tombe du roi Childéric, père de Clovis. Cette trouvaille était de la plus grande impor-

tance non seulement au point de vue historique mais encore au point de vue artistique.

Aujourd'hui, des doutes se sont élevés au sujet de l'identification de ce tombeau. L'anneau qui portait le nom du roi a paru suspect à quelques-uns.

M E. Babelon, dans une notice fort documentée qui a paru dans les Mémoires de la Société nationale des Antiquaires de France (8e série, tome VI, page 1) étudie d'une manière approfondie le problème du *tombeau du roi Childéric et les origines de l'orfèvrerie cloisonnée.* Il interroge toutes les sources, il scrute toutes les circonstances de la trouvaille, il receuille les témoignages des contemporains et il conclut cette enquête en rétablissant exactement toutes les circonstances de la découverte et en affirmant son authenticité absolue. Le sceau trouvé dans le tombeau a disparu lors du vol perpétré en 1831 au cabinet du roi à Paris, mais il en existe des empreintes anciennes qui permettent de l'étudier et de prouver son authenticité. La fraude eût du reste été difficile, car, comme le fait remarquer à juste titre M. Babelon : « S'il y eût jamais au monde une trouvaille archéologique faite au grand jour sans mystère, ni dissimulation, ni truquage, en présence de témoins de bonne foi, contrôlée par les autorités les plus honorables, c'est bien celle-là ». Ce tombeau a sans doute été détruit lorsqu'en 882, la ville de Tournai fut mise à sac et incendiée par les Normands. Ce ne fut qu'après trente ans d'exil que les habitants survivants se décidèrent à rentrer et à reconstituer leurs foyers dévastés. La sépulture de Childéric fut ainsi oubliée dans les décombres. Ce tombeau renfermait encore divers objets dont M. Babelon explique et justifie la présence, tels la tête de cheval, un crâne humain, divers bijoux dont quelques-uns étaient de grande valeur. Parmi ceux-ci il s'en trouvait qui constituaient de remarquables spécimens d'orfèvrerie cloisonnée. Cet art, d'origine orientale, fut imité par les Germains qui y introduisirent une note barbare, et ce fut sans doute à Tournai que les bijoux du roi Childéric furent exécutés par des orfèvres francs. Le grand orfèvre de l'époque merovingienne, saint Eloi fut évêque de Tournai, et c'est sans doute à partir du VIIe siècle que s'ouvrirent dans les centres religieux de cette

ville ces ateliers d'orfèvrerie dont sortirent tant de chefs-d'œuvres, mais toutefois pas, comme le suppose M. Barbelon, à l'abbaye de St-Martin, qui ne fut fondée que dans les dernières années du XIe siècle.

***

Si la découverte de la tombe de Childéric fut pour l'archéologie tournaisienne une bonne fortune sans égale, des fouilles faites d'autre part en divers endroits de la ville, permirent de se rendre compte que le sous-sol était saturé d'objets datant de l'époque romaine. La grand'place surtout semble avoir été un centre très recherché pour les inhumations. Déja à plusieurs reprises depuis 1821, des fouilles avaient été pratiquées avec succès; il fut décidé, il n'y a pas bien longtemps de les compléter en travaillant régulièrement. C'est le résultat de ces fouilles qui confirme l'existence d'un *cimetière gallo-romain de la grand'place* que M. Soil de Moriamé détaille dans les Annales de la Société historique et archéologique de Tournai, (Nouvelle série, tome XVI, page 128).

Quatre-vingt tombes environ ont été retrouvées, elles étaient les unes à incinération, les autres à inhumation; des premières on n'a exhumé qu'une seule urne renfermant des cendres, accompagnée d'un ou de plusieurs vases; les secondes contenaient à côté des débris de cercueils et d'ossements, quelques poteries, parfois des objets de parure ou des armes, souvent des monnaies.

M. Soil détaille et décrit minutieusement tous les objets qui formaient le mobilier de ces diverses tombes. De l'ensemble des constatations qu'il a faites, il résulte que le vaste cimetière de la grand'place est exclusivement gallo-romain, que les deux modes de sépulture semblent avoir été employés dans des proportions égales, que le mobilier dans les deux cas est identique et que nulle part on ne trouva des objets de réelle valeur.

La découverte de ce cimetière doit être rapprochée de diverses trouvailles du même genre faites à diverses époques et en plusieurs quartiers de la ville. Au point de vue chronologique, le plus ancien de ces cimetières, dans la paroisse St-Brice, appartient aux I^r et IIe siècles après Jésus-Christ, les plus modernes semblent dater des IIIe ou IVe siècles.

De l'étude de ces documents une autre constatation peut être faite. C'est que Tournai semble avoir eu des débuts très modestes et que ce ne fut qu'au IIe siècle que la bourgade acquit une importance suffisante pour être considérée comme ville. Quant à la population, elle semble, d'après les objets trouvés dans les tombes, avoir appartenu à une condition sociale moyenne.

Mais bientôt l'importance de la ville augmente; à la fin du IVe siècle elle est considérable Dès lors Tournai est choisie oomme capitale des Tournaisiens, et en 407, lors de sa destruction par les Germains, son nom est mentionné parmi ceux des grandes cités et des peuples connus.

***

En 1893 je publiais dans nos Annales un travail sur Pierre l'Hermite et la famille Lhermite d'Anvers. Je prouvais que l'apôtre de la première croisade était bien en réalité un religieux, d'origine inconnue, et que le nom sous lequel il était désigné n'était pas un nom de famille, mais indiquait sa profession réelle. Ce ne fut que bien longtemps après sa mort que des chroniqueurs et des généalogistes complaisants donnèrent cours à la fable qui s'efforçait d'établir que l'ermite était de haute naissance, qu'il avait été marié avant d'avoir fait profession religieuse et qu'il était l'auteur des familles Lhermite qui depuis lors se répandirent en France et dans les Pays-Bas. Dans cet ordre d'idées je suis heureux de signaler l'étude que M. Louis Schoemaekers consacre à *Pierre l'Ermite et le Neufmoustier* dans les Annales du Cercle hutois des Sciences et des Beaux-Arts (Tome XX, page 59).

Le nécrologe de la célèbre abbaye de Neufmoustier assure que cette pieuse maison doit son origine à Pierre l'Ermite. Celui-ci accompagné de divers seigneurs et de plusieurs bourgeois de Huy, revenant en 1101 de la croisade, fut en danger de périr en mer à la suite d'une terrible tempête. Les Croisés promirent, s'ils échappaient au danger, de bâtir une église au pays de Liège. Rentrés sains et saufs dans leurs foyers, l'un d'eux, le comte de Clermont-sur-Meuse, en exécution de ce vœu, offrit un bien qu'il possédait vers Tihanges et c'est en cet endroit que Pierre l'Ermite établit une maison de chanoines réguliers de l'Ordre

de St-Augustin, sous le vocable du St. Sépulcre et de St-Jean-Baptiste. Pierre ne fut pas comme on l'assure premier prieur de ce monastère; il est simplement qualifié de « vénérable prêtre et hermite ». C'est une preuve de plus que le mot ermite n'était pas un nom de famille, mais désignait l'état religieux dans lequel il avait vécu. On prétend aussi que Neufmoustier signifie nouveau monastère, parceque antérieurement en cet endroit avait existé un première maison religieuse. M. Schoemaekers n'est pas de cet avis. Le mot moustier, surtout à Huy, signifiait aussi bien église que monastère, et si la nouvelle fondation fut appelée Neuf Moustier ce serait uniquement par opposition à la collégiale de Theodien, qui était le « moustier ».

Pierre l'ermite mourut le 8 juillet 1115 et, suivant ses recommandations dernières, fut enterré en dehors de l'église, « sous la gouttière ». Ses restes y reposèrent oubliés pendant plus d'un siècle. Ce ne fut que le 5 octobre 1242 que son corps fut transporté et enseveli dans la crypte de l'église. En 1634 ses ossements furent enfermés dans une châsse en bois qui fut déposée dans la sacristie. Ils y restèrent jusqu'à la Révolution française. A cette époque ils disparurent et une tradition veut qu'ils furent foulés aux pieds par les révolutionnaires.

L'église fut occupée par les Français et subit de grands dégâts A son sort postérieur est mêlé une idylle assez curieuse. Le commandant de la place de Huy. le général Lecourbe, né en 1759 à Lons-le-Saulnier, y prit ses quartiers. Il avait à son service pour tenir son ménage, la fille d'un chaudronnier auvergnat, nommé Barbole, qui s'était établi à Wanze. Celle-ci fit bientôt la conquête du général qui l'épousa en Fructidor an II. Il l'envoya dans une pension à Paris pour parfaire son instruction qui était par trop rudimentaire Activement mêlé aux guerres de l'Empire, le général Lecourbe se rallia plus tard à Louis XVIII, qui le nomma comte et grand officier de la Légion d'honneur. Il mourut le 23 octobre 1815. Après son décès sa veuve se rendit en Franche-Comté pour entrer en possession de son héritage ; elle eut la désagréable surprise d'apprendre qu'en se mariant son mari semblait avoir oublié qu'il avait laissé en ces parages une femme légitime et plusieurs enfants. La comtesse Lecourbe vint se cacher à Neufmoustier

qu'elle avait acheté. Cette propriété transformée en château passa ensuite en diverses mains. Après avoir connu pendant quelque temps une réelle splendeur, elle est aujourd'hui en ruines. Si dans les bâtiments actuels on retrouve des fragments des constructions des XVIe et XVIIIe siècles, c'est en vain qu'on chercherait un vestige quelconque du cloître et du monastère primitif fondé par Pierre l'ermite.

* * *

La bibliothèque de l'Université de Liège possède dans ses riches collections, de précieux manuscrits sur lesquels l'attention des artistes et des savants avait déjà antérieurement été appelée. Il était donc d'un intérêt majeur que ces remarquables documents pussent être connus d'une manière exacte et fidèle et que cette connaissance pût être mise à la portée du plus grand nombre possible de travailleurs. C'est cette tâche que notre confrère M. Brassine s'est imposée. Trois recueils déjà ont paru. Ce sont de petits albums in-4° composés de fiches mobiles. Celles-ci reproduisent fidèlement les pages enluminées des manuscrits. Chaque fois une introduction précède les planches, elle fournit un résumé de l'histoire du volume, en discute l'origne et les vicissitudes diverses, attire l'attention sur sa valeur artistique ou son mérite iconographique. Le premier recueil est consacré à un *Psautier liégeois du XIIIe siècle.* M. Brassine en a avec éloquence et clarté, décrit tous les mérites dans la communication qu'il nous a faite en séance du mois d'octobre dernier. Le second volume décrit le *Livre d'heures de Gysbert de Bréderode, évêque élu d'Utrecht.* C'est le plus précieux des manuscrits légués à la Bibliothèque de l'Université par le baron Wittert L'illustration de ce manuscrit offre de grandes analogies avec celle d'une Bible en langue néerlandaise que possède la Bibliothèque de Vienne. D'après M Brassine, le manuscrit de Liège proviendrait d'un atelier des Pays-Bas septentrionaux, probablement établi à Utrecht et celui de Vienne aurait en partie servi de modèle pour la décoration et la composition des miniatures du premier. Il aurait été exécuté vers les années 1457 à 1460.

Le troisième receuil est consacré à *Deux livres d'heures néerlandais.* L'un d'eux ne semble pas entièrement achevé, la

décoration marginale de certaines planches aurait dû être complétée. Quoique déjà quelque peu influencées par la renaissance, les figures restent cependant encore franchement gothiques. Le second livre est illustré d'une manière tout à fait différente ; il ne contient que des petites scènes qui sont enfermées dans le tracé des initiales. Toutefois le texte des deux manuscrits a une origine commune. tout en paraissant par certaines transcriptions dialectologiques systématiques trahir deux régions différentes appartenant à un même groupe de dialectes, soit ici deux parties du diocèse d'Utrecht. Quant aux miniatures elles dénotent l'influence de l'école ganto-brugeoise de la fin du XVe siècle.

***

On connait le poëte anversois Jan van Boendale, alias De Klerk, l'auteur des *Brabantsche Jeesten*. Les divers auteurs qui s'étaient attachés à reconstituer sa biographie, le faisaient naître en 1280, supposaient qu'il avait été revêtu de quelque fonction religieuse et insinuaient qu'il serait mort en 1366. Dans une récente étude qu'insère dans ses *Verslagen en Mededeelingen* (1924, page 153), l'Académie royale flamande, M. J. A. Goris rectifie ces diverses affirmations Dans ses *Nieuwe elementen voor de biographie van Jan Van Boendale*, il est d'avis que les divers biographes anversois se sont trompés par suite du tort qu'ils ont eu de se borner à faire des recherches dans les archives locales, quand ils auraient dû les poursuivre dans les importants dépôts de l'intérieur du pays. Ils auraient ainsi pû apprendre que van Boendale, en 1313, remplissait déjà les fonctions de *schepens-clerk*, qu'il n'était donc guère probable qu'il eût vu le jour en 1280, ce qui lui eût donné un âge beaucoup trop avancé pour remplir les charges qui lui furent plus tard confiées. Il serait plutôt présumable qu'il vit le jour vers 1290. Il ne fut pas clerc religieux, mais ne fut appelé *clerk*, clerc, que parce qu'il était le plus savant de ses collègues, le prêtre, le clerc. En 1386 van Boendale était encore au service de la ville, donc la date de 1366 attribuée à sa mort est évidemment érronée. Ces renseignements complètent et rectifient quelque peu la biogra-

phie de van Boendale. Il est à souhaiter que des documents ultérieurs permettent de la préciser encore davantage.

* * *

Le huitième volume que publie l'Institut historique belge de Rome dans la collection des « Analecta Vaticano Belgica » est consacré aux *documents relatifs au grand schisme*. C'est à M Carl Hanquet qu'est dévolue la tâche de reproduire le texte de ces documents. Dans le tome I, il énumère les suppliques de Clément VII de 1378-1379. Mais avant d'entreprendre cette tâche, il expose dans une fort intéressante introduction, les grandes lignes de cet événement si important pour l'histoire ecclésiastique de nos provinces. On connait les circonstances de l'élection d'Urbain VI à la suite de mouvements populaires, visant à assurer le séjour du pape à Rome, et dans ce but, exerçant sur le Collège des cardinaux une pression violente. Puis quelques mois plus tard, dans le cours de la même année 1378, l'élection à Fondi de Clément XII. Sans trancher la question douteuse de la validité de ces deux scrutins, on ne peut nier les conséquences déplorables qui en résultèrent. Dans nos provinces d'âpres controverses naquirent, et malgré la manière confuse dont les événements étaient connus, des dissentiments sérieux se produisirent. Des groupes rivaux, tous de bonne foi, s'obstinèrent dans leurs préférences et provoquèrent une déplorable scission, d'autant plus difficile à éviter que les diocèses de Tournai, de Cambrai et de Liège étaient en ce moment précisément privés de titulaires. La Flandre adopta le parti d'Urbain VI, tandis que le diocèse de Thérouanne, situé dans le comté d'Artois, qui appartenait alors à Marguerite de Flandre, grâce à l'influence personnelle de cette princesse, se rallia à son compétiteur. A Tournai deux évêques furent nommés, l'un par Clément VII, l'autre par Urbain VI. C'est ce dernier que la plupart des Flamands reconnurent pour leur chef. Même situation à Cambrai et à Liège. En Flandre, après diverses hésitations, la majorité de la population se rangea dans le parti d'Urbain. Dans le diocèse de Liège il en fut de même, quoiqu'au début les sympathies se fussent plutôt prononcées en faveur de Clément VII On comprend combien en pareilles circonstances, la

publication des documents contemporains a de la valeur. Les événements sont souvent contradictoires, les situations sont parfois difficiles à débrouiller. Il est à espérer que les suppliques que présente et que résume si judicieusement M Hanquet, jetteront quelque lumière dans cette confusion, et par l'exposition d'une manière plus certaine des divers éléments de cette lutte ardue, permettront de juger avec plus de certitude les phases successives de cet épisode capital de l'histoire ecclésiastique de nos provinces.

***

Grâce à l'obligeance des R. P. Bollandistes notre bibliothèque a pû s'enrichir d'une belle série de fascicules de l'importante collection des *Analecta Bollandiana*. Il serait présomptueux de ma part d'analyser les travaux qu'ils renferment. Qu'il me soit permis d'eu signaler seulement quelques-uns. Ce sont d'abord les *Documents inédits sur saint Jean Berchmans* qu'a colligés le R. P. Poncelet, S. J. Ces documents receuillis au lendemain de la mort du saint survenue en 1621, sont l'expression exacte de la vérité et dépourvus de tout caractère légendaire. Le saint est entré dans l'histoire avec une physionnomie nette et tranchée. « De famille obscure, enlevé à 23 ans, dans une ville étrangère, après une vie toute simple, que n'avait signalée au dehors aucune action d'éclat », il s'exhalait cependant de son existence angélique un tel parfum de sainteté et de vertu que dès l'année 1622 une enquête juridique était déjà ouverte sur les dernières circonstances de sa vie. Des témoignages furent receuillis auprès de ses supérieurs, de ses confrères, de tous ceux qui avaient été mêlés à sa vie Le Père Poncelet divise ces importants documents en plusieurs catégories : ceux qui se rapportent à la vie du saint à sa mort, à ses reliques. Tous les éléments de cette enquête, émanant de sources à l'abri de tout soupçon, sont reproduits et analysés. Leur intérêt est d'autant plus considérable qu'ils sont tous inédits. Déjà en 1745 le pape Benoît XIV avait signé la commission de l'introduction de la cause, mais divers événements, la suppression de la Compagnie de Jésus surtout, devaient en retarder la continuation. Elle fut reprise en 1830, et en 1888 le pape Léon XIII accordait à

Jean Berchmans les honneurs de la canonisation. Les éléments de cette laborieuse enquête prouvent combien celle-ci fut approfondie et combien l'autorité pontificale s'entoura de précautions et de renseignements avant de prendre une décision définitive. (Tome XXXIV-XXXV).

On sait par quelles péripéties passèrent les reliques de St. Albert de Louvain. On crût avoir retrouvé en 1612 les ossements de ce prélat, tué dans les circonstances dramatiques que l'on connait. Les archiducs Albert et Isabelle en firent don aux carmélites déchaussées du couvent royal de Bruxelles. En 1905 ces reliques furent soumises à un examen anatomique que dirigea le Dr Vervaeck. Celui-ci, en présence des documents dont l'authenticité ne pouvait être mise en doute, avait admis leur véracité. Toutefois il avait relevé au cours de son enquête des oublis et des erreurs qu'il croyait devoir imputer à la légèreté et à l'ignorance des docteurs de l'époque. Mais voici qu'en 1919 fut découverte dans la cathédrale de Reims une tombe du XIIe siècle L'analyse des textes précis qui fixaient l'âge et la topographie des sépultures de l'église ne permettait pas la moindre hésitation.

Cette fois le doute n'était plus possible. Les chanoines de Reims lors de l'exhumation de 1612, avaient commis une erreur évidente. Dès lors s'expliquaient les anomalies que le Dr Vervaeck signalait lors de son enquête de 1905 ; les hypothèses qu'il avait formulées pour les justifier étaient inutiles. L'erreur commise et constatée aujourd'hui les expliquait suffisamment Le principal document qui rapportait les circonstances de la mort d'Albert de Louvain, la *Vita Alberti*, qui ne concordait que fort partiellement avec les conclusions de la première enquête médicale, est cette fois complètement d'accord avec les constatations faites sur les ossements découverts en 1919 L'examen anatomique, de son côté, fait disparaître les derniers doutes Aujourd'hui l'erreur a été réparée et les véritables reliques du saint ont pris la place des ossements qui, abusivement il y a trois siècles, lui avaient été attribués. C'est dans le tome XL des « Analecta Bollandiana » que M. le Dr Louis Vervaeck expose en détail les suites de la récente *découverte du tombeau de S. Albert de Louvain.*

* * *

C'est une étude considérable et fort complète que M. Alphonse Wins a consacrée à *L'horloge à travers les siècles*. Déjà au XXIVe siècle avant Jésus-Christ, les Chinois se servaient du gnomon, puis des cadrans solaires. Plus tard les Chaldéens suivirent leur exemple. Les peuples occidentaux jusqu'au XVIIe siècle, se servirent aussi de cadrans solaires. Il en existe encore bon nombre d'exemplaires. Les inscriptions qui les accompagnent ont fourni le sujet de maintes études. Le sablier fut ensuite d'un emploi non moins général. Les Egyptiens, les Juifs, d'autres peuples encore, employaient les clepsydres. Au XVIIe siècle la vogue alla aux horloges hydrauliques. Le progrès devait lentement amener la création des horloges mécaniques. Celles-ci apparurent au XIVe siècle. M. Wins en résume l'histoire et montre les résultats immenses qui furent rapidement obtenus dans la construction des multiples rouages qui les constituaient. Il cite et décrit quelques unes des horloges, chefs-d'œuvre de mécanique, que l'on admire encore aujourd'hui dans certaines églises anciennes et qui constituent de véritables merveilles d'ingéniosité. Les montres, de leur côté, subissaient une pareille métamorphose. Le progrès aidant, elles furent rapidement perfectionnées, et l'ornementation dont on les para extérieurement fut souvent des plus artistiques. Actuellement les horloges pneumatiques, d'une rigoureuse exactitude, marquent un nouveau progrès dans l'unification de l'heure. De très nombreuses illustrations parsèment l'ouvrage et permettent de se rendre compte de la composition mécanique de ces divers modèles et systèmes ; elles reproduisent en même temps les types les plus remarquables qui ont été produits au cours des siècles et qui se distinguent soit par leur perfection mécanique, soit par leur ornementation artistique.

***

L'été dernier, nous avons tous pû admirer les inestimables collections artistiques appartenant à l'église de Léau et qui furent exposées pendant quelques jours. M. Arsène Alexandre les a étudiées et les décrit aujourd'hui dans « La Renaissance de l'Art français et des Industries de luxe » (7e année, n° 9). De très belles reproductions ajoutent à l'intérêt de cette notice descriptive. Protégée par son isolement, cette petite localité autrefois florissante,

mais aujourd'hui presqu'ignorée, a pû, grâce à cette situation, conserver les multiples œuvres qui meublaient son antique église. Les pièces capitales y abondent; il nous suffira de citer le tabernacle de Cornelis de Vriendt, le grand chandelier pascal en cuivre, les tableaux et les tryptiques de maîtres non déterminés, les rétables sculptés, les nombreuses statues des XIVe, XVe et XVIe siècles, les dinanderies, les orfèvreries précieuses. L'ensemble des *trésors de Léau* constitue une série d'œuvres incomparables. Ce fut une révélation. Tous les amateurs d'art, les archéologues, ont pû les étudier, les admirer. La notice de M. Alexandre constituera un excellent memento qui leur permettra de garder plus fidèlement le souvenir des œuvres rares qui ont été exhibées.

***

Vers la fin du XVIe siècle, Fontainebleau était un lieu d'étude fort apprécié par les peintres. En se rendant en Italie, ils s'y arrêtaient pour bénéficier des exemples que les ouvrages du Primatice et du Rosso leur fournissaient. C'est dans ces conditions qu'en 1566 cinq peintres flamands y séjournèrent; ils avaient nom : Jerôme Frank, Aper Fransen, Jean De Maeyer, Corneille Ketel et Denis d'Utrecht. Van Maender affirme qu'ils travaillaient aux décorations du château. D'une communication faite par M. Dimier en séance de la Société Nationale des Antiquaires de France (Bulletin, 3e et 4e trimestres 1923, page 273), il résulte que cette affirmation est erronée et que ces artistes n'étaient que de passage à Fontainebleau. Deux de ceux-ci terminèrent leur carrière en France: Jean De Mayer et surtout Jerôme Frank, qui acquit une belle notoriété et mourut en 1610. Ketel retourna dans sa patrie. Quant à Denis d'Utrecht, il travailla au moins quelque temps en France, car il y a quelques années, il se vendît à Paris une toile qui fut acquise par l'Amérique et qui représentait *le château de Fontainebleau* avec vue sur les jardins dans lesquels étaient representés de nombreux personnages. Parmi ceux-ci se remarquaient le Roi et Henri de Navarre. C'était la seule œuvre de ce peintre qui pût lui être attribuée avec certitude.

***

Je ne crois pas que jusqu'ici dans les ouvrages de campanologie on se soit occupé des cloches de Terre-Sainte. M. C. Enlart comble quelque peu cette lacune en décrivant d'après une notice du R. P. Cheneau, celles de la cathédrale de Bethléem. Celles-ci sont au nombre de treize et ont récemment été exhumées par les religieux Franciscains. Il est probable que ces cloches, ainsi que 250 tuyaux d'orgue, ont été enfouis en 1453 après la prise de Constantinople. Le sultan Mahomet II avait prohibé l'usage des cloches. C'est à la suite de cette défense que furent enterrées les cloches du Saint Sépulcre. Celles-ci ne sont pas encore recouvrées. Douze des cloches de Bethléem sont de petite dimension; elles ont appartenu à un carillon. Elles sont étroites et hautes et ne sont décorées que d'une croix et d'une lettre gothique. Sur une seule se lisent ces mots : *Vox Domini*. Il est probable que ces cloches ont été importées d'Occident au XIVe siècle. La treizième semble toutefois plus ancienne; elle est basse et large et on la faisait résonner au moyen d'un marteau Il est possible qu'elle ait servi à une horloge. La même cachette contenait encore des bassins, flambeaux et une crosse datant de la fin du XIIe et du XIIIe siècle.

***

Je tiens à signaler le second volume de « Genova » qu'édite la direction du Musée d'art et d'histoire de Genève. C'est un gros volume in-4°, élégamment imprimé et copieusement illustré. Les archéologues suisses jouissant des faveurs d'un change élevé, peuvent se permettre le luxe de publications de ce genre. Pour nous qui sommes sevrés d'avantages de cette nature, nous ne pouvons que les envier. Je me hâte cependant d'ajouter que le bulletin renferme des études dignes d'attirer l'attention. Je me bornerai à citer un seul travail, celui que le directeur du musée, M. le professeur M. Déonna, consacre aux *légendes et traditions d'origine iconographique en particulier dans l'ancienne Genève*. L'histoire renferme souvent « des éléments irréels qui modifient la personnalité des individualités célèbres qui apportent dans leur vie des épisodes curieux. Parfois même des saints ou des artistes sont forgés de toutes pièces. » Parcourant ensuite les diverses périodes historiques, depuis l'antiquité

jusqu'à nos jours, l'auteur cite nombre d'exemples de cette tendance curieuse ; il les explique ; il tâche d'en découvrir le sens exact et l'origine. A Genève notamment se présentent quelques faits qui sont plus spécialement étudiés, tels les motifs décorant l'épi du clocher de la tour du Molard, les armoiries de la ville, certains motifs sculptés dans l'église Ste-Marie-Madeleine, la chapelle de la mule, les intéressants documents iconographiques qui entourent l'origine du cardinal de Brogny, et d'autres encore. L'explication de ces légendes et l'exposition de leur origine ainsi que de leur développement offrent un intérêt considérable, et sur de nombreux points rétablissent la vérité historique si singulièrement défigurée.

* * *

Récemment à Paris a été mis à l'ordre du jour l'importante question de la restauration des principaux chefs-d'œuvre de peinture du Louvre. Sous Louis XIV, Lebrun avait été chargé de reviser et de mettre en valeur les tableaux de la Galerie du Roi. Il ne crut mieux pouvoir faire que de modifier le format des plus belles toiles. Ici il agrandit un Véronèse, là il transforma un Titien, ailleurs il amplifia un Rubens. Il recouvrit d'un vernis jaune à l'alcool les œuvres qu'il voulait harmoniser. Les tableaux ainsi modifiés sont nombreux. Outre les Véronèse, Titien et Rubens que je viens de rappeler, il faut encore citer parmi les Italiens, un Gorgione, un Franciabigio, un Léonard da Vinci, un Montegna, un Murillo, un Raphaël et d'autres encore. Pour attester les modifications survenues M. André Charles Coppier, dans une étude portant pour titre la question : *Faut-il dégager nos chefs-d'œuvre ?* et qui figure dans le fascicule de juin 1924 de la revue parisienne « L'Amour de l'Art », présente une série de planches représentant en double figuration, les tableaux choisis tels qu'ils ont été conçus et peints, et tels qui sont aujourd'hui conservés. Les modifications transforment fort malheureusement des œuvres dont les formes étaient rationnelles et bien proportionnées. Faut-il maintenant conserver ces tableaux tels qu'ils sont ou bien les rétablir dans l'état où ils ont été primitivement conçus et exécutés par l'artiste ? M. Coppier se demande maintenant quelle solution il doit adopter et pour éviter de se

tromper il s'adresse aux artistes français, aux érudits, aux amis du Louvre, sollicite leur avis sur la conduite à tenir. L'examen des planches qui illustrent le travail de M. Coppier, plaide, me semble-t-il, à l'évidence pour le rétablissement des tableaux dans leurs proportions initiales. C'est aux spécialistes soucieux de la gloire artistique de leur pays, comme la France en compte encore en assez grand nombre, à étudier cette question et à prendre la responsabilité des mesures éventuelles qu'ils préconiseront.

***

Puisque je parle de restauration, je citerai dans le même fascicule de « L'amour de l'Art » la communication de M. Gratama, directeur du musée Hals, qui décrit *le nettoyage des tableaux de Frans Hals à Haarlem*, récemment exécuté sous sa direction. Après de minutieuses études il obtint la persuasion que l'aspect jaune des tableaux provenait uniquement des vieilles couches de vernis et qu'il avait le grand défaut de falsifier les couleurs réelles. Le blanc, le bleu et le violet appliqués par l'artiste, s'étaient transformés en jaune, vert et brun. Les tableaux avaient déjà été nettoyés par le système Pettenkofer, puis vernis au copahu après régénération par l'alcool. Or ce vernis, sous l'influence de l'humidité, devenait vite terne. Il a été remplacé par du vernis au mastic. Cette opération a parfaitement réussi. Les tableaux ont repris leur aspect premier, leur coloration originale a reparu et nombre de détails qui ne pouvaient plus se distinguer sont sortis de l'ombre. L'œuvre de Hals brille aujourd'hui dans toute son éclat, comme le prouve à suffisance les planches qui illustrent l'article de M. Gratama. De chaque tableau une photographie antérieure à la restauration et une seconde prise après cette opération, permettent par leur juxtaposition de se rendre compte des résultats acquis.

***

M. Van Werveke a bien voulu nous offrir une étude consacrée à *Het bisdom Terwaan van den oorsprong tot het begin der veertiende eeuw*. C'est l'histoire entière de ce diocèse qu'il reconstitue.

Les populations qui occupaient ce territoire furent évangélisées au VIe siècle par St-Amand ; elles occupaient deux *civitates* : *Bononiensium et Morinorum*, qui avaient pour siège Boulogne et Thérouanne. Le premier évêque, contemporain de St-Amand, Omaer, eut probablement sous sa juridiction ces deux localités. Mais bientôt Thérouanne prit la supériorité, au point d'enlever à Boulogne sa qualité de *civitas*, qu'elle ne regagna qu'en 1530, après la destruction de sa rivale. Dès le VIIIe siècle la liste des évêques de Thérouanne est connue. Leur succession fut interrompue pendant les incursions des Normands. Mais à partir de la fin du IXe siècle leur influence fut rétablie De nombreux privilèges leur étaient octroyés. Ils jouissaient de grandes faveurs à titre de seigneurs temporels. Leurs privilèges, leurs revenus, la situation de leurs serfs, sont ensuite soigneusement étudiés et énumérés. Enfin dans les annexes qui clôturent cet ouvrage, on pourra retrouver la biographie de deux saints locaux, SS. Juscien et Victorien, une étude sur la vie et l'œuvre de Malbrancq, historien du diocèse et d'autres indications complémentaires.

* * *

Antoine Gilis, peintre et surtout sculpteur, fils d'un père anversois, naquit à Dôle en 1702 et s'établit à Valenciennes vers la fin de 1723. Il y reçut les leçons du peintre François Eisen. Il fut reçu maître sculpteur en 1725 et fut gratifié en 1729 d'une pension de la ville Son talent était apprécié ; de nombreux travaux en témoignent. Ils ont déjà été étudiés ailleurs. On lui doit entr'autres la chaire de vérité de la cathédrale de Tournai. Voici maintenant que la découverte d'un document d'archives permet à M. Adrien Carlier d'affirmer qu'*Antoine Gilis* est le *sculpteur des orgues de St Pierre*. Ce document n'est autre que la convention passée le 30 août 1739 entre l'artiste et l'abbaye d'Aulchin. Le programme de l'œuvre y est amplement détaillé et des indications précises sont données en vue des figures et autres motifs sculptés à exécuter. Gilis s'engagea de plus à peindre huit petits tableaux. Parmi les ouvriers qui travaillaient dans l'atelier de Gilis, il s'en trouve, tels Vandernor, Horemans et d'autres encore, dont le nom ferait également présumer une origine flamande. La notice de M. Carlier qui reproduit

en détail la convention, a été insérée dans les mémoires de la Société nationale d'argriculture, sciences et arts centrale du département du Nord, séant à Douai (4e série, tome I, 1911-1922, p. 565).

* * *

L'art français de la Renaissance a laissé en Pologne comme en Russie des traces aussi nombreuses qu'intéressantes. Elles mériteraient toutefois d'être mieux connues. Car chaque fois qu'une monographie d'un palais, d'une église, d'un château, nous parvient, on est étonné des richesses artistiques qu'on trouve partout accumulées. Tel est encore le cas pour la monographie de la localité polonaise d'*Olyka,* que M. Stanislan Tomkowicz a publiée dans les annales de la Wydannictwo Polskiej Akademji Umiejetnosci. (tome III, zesgyt 1) de Cracovie. L'église collégiale surtout est remarquable par son mobilier. Les autels sont nombreux ; ils garnissent non seulement l'abside et les transepts, mais sont aussi, comme jadis dans nos temples, appliqués contre toutes les colonnes de la grande nef. Leur architecture est riche mais surchargée d'ornements. Leurs retables sont caractérisés par une disposition spéciale ; ils sont ornés de deux tableaux, le premier placé sur l'autel au centre du retable, le second occupant le fronton, remplaçant les motifs sculptés qui chez nous sont ordinairement placés en cet endroit. L'orfèvrerie : ostensoirs, reliquaires, vases sacrés, etc. sont conçus dans le même sens, fort riches et surchargés de détails. Beaucoup de ces œuvres remarquables mériteraient d'être étudiées d'une manière spéciale.

* * *

On se rappellera sans doute avec quel étonnement fut appris le résultat des découvertes faites dans les Iles Egée, en Crête surtout, et les déconcertantes constatations qui s'imposèrent à la suite de la mise au jour d'objets de tous genres remontant à la plus haute antiquité. C'était la reconstitution d'un art totalement inconnu, dénotant une perfection merveilleuse et dont les débuts remontaient à 2000 ans au delà de la naissance de l'art dans les pays Grecs, soit à 5000 ans avant Jésus-Christ. Ce sont les phases diverses

du developpement de cette longue période artistique que M. Marand-Verel developpe, dans la revue parisienne « L'amour de l'art », (5e année, nº 10, octobre 1924). Les objets les plus anciens, appartenant à *l'art préhellénique*, qui furent découverts, datent de l'époque correspondant à l'âge néolitique. Ce sont des armes et des ustensiles en pierre polie, des débris de vases, des figurines. A l'âge du cuivre, contemporain de l'ancien empire Egyptien, appartiement des plaquettes découpées en terre cuite ou marbre ou en pierre ainsi que des vases également en pierre richement polychromés. La période suivante, celle de l'âge du bronze (2400 à 1100 av. J.-C.) a révelé l'existence de grands palais qui furent détruits à un moment ou une population nouvelle, vers 1800 av. J.-C., occupa la Crête. Les sculptures se perfectionnent, les tombes sont peuplées de figurines ou de groupes, de nombreux bijoux en or sont receuillis, ainsi que des vases d'or et d'argent. La décoration des vases est exécutée par des artistes de talent qui empruntent même leurs sujets à la flore et à la faune contemporaines. Après un certain ralentissement dans le mouvement artistique, celui-ci se réveilla avec une vitalité nouvelle au début du XVIIe siècle avant J.-C. Les palais sont reconstruits ; des statuettes de bronze, des figures de marbre sont exécutées avec une maîtrise qui déconcerte ; les peintures murales, les fresques représentant des scènes bien vivantes, dénotant un art plein de naturel et d'harmonieuses colorations. On a trouvé une véritable profusion de vases et d'autres objets en or ou en bronze aux incrustations d'or. La polychromie des vases s'adoucit, le travail du relief se perfectionne, la gravure des gemmes se répand partout. Vers 1400 ans av. J.-C. furent pour la seconde fois détruits les palais, probablement par les Grecs continentaux, Dès cette époque apparaissent des modèles influencés par l'art de la Grèce proprement dite; toutefois ils gardent dans leur décoration, dans leurs appropriation, en partie leurs caractères locaux, suffisants pour les faire distinguer des produits importées par les conquérants.

***

Se doutait on qu'il existait aujourd'hui encore des descendants

de Jupiter? Et ceux-ci ne sont pas les premiers venus. Ce sont ni plus, ni moins que les membres de la famille royale de Bourbon. C'est M. le comte Paul Durieu qui nous apprend la chose dans une note publiée dans les comptes-rendus des séances de l'Académie des inscriptions et belles-lettres de France (1924, p. 116). C'est à la suite de la description d'un camée antique provenant de l'ancien trésor de la cathédrale de Chartres, qui est conservé aujourd'hui au Cabinet des Médailles de la Bibliothèque nationale et qui représente Jupiter debout, ayant auprès de lui son aigle, que M. Durieu parle de la *descendance de Jupiter en France*. Celle-ci s'appuye sur la mythologie qui affirme que le «maître des dieux» aurait eu de Danaé, un fils, Persée. L'arrière-petit-fils de Persée et d'Audromède fut Alcmêne. Celle-ci à son tour, eut pour fils soit de son mari légitime Amphitryon. soit, d'après la légende la plus admise, de Jupiter, qui intervient à nouveau, le demi dieu Hercule. De l'union d'Hercule et de Déjanire naquit Hyllus, considéré comme l'ancêtre de la dynastie des rois de Macédoine. à laquelle appartenaient, après plusieurs siècle écoulés, Alexandre le Grand et son père Philippe, roi de Macédoine Mille ans plus tard, en 837, Basile I fut créé empereur d'Orient à Constantinople; il descendait d'après nne tradition peu positive de Philippe de Macédoine. Ses descendants en ligne directe, LéonVI, Constantin VIII, Romain II. furent tous empereurs d'Orient. Ce dernier eut une fille nommée Anne, qui devint la femme de Vladimir, grand-duc de Russie. La petite-fille de celui-ci, Anne de Russie, épousa en 1051, Henri I, roi de France, dont sont issus les Bourbon de France. Et voilà comment les rois de France descendent de Jupiter. Et voilà aussi pourquoi le prénom de Philippe fut donné à des princes Français et aux ducs de Bourgogne qui appartenaient à la même souche. Tous s'enorgeuillissaient de descendre de Philippe de Macédoine,

Quand on voit une race royale ajouter foi à de telles légendes mythologiques, il n'est pas étonnant qu'aux siècles passés les généalogistes aient joui d'une telle créance. On ne demandait pas mieux que d'adopter leurs fallacieuses inventions. Et c'est dans ce même ordre d'idées que certains historiens du passé se sont gravement ralliés à cet inconcevable roman qui attribuait la création du royaume de France à Francus, fils d'Hector. qui se réfugia au dela

des Pyrennées après la chûte d'Ilion. Le fils de Francus, appelé Paris, aurait bâti sur les bords de la Seine une cité à laquelle il donna son nom. Il est heureux que les générations présentes soient un peu moins crédules.

* * *

Au XVIIe siècle une vive rivalité règnait entre la France et les Provinces-Unies ; chacune de ces puissances aspirait à s'annexer les provinces méridionales des Pays-Bas. On envisagea deux solutions conciliatrices : le partage entre les deux rivaux des provinces convoitées, ou une certaine indépendance sous le contrôle des deux Puissances. Des négociations dans ce but furent ouvertes en 1635, puis plus tard en 1658. Mais Louis XIV ayant pris en mains les rênes de l'Etat, la situation se modifia et il ne cacha pas son désir de s'emparer des Provinces belges. Les hommes d'état Hollandais en présence de cette éventualité, prirent des mesures, afin de sauvegarder les intérêts de leur patrie. Dans ce but ils voulurent se renseigner exactement sur les ressources qu'ils pourraient, au point de vue commercial, trouver dans les voies navigables des provinces méridionales. De Witt, au mois d'Avril 1663, se mit en rapport avec deux négociants Hollandais fort bien renseignés sur ce point, Herman Gysen et Dirk Lambertsz. C'est à la suite de ces pourparlers que le premier de ces deux personnages, fit un rapport développant les questions sur lesquelles il avait été interrogé Cette pièce est intéressante. On y lit, qu'avant les troubles, les industries les plus florissantes en Flandre étaient la salaison des harengs ou autres poissons, la raffinerie du sel et la fabrication de toutes espèces de draps A cette époque le commerce d'Anvers dépassait de beaucoup celui d'Amsterdam. A la suite des troubles religieux et des évènements militaires, la Hollande s'accapara de la majeure partie de cette prospérité commerciale et malgré la prise d'Anvers par le duc de Parme, elle réussit à conserver la fermeture de l'Escaut. Au lieu de tâcher de détourner ce commerce vers les ports flamands, les habitants préférèrent s'adonner à la piraterie et au brigandage. Si la France pouvait s'établir dans ces provinces, grâce à ses canaux et à ses ports, elle pourrait faire revivre le commerce à son profit.

Les provinces belges aujourd'hui réunies n'étaient pas à craindre, mais conquises par la France elles pouvaient devenir un péril permanent pour la Hollande. Pour ce motif, ce dernier pays devait à tout prix s'assurer la possession de la navigation de la Meuse et celle de la ville d'Anvers. Gysen termine son rapport en rappelant orgueilleusement que les Hollandais ont réussi à se rendre maîtres du commerce d'Anvers et de la Flandre, à enlever à l'Espagne et au Portugal la navigation vers les Indes Orientales et Occidentales. à dérober à la France les pêcheries du Groenland, et à monopoliser le commerce des draps fins, qu'autrefois l'Angleterre seule faisait avec le Levant et Smyrne. Il n'est pas étonnant que de toutes parts cette prospérité crée de la jalousie et il faudra prendre des précautions pour empêcher que l'Angleterre et la France ne tâchent de récupérer leurs pertes. Dans un second rapport, daté de la même époque, Gysen rend compte des constatations qu'il fit au cours du voyage récemment entrepris dans les provinces méridionales. Il voulait surtout obtenir des certitudes au sujet de la fabrication des draps et de la possibilité de rendre quelque activité aux ports de la côte. Il partit pour Anvers et visita ensuite Gand, Courtrai, Lille, Ypres, Dunkerke, Nieuport, Ostende et Bruges. Les constatations qu'il y fit sont intéressantes. Il préconise les mesures qu'il croit opportunes, afin de conserver à la Hollande le droit de bénéficier du commerce des provinces méridionales en s'imposant comme intermédiaire exclusif. Ces documents constituent une preuve de plus de la préoccupation constante de la Hollande de conserver le monopole commercial et d'empêcher la renaissance et par suite la concurrence des ports belges. Ils sont résumés et presentés par M. S. Van Brakel dans les *Bijdragen en mededeelingen van het Historisch Genootschap gevestigd te Utrecht* (44e deel, bl. 45) sous le titre de *Eene deductie en een reisbericht van Herman Gysen in 1663 betreffende de economische belangen der republiek in de Zuiderlijke Nederlanden*.

* * *

La fabrication du verre qui au Ir siècle s'était établie en Italie, se répandit bientôt dans tout l'Empire romain. Elle prospéra alors

surtout dans la Gaule méridionale. Au IIIe et IVe siècles, elle émigra en Belgique et en Rhénanie. De puissantes verreries furent fondées à Trèves et à Cologne et les produits de leur fabrication se répandirent dans les contrées environnantes. Les échantillons de cet art si intéressant datant des premiers siècles se retrouvent rarement dans les musées Toutefois ceux des IIIe et IVe siècles sont relativement nombreux et il s'en trouve qui sont fort remarquables. On pourra s'en convaincre en parcourant l'intéressante notice que M. F. A. Schaeffer à consacrée aux *verreries romaines trouvées en Alsace*. Ce sont d'abord des vases funéraires receuillis dans les sépultures anciennes ; les uns sont de vastes proportions et renferment des ossements, les autres destinés à contenir les offrandes reproduisent en grandeur moindre la vaisselle de ménage. Dans d'autres catégories il y a lieu de signaler le célèbre vase diatrète orné d'une inscription et dont la coupe est revêtue d'une résille en verre coloré et decoupé. On possède également un grand nombre de bouteilles, de carafes, de verres, tous de formes courantes et plus au moins luxueux, suivant la situation sociale de ceux qui les employaient. Leurs formes sont gracieuses, leurs couleurs variées et harmonieuses. Une autre catégorie d'ustensiles de modèles appropriès à leur usage, servaient à la toilette et au bain ; ce sont des vases à parfums, des balsamaires, des fioles de divers modèles. Parfois se sont rencontrées des pièces de grande valeur artistique, telles des coupes avec ornementation gravée à la rouelle. Tous ces spécimens dont on peut se rendre compte en étudiant les planches nombreuses de la notice de M. Schaeffer, prouvent combien à cette époque déjà l'industrie du verre était perfectionnée, et combien un sens artistique raffiné présidait à la fabrication des multiples récipients qui ont été receuillis et dont s'honorent aujourd'hui les principales collections publiques et privées.

***

Tout récemment M. F. A. Schaeffer vient de nous faire parvenir un second ouvrage qu'il consacre *Aux haches de pierre néolithiques du musée de Haguenau*. Dans la plupart des collections importantes les objets préhistoriques sont très correctement classés et soigneu-

sement exposés. Ce sont des curiosités plutôt que des documents archéologiques. M. Schaeffer adopte un autre système de classement. Il étudie surtout la matière dont sont par exemple formées les haches néolithiques et la forme de ces armes. Ces indications permettent à la suite de nombreuses constatations d'établir l'époque à laquelle elles ont été confectionnées et l'origine ethnique de ceux qui les ont façonnées. C'est d'après ce système ingénieux que M.Schaeffer a classé et décrit.les 353 haches que possède le musée de Hagenenau et qui en grande partie proviennent de trouvailles faites aux alentours de cette ville. A la suite de ce travail il a pu rattacher ces haches aux trois principaux domaines de civilisation actuellement connus en Alsace. 228 pièces sont ainsi attribuées à la population dite lacustre, 25 à la population à céramique « poinconnée », et 37 à la population à poterie rubannée. La première de ces civilisations est considérée comme la plus autochnone, la plus ancienne ; les deux autres caractérisent des populations essentiellement agricoles, originaires de l'Allemagne occidentale et de l'Europe du Sud-Est. L'existence de ces peuples remonterait à 4000 ans avant Jésus-Christ et se développerait pendant 2000 ans. A signaler une dernière hache d'une grandeur inaccoutumée et ornée d'une gravure au trait représentant grossièrement reproduite une figure humaine. Le classement du musée de Haguenau mériterait, me semble-t-il, d'être connu et appliqué dans d'autres collections du même genre.

***

Le dernier « Bulletin » du « Metropolitan Museum of Art » de New-York (vol. XIX n° 10) fournait d'intéressants détails, malheureusement un peu concis, au sujet des riches séries d'antiquités formant la collection de M. J. Pierpont Morgan et qui viennent d'être installées dans ce musée. Les *New galeries of mediaeval and renaissance art* renseignent notamment les sculptures, les dinanteries, les orfèvreries, les meubles, tous de haute valeur artistique qui arrachés à nos monuments ou aux collections européennes, font aujourd'hui l'orgueil du musée Américain. L'art flamand y est représenté par des pièces capitales. Ce sont surtout des tapisseries. Malheureusement les indications fournies sont fort maigres, je

signalerai toutefois une tenture, représentant l'histoire de Moïse, une merveilleuse pièce, datant d'environ 1500 et provenant d'un atelier bruxellois ; elle est signée Jan Van Roon, et représente la chûte et la rédemption de l'homme ; d'autres tapisseries provenant d'Italie, mais qui avaient été autrefois importées des Pays-Bas, entre autres deux grandes pièces, œuvre probable de Van Orley et faisant partie de la suite des « Moïs ». Peu à peu les principales richesses artistiques du vieux monde traversent l'Océan et contribuent à constituer en Amérique un ensemble d'une valeur incomparable, que dorénavant les historiens d'art, les amateurs d'antiquités, ne pourront plus ignorer.

***

Dans le compte-rendu des séances de l'Académie des inscriptions et belles-lettres de Paris (Janvier-février 1924) est inséré un rapport de notre confrère M. Franz Cumont, sur *une nouvelle mission à Salchiyeh*, sur l'Euphrate, au nord de Damas. Il s'agissait de compléter les recherches antérieures faites aux abords du temple des dieux Palmyreniens. On y avait relevé des peintures remarquables. De nouvelles fresques ont été découvertes, figurant cinq dieux debout sur des sphères célestes, auxquels des personnages offrent un sacrifice ; le nom de ces dieux est inscrit à côté de leurs têtes. D'autres peintures pouvaient encore se deviner dans le voisinage, mais les détériorations qu'elles avaient subies ne permettent pas de les déchiffrer. A côté de la salle contenant les peintures, s'élevait une tour. En déblayant les débris qui l'obstruaient, on trouva des objets intéressants. Dans une seconde tour on découvrit encore une fois des parchemins, qui peuvent compléter la série antérieurement déjà mise au jour.

M. Cumont déblaya ensuite une des grandes maisons de la rue principale de la ville. Les diverses pièces se succédaient autour d'une cour centrale ; quelques unes étaient également décorées de peintures en vives couleurs. De l'autre côté de la ville, au Nord de la place, M. Cumont a retrouvé les restes d'un vaste temple consacré au culte d'Artemis. Les salles contenaient encore des autels et des piedestaux pour y placer les offrandes. Des fragments de statues

ont également été trouvés notamment ceux qui provenaient d'une statue d'Artèmis, chasseresse, œuvre curieuse d'un style greco-oriental. On a également retrouvé des dédicaces fournissant des données nouvelles sur l'occupation romaine aux confins de l'Euphrate. Leur importance épigraphique est grande. Ces fouilles ont permis de recueillir des précisions nouvelles sur la civilisation qui se développa au cours des âges dans une forteresse macédonienne, perdue dans le désert aux confins de la Syrie et de la Mésopotamie.

***

A diverses reprises nous avons déjà rendu compte de publications qui s'occupaient des petites ouvertures, généralement circulaires, sortes d'*oculi*, qui perçées extérieurement dans les murs des absides d'églises, corespondent à des niches menagées intérieurement dans l'épaisseur des murailles. Ces niches ont servi de tabernacle ; on y conservait la réserve eucharistique. Grâce à l'oculus il était possible aux fidèles, lorsque l'église était fermée, d'adorer le Saint Sacrement. Quoique dans nos parages les niches extérieures fussent très rares, les niches servant de tabernacle se retrouvent encore dans beaucoup d'églises campagnardes. Elles ont perdu leur destination et servent aujourd'hui d'armoire ou de coffre-fort. Ce sont *les armoires eucharistiques dans l'Est de la France et particulièrement dans les Vosges*, que M. André Philippe étudie dans le Bulletin monumental édité par la Société française d'archéologie (83e volume). Ces niches souvent encadrées d'une arcade ou d'ornements divers, sont fermées par des portes grillagées, parfois très intéressantes. Les retables à cette époque étaient composés dans beaucoup d'églises d'une série de niches abritant des statuettes représentant les apôtres, et divisées au milieu par un motif central plus important. Sur pareils autels il n'y avait pas place pour un tabernacle. Ceci qui explique l'emploi pendant si longtemps des niches ménagées dans les murailles.

***

Il est consolant de constater combien les études archéologiques sont en progrès et combien elles se developpent aujourd'hui même

dans les pays les plus éloignés. Les nombreuses relations d'échange que nous avons nouées avec les principales sociétés Asiatiques et Américaines en témoignent. Voici maintenant que nous parviennent les publications du Comité d'études historiques et scientifiques de l'Afrique occidentale française, qui paraissent à Gorée. Nous y trouvons des études historiques et scientifiques, des communications ethnographiques et linguistiques. La préhistoire elle même a fourni matière à des travaux pleins d'intérêt. Des recherches fructueuses ont été faites au Sénégal et en Mauritanie. Il a suffi de se borner à inspecter la surface du sol pour receuillir une ample moisson de pointes de flèches et de javelots, de hâches et hâchettes, de marteaux et d'instruments divers. Quand on examine ces armes et ces outils, on est frappé de l'analogie que beaucoup présentent avec des objets identiques découverts sous d'autres latitudes. Certaines pièces dénotent le caractère archaïque des vestiges provenant des gisements de l'Europe occidentalle. Il est incontestable d'autre part qu'à l'époque néolithique l'industrie septentrionale à exercé une influence indéniable dans l'Adrar Mauritanien. D'autre part, d'autres objets, tels les bijoux, les poteries et des outils qui furent en usage chez les agriculteurs sédentaires, sont l'œuvre d'éléments méridionaux. L'étude approfondie de ces vestiges antiques, des ateliers et des gisements qu'on a pu reconnaître, permettront de reconstituer peu à peu la physionomie exacte des peuplades qui occupaient ces parages à l'époque préhistorique et de décrire leurs mœurs et quelque peu leur histoire.

* * *

Mais il est temps, Messieurs, que je m'arrête. Quelques ouvrages auraient encore mérité de prendre place dans mon present compte-rendu. Toutefois, je ne veux pas en étendre davantage les limites. Je les réserverai pour celui que j'espère pouvoir vous presenter dans deux mois.

FERNAND DONNET.

7 Décembre 1924.

Le Ministère Espagnol de l'Archiduc Albert.

1598-1621.

—

Au dix-huitième siècle, l'administration centrale des Pays-Bas, est pour ainsi dire toute entière confiée à des fonctionnaires belges. A l'exception du Gouverneur Général, du Ministre Plénipotentiaire et du Secrétaire d'Etat et de guerre, (1) on ne rencontre dans le gouvernement de Bruxelles, aucun étranger. Sous ce rapport, comme sous tant d'autres, le régime espagnol est tout différent. A l'époque de Philippe II et de ses successeurs, il y eut sans cesse, entre le Gouverneur Général d'une part, et les chefs de la hiérarchie administrative belge d'autre part, une série d'Espagnols. Les fonctions de ceux-ci étaient à l'origine d'ordre militaire, elles s'étendirent dans la suite dans le domaine politique et économique. Leur influence fut toujours prépondérante tant à Bruxelles qu'à Madrid. Leurs conflits avec les autorités belges forment un des chapitres essentiels de l'histoire administrative du régime espagnol. L'arrivée aux Pays-Bas, des archiducs Albert et Isabelle, et la séparation apparente de nos provinces d'avec la monarchie espagnole, ne mirent pas fin à l'existence de ce ministère, au contraire, sa position demeura

1) Il y a lieu de noter d'ailleurs, qu'à la fin du régime autrichien, s'introduisit l'usage de confier aussi à des Belges, les fonctions de secrétaire d'Etat et de guerre. Les deux derniers secrétaires, le baron Guillaume de Felz et Henri de Muller, nommés respectivement en 1791 et en 1793, étaient, le premier luxembourgeois, le second brabançon.

intacte. La permanence dans les hautes sphères administratives de cette série de Castillans, tout comme le maintien dans le pays d'une armée espagnole, et l'envoi régulier de provisions destinées à payer cette armée et ces fonctionnaires, sont trois signes manifestes, auxquels on peut reconnaître a priori, combien relative était l'indépendance de nos provinces, même aux plus belles années du règne de l'archiduc Albert.

La composition du ministère espagnol, en fonctions à Bruxelles pendant la période de 1598 à 1621, est l'objet de cet article. Les correspondances diplomatiques de l'époque, les unes publiées, les autres encore inédites (1), les archives de l'armée espagnole elle-même, (2) fournissent au sujet de tous ces personnages des détails aussi précis qu'abondants.

* * *

Dans la série des hauts fonctionnaires qui gravitent dans l'entourage immédiat du prince, il y a trois vedettes, dont la mission est plus importante que celle de tous les autres et qui occupent le premier rang hiérarchique. Ce sont le capitaine général de l'armée, marquis Ambroise Spinola, l'ambassadeur d'Espagne accrédité auprès de l'archiduc, et le secrétaire d'Etat et de guerre.

On sait combien grande fut la place, prise dans la direction de nos affaires, par le célèbre Ambroise Spinola. Depuis son arrivée aux Pays-Bas en 1608 jusqu'à son départ en 1628, soit pendant vingt ans, ce Génois fut ici un véritable vice-roi. Son action sur le terrain militaire, diplomatique, administratif, fut au moins aussi considérable que celle d'Albert lui-même. Il garda jusqu'au bout la confiance de Philippe III. On sait combien celui-ci se montra jaloux

1) Parmi les correspondances publiées, il faut citer : H. Lonchay et J. Cuvelier, *Correspondance de la Cour d'Espagne relative aux Pays-Bas*, tome 1. Bruxelles 1923. Dans la *Collecion de Documentos ineditos para la Historia de Espana*, tomes 42 et 43, se trouve la correspondance de l'Archiduc Albert avec le duc de Lerme, premier ministre de Philippe III. On conserve aux Archives Générales à Bruxelles, les correspondances officielle et privée de l'Archiduc avec le Roi. Secrétairerie d'Etat et de Guerre, reg. 179 à 195 et reg. 518.

2) S. E. G. Reg. 5 et suivants.

des droits qu'il prétendait avoir conservés sur les Pays-Bas, combien il se préoccupa sans cesse de l'éventualité de la mort d'un des deux archiducs et du retour de nos provinces à sa monarchie. C'est en ordre principal Spinola que le monarque chargea de la défense de ses droits. On connait les fameux pouvoirs qu'il lui donna, en 1606, pour le cas où Isabelle précéderait son mari dans la tombe. D'Albert, Spinola fut, suivant l'expression consacrée, le bras droit. Il ne semble pas qu'entre l'archiduc et lui, il y ait jamais eu le moindre dissentiment. Ce fut incontestablement leur communauté de vues dans la question hollandaise, — l'un et l'autre étaient persuadés de l'impossibilité de réduire les rebelles par la force des armes et dès lors de la nécessité de s'accomoder avec eux — qui triompha de la résistance opiniâtre de Philippe III et de sa Cour, lors des négociations qui aboutirent en 1609 à la conclusion de la trêve de douze ans, l'acte diplomatique le plus important de tout le règne de l'archiduc. (1)

Dans l'intention de contribuer au lustre de la Cour de Bruxelles, et de faire semblant de reconnaître l'indépendance et la souveraineté des archiducs, Philippe III ne cessa pendant tout son règne de députer auprès d'eux, un ambassadeur. Successivement Balthazar de Zuniga, le marquis de la Laguna, le marquis de Guadaleste et le marquis de Bedmar, représentèrent à Bruxelles, la personne du roi catholique. (2)

En réalité, ils n'ont tous quatre que le caractère extérieur d'un agent diplomatique. L'ambassadeur d'Espagne à Bruxelles, est un tout autre personnage que son collègue à Paris ou à Rome. Zuniga et ses successeurs ne se considèrent pas du tout chez nous comme les délégués d'un souverain étranger, ayant comme mission exclusive de représenter leur maître, de l'informer sur ce qui se passe et de défendre au besoin les intérêts de leurs nationaux. Leur mission est

1) Le rôle de Spinola a été abondamment étudié dans l'excellent travail de RODRIGUEZ VILLA, *Ambrosio Spinola primer marques de los Balbases*. Madrid 1914.

2) Voir sur les quatre ambassadeurs J. LEFÈVRE, *Les ambassadeurs d'Espagne à la Cour de Bruxelles sous le règne de l'archiduc Albert*. Revue belge de philologie et d'histoire 1923, n° 1.

bien plus étendue. Pour eux Albert n'est guère qu'un Gouverneur Général. Maintenir et développer les droits de leur souverain, veiller sur l'armée espagnole, surveiller la gestion des fonds venus de Madrid, enfin contròler sans relâche la conduite de l'archiduc et de ses ministres, tel est le rôle qu'ils s'attribuent.

Depuis son arrivée à Bruxelles, à la fin du règne de Philppe II, Albert est flanqué d'un secrétaire, qui reste en permanence auprès de lui et qui ne le quittera en 1618 que .. pour mourir ; c'est Juan de Mancicidor (1). En tant que secrétaire d'Etat, il expédie la correspondance diplomatique du prince, en particulier celle avec le Roi, en tant que secrétaire de guerre, il contresigne les ordres et patentes relatifs aux troupes espagnoles. Mais il est bien autre chose qu'un secrétaire de l'archiduc. Véritable ministre du Roi, il est en correspondance directe avec celui-ci, il contribue à le tenir au courant de tout ce qui se passe en Belgique et dans les pays voisins Grâce à l'intermédiaire de Mancicidor, Philippe III et ses ministres complètent et contrôlent les renseignements que leur fournissent Albert, Spinola et les ambassadeurs. Le secrétaire d'Etat et de guerre fit partie de la délégation qui négocia la trêve de douze ans Enfin il fut le principal agent de liaison entre l'administration de Bruxelles et celle de Madrid.

A sa mort ses attributions furent partagées entre deux de ses subalternes, Matheo de Urquina et Pedro de San Juan. Le premier ne joua qu'un rôle très effacé. Dans la suite, le second parvint à réunir toute la secrétairerie sous sa direction, et devint une des grosses influences du régime suivant, celui du gouvernement de l'Infante Isabelle.

* * *

La première figure qui surgit au deuxième plan est celle du confesseur de l'archiduc, fray Inigo de Brizuela.

Dominicain, il professait la théologie à Rome quand Philippe II le nomma confesseur d'Albert à qui il venait de remettre le

(1) J. Lefèvre, *Jean de Mancicidor, Secrétaire d'Etat et de Guerre de l'archiduc Albert*. Revue belge de philologie et d'histoire. Sous presse.

gouvernement des Pays-Bas. Brizuela fut non seulement le directeur de conscience, mais un des conseillers les plus écoutés. Il demeura chez nous pendant tout le règne d'Albert, et retourna en Espagne en 1622, pour aller occuper le siège épiscopal de Ségovie, et la présidence du Conseil suprême des Pays-Bas. rétabli tout au début du règne de Philppe IV.

L'activité du religieux a laissé dans les correspondances de l'époque de multiples traces. Et tout d'abord on le trouve mêlé à des affaires religieuses. Au milieu de l'année 1609, Philippe III avait chargé son ambassadeur, le marquis de Guadaleste, d'attirer l'attention de l'archiduc sur la politique à suivre à l'égard des hérétiques, qui faisaient profession de foi dans certaines villes des Pays-Bas. A cette question c'est Brizuela qui répond. Il reconnait la présence de nombreux protestants à Bruges, à Gand, à Mons et à Valenciennes, mais conteste que ce soit l'effet de la trêve conclue avec les Hollandais. Il définit ensuite la politique suivie en ce moment. On n'inquiète pas les hérétiques qui ne confessent pas leur foi au grand jour, mais jamais les archiducs n'ont toléré, qu'un de leurs sujets se déclare ouvertement hérétique. [1]

En 1612, une jointe d'Etat réunie à Madrid, propose de confier à Brizuela la charge de détourner l'archevêque de Cambrai, de son projet de venir à la Cour plaider auprès du Roi ses droits et ceux de son chapitre sur la juridiction temporelle de la ville. [2]

L'année suivante Brizuela fait rapport au Roi sur un scandale survenu à Bruxelles Lors d'une procession, un bourgeois avait refusé de se découvrir au passage du Saint Sacrement. Mal lui en prit ; il fut condamné par le magistrat de la ville au bannissement. Brizuela reconnaît que le châtiment est sévère, car, dit-il, à Bruxelles on ne peut punir un pareil délit aussi fortement qu'à Madrid. [3] A cette occasion Philippe III félicita le père du zèle montré dans cette affaire. zèle nécessaire, disait-il, si l'on voulait éviter le retour de pareils scandales. [4]

1) Brizuela à Philippe III, 20 février 1610. LONCHAY ET CUVELIER. *o. c.*, n° 784, p. 347.

2) Consulte d'une Jointe d'Etat, du 20 février 1612. *ibid.* n° 863, p. 374.

3) Brizuela à Philippe III 24 janvier 1613, *ibid.* n° 929, p. 395.

4) Philippe III à Brizuela, 24 février 1613. *ibid* n° 936, p. 397.

De l'activité politique du père confesseur le fait le plus marquant est sa participation à la trêve de douze ans.

En décembre 1608, après un an de palabres, l'archiduc avait conclu avec les Hollandais une trêve de dix ans, reconnaissant l'indépendance des Provinces-Unies, et avait promis, d'apporter endéans les trois mois la ratification de Philippe III. Il s'en fallut de peu que cette promesse ne fût protestée, le roi catholique ayant toujours affirmé son refus de reconnaître cette indépendance tant que les Hollandais ne tolèreraient pas l'exercice du culte catholique. Ce fut Brizuela que l'archiduc députa à Madrid pour obtenir du Roi la ratification demandée, et on sait si elle fut difficile à obtenir. Le moine partit de Bruxelles aux premiers jours de décembre 1608. traversa toute la France et arriva à Madrid à la Noël. Le rapport qu'il présenta au nom des archiducs, fit l'objet de longues délibérations au Conseil d'Etat, au début de 1609. En fin de compte le Roi s'inclina. (¹) On sait que la trêve fut définitivement conclue à Anvers le 9 avril de cette même année, pour douze ans. Brizuela dut faire une seconde fois le voyage d'Espagne pour aller demander au Roi de ratifier ce nouveau traité et d'envoyer une provision extraordinaire permettant de payer l'arriéré dû aux troupes. L'approbation royale fut signée à Ségovie le 7 mai. Dès qu'il eut en mains l'acte authentique, Brizuela l'expédia par un courrier qui dut arriver à Bruxelles vers le 25 du même mois. Lui-même ne rentra qu'au mois de septembre. Lors de son retour, il fut créé par les archiducs conseiller d'Etat. (²)

Quelques années plus tard Brizuela fut mêlé à nouveau à une affaire de grande importance. On sait qu'à la fin de 1613, le roi d'Espagne voulut se faire reconnaître comme héritier des archiducs par nos provinces et recevoir d'elles un serment de fidélité. Cette affaire donna lieu à une volumineuse correspondance entre le Roi et Spinola. On y trouve des traces multiples de l'intervention du père confesseur. Dès le 1er février 1614, Spinola assure au Roi que Brizuela *soignera* que la chose réussisse, et le 16 avril il ajoute que deux fois déjà le moine en a

1) *Ibid.* nº 696 et suiv., p. 302 et suiv.
2) *Ibid.* p. 328, note 3.

parlé à son pénitent. [1] De son côté le Roi prescrit le 8 mai, de témoigner au religieux combien il est satisfait du zèle qu'il montre en toutes choses concernant le service royal, et en particulier dans cette question du serment. [2] Le 9 août Philippe III prescrit à Spinola de traiter la chose en douceur et d'user de l'influence du confesseur. [3] A la fin de l'année Spinola fait savoir à Madrid qu'en son absence toute l'affaire a été remise à Brizuela et que celui-ci a promis d'obtenir une réponse dans quelques jours. [4] On sait que l'archiduc se prêta sans peine à ce qu'on exigeait de lui. Il fallut décider ensuite quelle conduite on suivrait pour amener les Etats à consentir à cette nouveauté inconnue jusque là. L'archiduc réunit à ce sujet une jointe, où on voit siéger Brizuela. [5] Ce fut encore lui qui alla l'année suivante porter au Roi l'acte du serment prêté par les Etats. Albert lui confia en même temps la charge de faire différentes représentations au Roi. [6] Par contre, à son retour, il dut, par ordre de Philippe III, s'efforcer de persuader l'archiduc de la nécessité d'établir aux Pays-Bas une jointe chargée du maniement de la caisse militaire. [7]

La trêve de douze ans venait à échéance en 1621. En 1619, à la suite d'une tentative de médiation de Louis XIII, on tâta le terrain pour essayer de la prolonger. A diverses reprises Albert réunit une jointe pour examiner quelles améliorations on s'efforcerait d'apporter au texte de 1609. Brizuela fut chaque fois appelé à y siéger. [8] Quelques mois avant la mort de l'archiduc commence une série de tractations faites par l'intermédiaire de Bertholde van Swieten, veuve de Florent Tserclaes. Celle-ci était envoyée à Bruxelles par le prince d'Orange, qu'elle prétendait désireux de s'accomoder avec le roi d'Espagne. Ce fut Brizuela qui reçut ses

1) *Ibid* n° 997 et 1004, pp. 418-421
2) *Ibid.* n° 1007, p. 422.
3) *Ibid.* n° 1030, p 429.
4) *Ibid.* n° 1056, p. 436
5) Albert à Philippe III, 17 janvier 1615. *ibid.* 1068, p 440.
6) Spinola à Philippe III, 7 septembre 1616, *ibid.* n° 1222, p. 483.
7) Brizuela à Philippe III, 25 février 1617, *ibid.* n° 1269, p. 496.
8) Consultes du 25 mai 1619 et 3 avril 1620. *ibid.* n°s 1388-1466, p.p. 534-556.

premières confidences en février et mars 1621. Ces négociations continuèrent encore plusieurs années après la mort d'Albert. Elles n'aboutirent à aucun résultat, pas plus que toutes les autres tentatives du même genre, faites sous le gouvernement de l'archiduchesse Isabelle. Les unes et les autres — aux plus grands dépens de nos provinces - échouèrent devant l'intransigeance stupide de Philippe IV et de son fameux ministre Olivarès.

* * *

Au service administratif de l'armée espagnole sont attachés trois fonctionnaires importants, dont il y a lieu de parler ici : le veedor général, le contador général et le pagador général.

Le veedor est le plus élevé au point de vue hiérarchique, son influence est beaucoup plus grande que celle des deux autres. Ses attributions sont considérables. Elles consistent dans l'inspection et la surveillance de tout ce qui a trait à l'armée espagnole, le contrôle des effectifs, l'observation des règlements militaires, et surtout l'emploi des fonds venus d'Espagne. Pas un maravedi ne peut être dépensé des provisions sans qu'il le sache. Comme ses deux collègues, il est indépendant de l'archiduc, est nommé et révoqué directement par le Roi.

L'histoire de la veedorie est, on va le voir, très agitée.

Au moment où Albert s'installe chez nous, Diego de Ibarra exerce depuis près de dix ans les fonctions de veedor de l'armée de Flandre, après avoir occupé le même poste en Sicile. Il fut l'un des conseillers les plus influents d'Alexandre Farnèse, et fut chargé par lui de différentes missions diplomatiques en France. Quand l'archiduc quitta les Pays-Bas pour aller épouser Isabelle, Diego de Ibarra l'accompagna (1). A son retour il fut désigné pour participer avec l'ambassadeur d'Espagne, Zuniga, l'amiral d'Aragon Francisco de Mendoza, et le chef président Richardot, aux négociations entreprises à Calais, pour faire la paix avec la Grande Elisabeth. De fait

1) LONCHAY ET CUVELIER, *o. c.* ; p. 33, note 2.

il n'y intervint guère, car dès le milieu de l'année 1599 il prit congé de la veedorie et quitta nos provinces quelques mois après.

Pour reprendre la succession d'Ibarra, Albert recommanda auprès du Roi et du duc de Lerme, le pagador général, Geronimo Walter Zapata. (1) Ce Zapata était fils de Justus Walter, seigneur de Dirpach, d'origine allemande, ancien page de l'empereur Rodolphe II. Entré au service de l'Espagne, il devint en 1593, chevalier de Saint-Jacques, puis conseiller de guerre, et enfin pagador général de l'armée des Pays-Bas. (2)

Philippe III agréa la candidature prônée par l'archiduc, et Zapata prit officiellement possession de sa charge, dès la fin de l'année 1599.

L'influence de Zapata auprès d'Albert et d'Isabelle fut considérable ; il était majordome de Leurs Altesses, et devint même grand majordome. Il réforma l'infanterie allemande au service de l'Espagne

Pourtant il finit très mal. Au début de 1603, Philippe III prescrivit soudainement au veedor de se démettre de sa charge, de venir en Espagne rendre ses comptes et se justifier. Peu après on répandit à Bruxelles le bruit que déjà un nouveau veedor avait été désigné. Ce fut chez Albert une explosion de colère. Il déchargea sa bile dans une lettre adressée le 16 avril au duc de Lerme. La nouvelle de la nomination d'un nouveau veedor,y est-il dit en substance, s'est répandue à Bruxelles. Le poste de veedor est aux mains de Zapata, on ne peut le lui enlever que pour l'appeler à une fonction plus importante ou pour lui couper la tête. (3) Dans le cas où la chose se confirmerait, Albert y verrait un affront personnel. Le personnage visé était à son service immédiat. S'il y avait lieu de le déplacer, on aurait dû l'en avertir au préalable, lui, archiduc. Il est intolérable, que la nouvelle de cette révocation ait transpiré en rue, alors que lui même n'en savait rien. Nul n'était plus

1) Albert au duc de Lerme, 19 août 1599. *Documentos Ineditos*, tome 42, p. 309.

2) Lonchay et Cuvelier, *o. c.* p. 58, note 1.

3) *de quien (Zapata) no pienso haya hecho porque se le devia quitar, si non para haciendole primero otra mayor merced, o para cortarle la cabeza.*

intéressé que lui à la bonne distribution des provisions, il était dès lors mieux à même que personne de donner conseil en pareille occurence. Il avait droit à des égards (1). L'Archiduc priait donc le ministre de faire en sorte que le Roi revînt sur sa décision (2).

Le 31 mai, Albert revient à la charge. Il y a des gens à Bruxelles, qui grâce à leurs relations à Madrid, connaissent le nom du nouveau veedor que Philippe III a désigné. D'après ce qu'on dit, ce sujet ne convient en rien pour le poste qu'on veut lui confier. L'archiduc se défend de vouloir prôner lui-même la candidature d'un individu déterminé. Mais il voudrait que le Roi revînt sur sa décision et employât ailleurs ce sujet qui ne conviendrait pas aux Pays-Bas (3).

Philippe III se montra inébranlable. Zapata demeura encore quelques années à Bruxelles confiné au service exclusif de l'archiduc. Entre-temps on instruisait son procès à Madrid, on épluchait ses comptes, en particulier un rapport général qu'il avait fait présenter sur toute sa gestion financière. On découvrit un déficit de 60,000 ducats. Lorsque cette nouvelle arriva à Bruxelles en 1606, Zapata sollicita de l'archiduc l'autorisation de se rendre à la Cour, pour offrir comme caution tout son patrimoine, et un traitement de 3000 ducats dont il jouissait. Albert préféra le garder à Bruxelles et lui prescrivit de se faire défendre par un procureur. De son côté il plaide pour Zapata les circonstances atténuantes. La comptabilité incriminée porte sur plus de 26,000,000 d'écus, leur maniement a passé par plus de 60 fonctionnaires, il s'est fait au milieu des circonstances de la guerre. Il faut considérer les bons antécédents de l'accusé. L'archiduc écarte résolument toute hypothèse de concussion, déclarant que s'il avait eu le moindre soupçon de ce côté il ne serait pas intervenu. Le veedor lui-même s'était d'ailleurs ruiné, il avait fait des dettes pour apurer sa gestion.

Albert priait donc le Roi de se montrer magnanime, de remettre à Zapata une partie de sa dette et de lui accorder des délais pour

1) *Mirar por lo que me puede tocar de cualquiera manera que sea, y sobre todo en la reputacion.*
2) *Documentos Ineditos*, tome 42, p. 450.
3) *Ibid*, p. 456.

l'autre. [1] Il essaya encore d'intéresser au sort de son protégé, diverses influences de la Cour, le duc de Lerme, le Comte de Villalonga, Hernando Carillo. [2]

Au cours de l'année suivante Albert et Isabelle revinrent tous deux plusieurs fois à la charge [3]

Zapata quitta dans la suite les Pays-Bas et alla mourir à Madrid le 20 août 1610. Deux de ses filles étaient dames d'honneur de l'Infante. L'une d'elle entra aux Carmélites. Elle y porta le nom de Thérèse de Jésus, et devint prieure du convent de Bruxelles. [4]

Lorsque Zapata dut abandonner la direction de la veedorie, Albert désigne pour le remplacer *ad interim*, le contador Antonio Carnero. Le 4 décembre 1603, la nomination du nouveau veedor Francisco Vaca y Benavides fut officiellement notifiée par un ordre de service transmis par l'Archiduc à Carnero, qui devait remettre à Vaca les listes matricules et autres documents relatifs à l'armée [5].

Le troisième veedor fut mêlé en 1608, au moins indirectement, à la conclusion de la trêve de douze ans. Il fut chargé de faire un rapport détaillé sur les besoins de l'armée, pour l'éventualité de la reprise des hostilités, si les pourparlers venaient à être rompus. Lorsque Brizuela fut député par Albert pour arracher le consentement du Roi, il fit état de ce rapport. Il y a tout lieu de croire que les chiffres du veedor firent impression sur le Roi et ses ministres : en tous cas, on sait que c'est l'aveu de son incapacité de fournir les subsides indispensables pour la continuation des hostilités qui détermina le monarque à céder.

Peu après Vaca y Benavides quitta le pays, et Albert désigna pour le remplacer pendant son absence, un contador du nom de Melchior de Espinossa.

Les relations entre l'archiduc et Vaca furent-elles bonnes ? On a

1) Albert à Philippe III, 26 juin 1606. *S. E. G.* reg. 171, fº 57.

2) *Ibid.*

3) *S E. G.* reg. 171, fº 127. LONCHAY ET CUVELIER, *o. c.* nºs 616 et 623, p. 2?9 272.

4) *ibid* p. 58, note 1.

5) *S. E. G.* reg. 21, fol. 352ᵛᵒ.

tout lieu d'en douter. Le souvenir des incidents qui avaient accompagné sa nomination dut rester vivace. D'autre part, une consulte du Conseil d'Etat espagnol du 17 janvier 1614, constate qu'Albert ne sait pas supporter ceux qui lui tiennent tête, ce qui le prouve bien, disent les conseillers, c'est la longue absence imposée à Vaca. (1)

Le quatrième veedor qui fut appelé en service à l'époque de l'Archiduc est un officier dont la présence est déjà signalée à Bruxelles, en 1603 : Francisco Andia de Irrarazobal, commandeur d'Aguilarejo, chevalier de Saint Jacques, membre du Conseil de guerre du Roi. Sa nomination fut notifiée à Bruxelles, par une lettre royale du 22 mai 1615. (2) Le 16 septembre suivant Albert fit savoir que les ordres requis pour l'entrée en fonctions du nouveau veedor avaient été donnés.

Le passage Irrarazobal à la veedorie fut bref et agité.

Dès son arrivée, il se plaint au Roi de ce que toute l'administration de l'armée est aux mains de Spinola, qui dispose à son gré de la caisse de l'exercito. Il voudrait, lui, contrôler le service des dépenses secrètes (3).

Immédiatement après, éclate un conflit de toute gravité.

Le Capitaine général rapporte au Roi le 11 décembre de cette même année 1615, que le veedor refuse de venir chez lui prendre ses ordres, et exige que ces ordres lui soient communiqués par écrit et par l'intermédiaire d'un tiers.

Il y a là, dit Spinola, un acte d'indiscipline d'une gravité extrême. L'usage de venir prendre ses ordres chez lui, ajoute-t-il, n'a jamais froissé personne, tous les officiers supérieurs de l'armée s'y sont prêtés. Leur dignité était pourtant bien supérieure à celle du veedor. Spinola demande donc au Roi d'infliger au récalcitrant un châtiment sévère, tout en faisant remarquer que c'était la première fois, qu'il requérait des sanctions contre un de ses subor-

1) LONCHAY ET CUVELIER, *o c* nº 995, 417.
2) *Ibid.* nº 1105, p. 450.
3) *Ibid.* nº 1127, p. 456.

donnés [1]. Albert prenait fait et cause pour Spinola [2] Le veedor de son côté se plaignait de l'arbitraire du marquis. Quant à lui, il sollicitait la protection du Roi, dont il défendait les droits à Bruxelles, d'autant plus que l'ambassadeur d'Espagne, le marquis de Guadaleste, était le débiteur du Génois et ne jouissait que d'une médiocre estime [3].

Philippe essaya de louvoyer. Il prescrivit à Irrarazobal de céder aux injonctions de Spinola et d'aller prendre ses ordres à son domicile. D'autre part il refusa de punir le veedor, et recommanda à l'archiduc de le traiter convenablement [4].

Le conflit continua de plus belle au cours de toute l'année suivante. Au mois d'octobre 1616, les membres du Conseil d'Etat à Madrid, constatent dans une de leurs consultes, que le veedor est à Bruxelles l'objet de l'antipathie générale. Albert, Spinola, Brizuela, Mancicidor, tout le monde lui en veut. L'archiduc désire qu'on le rappelle à Madrid. Le duc de Lerme propose d'y aller en douceur. Le veedor doit respecter l'archiduc, mais on ne peut le rappeler à la légère. Le mieux serait de le faire venir à Madrid sous prétexte qu'on a des renseignements à lui demander, et puis de l'employer ailleurs [5] La bonne volonté montrée par l'archiduc dans l'affaire du serment à prêter à Philippe III par nos provinces, n'était sans doute pas étrangère à cette condescendance du conseil d'Etat. D'ailleurs les événements ne tardèrent pas à se précipiter. Aux derniers jours de novembre, Albert fit arrêter un des lieutenants du veedor, Martin de Zacra, accusé d'avoir détourné des documents. Cette mesure fut blâmée à Madrid. Le veedor, dit une consulte du Conseil d'Etat, relève du Roi et non de l'archiduc. Spinola et Mancicidor sont coupables de n'avoir pas poussé l'archiduc à prendre l'avis de la Cour avant de passer à une semblable décision. En tout cas la position d'Irrarazobal était devenue intenable à Bruxelles. Philippe III lui prescrivit de revenir à Madrid, pour répondre aux accusations portées contre lui et contre ses subor-

1) *Ibid.* n° 1139, p. 458
2) *Ibid.* n° 1138, p. 458.
3) *Ibid.* n° 1140, p. 459.
4) *Ibid.* n° 1154, p. 463 Lettre du 25 janvier 1616.
5) *Ibid.* n° 1238, p. 487.

donnés (1) L'ordre de rappel transmis à l'archiduc fut signifié par ce dernier à l'intéressé par l'intermédiaire du notaire de la surintendance militaire, Guillaume Spalart (2).

Au mois de juin 1617, Philippe III par un ordre adressé directement au pagador général, prescrivit qu'on continuât à payer à Irrarazobal, même absent, l'intégralité de son traitement. A cet ordre, l'archiduc répondit pour une protestation énergique. Irrarazobal, expose-t-il au Roi, est parti en conflit avec lui. Si maintenant on apprend, que malgré cela il continue à toucher sa solde, tout le monde y verra un affront fait directement à l'archiduc. Le faite de cet ordre adressé au pagador par le Roi lui-même, sans le faire passer par l'intermédiaire du prince, ajoute encore à l'offense faite à ce dernier. Brizuela a été chargé de faire au Roi un rapport détaillé sur la question. En attendant le pagador a reçu ordre de surseoir à tout payement, et le Roi est invité à revenir sur sa décision (3). La réponse royale ne se fit pas attendre. L'accusation portée contre le veedor, y est-il dit en substance, a été reconnue fausse. Dès lors il n'y a pas lieu de le casser ou de lui retirer sa solde. D'autre part, il ne retournera plus à Bruxelles, et de la sorte satisfaction est donnée à l'archiduc (4).

Lors du départ d'Irrarazobal, Albert confia une seconde fois l'interim de la veedorie à Melchior de Espinossa. Celui-ci était sans doute dans les bonnes grâces de l'archiduc, car à diverses reprises, le prince fait son éloge auprès du Roi. C'est un ancien serviteur, en fonctions depuis 37 ans, employé successivement au Portugal, aux Açores, en Italie et aux Pays-Bas. Il avait toujours donné entière satisfaction, notamment pendant les deux interims qu'il a faits à la veedorie. (5) Dans toutes ces protestations, on peut, peut-être bien, voir le désir du prince de recommander Espinossa pour la direction effective de la veedorie. Vains efforts. Le choix du Roi se porta sur Christoval de Benavente y Benavidès.

1) *S. E. G.* reg. 180, fº 186.
2) *Ibid.* f. 291.
3) Lonchay et Cuvelier, nº 1294, p. 503.
4) *Ibid.* nº 1302, p. 505.
5) Lettres du 2 février et 7 août 1617, 29 juin et 5 novembre 1618 *S. E. G.* reg. 181, f. 31 et 257-182 fol. 57 et 109.

Benavente fut le dernier veedor du règne de l'archiduc. Il n'eut guère plus de succès que son prédécesseur. Au mois d'août 1621, quelques jours après la mort d'Albert, il se prit de querelle avec un des officiers supérieurs de l'armée, Louis de Velasco, marquis de Belveder. Il voulut aller se justifier auprès du Roi, et n'ayant obtenu d'Isabelle l'autorisation de quitter Bruxelles, il partit en rupture de ban [1]. A l'archiduchesse qui s'en plaignait, Philippe IV répondit qu'il avait donné ordre au veedor, dès son arrivée à Madrid, de retourner incontinent à Bruxelles. Le 16 février suivant, Isabelle fit savoir qu'elle n'avait su réussir à réconcilier les deux officiers, et que dès lors il valait mieux employer ailleurs le veedor, dont elle faisait cependant l'éloge ( ) Melchior d'Espinossa fit encore une fois l'interim, [3] jusqu'à l'entrée en fonctions du successeur de Benavente, Hurtuno de Ugarte, ancien pagador général.

***

Le contador et le pagador sont des personnages d'envergure beaucoup plus restreinte. Le contador tenait note de tous les enrôlements, des gratifications ou suppléments de paye alloués par le gouvernement. des soldes régulières, des contrats passés avec les fournisseurs, sous la surveillance du veedor. Il dressait l'état des sommes à payer aux gens de guerre, et pour cela devait s'enquérir de l'origine des soldats, de la manière de vivre des officiers, afin d'éviter les fraudes qui auraient pu se commettre au préjudice du trésor. Le pagador n'était qu'un payeur. L'ordre de paiement signé par le gouverneur, ou par un commissaire était paraphé par le veedor, transcrit dans les livres du contador et transmis au pagador. Celui-ci recevait les mandats et les encaissait chez un banquier d'Anvers avec qui la Cour était en compte courant, après quoi il remettait la solde aux capitaines. Il était comptable de l'emploi de ses deniers près de la Cour des Comptes de Madrid, dite contaduria Mayor, ou d'une Cour des Comptes spéciale, établie aux

1) Isabelle à Philippe IV, 16 août 1621, *ibid.* reg. 186, fol. 32
2) *Ibid.* reg. 187, fol. 72.
3) *Ibid.* reg. 27, fol. 356vo.

Pays-Bas, dite Sala de cuentas. L'administration des vivres et la marine avaient leurs contadories propres. (1)

Ni contadors ni pagadors généraux n'exercèrent jamais aucune influence, sur la direction générale des affaires. Dans la correspondance diplomatique de l'époque, il est bien rarement question d'eux. Le dépouillement des registres aux patentes et ordres militaires, nous a permis de retracer leur succession.

Antérieurement au régime de l'archiduc, il y avait deux contadors de l'armée des Pays-Bas. Par un ordre de service du 12 septembre 1598, la direction fut commise toute entière à Juan Lopez de Aliri. (2) Cette désignation fut confirmée par le Roi le 28 septembre suivant. (3) Aliri demeura en fonctions pendant près de quatre ans. Le 5 mai 1603, Philippe III lui donna un successeur dans la personne d'Ansencio de Eguiguren. La désignation de celui-ci fut notifiée à Aliri, par un ordre de service du 30 juillet suivant, prescrivant de remettre au nouveau titulaire les archives de la contadorie. (4) Une lacune dans les registres aux ordres militaires, nous empêche de déterminer exactement, jusqu'à quelle date Eguiguren demeura en fonctions ; en tout cas, à la date du 4 août 1611, on voit que déjà il avait reçu un successeur dans la personne de Gonzalo Guerra de la Vega, qui devait être le dernier contador de l'archiduc. Celui-ci nous est un peu mieux connu que ses prédécesseurs. Une lettre de recommandation de l'Archiduc, datée du 27 janvier 1620 nous apprend qu'il avait en ce moment 29 ans de service, 14 à la contadorie de la flotte et 15 à celle de l'armée. (5)

Quant aux pagadors généraux, on n'en compte pas moins de cinq. On l'a vu ci-dessus à l'avènement de l'archiduc, la direction de la pagadorie était aux mains de Geronimo Walter Zapata. Lorsque celui ci passa à la veedorie, il fut remplacé par Gabriel de Santiste-

1) LONCHAY. *La Rivalité de la France et de l'Espagne aux Pays-Bas* (Mem. Acad. de Belgique, t. 54, Bruxelles, 1896.

2) *S. E. G.*, reg. 18, fol. 230.

3) LUCHAY ET CUVELIER. *o. c.* no 8, p. 9.

4) *S. E. G* , reg. 21, fol. 258.

5) *S. E. G.*, reg 183, fol. 237.

ban. Une lettre royale datée d'Aranjuez, le 6 mai 1603, désigna le troisième pagador, Martin de Unceta. (1) Le quatrième Hurtuno de Ugarte, paraît déjà en fonctions à la date du 15 décembre 1609. (2) A la fin du règne d'Albert, il fut remplacé par Thomas de Mendieta.

De ces quatre derniers, c'est Ugarte qui paraît avoir été dans les meilleurs termes avec l'archiduc. On trouve de celui-ci plusieurs lettres adressées au Roi pour recommander le pagador. Le 15 octobre 1618, le prince déclare qu'Ugarte a 26 ans de services, qu'il a toujours défendu avec zèle les intérêts du Roi, qu'il a acquis une grande expérience. (3)

Peu après la mort d'Albert, Ugarte revint aux Pays-Bas, comme veedor général de l'armée.

Contadors et pagadors furent toujours confinés dans leurs fonctions de comptabilité. On ne voit pas qu'ils aient pris la moindre part à la direction des affaires générales.

* * *

Parmi les différents fonctionnaires espagnols qui accompagnèrent Albert lors de son arrivée aux Pays-Bas, se trouvait le surintendant de la justice militaire Hernando Carillo. Dès le début il prit une part notable à la direction des affaires. C'est ainsi qu'on le trouve cité, avec Mancicidor, Zapata et Juan de Taxis, comme devant former le Conseil du Cardinal André d'Autriche, chargé du gouvernement des Pays-Bas, pendant l'absence de l'archiduc. (4) Lorsque celui-ci revint à Bruxelles, Carillo sollicita la permission d'aller à son tour à Madrid. Et à cette occasion, Albert le recommanda chaudement au duc de Lerme (5). Le congé équivalait

1) *S. E. G.*, reg. 21, fol. 330.

2) Lonchay et Cuvelier, *o. c.* p. 340.

3) *S. E. G.*, reg. 182, fol. 93.

4) Albert à Philippe III, 15 septembre 1598. Lonchay et Cuvelier, *o. c.* n° 2, p. 6.

5) Albert au duc de Lerme, 19 novembre 1599. *Documentos Ineditos*, t. 42, p. 322.

d'ailleurs à une démission, car dès le 17 août suivant, Albert faisait savoir à Philippe III, qu'il avait donné un successeur à Carillo, dans la personne du licencié Juan de Frias. (1)

Carillo revint pourtant aux Pays-Pas, au milieu de l'année 1600 et y resta encore deux ans. Il n'occupait plus de fonctions bien déterminées, mais exerçait néanmoins une influence considérable dans l'entourage immédiat du prince. Sa position était en quelque sorte celle d'un ambassadeur en second ; il était le confident et le collaborateur assidu de l'ambassadeur titulaire, don Balthazar de Zuniga.

Comme ce dernier, on le voit préoccupé sans cesse de maintenir Albert dans le sillage de la politique espagnole.

Vu la difficulté de se procurer de l'argent, Philippe III ne cessait de recommander à Zuniga de veiller à la distribution judicieuse des fonds venus d'Espagne. A deux reprises différentes, le diplomate assure son maître que lui-même et Carillo, font à Albert toutes les représentations voulues, quand l'occasion s'en présente. (2)

Zuniga et Carillo prirent tous deux une part importante dans les négociations engagées à Calais en 1600, pour arriver à la conclusion de la paix avec l'Angleterre. A cette occasion on le voit en correspondance directe avec le Roi. C'est à lui que Philippe fait connaître ses intentions, lui prescrivant d'exiger pour lui et ses collègues hispano-belges, la préséance protocolaire, et de refuser aux délégués anglais un traitement d'égalité. (3) Le 7 février 1601, il approuve l'attitude de Carillo et de ses collègues, et leur prescrit d'attirer l'attention des délégués anglais, sur la nécessité de procurer un accomodement avec les Hollandais (4)

Le 15 décembre 1601, la volonté royale se précise. Philippe, cette fois, déclare qu'il faut conclure la paix avec l'Angleterre sans tarder, ou au moins signer un armistice de longue durée. En négo-

1) Albert au duc de Lerme, 3 avril 1600, *ibid.* p. 333.
2) Zuniga à Philippe III, 7 avril 1600. Lonchay et Cuvelier, *o. c.* n° 98, p. 41.
3) Lonchay et Cuvelier, *o. c.* n° 112, p. 45.
4) *Ibid.*, n° 155, p. 62.

ciant. Carillo doit ménager la dignité royale et pour cela s'entendre avec Zuniga et avec Albert. [1]

Parallèlement avec son projet d'accomodement avec Elisabeth, Philippe III en agitait un autre, beaucoup plus chimérique. Le grand âge de la Reine, posait comme imminente la question de sa succession. On sait que l'ambition du roi d'Espagne, ne tendait à rien moins qu'à placer Isabelle sur le trône d'Angleterre. Il y voyait d'ailleurs, le moyen pratique de rentrer lui-même en possession des Pays-Bas. Ici encore Carillo est dans les secrets. Zuniga, ne partageait pas du tout les illusions de son maître. Pour lui l'arrivée d'Isabelle au trône d'Angleterre, eût déchaîné une coalition générale. Aussi déclare-t-il sans ambage à Philippe III, qu'il n'ose en parler à Albert. Il n'y a qu'à Carillo qu'il s'est ouvert à ce sujet. [2] A cette lettre le Roi répond que la question doit être étudiée en détails avec Carillo, et que d'accord avec celui-ci, Zuniga doit en faire à Madrid un ample rapport. [3]

En 1603, Philippe III rappela Carillo à Madrid. Une brillante destinée l'y attendait. En 1610, il devint président du Conseil des finances. On trouve dans la correspondance privée de l'archiduc, une lettre de félicitations adressée à Carillo à l'occasion de cette nomination [4]. Il resta à la tête du Conseil jusqu'à l'avènement de Philippe IV et y fut remplacé alors par Zuniga.

Le second surintendant de la justice militaire est le licencié Jean de Frias. Celui-ci avait été désigné par Philippe II pour servir de secrétaire à Albert, quand il vint prendre le gouvernement des Pays-Bas. Frias accompagna le prince dans son voyage en Espagne; en 1598, il revint avec lui et fut désigné alors par lui pour reprendre la succession de Carillo.

Philippe III approuva la nomination du nouveau surintendant le 28 octobre 1600. [5]

1) *Ibid.* n° 208, p. 96.
2) *Ibid.*, n° 197, p. 87.
3) *Ibid.*, n° 202, p. 88.
4) *S. E. G.* reg., 518.
5) Lonchay et Cuvelier, *o. c.* n° 140, p. 56.

La surintendance de Frias dura une dizaine d'années. Le licencié se confina dans ses fonctions judiciaires ; en politique on ne le rencontre jamais ; à la différence de son prédécesseur, il ne siège pas au Conseil de l'archiduc. Par contre, on peut citer plusieurs témoignages de satisfaction donnés par Albert en sa faveur.

Dès le 6 avril 1599, Albert avait recommandé Frias au duc de Lerme, pour une des places de secrétaire du Conseil royal ; le 10 juin 1599, il renouvelle ses instances, et le 8 avril 1600, il se réjouit de ce que le Roi l'a nommé auditeur de Valladolid. Le 25 février 1601 et le 23 mai 1662, le prince renouvelle ses témoignages de satisfaction (1)

Après le départ de Frias, la surintendance de la justice militaire fut confiée quelques années à Pierre Pecquius. L'attribution à un Belge de fonctions réservées jadis à un Castillan, causa à la longue une opposition à la Cour de Madrid. En 1610, Albert dut défendre le surintendant et avec lui les autres juges militaires, à qui on reprochait de s'être montrés peu dévoués à l'Espagne. L'archiduc protesta contre ces calomnies. Pecquius, disait-il, avait en maintes circonstances rendu les plus grands services au Roi. Il était difficile de lui retirer une charge, dont il ne paraissait pas disposé à se démettre spontanément. (2)

Le 25 février de l'année suivante Brizuela, et puis le 11 mars, Spinola, viennent à la rescousse pour appuyer Pecquius. (3) Le même jour, une lettre de Mancicidor nous apprend, que lui-même a insisté auprès de l'archiduc, pour qu'il retirât la surintendance à Pecquius. Le prince déclara qu'il avait représenté au Roi, les raisons pour lesquelles il se refusait à prendre semblable mesure, et qu'il attendait toujours la réponse de la Cour. (4)

Deux années après, on revint à la charge. Le Conseil d'Etat, dans une de ses consultes datées du 7 avril 1618, insista sur la nécessité de désigner un surintendant espagnol. Le Roi se laissa convaincre,

1) *Documentos Ineditos*, t. 92, p. 296, 307, 342, 391, 422.
2) Longhay et Cuvelier, *o. c.* no 1241, p. 489
3) *Ibid.*, nos 1269 et 1271, p. 496 et 497.
4) *Ibid.*, no 1272, p. 497.

et prescrivit de faire la chose en ménageant les susceptibilités de l'intéressé. [1] La question était tranchée. Dès le mois d'août de l'année suivante, on voit apparaître à Bruxelles, un nouveau surintendant Juan de Villela. On conserva à Pecquius l'intégralité de son traitement, et dans l'ordre de service notifiant la désignation de son successeur, on fit insérer que la décision prise à son sujet n'était nullement une désapprobation pour Pecquius, mais procédait du désir royal d'assurer un exercice plus intégral de la surintendance de la justice militaire, en nommant un personnage qui n'aurait aucune autre attribution.

Villela siégea à la jointe chargée d'examiner l'attitude qu'il conviendrait de prendre à l'expiration de la trêve de douze ans. [2] Après la mort de l'archiduc, il devint un des fonctionnaires les plus importants de l'entourage de l'Infante, jusqu'à ce qu'il retournât en Espagne, pour y occuper le poste de secrétaire d'Etat de Philippe IV. Il fut remplacé à Bruxelles par Juan Diaz de Letona, jusque là auditeur de la chancellerie de Valladolid. [3]

*
* *

Il reste à parler pour finir du secrétaire particulier de l'archiduc Antonio Suarez Arguello.

De tous les collaborateurs du prince, il est celui qui fit la carrière la plus longue. En 1614, Albert dit à Philippe III, que Suarez est à son service depuis plus de 30 ans. [4] Il exerça les fonctions de secrétaire particulier depuis l'arrivée de l'archiduc jusqu'à la mort de ce dernier et les continua même encore quelques années auprès de l'Infante. Depuis 1614; il fut en outre promu au rang de secrétaire d'Etat pour les affaires de l'Allemagne et de l'Europe du Nord [5].

1) *Ibid.*, no 1331, p. 513.
2) Consulte de la jointe d'Etat du 18 août 1619, *ibid.*, n° 1375, p. 528.
3) *S. E. G.*, reg. 188, fol. 131.
4) *S. E. G.*, reg. 518.
5) Lonchay et Cuvelier, *o. c.* n° 1019, p. 485.

Suarez est aussi de ceux dont Albert se montra le plus satisfait. Le fait de l'avoir maintenu sans interruption dans ce poste de confiance en est bien la preuve. D'ailleurs les témoignages de l'archiduc lui-même se retrouvent en abondance. A diverses reprises, et notamment au cours des années 1614, 1618, 1619, 1620, Albert écrit au Roi, à ses ministres, aux conseillers d'Etat de Madrid et à d'autres encore, pour qu'on augmente la solde de Suarez, qu'on lui donne le titre de secrétaire de Sa Majesté, ou quelque autre faveur, et toujours ce sont les mêmes affirmations quant à la compétence et au zèle de l'intéressé. (1)

Le secrétaire particulier, *secretario de camara*, expédiait la correspondance privée espagnole. Celle-ci comprenait en ordre principal des lettres de recommandation. On conserve un registre dans lesquels sont transcrites toutes les lettres expédiées par Suarez pendant les années 1610 à 1623. Elles sont adressées au Roi, à ses ministres, aux autorités espagnoles ; un certain nombre aussi aux cardinaux espagnols de résidence à Rome. L'expédition des recommandations au Roi et à ses ministres, se faisait aussi fréquemment par l'intermédiaire du secrétaire d'Etat et de guerre. Il semble que l'archiduc n'ait pas suivi de règle bien fixe pour le partage de cette partie de sa correspondance. Un même personnage se trouve parfois recommandé, à des époques différentes, par le canal des deux secrétaireries. Cette indivision aurait pû amener des conflits. Il n'y en eut pas en l'occurence. D'ailleurs les deux secrétaires Mancicidor et Arguello, ont plus d'un point de contact ; tous deux firent une longue carrière à Bruxelles, tous deux conservèrent jusqu'au bout la confiance de leur maître.

***

Le défilé de Castillans, auquel on vient d'assister, suggère quelques remarques, qui serviront de conclusion.

Tandis que Spinola, Mancicidor, Brizuela et Suarez Arguello conservent de longues années le poste qu'ils occupent dans le minis-

1) *S. E. G.*, reg. 518.

tère de l'archiduc, les ambassadeurs, veedors, contadors, pagadors et surintendants de la justice militaire passent avec rapidité. Pour chacune de ces fonctions, on ne compte pas moins de quatre ou cinq titulaires, durant les vingt-trois années à peine que dure le régime des archiducs. Encore faut-il noter que l'ambassade de Flandre resta vacante plusieurs années (1) et qu'il y eut beaucoup de veedors intérimaires. Alors que les conseillers belges, qui exercèrent une réelle influence sur la marche des affaires, se bornent en somme à trois : Richardot, Verreycken et Pecquius, il n'y a pas moins de neuf fonctionnaires espagnols de rang supérieur. Ces derniers ont dans le Conseil de l'archiduc une supériorité numérique écrasante. Entre ces Castillans, il y a eu certainement des conflits. Successivement Irrarazobal et Benavente durent retourner en Espagne, devant l'hostilité de leurs collègues, mais on ne saurait contester qu'ils aient suivi à Bruxelles, tous, la même ligne de conduite. Maintenir et étendre les droits du roi d'Espagne, en cela consiste leur programme à tous. C'est d'ailleurs pour cela qu'ils sont aux Pays-Bas, ils dépendent directement de Philippe III, qui les a presque tous nommés lui-même, et qui use fréquemment de son droit de les déplacer Que leur présence ait été une limitation accentuée de la liberté du prince, cela paraît évident. Albert aurait eu incontestablement les coudées plus franches, s'il n'avait eu autour de lui tous ces veedors, contadors et autres, tous en correspondance directe avec le Roi, préoccupés de surveiller sa conduite et d'en faire à tout propos rapport à Madrid. L'archiduc ne se laissa pourtant pas dominer par eux. On a vu plus d'un exemple de résistance, et le conflit le plus grave qui le mit aux prises avec Irrarazobal, se termina par le triomphe du prince. Au reste, il paraît s'être accomodé assez facilement de ses collaborateurs espagnols. Parmi eux, il en est plusieurs, Brizuela, Mancicidor, Zapata, Arguello, Epinossa, sans compter Spinola, à qui il n'a pas ménagé les les témoignages d'estime et de satisfaction.

JOSEPH LEFÈVRE,
Docteur en Philosophie et Lettres.

(48) Qu

1) De 1616 à 1618.

